

D'ESPOIR ET D'ENVIRONNEMENT?

Nouvelles ruralités
et mise en valeur
de la nature au
Bas-Saint-Laurent

Sous la direction de
SABRINA DOYON



D'espoir et d'environnement ?

**Nouvelles ruralités et mise en valeur de la nature
au Bas-Saint-Laurent**

D'espoir et d'environnement ?

**Nouvelles ruralités et mise en valeur de la nature
au Bas-Saint-Laurent**

Sous la direction de

Sabrina Doyon



**Presses de
l'Université Laval**

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

Canada

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.



Conseil des arts Canada Council
du Canada for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC
Québec

Mise en pages : In Situ

Maquette de couverture : Laurie Patry

Photographies : Marc-andré Brochu

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.

Dépôt légal 2^e trimestre 2020

ISBN: 978-2-7637-3486-6

PDF: 9782763734873

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

*À mes grands-parents, Philippe et
Gilberte, ainsi qu'à leurs enfants,
Pauline, Lucie et Maurice. À votre
enracinement fécond à ce territoire.*

*À Yvan, pour sa confiance,
son exemple et ses enseignements*

Table des matières

Remerciements	XI
Liste des sigles et des acronymes	XIII
Liste des cartes, tableaux et annexes	XVII
Introduction	1
Sabrina Doyon	
1. Étudier les transformations du Bas-Saint-Laurent	7
2. Penser et examiner les relations à la nature	9
3. S’engager et agir au Bas-Saint-Laurent	16
4. Les chapitres du livre.....	18
Références.....	22
CHAPITRE 1	
Prêter main-forte à la nature: production et transformation alimentaires locales, solidaires et engagées	35
Nakeyah Giroux-Works et Sarah Pezet	
Introduction	35
1. Qui sont les porteurs de ces initiatives?	38
2. Un large éventail d’activités agricoles et agroalimentaires.....	42
3. Dévitalisation: des régions « sous respirateur artificiel » ?	52
4. Solidarité, entraide et mobilisation collective	65
5. Des rapports privilégiés à la nature: une agriculture non conventionnelle	71
6. Enjeux environnementaux régionaux: un contexte écologique en pleine mutation et des politiques environnementales problématiques	76
Conclusion: le terreau fertile d’une agriculture à échelle humaine	83
Références	85

CHAPITRE 2

Produits forestiers non ligneux, cueilleurs paysans et « fermiers-forestiers » : cueillir et habiter la région autrement..... 89

Sabrina Doyon et Olivia Roy-Malo

Introduction	89
1. Des plantes, des racines et des sèves: les PFNL au Québec, une histoire de subsistance, d'économie et d'écologie	91
2. La cueillette: conjuguer savoirs et pratiques	106
3. L'avant-garde d'une meilleure protection de la nature?.....	115
4. Accès et viabilité à long terme pour habiter le territoire.....	119
Conclusion: la cueillette et le capitalisme	122
Références.....	125

CHAPITRE 3

Patrimonialisation, moralisation et industrialisation de l'érable au Témiscouata 129

Manon Boulianne

Introduction	129
1. La forêt, au cœur de l'histoire et du peuplement du Témiscouata...	131
2. L'acériculture, une solution de remplacement à l'extraction du bois.....	136
3. Le marché des produits de l'érable	139
4. La patrimonialisation de l'érable: entre agrotourisme et marchés internationaux.....	144
5. Les vertus de l'érable et la moralisation des consommateurs	149
6. L'industrialisation du secteur acéricole	156
Conclusion	161
Références.....	163

CHAPITRE 4

Pêcher au Kamouraska: le béluga, l'anguille et l'esturgeon à la croisée de la conservation et de la valorisation..... 167

Sabrina Doyon

Introduction	167
1. Béluga: de la pêche d'un prédateur carnassier à la conservation d'un mammifère bienveillant	169
2. Les anguilles et les esturgeons noirs de l'estuaire du Saint-Laurent: précarisation des ressources, gestion halieutique et marginalisation des pêches	177

3. Marchandisation des anguilles et des esturgeons noirs et valorisation du patrimoine local.....	187
Conclusion	196
Références.....	197

CHAPITRE 5

**Entre contemplation, aventure et sensibilisation : vivre de la nature
par l'écotourisme..... 203**

Olivia Roy-Malo, Nakeyah Giroux-Works et David Bouchard

Introduction	203
1. L'entrée en scène de l'écotourisme dans l'espace bas-laurentien	206
2. L'écotourisme au Bas-Saint-Laurent : un tour d'horizon	211
3. Enjeux et défis d'un tourisme ancré au territoire	219
4. Faire partie de la vague du tourisme et en contrer les effets	230
Conclusion : réfléchir le développement rural par l'écotourisme.....	234
Références.....	236

CHAPITRE 6

La lutte citoyenne contre les hydrocarbures au Bas-Saint-Laurent..... 241

Sarah Pezet et Nakeyah Giroux-Works

Introduction	241
1. Émergence des différents groupes mobilisés contre les hydrocarbures au Bas-Saint-Laurent.....	244
2. Les luttes menées	254
3. Engagements, espoirs et défis	267
Conclusion : quand l'union fait la force	274
Références	277

CHAPITRE 7

**La conservation environnementale au Bas-Saint-Laurent : initiatives
locales pour préserver et habiter le territoire autrement..... 283**

Olivia Roy-Malo et Sabrina Doyon

Introduction	283
1. La conservation par l'État : le réseau des aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent.....	285
2. Les initiatives locales de protection et de valorisation de la nature : vers une conservation novatrice et complémentaire au réseau étatique	291

X D'espoir et d'environnement ?

3. Les activités de conservation environnementale: multiplier les usages.....	300
4. Conserver contre vents et marées: défis des aléas politiques, économiques et naturels	304
Conclusion: la conservation de la nature pour habiter son milieu et lui appartenir	311
Références.....	314

CONCLUSION

D'espoir et d'environnement: s'engager pour l'avenir de la région..... 319

Nakeyah Giroux-Works, Sarah Pezet et Olivia Roy-Malo

1. Des contextes incertains: bouleversements écologiques et autonomie régionale	320
2. Valoriser la nature comme espace de vie: un engagement	324
3. Différents en quoi? Le «juste milieu» des rapports à la nature.....	327
Références.....	330

Remerciements

Cet ouvrage n'aurait pu être réalisé sans le soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), qui a accordé la subvention de recherche (volet savoir) intitulée « Patrimonialisation de la nature, conservation et valorisation environnementale: le cas des espaces côtiers du Québec et de la Catalogne ». Le Centre pour la conservation et le développement autochtone alternatif (CICADA) a également contribué à faciliter la publication de ce livre. Merci à la revue *Ethnoécologie* d'avoir permis de reproduire dans ce livre l'article original intitulé « Pêches des bélugas, des anguilles et des esturgeons noirs de l'estuaire du Saint-Laurent: entre la protection et la marchandisation » publié en 2018 dans le numéro 13 de la revue.

Nous remercions très chaleureusement toutes les personnes ayant participé à cette recherche lors de nos séjours au Bas-Saint-Laurent. Leur énergie, leurs convictions et leur motivation sont inspirantes pour la suite du monde.

Merci à tous les étudiants du département d'anthropologie de l'Université Laval qui ont participé aux différentes étapes de la recherche depuis son début en 2013. Leur implication, leur mobilisation et leurs idées ont nourri cette étude à chacune de ses étapes.

Nous remercions enfin MM. Marc Brochu et Marc-André Brochu pour les lectures attentives du manuscrit.

Liste des sigles et des acronymes

ACC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BSL	Bas-Saint-Laurent
BPC	Biphényles polychlorés
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec
CA	Conseil d'administration
CAPÉ	Coopérative d'agriculture de proximité écologique
CESEFOR	Centro de Servicios y Promoción Forestal y de su Industria de Castilla y León
CDBQ	Centre de développement bioalimentaire du Québec
CIÉ	Conseil de l'industrie de l'érable
CINTECH	Centre d'innovation technologique en agroalimentaire
CISA	Centre d'innovation sociale en agriculture
CITIES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
CLD	Centre local de développement
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
COVO	Coalition vigilance oléoduc
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CQDE	Centre québécois du droit de l'environnement
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRÉ	Conférence régionale des élus
CUMA	Coopérative d'utilisation de machineries agricoles
CVH	Comité vigilance hydrocarbures
DDT	Dichlorodiphényltrichloroéthane
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FRAQ	Fédération des producteurs acéricoles du Québec
GES	Gaz à effet de serre

GPS	Global Positioning System
GREMM	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
IGP	Indication géographique protégée
IRÉC	Institut de recherche en économie contemporaine
ISMER	Institut des sciences de la mer de Rimouski
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
LBTM	L.B. Maple Treat
LCPN	Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LPC	Loi sur le patrimoine culturel
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
NAPSI	Naturelle, authentique, pure, stérile et intégrale
OBNL	Organisme à but non lucratif
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONÉ	Office national de l'énergie
ONG	Organisme non gouvernemental
PATBQ	Programme d'analyse des troupeaux de bovins du Québec
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
RJME	Réseau des joyeux maraîchers écologiques
RVHQ	Regroupement vigilance hydrocarbures du Québec
SADC	Société d'aide au développement des communautés

SEBKA	Société d'écologie de la batture du Kamouraska
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAR	Université du Québec à Rimouski

Liste des cartes, tableaux et annexes

Carte 1. Recension d'initiatives au Bas-Saint-Laurent.....	14
Carte 2. Les aires protégées par désignation dans la région du Bas-Saint-Laurent	287
Tableau 1. Les trois principales productions agricoles au Bas-Saint-Laurent et au Témiscouata (2010).....	137
Annexe 1. Zonage et terres cultivées au Bas-Saint-Laurent.....	332
Annexe 2. Classification des aires protégées dans le Registre	333

Introduction

Sabrina Doyon

Les villes, les villages et les régions situés à l'extérieur des grands centres urbains sont souvent représentés de façon stéréotypée : ce sont des lieux sauvages ou champêtres où passer des vacances estivales ou bien ce sont des « régions ressources » qui affrontent des difficultés économiques presque chroniques nécessitant l'assistance gouvernementale et dont la survie est en péril. Ce statut se voit confirmé par divers indicateurs économiques faisant état de leur situation marginale et dévitalisée. Les propositions de solutions les plus fréquentes pour « sauver » ces régions évoquent divers progrès industriels liés à l'exploitation plus intensive des « ressources naturelles », principalement les forêts et les mines, ainsi que la mise en valeur du secteur des pleins potentiels énergétiques que ces régions recèlent (hydroélectricité, hydrocarbures et éoliennes), notamment par le recours à des activités de plus en plus basées sur la migration temporaire systématique (*fly-in fly-out*). Ces voies de modernisation sont souvent présentées comme étant inévitables et sans contrepartie afin de déjouer les statistiques. Mais est-ce véritablement le cas ? D'autres manières de vivre de ces territoires sont-elles possibles ? D'autres façons de se représenter ces lieux et d'y habiter existent-elles ? Des savoirs et des projets locaux proposent-ils d'autres façons d'être en relation avec l'environnement ? Le présent ouvrage explore et interroge les motivations de cas situés au Bas-Saint-Laurent qui font un tel pari en osant des actions et des productions locales originales qui impliquent autrement la valorisation de l'environnement par l'agroalimentaire, la production (et la récolte) de produits forestiers non ligneux, l'acériculture, la pêche, l'écotourisme, l'environnementalisme et la conservation environnementale.

De 2013 à 2018, une étude de ces organisations a été réalisée par notre équipe de recherche basée au département d'anthropologie de l'Université Laval. Cette enquête ethnographique a notamment permis de décrire des organisations qui s'écartent du modèle habituel rapporté par les indicateurs gouvernementaux.

Ces activités misent sur un dynamisme local pour les mettre en œuvre. Elles sont ancrées au territoire et solidaires des populations qui l'occupent. Elles visent la protection, la conservation et l'aggradation des composantes de la nature et de la biodiversité par des pratiques «écologiques» selon des relations à la nature diverses, engagées et vivantes. Connaître et comprendre ces initiatives permet d'appréhender selon une perspective différente la vie qui palpite au Bas-Saint-Laurent, hors des cadres statistiques et des constats quantitatifs, économistes et bureaucratiques auxquels nous sommes souvent exposés à propos de cette région. Quelques facettes représentatives de sept secteurs distincts d'organisations innovantes sont présentées dans cet ouvrage. Il s'agit d'activités menées par des natifs et des nouveaux venus dans la région visant notamment l'écoviabilité de leur milieu et l'essor socioéconomique des localités qu'ils habitent. Elles semblent s'inscrire dans un processus de changements écologiques et économiques qui contribuent à la construction de lieux significatifs au cœur de la vitalité locale. Ces actions sont souvent encore discrètes et restent à être découvertes par un plus large public. Loin du sensationnalisme qu'une annonce d'un investissement de millions de dollars dans une usine pourrait générer, les portraits d'initiatives locales naissantes présentés ici nous apparaissent permettre d'interroger le modèle en place et de constater ce qui semble être des manières différentes d'être en relation avec l'environnement en comparaison des formes classiques de production qui dominent aujourd'hui.

Situé au Québec entre les régions administratives de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent est cerné au nord par l'estuaire et le début du golfe du Saint-Laurent et au sud par de vastes propriétés forestières du Maine ainsi que le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Elle est divisée en huit municipalités régionales de comté (MRC) – La Matanie, La Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska – qui comptent 130 municipalités et territoires non organisés. En 2017, ses 199 534 habitants (répartis sur 22 185 km carrés) représentaient 2,4% de la population du Québec et constituaient la 5^e moins peuplée des 17 régions administratives du Québec (MEI 2019). L'Institut de la statistique du Québec qualifie le Bas-Saint-Laurent comme une région marginalisée puisque la tendance, au cours des cinq dernières années,

de trois indicateurs de vitalité économique des territoires est négative: taux de travailleurs actifs, taux d'accroissement moyen de la population et revenu par habitant. De 1997 à 2015, il y a eu 4% de décroissance démographique causée par l'émigration¹ (exode des jeunes et exode rural), le vieillissement² et la baisse de la fécondité. Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 9%, soit trois fois plus que la moyenne provinciale (3%). De plus, la région subit les contrecoups de l'arrêt de nombreux services gouvernementaux survenus depuis 2015, notamment la fermeture des centres locaux d'emploi, alors que le développement structurant des municipalités est un enjeu fondamental (Roy-Malo 2017) qui fait l'objet de représentations de la part d'organismes locaux et de l'Union de producteurs agricoles.

Le revenu moyen disponible par habitant au Bas-Saint-Laurent (25 203 \$) est inférieur à la moyenne provinciale (27 723 \$). En 2017, la part de l'emploi dans le secteur primaire était trois fois supérieure à celle du Québec, soit 6,6% comparativement à 2,2% (MEI 2019). Toutefois, le dynamisme du secteur manufacturier est en amélioration et procure des emplois étroitement liés à la transformation des ressources naturelles. Une part importante de cela est liée à la construction de parcs éoliens. Aussi, en 2018, le marché du travail dans le Bas-Saint-Laurent s'est amélioré, et le taux de chômage y était pour la première fois inférieur à celui du Québec (MEI 2019).

D'autre part, les productions primaires que sont l'agriculture et la foresterie font face à des enjeux compromettant leur

-
1. Seules Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup ont connu une croissance entre 2011 et 2016, probablement parce que ces MRC comportent les deux principales villes bas-laurentiennes, Rimouski et Rivière-du-Loup.
 2. La population du Bas-Saint-Laurent est nettement plus âgée que celle de l'ensemble du Québec. En 2016, près d'un citoyen sur quatre est âgé de 65 ans et plus (23,7%), ce qui correspond à une part plus importante de personnes âgées que de jeunes de moins de 20 ans (18,3%). Dans l'ensemble du Québec, le poids démographique des personnes de 65 ans et plus est de 18,1% et celui des moins de 20 ans, de 20,6%. En ce qui concerne la proportion des 20-64 ans, que l'on peut considérer comme les individus d'âge actif, elle est moins importante dans le Bas-Saint-Laurent (57,9%) que dans la population québécoise (61,3%). L'âge moyen de la population bas-laurentienne est de 45,9 ans, comparativement à 41,9 ans au Québec. Seule la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (47,6 ans) affiche un âge moyen plus élevé, alors qu'il est comparable à celui de la Mauricie (45,7 ans) (ISQ 2017).

maintien et leur croissance (Breton 1979; Fortin, Handfield et Rezelman 2010; Jean 1987, 1988, 1990; Lewis et Flamand-Hubert 2013; L'Italien, Dupont et Laplante 2017; Simard 2007, 2008). Au Bas-Saint-Laurent, il n'y a plus de forêt vierge occupée par des arbres d'essences et de calibres de grande valeur. Les forêts de seconde venue, généralement jeunes, sont simplifiées en composition d'essences et en structure. Leur résistance face à divers agents naturels perturbateurs est amoindrie. Les emplois engendrés par la foresterie sont trois fois moindres que durant les années 1980. En plus des baisses successives de la possibilité de récolte de bois (jusqu'à la quasi-rupture de stock) nécessitant des rationalisations successives des capacités industrielles de transformation du bois, le remplacement d'une majorité de la main-d'œuvre sylvicole par la mécanisation des opérations amorcée dans les années 1960 (accentuée par la généralisation du recours aux abatteuses mécanisées des années 1980 à 2000) ainsi que la rationalisation du nombre de planificateurs nécessaires depuis la révolution géomatique des années 1990 ont grandement fait décroître l'importance de l'industrie forestière. Reconstruire le capital forestier selon des références préindustrielles nécessiterait des investissements sylvicoles impossibles à financer. La mise en valeur de bois plus petits et d'essences de moindre valeur (comme le peuplier) permet difficilement de résister à la compétition internationale. Le Bas-Saint-Laurent se distingue toutefois dans l'innovation manufacturière qui recourt à des bois d'ingénierie, particulièrement les modules de maison préfabriquée (Agence BSL 2013).

Le territoire est largement occupé par l'agriculture (29% : 642 000 hectares – voir l'Annexe 1). Il s'agit majoritairement de conduites d'exploitation en monocultures. Les contraintes bioclimatiques nordiques, l'éloignement relatif des grands centres consommateurs de produits de niche et l'intensification de la concurrence mondialisée posent de gros défis. Cette conjoncture sera pressurisée [...] avec l'Accord de libre-échange Canada-Union européenne (signé en 2013 et entré graduellement en vigueur depuis 2018), l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (entré en vigueur en décembre 2018) et l'accord Canada-États-Unis-Mexique (signé en 2018 et en attente de ratification à la fin de 2019).

L'agriculture bas-laurentienne est menée par des producteurs exploitants et compte 1954 exploitations agricoles. Les productions

les plus importantes sont le lait, le sirop d'érable, le bœuf, le porc et les céréales (MAPAQ 2017; L'Italien, Dupont et Laplante 2017). Des 181 985 ha en production, près des trois quarts sont consacrés au fourrage pour la production laitière et au moins 2 434 ha sont en friches (L'Italien, Dupont et Laplante 2017³). Le maraîchage ne couvre qu'un peu plus de 1000 ha (MAPAQ 2017) sur les 2 386 ha (qui ne sont pas des céréales-protéagineux et du fourrage) qui sont composés de fruits, légumes, cultures abritées, horticultures ornementales et autres cultures (MRNF 2010). Les cultures en régime biologique y sont marginales, à l'image de la situation dans le reste du Québec (3,5% des exploitations). Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent considèrent, hormis les milliers d'hectares convertis en plantations équiennes d'épinettes blanches, qu'au moins 8000 ha de terres sont dévalorisés. Toutefois, d'autres cultures ont été identifiées, qui permettraient de mieux valoriser 80% d'entre elles (L'Italien, Dupont et Laplante 2017).

L'Italien, Dupont et Laplante (2017) proposent la mise en œuvre d'une stratégie impliquant notamment une révision des modes de marchandisation des produits afin de les rendre plus profitables, principalement en optant pour des produits aux attributs différenciateurs, à valeur ajoutée par des transformations qui ciblent des niches. Bien qu'on y confirme l'importance de l'agriculture bas-laurentienne et y élabore des solutions pour la diversifier et la soutenir, il se dégage en filigrane de ces analyses une appréhension qu'elle soit, dans les faits, face à une situation critique déjà amorcée ou du moins imminente. Les cultures d'avenir mises en avant dans ce rapport, notamment le sirop, l'asclépiade, le lin, le chanvre, des céréales de spécialité, certains petits fruits et noix, ne sont pas si « nouvelles » : comme nous le verrons, plusieurs agriculteurs paysans au Bas-Saint-Laurent s'inscrivent déjà dans cette mouvance par une écologisation de l'agriculture qui maintient et restaure la biodiversité, respecte des cycles et des processus des écosystèmes, restructure des multifonctionnalités

3. Ces superficies ne comptabilisent pas entre 50000 et 80000 hectares de déprise agricole convertis pour la plupart en plantations d'épinettes blanches au cours des 50 dernières années (Agence BSL 2013).

synergiques des composantes environnementales, valorise le territoire et engage un nouveau partenariat avec la nature.

Le milieu naturel du Bas-Saint-Laurent est faiblement protégé par le réseau officiel d'aires protégées étatiques avec seulement 4,68% de la superficie de son territoire qui est désignée (MDDELCC 2017). Cette surface est inférieure au pourcentage que le gouvernement s'est engagé à protéger (Roy-Malo 2017; Roy-Malo et Doyon 2019): les objectifs étant passés de 12%, puis à 15%, voire à 20% en 20 ans. En plus d'être concentrées pour plus de la moitié dans la zone côtière, la plupart sont de petite dimension, éparses et morcelées. Le taux d'aires protégées est difficile et très coûteux à accroître puisque les écosystèmes les plus diversifiés sont presque tous en tenure privée. Au Québec, les espaces protégés s'instituent presque entièrement en territoire public (Roy-Malo 2017; Roy-Malo et Doyon 2019). Des préoccupations pour la conservation en milieu privé s'organisent cependant. Quelques désignations de réserve naturelle privée dans des écosystèmes forestiers d'intérêt ont été établies, principalement par le truchement du programme volontaire de la stratégie de conservation de la forêt privée (Conseil régional de l'environnement et Agence régionale de mise en valeur des forêts privées). Aussi, l'intérêt et les besoins de protéger la biodiversité en milieu agricole selon des priorités ciblées à l'échelle des bassins versants émergent. Un organisme environnementaliste, la Société pour la nature et les parcs, souligne toutefois que les progrès de la protection sont freinés par les permis d'exploration pétrolière qui tapissent la région (CREBSL et SNAP 2016).

En marge de ces initiatives de conservation de la nature, un portrait territorial régional (MRNF 2010) fait état de divers programmes régionaux potentiels visant des actions de mise en valeur de certaines composantes du milieu bas-laurentien. On y souligne particulièrement la possibilité de compléter l'aire de protection de l'habitat préférentiel du caribou, de protéger des sites vitaux à plusieurs espèces de chauves-souris, d'agrandir certaines réserves écologiques établies et de reconnaître de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels, refuges biologiques, rivières à saumons et sites géologiques distinctifs. Aussi, on y évoque les potentiels d'amplification des activités de plein air, de chasse, de pêche, d'agritourisme, de tourisme d'aventure et d'écotourisme, comme ce que tendent à mettre en valeur quelques parcs d'interprétation (dont celui du Haut-

Pays de Kamouraska), de même que l'accroissement de l'exploitation de certaines ressources naturelles, particulièrement la sève d'érable, les sites à fort potentiel éolien ainsi que les hydrocarbures.

1. Étudier les transformations du Bas-Saint-Laurent

Les activités innovantes recensées dans ce livre ne sont pas en rupture avec les activités principales de mise en valeur des ressources ayant eu cours sur le territoire depuis la colonisation, soit l'agriculture et la foresterie (Fortin et Lechasseur 1993). Une rétrospective des études réalisées dans le passé permet de situer les transformations au Bas-Saint-Laurent à partir de la colonisation jusqu'à la « modernisation » de la région et de l'État québécois depuis la Seconde Guerre mondiale. Diverses études anthropologiques et sociologiques ont été réalisées à cet égard. Une des pionnières est celle de Miner (1939) à propos du village de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie. Cette recherche avait été menée dans la perspective des travaux de l'anthropologue Redfield de l'Université de Chicago, spécialiste des sociétés paysannes. Plus près de nous, les travaux de Rioux (1957) décrivant la localité de l'Île-Verte avaient ouvert la voie à d'autres recherches sur la ruralité au Québec. C'est dans cette période qu'ont été réalisés les premiers travaux de l'anthropologue Marc-Adélarde Tremblay, dont son travail de maîtrise sur le comté de Kamouraska, suivi d'autres travaux sur la ruralité (1950, 1959, 1960; Tremblay et Gold 1973). De nombreuses études anthropologiques sur le monde rural et maritime ainsi que sur la paysannerie au Québec ont été produites dans la foulée (Bariteau et Genest 1987; Beaucage 1970; Bernard 1967; Breton 1970; Charest et Tremblay 1967; Genest 1985; Gold 1975; Tremblay, Charest et Breton 1969), et plus particulièrement une étude dirigée par Yvan Breton sur la paysannerie dans la région de Bellechasse, voisine du Bas-Saint-Laurent (Ancil 1975; Aubé-Lajoie 1978; Breton 1979, 1984; Dugré 1977; Lajoie 1978; Nadeau-Lemieux 1978). Ces travaux s'attachaient à comprendre les transformations en cours dans le milieu rural dans une perspective fondée sur le matérialisme historique. Le processus de modernisation des activités agricoles et de pénétration du capital dans les économies paysannes, les mouvements de migration et d'exode rural et l'insertion de localités dans les processus d'une économie mondialisée ont constitué des angles d'analyse clés.

L'Est-du-Québec et le Bas-Saint-Laurent ont plus particulièrement été l'objet d'études qui examinaient les formes de développement territorial et régional, impulsées notamment par les travaux et les transformations amenées par le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec dans les années 1960. Ces travaux critiques ont scruté les enjeux de développement rural, territorial et régional en lien avec les formes d'exploitation locales, telles l'agriculture et la foresterie, qui ont contribué à la marginalisation de la région (Jean 1985, 1988, 1989, 2006) dans des perspectives tant synchronique que diachronique (Camiré, Roy et Ouellet 1994; Doyon *et al.* 2013; Dugas 1973; Flamand-Hubert 2017; Hatvany 2002; Lamy 1984; Lapointe 1986; Le Guédard 2005; Roy, Paquette et Domon 2005; Staneck 1988).

C'est dans cette perspective que des travaux plus récents, dirigés notamment par le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec (GRIDEQ), ont aussi examiné ces questions. Étudiant les enjeux de la mise en valeur du territoire et du développement régional (Dupont 2009; Fournis 2012; Jean 2006), ils examinent notamment des aspects relatifs aux ressources naturelles, à leur exploitation et leur conservation, à l'agriculture, à l'exploitation forestière (Boucher, Arseneault et Sirois 2009; Chiasson et Leclerc 2013; Fortin et Handfield 2013, 2016; Fortin, Handfield et Rezelman 2010; Fortin, Handfield et Riopel 2012; Gasse-Gagné et Handfield 2016; Handfield 2010; Handfield et Gasse-Gagné 2016; Lewis *et al.* 2008; Sabinot 2011; Simard et Guimond 2012; Simard, Desjardins et Guimond 2011) et à l'aménagement des côtes (Archambault *et al.* 2017). Les enjeux concernant la valorisation énergétique, par l'éolien notamment, ont également été étudiés (Busca et Lewis 2019; Fortin *et al.* 2016; Fournis, Fortin et Chiasson 2018). Les luttes locales menées dans le Bas-Saint-Laurent depuis un demi-siècle, telles les Opérations dignités et les initiatives du JAL (regroupement des municipalités de Saint-Juste-du-Lac, Auclair et Lejeune, dans le haut pays du Bas-Saint-Laurent), ont aussi été l'objet de recherches importantes permettant de mieux comprendre le développement régional (Simard 2003, 2007, 2008, 2018).

Nos travaux s'ajoutent à ces recherches. Bien que la recension que nous venons d'exposer ne soit pas exhaustive, elle permet de contextualiser l'état de la connaissance dans laquelle

nous intervenons en proposant un regard anthropologique sur les activités et les organisations locales qui, depuis une vingtaine d'années, mettent en valeur la nature d'une manière différente des façons de faire « traditionnelles ». Ces organisations sont intimement liées au territoire de la région, et, par les actions quotidiennes qu'elles mettent en œuvre, elles contribuent à engendrer des espoirs qu'un avenir digne puisse advenir. Ces contributions montrent également que le dynamisme local ne s'incarne pas seulement par des programmes millionnaires ou fondés sur de nouvelles extractions industrielles des ressources naturelles, permettant de mieux prendre la mesure des différentes manières d'habiter, de vivre et de s'engager dans le territoire.

2. Penser et examiner les relations à la nature

2.1 *Écologie politique de l'espoir et nouvelle ruralité*

Afin de comprendre les pratiques, les motivations et les représentations du monde au cœur des activités étudiées, nous recourons aux outils d'analyse critique qu'offre l'anthropologie de l'environnement et de la conservation de la nature, en nous appuyant plus particulièrement sur l'angle de l'écologie politique, qui a d'ailleurs guidé plusieurs de nos recherches précédentes (Doyon 2002, 2005, 2013; Doyon et Sabinot 2014, 2015; Labrecque, Boulianne et Doyon 2010). Alliant des préoccupations à l'égard de la dégradation environnementale et la marginalisation socioéconomique selon une perspective historique (Bryant 1992; Doyon 2002; Doyon, Guindon et Leblanc 2008; Gauthier et Benjaminsen 2012; Labrecque, Boulianne, Doyon 2010; Peet, Robbins et Watts 2011; Robbins 2004, 2012), l'écologie politique examine les luttes que mènent les acteurs pour l'accès, la mainmise et l'exploitation de la nature dans leurs contextes politiques et économiques. À cet axe d'analyse s'ajoute une perspective prenant en compte les forces et les paradoxes qui animent la construction sociale de la nature (Escobar 1998, 1999) et de l'espace (Lefebvre 1991; Low 2011; Low et Laurence-Zuniga 2003), ce qui nous permet notamment de comprendre les récits et les actions propres à des restaurations de la nature, et non seulement ceux relatifs à des destructions comme c'est très souvent le cas,

et constitue un aspect original de notre démarche en phase avec les préoccupations d'une « anthropologie du bien » (Ortner 2016).

Nous analysons les dimensions historiques, socioéconomiques et politiques de l'environnement et cherchons à comprendre comment elles influencent les rapports sociaux et la nature. Plus particulièrement, nous prenons en compte le contexte structurel plus large qui influence les rapports socioenvironnementaux et la manière dont ils sont vécus par les acteurs locaux. Cette manière de procéder permet de s'intéresser à l'intersection de processus globaux au sein des dynamiques régionales qui sont vécues par des acteurs locaux et qui contribuent à la construction de ces mêmes rapports. Nous avons ainsi été particulièrement intéressés par la manière dont les projets sont nés, ce qui les a rendus possibles, les ressources – financières, humaines, environnementales, politiques – qui ont été nécessaires et négociées pour les faire advenir, les réseaux qui les ont portés, leur insertion dans le contexte régional, lui-même marqué par des dynamiques structurelles à plus grande échelle, la manière dont ces projets s'ancrent dans le territoire et le milieu local par la relation au foncier, à la biodiversité, au paysage et à leur protection.

Les rapports sociaux et environnementaux qu'établissent les acteurs impliqués dans les diverses initiatives que nous avons ethnographiées font écho à ceux qui ont été recensés dans le cadre de travaux s'intéressant au monde rural et participant au courant de recherche nommé « nouvelle ruralité », qui touche particulièrement les paysans, mais aussi les autres acteurs engagés dans le contexte rural contemporain.

Les études de la « nouvelle ruralité » ont porté sur des paysans innovants et marginaux. Elles analysent les changements qui affectent le monde rural à la suite de décennies de restructuration capitaliste accélérée survenue dans la deuxième moitié du XX^e siècle, et plus particulièrement en Amérique latine (Hecht 2008; Kay 2015; Sick 2008, 2014). Les travaux réalisés dans le contexte du « Nord global » (Halfacree 2007; Ploeg 2008; Roseman *et al.* 2013; Veteto et Lokyer 2008) ont visé les mouvements de « repaysanisation ». Ils se sont aussi penchés sur l'intérêt des nouveaux paysans pour quatre enjeux : 1) adapter leurs pratiques de production au milieu naturel d'accueil ; 2) être résistants et autonomes face aux modèles traditionnels de production (notamment par le truche-

ment de systèmes alimentaires locaux et d'engagements dans une production à petite échelle, et par la commercialisation locale); 3) écologiser leurs pratiques (en les rendant conformes aux principes bio et biodynamique, notamment); et 4) valoriser durablement le territoire et le paysage. Ces travaux ont aussi documenté le fait que ces nouveaux paysans tendent à acquérir une conscience environnementale et des comportements favorables à la coopération, à l'innovation ainsi qu'à l'engagement social et communautaire (Calvário 2017; Calvário et Kallis 2017; Chaves *et al.* 2017; Mormont 2009; Richardson 2008, 2010; Trauger 2014; Veteto et Lokyer 2008). Ces caractéristiques se retrouvent, toutes ou en partie, dans les initiatives ethnographiées au Bas-Saint-Laurent et constituent un angle privilégié pour comprendre les pratiques et les discours des acteurs de ces entreprises et leurs expériences locales.

Nous proposons de faire un lien entre les préoccupations de recherches sur la nouvelle ruralité, ce qui peut être déduit des cas ethnographiés dans notre étude et de récentes investigations qui abordent la question de l'espoir social. Ce thème a jusqu'à maintenant été particulièrement exploré dans le cadre de travaux portant sur la migration, la reconstruction post-catastrophe ou post-conflit, et les conséquences de la maladie dans le cas d'expériences individuelles (Eliott et Olver 2007; Jansen 2014; Narotzky et Besnier 2014; Pine 2014; Sliwinsky 2012, 2016). L'ancrage de l'espoir dans le champ de l'anthropologie de l'environnement, notamment avec des travaux sur l'adaptation aux changements climatiques (Baer 2017), le retentissement des représentations autour de l'ère géologique nouvelle, l'Anthropocène, dans laquelle nous serions entrés (Bonneuil et Fressoz 2016), les effets des paysages urbanisés (Hauer, Nielsen et Niewöhner 2018) et les constitutions de banques de semences (Harrison 2017), est en développement. L'espoir, comme le propose Appadurai (2004), se trouverait à la charnière de la capacité sociale et culturelle collective à aspirer. Des dispositions sociohistoriques et politiques situées permettraient (ou non) le déploiement de cette capacité d'aspirer et constitueraient une économie politique des dispositions à espérer (Bourdieu 1977). Une écologie politique de l'espoir s'attache, dans cette perspective, à saisir les contextes qui favorisent ou non des espoirs chez certains groupes à des moments précis. La façon dont ils mettent l'espoir en pratique (Giraud 2007)

est au cœur de l'agencéité. L'espoir y est ainsi compris comme représentant un engagement dans le monde, en tant que co-construction (Hauer, Nielsen et Niewöhner 2018), et non pas comme un optimisme normatif et téléologique. Les pratiques des acteurs (routines, conventions, processus de créativité et de ruptures), la temporalité qu'ils projettent, les possibilités dont ils disposent et les incertitudes qu'ils portent sont des angles par lesquels l'espoir peut être abordé et ethnographié en regard des préoccupations et défis que pose la crise environnementale (Hauer, Nielsen et Niewöhner 2018; Jansen 2016; Sliwinsky 2012).

Les initiatives que nous documentons au Bas-Saint-Laurent sont animées par une quête de préservation et d'amélioration de la nature et des populations qui en bénéficient. Elles témoignent de formes d'espoirs en l'avenir et du désir de (re)construire un monde où les rapports socioenvironnementaux sont respectueux et durables. En ce sens, le présent ouvrage peut contribuer aux débats conceptuels qui animent l'anthropologie, particulièrement en ce qui a trait à l'efficacité de la conservation environnementale traditionnelle (Brockington, Duffy et Igoe 2008; Doyon et Sabinot 2015; Martínez Mauri 2007), aux transformations du monde rural en contexte néolibéral et aux critiques de l'extractivisme (Brisson *et al.* 2017; Doyon 2015; Friedmann 2016; McMichael 2011; Ploeg 2008; Vaccaro et Beltran 2007), aux systèmes alimentaires différents (*alternative food systems*) et territorialisés (Barham 2003; Brinkley 2017; Coq-Huelva, Sanz-Canaada et Sanchez-Escobar 2017; Doyon 2017, 2018 a, b; Hassanein 2003; Mundler et Boulianne 2016; O'Neill 2014; Whatmore, Stassart et Renting 2003) et aux principes transitionnistes (Abraham, Levy et Marion 2015; Ariès 2009; Hopkins 2010; Kallis et March 2015; Paulson 2017). Ces ethnographies s'inscrivent aussi dans les débats en cours autour des « designs » et des « projets de vie » que proposent les ontologies autochtones (Blaser 2016; Escobar 2018) en offrant des exemples originaux issus de contextes permettant de documenter la diversité des rapports à la nature.

Plus largement, nous souhaitons nourrir les questionnements sur le rôle et la portée de la nature en tant que source d'espoir social, politique et économique dans le monde, et, inversement, ce qui l'inhibe chez certains acteurs. Cette réflexion nous apparaît cruciale dans le contexte de crise environnementale globale où

se produirait une uniformisation des imaginaires concernant la nature, particulièrement au travers de la représentation récente de l'Anthropocène, dernier avatar de ses représentations catastrophistes (Bonneuil et Fressoz 2016; Locher et Fressoz 2012; Moore 2016; Sayre 2012).

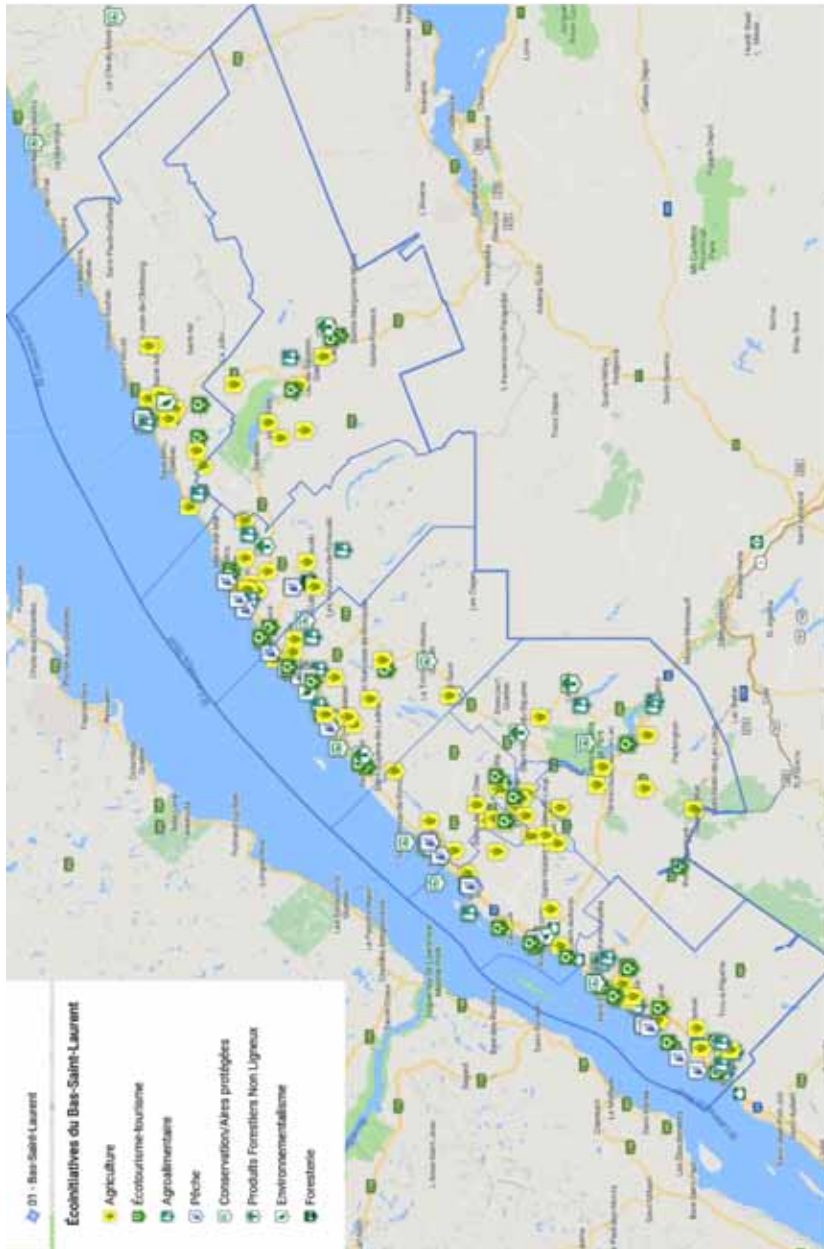
2.2 *La méthodologie*

La démarche ethnographique est au cœur de toutes les contributions de ce livre. Elles ont été réalisées grâce à une recherche subventionnée⁴ impliquant des enquêtes de terrain et un travail d'analyse de trois chercheuses, de deux collaborateurs ainsi que treize étudiants au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

Notre enquête a permis de recenser 230 organisations locales innovantes. Ce répertoire a été obtenu d'abord grâce à des recherches sur Internet (sites des municipalités, des MRC, de la région, des réseaux de producteurs et de développeurs) complétées par des repérages et des validations sur le terrain effectués de 2013 à 2015. Les initiatives retenues l'ont été parce que leurs pratiques comportent des utilisations et des mises en valeur de la nature différentes des modes de production traditionnels et parce que, étant de manière générale favorables à la conservation environnementale, elles valorisent la viabilité écologique des pratiques et se soucient de contribuer à un essor socioéconomique local et durable ancré dans le territoire. Un répertoire et une carte interactive ont été constitués à partir de ces recensions (Bouchard 2016, voir la carte 1).

4. Subvention CRSH (n° 435 2013 1002) dirigée par Sabrina Doyon et intitulée « Patrimonialisation de la nature, conservation et valorisation environnementale: le cas des espaces côtiers du Québec et de la Catalogne ». Le projet avait une visée comparative entre le Québec et la Catalogne, et les travaux concernant cette dernière région sont présentés ailleurs (voir Doyon et Carbonell 2014, 2019 accepté; Doyon 2017, 2019, 2019 accepté).

Carte 1. Recension d'initiatives au Bas-Saint-Laurent



Créée par David Bouchard, modifiée par Sydney Giroux

Des 230 organisations, 175 ont été retenues afin d'y réaliser des entretiens en profondeur auprès de leurs promoteurs (dont 95 dans le cadre des travaux de maîtrise et de doctorat des étudiants impliqués dans l'étude) et des observations, pour certaines participantes. La sélection des cas préserve la représentativité des types et des catégories de l'ensemble des initiatives répertoriées. Ces dernières appartiennent à divers types d'organisation (coopératives, petites entreprises, collectifs à but non lucratif), et leurs membres sont tant des hommes que des femmes d'âges variés. Les entretiens réalisés examinaient les caractéristiques de ces initiatives, leur position face au système économique global et local, les traits de leurs rapports à la nature, à la conservation environnementale et à leur région. L'ensemble de ces données a été analysé en tenant compte du contexte général de la région et des activités qui y ont cours, de son histoire récente ainsi que d'informations documentaires, de données statistiques et de la littérature grise. Toutes les données ont été traitées avec le même cadre d'analyse de contenu thématiques permettant de découper les textes sans en perdre ou en déformer le sens.

Les données recueillies se structurent selon les objectifs de la recherche, qui organisent chacun des chapitres du livre : documenter des activités innovantes de mise en valeur de la nature au Bas-Saint-Laurent, caractériser et identifier les trajectoires et les activités mises en œuvre, examiner les rapports socioenvironnementaux qu'elles sous-tendent et explorer les propositions et les défis régionaux et les situer dans le cadre du contexte bas-laurentien. La perspective d'une écologie politique de l'espoir permet d'interroger les changements environnementaux liés à la conception de nouvelles initiatives, les enjeux pour l'accès à la nature et aux capitaux (foncier, écologique, économique, symbolique, politique) ainsi que le rôle joué par les aspirations et les représentations de l'avenir que portent les acteurs dans la réalisation de leurs activités qui produisent des lieux et des paysages (Doyon et Sabinot 2015; Low 2011; Premat 2009) par la manière dont ils s'engagent dans ces lieux (Hauer, Nielsen et Niewöhner 2018).

3. S'engager et agir au Bas-Saint-Laurent

Les secteurs d'activités et de relations socioenvironnementales qui sont présentés dans le présent ouvrage sont : l'agriculture et l'agroalimentaire (Giroux-Works et Pezet), la production forestière non ligneuse (Doyon et Roy-Malo), l'acériculture (Boulianne), la pêche (Doyon), l'écotourisme (Roy-Malo, Giroux-Works, Bouchard), l'environnementalisme (Pezet et Giroux-Works) et la conservation environnementale (Roy-Malo et Doyon).

Différentes dimensions caractérisent plus particulièrement les initiatives analysées. Premièrement, la protection et la conservation de la nature sont un aspect fondamental qu'elles partagent, soit parce qu'elles constituent leur mission première, comme les organisations environnementalistes et de conservation le laissent entendre, soit parce que cet aspect est au cœur de leurs pratiques de production et d'intervention quotidiennes. Cela prend ainsi forme par des gestes concrets, tels que des techniques de pêche artisanale, des pratiques agricoles agroforestières, permaculturelles ou biologiques, des cueillettes de champignons, de sève ou de plantes sauvages, ou des pratiques de tourisme respectueuses de la nature. Ces préoccupations peuvent se croiser et les différents secteurs qui sont présentés ne sont pas mutuellement exclusifs. Par exemple, plusieurs des acteurs impliqués dans une activité de production sont aussi des participants à des activités environnementalistes ou à des formes de conservation de la nature. La préoccupation commune portée par ces initiatives est de contribuer à améliorer la biodiversité, ou à tout le moins à ne pas détériorer la nature.

Deuxièmement, ces initiatives sont menées par des ruraux et des néoruraux depuis peu. En effet, elles se sont généralement constituées depuis le début des années 2000, certaines ayant même vu le jour pendant la crise économique de 2007-2008. Un peu plus de la moitié des initiatives non conventionnelles, souvent appelées « alternatives », sont menées par des néoruraux issus soit des grands centres urbains, soit d'une autre région. L'autre moitié des acteurs sont des « ruraux », c'est-à-dire des habitants dont la famille provient du Bas-Saint-Laurent. Parmi ces derniers, une partie d'entre eux sont des jeunes de moins de 40 ans qui ont repris l'entreprise familiale et qui l'ont transformée pour « l'écologiser », disant vouloir assurer l'avenir de leurs propres

enfants dans la région. Une autre partie des ruraux partage une démarche similaire aux néoruraux, c'est-à-dire que leurs actions sont guidées tant par une mission de vie issue de voyages, de séjours plus ou moins longs en ville, d'études postsecondaires, d'un désir de s'impliquer socialement ou d'une réflexion ancrée dans une fréquentation particulière de la nature. Ils sont d'abord issus d'une mouvance créative artistique et intellectuelle (par exemple des artistes, enseignants, architectes), et leurs parcours antérieurs sont hétéroclites, environ la moitié d'entre eux ayant étudié ou travaillé sur des enjeux environnementaux et agricoles, et l'autre moitié ayant des expériences moins directement associées aux choses concrètes de l'environnement.

Troisièmement, les acteurs de ces initiatives fondent leurs démarches dans les discours globaux novateurs, progressistes ou non conformistes sur l'économie et écologie. Ceux-ci véhiculent les valeurs mises en avant dans les études de la nouvelle ruralité, soit l'importance des relations locales, tant dans la production que la distribution et l'accumulation de richesse, l'écologisation des pratiques, la coopération et le développement régional. Par exemple, les initiatives ont des liens transnationaux favorisés par les médias sociaux et les réseaux de travailleurs volontaires internationaux (WWOOF et autres). Le savoir des personnes rencontrées aussi est fondé sur des formations scientifiques, des autoformations et des expériences et observations empiriques. Tous rapportent s'investir entièrement, sans compter leur énergie, leur temps, leurs ressources matérielles et monétaires. Leurs organisations, de petite taille, comptent parfois quelques employés saisonniers.

Quatrièmement, les initiatives insistent sur l'importance de faire progresser leur région et misent sur la valorisation des produits et des relations locales afin que les retombées de leurs projets bénéficient à la région et à ses habitants. Toutefois, plusieurs de ces acteurs disent y vivre un isolement, les habitants locaux n'étant pas toujours au rendez-vous pour les appuyer, par l'achat local notamment. Certains doivent d'ailleurs se résigner à vendre leurs produits par des marchés parallèles, biologiques, en ligne et en ville, et ils dépendent grandement des infrastructures de transport et des hydrocarbures pour les acheminer.

Enfin, alors que l'autonomie, l'autosuffisance, la souveraineté alimentaire et naturelle sont des valeurs très importantes, plusieurs peinent à avoir accès aux ressources (financières, politiques, humaines) pour la croissance ou le maintien de leur organisation. L'accès à la terre est notamment problématique, car l'achat d'un lot d'une dimension adéquate à ces types de projets s'avère d'une complexité et d'une rareté grandissantes, en raison notamment du prix atteint par les quotas des productions contingentes (Dupont 2009) et de la Loi sur la protection du territoire agricole favorisant la fusion des parcelles et leur indivisibilité subséquente. De même, l'accès à des programmes de subvention pour consolider leurs activités est souvent contraint par la petite taille de leurs organisations, ce qui constitue paradoxalement l'intérêt même de ces dernières.

L'aspect innovant, non conventionnel, « alternatif », des initiatives n'est pas nécessairement un choix délibéré pour leurs instigateurs, c'est plutôt une évidence qui s'est imposée à eux. Ils n'ont pas choisi d'être originaux ou différents par une démarche marginale, ils le sont parce que leur projet le leur a imposé en quelque sorte et ils doivent souvent vivre avec les conséquences de ces choix en termes de financement ou d'appui à leurs activités. Ce qui les rend différents, c'est leur vision de l'environnement et leur besoin de valoriser la nature pour mieux l'habiter, et ce, en accord avec leurs valeurs. Les formes de valorisation environnementale qu'ils mettent en œuvre sont étroitement liées au dynamisme régional, ce qui constitue un tout presque organique. C'est dans cette perspective que les initiatives que nous avons documentées s'engagent et agissent dans le Bas-Saint-Laurent.

4. Les chapitres du livre

Chaque chapitre traite d'un des secteurs d'activité retenus. Leur plan de rédaction est similaire : une mise en contexte large qui résume les enjeux propres à ce domaine particulier de mise en valeur de l'environnement est suivie d'un portrait des initiateurs de projets et, enfin, d'une analyse des défis associés à cette utilisation de la nature et des pistes de solutions favorables à un ancrage et une intégration territoriale bas-laurentienne.

Dans le premier chapitre, Nakeyah Giroux-Works et Sarah Pezet abordent des initiatives agroalimentaires motivées par un engagement dans la production écologique à petite échelle, la diversification des cultures, la conscientisation environnementale et la coopération. On découvre que les acteurs de ces organisations vivent cependant des défis relatifs à l'accès à la terre et à l'appui économique et politique que cette vision de l'agriculture implique.

Le chapitre 2 se penche sur les activités de cueillette d'espèces floristique sauvages et issues de cultures agroforestières, dans le cadre de la production forestière non ligneuse. Sabrina Doyon et Olivia Roy-Malo y présentent d'une part les cueillettes « nomades » en terres publiques et les défis de gestion des ressources qu'elles sous-tendent. Elles les juxtaposent aux cueillettes plus « sédentaires » propres à la domestication de certaines espèces ainsi qu'aux plantes particulières du littoral bas-laurentien. Cette distinction des formes de cueillette leur a permis de dresser une typologie les identifiant comme étant des « cueilleurs-paysans » et des « fermiers-forestiers ».

Dans le chapitre 3 consacré à l'acériculture, Manon Boulianne identifie, à partir des réalités de la MRC de Témiscouata, différentes stratégies de positionnement des acteurs de la filière acéricole québécoise, qui vit depuis peu une internationalisation croissante de sa mise en marché. Elle analyse la valorisation des produits de l'érable selon trois axes : la patrimonialisation, la moralisation et l'industrialisation de ces activités.

Le chapitre 4 porte sur les pêches d'anguilles et d'esturgeons au Kamouraska, les deux dernières espèces pêchées commercialement dans cette zone de l'estuaire du fleuve. Sabrina Doyon y dresse un portrait de l'exploitation, de la conservation et de la mise en marché de ces espèces emblématiques, en soulignant l'importance que la chasse au béluga a tenue dans leur avènement. Elle présente la façon dont le processus de dégradation environnementale a contribué à marginaliser ces pêches et la manière dont cette situation est maintenant liée à une patrimonialisation de ces espèces et à de nouveaux mécanismes de marchandisation.

Le tourisme de nature et l'écotourisme au Bas-Saint-Laurent, et plus particulièrement dans la région de Kamouraska, sont présentés par Roy-Malo, Giroux-Works et David Bouchard dans

le chapitre 5. Ils cherchent à y comprendre le rôle de ces initiatives relativement à la transformation de l'organisation spatiale régionale dans un contexte où ces activités contribuent à un embourgeoisement de la région. Celui-ci est lié à l'engouement suscité par le secteur immobilier du littoral qui transforme les rapports au territoire tout en offrant des leviers de développement local, des opportunités de création d'emplois et une avenue pour la sensibilisation environnementale.

Pezet et Giroux-Works présentent, dans le chapitre 6, le paysage des luttes environnementalistes qui irriguent la région du Bas-Saint-Laurent avec plus d'intensité depuis près de 10 ans en lien avec la mise en œuvre de projets d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures. La diversité des acteurs, leurs motivations et les stratégies qu'ils déploient sont au cœur des alliances qui tissent ce milieu dans la région et qui donnent une voix protéiforme à ces enjeux de société.

Le dernier chapitre présente une synthèse des activités de conservation environnementale qui ont cours dans le Bas-Saint-Laurent. Roy-Malo et Doyon y présentent des projets alternatifs aux prescriptions étatiques de conservation environnementale. Ils se distinguent des formes gouvernementales dans la mesure où ils naissent directement d'actions, spontanées ou mûrement réfléchies, qui surviennent localement sans être issues d'injonctions du pouvoir législatif en place. Le tour d'horizon des expérimentations différentes de la conservation permet de constater qu'elles peuvent prendre des formes multiples et émerger de visions complexes du monde qui ne sont ni unidimensionnelles ni lisses. Leurs différences respectives peuvent même les placer en contradiction.

Dans leur ensemble, les chapitres ne comparent pas les enjeux singuliers auxquels sont confrontées ces initiatives relativement à leurs activités traditionnelles respectives ni selon les caractéristiques propres à chacune des MRC. Des différences socioéconomiques et écologiques importantes les distinguent, ne serait-ce que par le gradient d'altitude et d'éloignement par rapport aux minces basses terres argileuses qui bordent l'estuaire et le golfe, où sont établies une agriculture conventionnelle et les agglomérations urbaines importantes. Il importe donc de

garder en tête que les portraits que brosse cet ouvrage présentent les expériences des acteurs rencontrés et leurs perceptions respectives, et qu'ils ne constituent pas un portrait statistiquement représentatif de toutes les dimensions qui fondent les liens humains avec les sols, les eaux, la faune et la flore du Bas-Saint-Laurent. Nous croyons néanmoins que ces portraits permettent de mieux comprendre la réalité d'organisations nouvelles et innovantes et témoignent de leur grand dynamisme, malgré leur nombre encore largement minoritaire dans la région. Les enjeux que ces cas permettent d'identifier et les pistes de réflexion qu'ils ouvrent sont récapitulés en conclusion de l'ouvrage.

Les chapitres présentent un portrait synchronique. La scène sur laquelle se déploient ces initiatives évolue cependant, et il sera intéressant de continuer de l'examiner. En effet, cet ouvrage ne rend pas compte de nouvelles organisations qui ont vu le jour depuis la collecte de données et qui sauront certainement inspirer le dynamisme de la région, comme les diverses propositions de reconversion d'églises, l'initiative des *Visages régionaux*, la percée récente des domestications de plusieurs produits forestiers non ligneux (pensons à la culture de noisettes pour laquelle des dispositifs contribuant à accélérer la sélection des variétés les mieux adaptées et productives à la région ont récemment été instaurés). Notons également la désignation de « l'écoterritoire habité de la Matapédia » et l'émergence de toute une dynamique par l'entremise des microbrasseries (Rioux 2018) et des microdistilleries, dont les productions s'inscrivent dans un projet de plus en plus structuré de valorisation des produits locaux par des appellations d'origine et des indications géographiques protégées. De même, d'autres initiatives régionales préexistantes très importantes et inspirantes, telles que l'organisme Ruralys ou l'Union paysanne, ne sont pas traitées dans cet ouvrage. Enfin, il n'explore pas non plus les liens fructueux qui se nouent entre le milieu culturel et artistique et les organisations non conventionnelles. Ainsi, l'aventure ne fait que continuer...

Références

- Abraham, Yves-Marie, Andrea Levy et Louis Marion (2015), « Comment faire croître la décroissance ? » *Nouveaux cahiers du socialisme*, n° 14, p. 24-32.
- Agence BSL (2013), *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Document de stratégie de l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.
- Anctil, Pierre (1975), *Le mode de production marchand et la parenté: un cas historique québécois. St-Vallier de Bellechasse 1893-1923*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Appadurai, Arjun (2004) « The Capacity to Aspire: Culture and the Terms of Recognition », dans V. Rao et M. Walton (dir.), *Culture and Public Action*, Palo Alto (CA), Stanford University Press.
- Archambault, Philippe, Irene R. Schloss, Cindy Grant et Steve Plante (dir.) (2017), *Les hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent: enjeux sociaux, économiques et environnementaux*, Rimouski, Notre Golfe.
- Ariès, Paul (2009), *Désobéir et grandir. Vers une société de décroissance*, Montréal, Écosociété.
- Aubé-Lajoie, Suzanne (1978), *Le salariat et la décomposition de la paysannerie dans Bellechasse: le cas de St-Damien*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Baer, Hans (2017), *Democratic Eco-Socialism as a Real Utopia: Transitioning to an Alternative World System*, New York et Oxford, Berghahn Books.
- Barham, Elizabeth (2003), « Translating terroir: the global challenge of French AOC labeling », *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, p. 127-138.
- Bariteau, Claude, et Serge Genest (1987), « Axes majeurs et développements récents de l'anthropologie au Québec », *Anthropologie et sociétés*, vol. 11, n° 3, p. 117-141.
- Beaucage, Pierre (1970), « Organisation économique et parenté à La Tabatière », *Recherches sociographiques*, vol. 11, n° 1-2, p. 91-116.
- Bernard, Jean-Marc (1967), « Observations sur sept municipalités d'agriculture prospère du Bas-du-Fleuve », *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 1, p. 49-67.
- Blaser, Mario (2016), « Is another cosmopolitics possible? », *Cultural Anthropology*, vol. 31, n° 4, p. 545-570.
- Bonneuil, Christophe, et Jean-Baptiste Fressoz (2016), *L'évènement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, chapitre 3: Cléo, la Terre et les anthropocénologues.

- Bouchard, David (2016), *Répertoire des écoinitiatives du Bas-Saint-Laurent*, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Boucher, Yan, Dominique Arseneault et Luc Sirois (2009), «La forêt préindustrielle du Bas-Saint-Laurent et sa transformation (1820-2000): implications pour l'aménagement écosystémique», *Le Naturaliste canadien*, vol. 133, n° 2, p. 60-69.
- Bourdieu, Pierre (1977), *Outline of a Theory of Practice (Vol. 16)*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Breton, Yvan (1970), «Morphologie sociale et mariage à Saint Paul River», *Recherches sociographiques*, vol. 11, n° 1-2, p. 117-149.
- (1979), «Anthropologie sociale et paysannerie québécoise», dans B. Arcand et al. (dir.), *Perspectives anthropologiques. Un collectif d'anthropologues québécois*, Montréal, Les éditions du Renouveau pédagogique.
- (1984), «De l'ampleur des intentions à la mesure du geste concret. La diffusion et l'utilisation de résultats de recherche dans Bellechasse», *Anthropologie et sociétés*, vol. 8, n° 3, p. 43-61.
- Brinkley, Catherine (2017), «Visualizing the Social and Geographical Embeddedness of Local Food Systems», *Journal of Rural Studies*, vol. 54, p. 314-325.
- Brisson, Morin-Boulais, Bouchard-Bastien, Doyon. 2017 «Vivre avec une minière dans sa cour arrière: les impacts sociaux de la reprise des activités minières à Malartic, en Abitibi». *Recherches sociographiques*, vol LVIII, n° 2, p. 387-413.
- Brockington, Dan, Rosaleen Duffy et Jim Igoe (2008), *Nature Unbound. Conservation, Capitalism and the Future of Protected Areas*, Londres et Sterling, Earthscan.
- Bryant, Raymond L. (1992), «Political Ecology: An Emerging Research Agenda in Third-World Studies», *Political Geography*, vol. 11, n° 1, p. 12-36.
- Busca, Didier, et Nathalie Lewis (dir.) (2019), *Penser le gouvernement des ressources naturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Calvário, Rita (2017), «Food Sovereignty and New Peasantries: On Repeasantization and Counter-Hegemonic Contestations in the Basque Territory», *The Journal of Peasant Studies*, vol. 44, n° 2, p. 402-420.
- Calvário, Rita, et Giorgos Kallis (2017), «Alternative Food Economies and Transformative Politics in Times of Crisis: Insights from the Basque Country and Greece», *Antipode*, vol. 49, n° 3, p. 597-616.

- Camiré, Lucie, Jacques Roy et Hector Ouellet (1994), *Les jeunes et l'exode dans le Bas-Saint-Laurent. Étude de cas: territoires des MRC Matane et Témiscouata*, Sainte-Foy, Centre de recherche sur les services communautaires (CRSC), Université Laval.
- Charest, Paul, et Marc-Adélarde Tremblay (1967), « Isolement et vision du monde à Saint-Augustin », *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 2, p. 151-176.
- Chaves, Martha, Thomas Macintyre, Gerard Verschoor et Arjen E.J. Wals (2017), « Radical Ruralities in Practice: Negotiating Buen Vivir in a Colombian Network of Sustainability », *Journal of Rural Studies*, (accepté février 2017), p. 1-10.
- Chiasson, Guy, et Édith Leclerc (dir.) (2013), *La gouvernance des forêts publiques québécoises. Une avenue de développement des régions périphériques ?* Québec, Presses de l'Université Laval.
- Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) et Société pour la nature et les parcs (SNAP) (2016), *Permis pétroliers: Un obstacle à la conservation au Bas-Saint-Laurent*, Consulté sur Internet (http://www.crebsl.com/documents/pdf/foret/rapport_permis_petroliers_crebsl-snap_2016-03-14.pdf) en juin 2019.
- Coq-Huelva, Daniel, Javier Sanz-Canaada, Florencio Sanchez-Escobar (2017), « Values, conventions, innovation and sociopolitical struggles in a local food system: Conflict between organic and conventional farmers in Sierra de Segura » *Journal of Rural Studies*, vol. 55, p. 112-121.
- Doyon, Mélanie, Juan-Luis Klein, Lucie Veillette, Christopher R. Bryant et Chakda Yorn (2013), « La néoruralité au Québec: facteur essentiel d'enrichissement collectif ou source d'embourgeoisement? », *Géographie, économie, société*, vol. 15, n° 1, p. 117-137.
- Doyon, Sabrina (2002), « The Structural Marginalisation of Artisanal Fishing Communities: The Case of La Boquita », *Anthropologica*, vol. 44, n° 1, p. 83-98.
- (2005), « Une révolution à sa mesure: Diversité des pratiques environnementales communautaires à Cuba », *Anthropologie et sociétés*, vol. 23, n° 1, p. 121-144.
- (2013), *Une révolution de l'environnement. Ethnographie d'un village côtier à Cuba*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- (2015), « Losing ground: The Marginalization of the St. Lawrence Eel Fisheries in Québec, Canada », *Marine Policy*, vol. 61, p. 331-338.
- (2017), « Mise en marché et certification de l'anguille argentée et de l'esturgeon noir de l'estuaire du St-Laurent: des « vendredis

- maigres» aux produits fins», *Canadian Food Studies*, vol. 4, n° 1, p. 87-107.
- (2018a), «Productions locales alternatives: l'espoir d'un changement de paradigme?», *Culture de rang*, vol. 1, n° 1, p. 49-54.
- (2018b), «Belugas, Black Sturgeons, Eels: from Commercial Fishery to Marketing Conservation», dans H. Artaud et A. Surrallés (dir.), *The Sea Within. Marine Tenure and Cosmopolitical Debates*, Copenhague, International Work Group for Indigenous Affairs.
- (2019) (accepté), «Écologie politique des paysans alternatifs de l'Emporda (Catalogne): s'engager entre mer et montagne», *Développement durable et territoire*, numéro spécial Écologisation des pratiques et territorialisation.
- (2019) «De les lluites ambientales cap a les compromisos ecologics entre mar i muntanya: les pistes de les pagesos alternativos al Alt Emporda», p. 34-42, dans C. Masanés i J. Puig (dir.) *La lluita verda a l'Empordà i la utilitat de la radicalitat*. Figueres, Brau edicions i Úrsula Llibres.
- Doyon, Sabrina, et Catherine Sabinot (2014) «A New 'Conservation Space'? Protected Areas, Environmental Economic Activities and Discourses in Two Yucatán Biosphere Reserves (Mexico)», *Conservation and Society*, vol. 12, n° 2, p. 133-146.
- (dir.) (2015), *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale. Pêche, sel et flamants roses dans les réserves de biosphère yucatèques au Mexique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Doyon, Sabrina, et Eliseu Carbonell (2014), «Medio ambiente, espacio costero yecoiniciativas locales en el Bas-Saint-Laurent (Québec) y la Costa Brava (Catalunya)», dans B. Santamarina, R. Modino et A. Coca (dir.), *Antropología ambiental. Estado de la cuestión y retos futuros*, XIII Congreso de Antropología de la FAAEE 2014.
- (2019 accepté), "New Maritimity and Mobility in Small Scale Commercial Fisheries in Catalonia", *Anthropology of Work*, numéro special Mobility on Water, S. Roseman (dir.).
- Doyon, Sabrina, Andréanne Guindon et Catherine Leblanc (2008), «Descentralización, regionalización y atomización en Río Lagartos, Las Coloradas y El Cuyo, Yucatán», dans J. Fraga, G. Villalobos, S. Doyon et A. Garcia (dir.), *Gobernanza Costera en México: Descentralización y Manejo Ambiental en la Península de Yucatán*, Plaza y Valdes, Universidad Autónoma de Campeche.
- Dugas, Clermont (1973), «Le développement régional de l'Est-du-Québec de 1963 à 1972», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 17, n° 41, p. 283-316.

- Dugré, Françoise (1977), *On a not' quota*, vidéo (48 minutes), Québec, département d'anthropologie et Faculté des lettres, Université Laval.
- Dupont, David (2009), *Une brève histoire de l'agriculture au Québec. De la conquête du sol à la mondialisation*, Montréal, Fides.
- Elliott, Jaklin, et Ian N. Olver (2007), « Hope and Hoping in the Talk of Dying Cancer Patients », *Social Science and Medicine*, vol. 64, n° 1, p. 138-149.
- Escobar, Arturo (1998), « Whose Knowledge, Whose Nature? Biodiversity, Conservation, and the Political Ecology of Social Movements », *Journal of Political Ecology*, vol. 5, n° 1, p. 53-82.
- (1999), « After Nature : Steps to an Antiessentialist Political Ecology », *Current Anthropology*, vol. 40, n° 1, p. 1-30.
- (2018), *Designs for the Pluriverse. Radial Interdependence, Autonomy, and the Making of Worlds*, Durham, Duke University Press.
- Flamand-Hubert, Maude (2017), *La forêt québécoise en discours dans la première moitié du XX^e siècle: représentations politiques et littéraires*, Thèse de doctorat, département Sociétés, territoires et développement, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.
- Fortin, Jean-Charles, et Antonio Lechasseur (1993), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Fortin, Marie-José, et Mario Handfield (2013), « La production bioalimentaire distinctive en région québécoise: des territoires de ressources évoluant au rythme du cycle de vie de l'entreprise », *Économie régionale urbaine*, n° 1, p. 63-92.
- (2016), *Repenser l'innovation hors métropole: l'action publique dans le secteur bioalimentaire*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.
- Fortin, Marie-José, Guy Chiasson, Maude Flamand-Hubert, Yann Fournis et François L'Italien (dir.) (2016), *Ressources naturelles, gouvernance et communautés: refonder le développement des territoires*, Actes du colloque du 83^e congrès de l'ACFAS (mai 2015), Rimouski, GRIDEQ.
- Fortin, Marie-José, Mario Handfield et Abigail Rezelman (2010), *Le territoire comme ressource construite dans l'industrie bioalimentaire: de la production au milieu de vie. Étude de cas comparés d'entreprises établies au Bas-Saint-Laurent, en Chaudière-Appalaches et en Gaspésie (Québec, Canada)*, Rimouski, Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial.
- Fortin, Marie-José, Mario Handfield et Olivier Riopel (2012), *De la ressource bioalimentaire au produit distinctif: dynamiques entrepreneur-*

- riales et accompagnement public en Chaudière-Appalaches, au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie*, Rimouski, Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Rapport remis au MAPAQ.
- Fournis, Yann (2012), «Penser la ruralité et son développement au GRIDEQ entre 1970 et 2000. Du mouvement social localisé à la construction symbolique des communautés territoriales», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, n° 157, p. 83-90.
- Fournis, Yann, Marie-José Fortin et Guy Chiasson (dir.) (2018), *L'économie politique des ressources naturelles au Québec. Régimes de ressources et territoires dans trois secteurs*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Friedmann, Harriet (2016), «Food Regime Analysis and Agrarian Questions: Widening the Conversation», *Journal of Peasant Studies*, vol. 43, n° 3, p. 671-692.
- Gasse-Gagné, Charles et Mario Handfield (2016), *Portrait exploratoire de la population agricole du Bas-Saint-Laurent (fermes à risque de démantèlement)*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, MAPAQ.
- Gautier, Denis, et Tor A. Benjaminsen (dir.) (2012), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Versailles, Éditions Quae.
- Genest, Serge (dir.) (1985), *La passion de l'échange: terrains d'anthropologues du Québec*, Montréal, Gaëtan Morin.
- Giraud, Claude (2007), *De l'espoir: sociologie d'une catégorie de l'action*, Paris, L'Harmattan.
- Gold, Gerald L. (1975), *Saint-Pascal: Changing Leadership & Social Organization in a Quebec Town*, Toronto, Holt, Rinehart and Winston of Canada.
- Halfacree, Keith (2007), «Trial by Space for a "Radical Rural": Introducing Alternative Localities, Representations and Lives», *Journal of Rural Studies*, vol. 23, n° 2, p. 125-141.
- Handfield, Mario (2010), «La reconnaissance, la valorisation et la rétribution de la multifonctionnalité de l'agriculture: quelle incidence sur la transmission et la pérennisation des fermes familiales?», dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux: enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski, Éditions du CRDT et du GRIDEQ.
- Handfield, Mario, et Charles Gasse-Gagné (coll.) (2016), *Portrait sommaire des entreprises agricoles à potentiel de transfert non apparenté au Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, MAPAQ.

- Harrison, Rodney (2017), «Freezing Seeds and Making Futures: Endangerment, Hope, Security, and Time in Agrobiodiversity Conservation Practices», *Culture, Agriculture, Food and Environment*, vol. 39, n° 2, p. 80-89.
- Hassanein, Neva (2003), «Practicing Food Democracy: A Pragmatic Politics of Transformation», *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, p. 77-86.
- Hatvany, Matthew George (2002), *The Aboiteaux of Kamouraska: An Historical Geography of Nature, People and Processes*, Thèse de doctorat, département de géographie, Québec, Université Laval.
- Hauer, Janine, Jonas Østergaard Nielsen et Jörg Niewöhner (2018), «Landscapes of Hoping – Urban Expansion and Emerging Futures in Ouagadougou, Burkina Faso», *Anthropological Theory*, vol. 18, n° 1, p. 59-80.
- Hecht, Susanna (2008), «The New Rurality: Globalization, Peasants and the Paradoxes of Landscapes», *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, vol. 17, n° 2, p. 141-160.
- Hopkins, Rob (2010), *Manuel de transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Montréal, Éditions Écosociété.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2017), *Bulletin statistique régional. Édition 2017. Bas-Saint-Laurent*, Institut de la statistique du Québec, Consulté sur Internet (<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2017/01-Bas-Saint-Laurent.pdf>) en juin 2019.
- Jansen, Stef (2014), «Hope for/against the State: Gridding in a Besieged Sarajevo Suburb», *Ethnos*, vol. 79, n° 2, p. 238-260.
- (2016), «For a Relational, Historical Ethnography of Hope: Indeterminacy and Determination in the Bosnian and Herzegovinian Meantime», *History and Anthropology*, vol. 27, n° 4, p. 447-464.
- Jean, Bruno (1985), *Agriculture et développement dans l'Est-du-Québec*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- (1987), «Les entreprises agricoles communautaires dans le Bas-Saint-Laurent: émergence, essor et déclin», *Coopératives et développement*, vol. 19, n° 1, p. 69-82.
- (1988) «La "ruralité" bas-laurentienne: développement agricole et sous-développement rural», *Recherches sociographiques*, vol. 29, n° 2-3, p. 239-263.

- (1989), «Le développement régional à l'heure du développement local: le temps des incertitudes», *Canadian Journal of Regional Sciences/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, n° 1, p. 9-24.
- (1990), «L'avènement d'une région rurale marginalisée: le cas du Bas-Saint-Laurent au Québec», dans J. Franquen (dir.), *Agriculture et politiques agricoles au Québec et en France*, Paris, Québec, L'Harmattan, Presses de l'Université du Québec.
- (2006), «Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques», *Recherches sociographiques*, vol. 47, n° 3, p. 503-529.
- Kallis, Giorgos, et Hug March (2015), «Imaginaires of Hope: The Utopianism of Degrowth», *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 105, n° 2, p. 360-368.
- Kay, Cristóbal (2015), «The Agrarian Question and the Neoliberal Rural Transformation in Latin America», *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, vol. 100, p. 73-83.
- Lajoie, André (1978), *Dimension économique et sociale de l'intégration dans l'agriculture sans sol: le cas de Saint-Gervais (Bellechasse)*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Labrecque, Marie-France, Manon Boulianne et Sabrina Doyon (2010), *Migration, environnement, violence et mouvements sociaux au Mexique. Dynamiques régionales en contexte d'économie globalisée*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Lamy, Brigitte (1984), *La vie quotidienne dans un foyer rural du Bas-St-Laurent*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Lapointe, Daniel (1986), *La pluriactivité des familles agricoles dans l'espace agroforestier; le cas des familles agricoles du Témiscouata*, Mémoire de maîtrise, département d'agriculture, Québec, Université Laval.
- Le Guédard, Pierre (2005), *Exploitation forestière et colonisation 1890-1950: synthèse historique du développement de la vallée de la Matapédia*, Mémoire de maîtrise, programme de développement régional, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.
- Lefebvre, Henri (1991), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.
- Lewis, Nathalie, et Maude Flamand-Hubert (2013), «Entre les intentions et la mise en œuvre, la non-évidence d'une gestion forestière qui conjugue forêt et société», dans C. Farcy, Y. Poss et J. Perron (dir.), *Forêts et foresterie: mutations et décloisonnements*, Paris, L'Harmattan.
- Lewis, Nathalie, Maude Flamand-Hubert, Aurélie Sierra et Jason Fournier (2008), «La culture forestière depuis 1950: entre tradi-

- tion et modernité. Les fonctions sociales des forêts québécoises en vieilleses depuis 1950», conférence au colloque *Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, ASRDLE, 25-27 août.
- L'Italien, François, David Dupont et Robert Laplante (2017), *L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec. Matériaux pour préparer l'avenir*, Montréal, Rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC).
- Locher, Fabien, et Jean-Baptiste Fressoz (2012), «Modernity's Frail Climate. A Climate History of Environmental Reflexivity», *Critical enquiry*, vol. 38, n° 3, p. 579-598.
- Low, Setha M. (2011), «Claiming Space for and Engaged Anthropology: Spatial Inequality and Social Exclusion», *American Anthropologist*, vol. 113, n° 3, p. 389-407.
- Low, Setha M., et Denise Laurence-Zuniga (2003), *The Anthropology of Space and Place: Locating Culture*, Malden, Blackwell Publishing.
- Martínez Mauri, Mònica (2007), «Une réserve de la biosphère non achevée. Les Kunas et la conservation de la nature», *Cahiers d'anthropologie sociale*, n° 3, p. 97-108.
- McMichael, Philip (2011), «The food regime in the land grab: articulating "global ecology" and political economy», conférence à l'*International Conference on Global Land Grabbing*, Brighton, University of Sussex, 6-8 avril.
- Miner, Horace (1985) [1939], «Chapitre XI: L'ancien et le nouveau», dans H. Miner (dir.), *Saint-Denis: un village québécois*, Montréal, Hurtubise HMH.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2017), *Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec. Estimations pour 2017. Portrait régional et contribution de l'industrie bioalimentaire à l'activité économique régionale*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2017), *Les aires protégées par désignation. Région du Bas-Saint-Laurent*, Gouvernement du Québec, Consulté sur Internet (http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/cartes/Carre-Ap-Rg-1-BSL.pdf) en avril 2017.
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) (2019), *Bas-Saint-Laurent: portrait régional. Hiver 2019*, Québec, Gouvernement du Québec, Consulté sur Internet (https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Bas_Saint-Laurent.pdf) en mai 2019.

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010), *Portrait territorial Bas-Saint-Laurent*, Québec, Gouvernement du Québec, Consulté sur Internet (<https://mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-bas-saint-laurent.pdf>) en juin 2019.
- Moore, Jason W. (dir.), 2016, *Anthropocene or Capitalocene? Nature, History, and the Crisis of Capitalism*, Oakland, Kairo books.
- Mormont, Marc (2009), « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, n° 183, p. 143-160.
- Mundler, Patrick, et Manon Boulianne (2016), « Introduction », conférence au colloque *Réseaux alimentaires alternatifs au Québec: perspectives comparatives*, Montréal, Congrès de l'ACFAS, 12-13 mai.
- Nadeau-Lemieux, Michèle (1978), *Modification des forces productives et accumulation du capital chez les producteurs de lait nature à St-Vallier-de-Bellechasse*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Narotzky, Susana, et Niko Besnier (2014), « Crisis, Value, and Hope: Rethinking the Economy. An Introduction to Supplement 9 », *Current Anthropology*, vol. 55, n° 9, p. S4-S16.
- O'Neill, Kirstie (2014), « Situating the "Alternative" within the "Conventional" – Local Food Experiences from the East Riding of Yorkshire, UK », *Journal of Rural Studies*, vol. 35, p. 112-122.
- Ortner, S. B. 2016, « Dark Anthropology and Its Others. Theory since the Eighties » *Hau: Journal of Ethnographic Theory* 6 (1), p. 47-73.
- Paulson, Susan (2017), « Introduction », *Journal of Political Ecology*, vol. 24, n° 1, p. 1-24.
- Peet, Richard, Paul Robbins et Michael John Watts (2011), *Global Political Ecology*, Londres et New York, Routledge.
- Pine, Frances (2014), « Migration as Hope: Space, Time, and Imagining the Future », *Current Anthropology*, vol. 55, n° S9, p. S95-S104.
- Ploeg, Jan Douwe Van Der (2008), *The New Peasantries: Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, Londres et Sterling (Virginie), Earthscan.
- Premat, Adriana (2009), « State Power, Private Plots and the Greening of Havana's Urban Agriculture Movement », *City and Society*, vol. 21, n° 1, p. 28-57.
- Richardson, Mary (2008), *Polycultures of the Mind: Organic Farmers in Quebec and the Recovery of Agency*, Thèse de doctorat, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.

- (2010), « L'agriculture biologique et les paradoxes de la reconnaissance », *Anthropologica*, vol. 52, n° 2, p. 305-321.
- Rioux, Marcel (1957), « Description de la culture de l'Île-Verte », Musée national du Canada, bulletin n° 133, Série anthropologique n° 35, Ottawa, Imprimeur de la reine.
- Rioux, Simon (2018), *La bière, entre terroir et savoir-faire local : une étude de l'ancrage régional des microbrasseries du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Robbins, Paul (2004), *Political Ecology: A Critical Introduction*, Oxford, Blackwell Publishing.
- (2012), « Qu'est-ce que la political ecology ? » dans D. Gautier et T. A. Benjaminsen (dir.), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Versailles, Éditions Quæ.
- Roseman, Sharon R., Santiago Prado Conde et Xerardo Pereiro Pérez (2013), « Antropología y nuevas ruralidades », *Gazeta de Anthropología*, vol. 29, n° 2, artículo 1.
- Roy, Louis, Sylvain Paquette et Gérald Domon (2005), « La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique », *Recherches sociographiques*, vol. XLVI, n° 1, p. 35-65.
- Roy-Malo, Olivia (2017), *Le lac de l'Est, un espace négocié : Ethnographie d'un processus de création d'aire protégée dans la région de Kamouraska*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Roy-Malo, Olivia, et Sabrina Doyon (2019), « Planifier une aire protégée : idéation et négociations de la conservation environnementale au Bas-Saint-Laurent (Québec) », dans N. Lewis et D. Busca (dir.), *Le gouvernement des ressources*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Sabinot, Catherine (2011), *Vivre de ses terres ou de celles des autres ? Propriété foncière, accès à la terre et expériences de petits exploitants agricoles au Québec*, Québec, Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie sociale.
- Sayre, Nathan F. (2012), « The Politics of the Anthropogenic », *Annual Review of Anthropology*, vol. 41, p. 57-70.
- Sick, Deborah (2008), « Coffee, Farming Families, and Fair Trade in Costa Rica : New Markets, Same Old Problems ? », *Latin American Research Review*, vol. 43, n° 3, p. 193-208.
- (2014), *Rural Livelihoods, Regional Economies, and Processes of Change*, Abingdon et New York, Routledge.

- Simard, Majella (2003), *La fragilité de l'espace rural québécois. Le cas des petites localités du Bas-Saint-Laurent : enjeux et perspectives d'avenir*, Thèse de doctorat, département de développement régional, Université du Québec à Rimouski.
- (2007), «Le territoire perçu. La fragilité vécue en milieu rural : le cas de huit petites localités du Bas-Saint-Laurent, Canada», *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, vol. 20, n° 20, p. 1-26.
- (2008), «La géographie de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent : une analyse sous l'angle des disparités territoriales», *Économie et solidarités*, vol. 39, n° 1, p. 131-148.
- (2018), *Le JAL : un demi-siècle de luttes et de débats, bilan et perspectives nouvelles d'une expérience de développement communautaire en milieu rural fragile*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ.
- Simard, Myriam, et Laurie Guimond (2012), «Que penser de l'embourgeoisement rural au Québec? Visions différenciées d'acteurs locaux», *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 3, p. 527-553.
- Simard, Myriam, Benoit Desjardins et Laurie Guimond (2011), «L'insertion globale des jeunes néo-ruraux québécois en quête d'un nouveau mode de vie à la campagne», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 34, n° 4, p. 189-200.
- Sliwinski, Alicia (2012), «Working Hope: Around Labour and Value in a Humanitarian Context», *Anthropologica*, vol. 54, n° 2, p. 227-238.
- (2016), «The Value of Promising Spaces : Hope and Everyday Utopia in a Salvadoran Town», *History and Anthropology*, vol. 27, n° 4, p. 430-446.
- Staneck, Oleg (1988), «Crise et colonisation dans l'Est-du-Québec», *Recherches sociographiques*, vol. 29, n° 2-3, p. 201-238.
- Trauger, Amy (2014), «Toward a Political Geography of Food Sovereignty: Transforming Territory, Exchange and Power in the Liberal Sovereign State», *The Journal of Peasant Studies*, vol. 41, n° 6, p. 1131-1152.
- Tremblay, Marc-Adélar (1950), *La ferme familiale du comté de Kamouraska (étude fondée sur une enquête conduite dans des paroisses riveraines du comté, été 1949)*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- (1959), «Le problème des fermes marginales», *Agriculture*, vol. 16, n° 1, p. 20-24.
- (1960), «Les tensions psychologiques chez le bûcheron: quelques éléments d'explication», *Recherches sociographiques*, vol. 1, n° 1, p. 61-89.

- Tremblay, Marc-Adélar, et Gérald Gold (1973), *Communautés et culture : éléments pour une ethnologie du Canada français*, Montréal, Éditions HRW. (Version anglaise: (1973) *Communities and Culture in French Canada*, Toronto, Holt, Rinehart and Winston of Canada).
- Tremblay, Marc-Adélar, Paul Charest et Yvan Breton (1969), *Les changements socio-culturels à Saint-Augustin : contribution à l'étude des isolats de la Côte-Nord du Saint-Laurent*, Québec, Presses de l'Université Laval (Travaux et documents du Centre d'études nordiques).
- Vaccaro, Ismael, et Oriol Beltran (2007), *La Ecología Política de los Pirineos : Estado, Historia y Paisaje*, Tremp, Garsineu Edicions.
- Veteto, James R., et Joshua Loky (2008), « Environmental Anthropology Engaging Permaculture: Moving Theory and Practice Toward Sustainability », *Culture and Agriculture*, vol. 30, n° 1-2, p. 47-58.
- Whatmore, Sarah, Pierre Stassart et Henk Renting (2003), « What's Alternative about Alternative Food Networks? », *Environment and Planning A*, vol. 35, n° 3, p. 389-391.

CHAPITRE 1

Prêter main-forte à la nature : production et transformation alimentaires locales, solidaires et engagées

Nakeyah Giroux-Works et Sarah Pezet

Introduction

La région du Bas-Saint-Laurent est caractérisée par une production agricole et agroalimentaire¹ diversifiée avec, pour chef de file, la production laitière, suivie des activités acéricole, porcine et bovine. À eux seuls, les producteurs laitiers engendrent des entrées de 257 430 millions de dollars, soit 51 % des recettes monétaires agricoles provenant du marché dans la région. Les acériculteurs (14 %), les producteurs porcins (9 %), bovins (7 %), de céréales et d'oléagineux (4 %) génèrent des recettes moindres, mais tout de même considérables, qui se chiffrent ensemble à 167 426 millions de dollars. L'occupation du territoire est marquée par la présence de ces entreprises qui couvrent un total de 642 000 hectares, soit l'équivalent de 29 % de l'espace bas-laurentien (MAPAQ 2017a). Or, seulement la moitié de ces terres est cultivée, principalement pour produire des fourrages, des céréales et des protéagineux (Direction régionale du BSL 2013). Les superficies non cultivées sont pour leur part composées de boisés de ferme et de terres en friche par exemple.

Il ressort de cette brève présentation quantitative que l'utilisation des terres et l'occupation du territoire sont largement

1. L'agriculture concerne tout ce qui a trait à la production de nourriture brute. La production laitière, l'élevage, la culture de céréales, de fruits et de légumes font partie de cette catégorie. L'agroalimentaire est relative à la transformation des aliments et à leur distribution. Elle comprend des produits de l'érable, des viandes et charcuteries, des fines herbes ou encore des petits fruits et légumes en confitures et en conserves.

déterminées par les secteurs d'activités de l'agriculture conventionnelle². Elle constitue le modèle de production privilégié dans la région, même si de nombreux facteurs territoriaux pèsent lourdement sur son évolution. Selon L'Italien, Dupont et Laplante (2017), des chercheurs de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), la décroissance démographique et la dévitalisation rurale sont parmi les facteurs les plus importants qui induisent des pressions sur le modèle agricole conventionnel. La croissance urbaine au détriment des régions engendre un important exode rural, ce qui pousse de nombreux fermiers à délaisser leur vocation première au profit d'un emploi plus lucratif et souvent moins contraignant en ville (Bouchard-Bastien 2010). Au Bas-Saint-Laurent, le nombre d'exploitations est en déclin de 9 % depuis 2002 et le PIB agricole tend à rester inférieur à celui du Québec (L'Italien, Dupont et Laplante 2017, p. iv). C'est dans ce contexte que les auteurs du rapport de l'IRÉC avancent que cette région ne tire pas toute la valeur de ses terres arables et de ce que livrent ses producteurs: «[La] région se trouve à exporter [ses] produits de base, sans transformer les denrées à la hauteur de ce que pourrait [lui] permettre [son] agriculture. [Cette] région accuse, pour ainsi dire, un déficit de valeur ajoutée» (L'Italien, Dupont et Laplante 2017, p. iv).

Des acteurs locaux s'affairent à apposer de nouvelles couleurs à ce portrait agricole en créant des modèles de production s'appliquant à plus petite échelle et dotés d'une plus grande valeur ajoutée. Leurs entreprises sont envisagées comme innovantes puisqu'elles redessinent les structures agraires par leur éthique appliquée à la protection de la nature et par leurs activités engagées dans la restauration des agroécosystèmes. Grâce à leur petite ou moyenne entreprise, ces acteurs cherchent à rehausser la

2. L'agriculture conventionnelle est le modèle extensif qui a vu le jour avec la révolution verte. Il s'inscrit dans une optique d'économie de marché, et son objectif premier est le rendement. Il s'agit généralement d'exploitations agricoles de très grandes surfaces qui sont relativement spécialisées dans un type de production et utilisent systématiquement des engrais chimiques, des pesticides, ainsi que de la machinerie lourde. Précisons toutefois qu'il existe des exploitations agricoles biologiques conventionnelles (intensives et extensives). De même, certaines de ces nouvelles entreprises peuvent recourir à l'utilisation de machineries ou de produits; cependant leur objectif premier sera de maximiser la qualité de leurs produits en minimisant leurs incidences environnementales.

vitalité de leur milieu rural et de l'économie régionale, même s'ils ne sont que très peu à cheminer à contre-courant des systèmes traditionnels de production agricole et de mise en marché des aliments.

Nous situons le déploiement de ces initiatives bas-laurentiennes dans les débats récents associés à la multifonctionnalité de l'agriculture (Fortin et Handfield 2016; Jean et Lafontaine 2010; Ruiz et Domon 2013), la production bioalimentaire distinctive, ses rapports écologiques à la nature (Fortin et Handfield 2013; Pruvost 2013; Richardson 2005; Simard, Desjardins et Guimond 2011), de même que la négociation sociale du foncier et de la transmission des terres agricoles (L'Italien 2012; Sabinot 2011). Il ressort de ces études des aspirations sociales à inventer une agriculture permettant de concilier des objectifs de rentabilité économique, de qualité de vie et de conservation de la nature, soit une agriculture d'échelle humaine ancrée dans les besoins des sociétés rurales et les limites écologiques de leur environnement (Jean et Lafontaine 2010; Ruiz et Domon 2013). L'agriculture prend la forme d'un projet politique qui s'inscrit à la croisée de préoccupations pour le maintien du peuplement dans les zones rurales en dévitalisation, la production d'une alimentation saine et de qualité, et la pratique d'une agriculture plus responsable par des systèmes de production moins intensifs (Bouchard 2002, 2014; Bouchard-Bastien 2010; Calvário et Kallis 2017; Fortin et Handfield 2016).

Derrière ces considérations, nous remarquons l'idée de faire valoir les contributions globales de l'agriculture à la vie sociale, écologique et économique en milieu rural, et de souligner la sensibilité environnementale des consommateurs voulant «manger local» (Fortin et Handfield 2016). C'est dans ce sillage que des chercheurs expliquent que le modèle agricole productiviste et conventionnel ne répond plus complètement aux finalités que souhaitent lui donner les exploitants agricoles ruraux et les consommateurs (Pruvost 2013; Richardson 2005). Cette évolution du modèle agricole vers un nouveau paradigme de production s'opère par l'adoption de nouvelles stratégies de production et de mises en vente basées sur la valorisation des collectivités en relation avec le paysage rural (Guimond 2012; Ruiz et Domon 2013). Cette mise en valeur se fait par l'entremise d'un savoir-

faire artisan articulé à des spécialités « du terroir » ou des produits biologiques, ainsi que par un savoir-être s'exprimant par une éthique de travail (Boissonneault Vaudreuil 2015; Pruvost 2013; Richardson 2005). L'évolution du modèle agricole passe aussi par une série de défis politiques attachés à la propriété du territoire et ses mécanismes formels de transmission et d'accès à la terre qui ne sont pas adaptés à la réalité de nombreuses petites exploitations agricoles du Québec (Calvário et Kallis 2017; L'Italien 2012; Sabinot 2011).

Dans le cadre de nos recherches, nous avons recensé 93 initiatives du secteur agricole primaire et 29 initiatives de l'agro-alimentation. Elles ont été retenues en raison de leur intérêt pour des pratiques de production basées sur des principes écologiques (agroécologie, biodynamie, permaculture, etc.) et ancrées à des besoins socioéconomiques locaux. Elles participent aussi à la transformation des dynamiques territoriales et sociales entourant les domaines de la production agricole et de l'alimentation. En tout, 25 entrevues ont été réalisées auprès de ces acteurs dans le but de comprendre leurs intentions et, surtout, leurs modes d'utilisation et de valorisation de la nature. Comment ces agriculteurs s'y prennent-ils pour faire rayonner leur entreprise et leur collectivité? Quels rapports à la nature animent leurs pratiques de production agricole et de transformation agroalimentaire ?

Le chapitre exposera un portrait des acteurs qui portent ces initiatives, puis une synthèse de leurs activités et enfin une analyse des défis attachés aux usages qu'ils font de la nature. Seront aussi présentées les solutions formulées par ces porteurs de projets pour rendre compte des embûches qui parsèment leurs parcours. L'objectif poursuivi par ce chapitre est de démontrer l'apport de ces acteurs à la vitalité des villes et villages du Bas-Saint-Laurent.

1. Qui sont les porteurs de ces initiatives ?

Les agriculteurs à la tête des initiatives étudiées ont des trajectoires de vie variées, mais leurs motivations convergent vers une même envie d'exercer une agriculture représentative de leurs valeurs. Plus de la moitié des initiatives agricoles et agroalimentaires non conventionnelles est menée par des ruraux, c'est-à-dire des habitants qui ont grandi et occupé l'espace bas-laurentien

depuis au moins une génération. Une partie d'entre eux sont de jeunes adultes qui ont fait le choix de reprendre les rênes de l'entreprise familiale et de la remodeler à leur image, en s'appliquant à réorganiser ses activités selon leurs aspirations d'exercer une agriculture bénéfique pour l'environnement et l'économie régionale. Les autres ruraux, âgés d'une quarantaine d'années et plus, articulent le développement de leur projet à des idées d'accomplissement de soi et « de retour à la terre ». Les voyages qu'ils ont entrepris, les carrières qui les ont expatriés pendant quelques années et les cours de perfectionnement agricole auxquels ils ont assisté ont notamment stimulé leurs ambitions de renouveau et nourri leurs réflexions quant à la façon d'habiter autrement le territoire et de s'y engager socialement. La protection de l'environnement est aussi une motivation centrale pour ces ruraux. Une productrice maraîchère s'est, par exemple, lancée dans l'aventure de l'agriculture biologique et diversifiée dans un double objectif : « produire des aliments bons pour la santé et bons pour la planète ».

Les néoruraux forment la seconde moitié des propriétaires d'établissements agroalimentaires non conventionnels. Ces derniers regroupent les « nouveaux » arrivants dont la famille n'est pas issue de la région. Ils proviennent des grandes villes, comme Montréal, ou d'autres régions rurales éloignées du Bas-Saint-Laurent. Nous avons effectué beaucoup d'entrevues dans la MRC de Kamouraska, une région en pleine effervescence et plus proche de Québec où beaucoup de néoruraux âgés de moins de quarante ans viennent s'établir. D'autres localités attirent aussi des nouveaux arrivants vingtenaires et trentenaires, notamment autour de Rimouski. Les plus âgés tendent à être plus éparpillés sur le territoire bas-laurentien. Ces derniers sont plus nombreux que les jeunes néoruraux dans cette recherche. Tout comme les ruraux, les néoruraux se sont implantés dans la région pour donner vie à leurs convictions, notamment en s'engageant dans des relations plus harmonieuses avec la nature :

Je suis beaucoup plus attirée qu'avant par la permaculture, à essayer de créer un écosystème et de faire des cycles, des synergies, des choses qui se complètent. Je suis juste au balbutiement de ça, je n'ai vraiment pas la prétention de maîtriser ça, mais ça m'attire vraiment.



Culture céréalière et grange de foin, plateaux des hautes terres, MRC Rivière-du-Loup.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Pacages et andins de roches, hautes-terres du Bas-Saint-Laurent.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Pré fourragés et cabourons en arrière-plan, MRC Kamouraska.
(Crédit: M.-A. Brochu)



Troupeau de bovin MRC Kamouraska.
(Crédit: M.-A. Brochu)

Leurs parcours personnels sont multiples: certains sont artistes ou professeurs, d'autres sont des chercheurs ou des travailleurs possédant des connaissances aiguisées de l'environnement et du monde agricole. Dans tous les cas, leur choix d'habiter le Bas-Saint-Laurent relève d'un coup de cœur pour la beauté des paysages et la tranquillité de la région. C'est souvent lors d'un court séjour ou à la suite d'un passage improvisé dans l'un de ces villages que cette relation d'amour s'est concrétisée. Cette région leur a semblé toute désignée pour la matérialisation de ce que plusieurs ont qualifié de rêve. Quoique plus tardif, leur enracinement au territoire bas-laurentien leur insuffle un sentiment d'appartenance comparable à celui des ruraux.

Dans l'ensemble, les initiateurs des entreprises ont pour la plupart une formation professionnelle. Un peu moins de la moitié ont des diplômes liés au domaine environnemental et agricole (agronomie, écologie, gestion d'entreprises agricoles, etc.) qu'ils ont décrochés, pour la plupart, à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, à l'Université Laval ou à l'Université du Québec à Rimouski. Les connaissances environnementales et agricoles des ruraux et néoruraux viennent de ces parcours académiques passés, d'échanges de savoirs par l'entremise de réseaux et de formations de court ou moyen terme offertes par des organisations variées. Elles ont aussi été acquises de manière autodidacte à travers des expériences menées chez soi. C'est à partir de ces savoirs, mais aussi par l'entremise de leur passion et de leur dévouement, que ces individus se sont engagés dans la voie de la production non conventionnelle en proposant différentes formes d'agriculture.

2. Un large éventail d'activités agricoles et agroalimentaires

Cette recherche a permis de classer les initiatives agricoles et agroalimentaires en huit catégories d'activités. Celles-ci se distribuent selon les productions maraîchère, animale et céréalière et en fonction des activités de transformation, d'agritourisme et d'éducation. Leur examen permet d'identifier ce à quoi aspirent les entreprises dans leurs pratiques de production et de transformation des aliments. On y relève une préoccupation pour

la diversification des modes de production en dehors des secteurs traditionnels, une tendance à transformer de plus en plus les aliments afin d'apporter une valeur ajoutée à l'entreprise, une impulsion pour arrimer l'offre des produits agricoles et agro-alimentaires locaux à l'offre touristique régionale et, finalement, un mouvement vers la sensibilisation à l'alimentation plus saine, commercialisée dans des circuits courts.

2.1 *Le maraîchage diversifié et la culture fruitière*

La culture en potager est une pratique courante dans le Bas-Saint-Laurent, à l'instar d'autres milieux ruraux au Québec. De nombreux habitants de la région cultivent un jardin sur leur propriété à des fins d'autoconsommation et s'engagent dans des relations économiques informelles par l'entremise de dons ou d'échanges de légumes pour services rendus. C'est le plaisir qu'ils retirent du jardinage qui les motive notamment à continuer. L'idée d'une production maraîchère professionnelle vient pour certains de ce jardinage de plaisance, mais c'est avant tout un intérêt pour les idéaux de la ferme de proximité, de la production diversifiée et de l'agriculture durable qui a mené à la création de leur entreprise. Au Bas-Saint-Laurent, ces maraîchers diversifiés représentent 65 entreprises enregistrées sur moins de 100 hectares (MAPAQ 2017b). À titre comparatif, on dénombre au Bas-Saint-Laurent 1 257 entreprises produisant une ou plusieurs céréales sur une superficie totale de 50 586 hectares et 1 471 entreprises produisant des plantes fourragères sur une superficie totale de 129 013 hectares (Direction régionale du BSL 2013). Ces monocultures dominent le paysage rural cultivé.

Les ruraux et néoruraux qui se sont engagés dans la voie de la diversification ont créé leur entreprise avec la ferme intention de contribuer à l'offre alimentaire de leur région, mais surtout pour répondre aux besoins des familles qui habitent leurs patelin, fréquentent les marchés publics ou se rendent dans les restaurants qui cuisinent leurs produits. Leur objectif est de produire des légumes et des fines herbes de qualité qui peuvent contribuer à l'alimentation saine de leurs concitoyens et garantir une résilience des systèmes écologiques terrestres. À cet égard, près de la moitié des producteurs interrogés ont donné une vocation biologique à leur ferme, et les autres, sans avoir la certification,

mènent des activités qu'ils qualifient d'écologiques, de raisonnées ou de respectueuses. En fin de compte, ils se donnent la mission de contribuer tout autant à la santé humaine qu'à la santé des sols par leur pratique agricole hors serre, comme le soutient cette productrice maraîchère :

C'est, on pourrait dire, de la valorisation environnementale : on donne une impulsion différente au milieu pour satisfaire les besoins humains côté santé en utilisant le moins de pesticide et d'engrais chimique, et on améliore aussi le côté environnemental par la production en sol. Produire en sol, c'est faire évoluer le sol.

Ils rejettent d'ailleurs les variétés végétales génétiquement modifiées et privilégient la production artisanale, mais ne se privent pas des techniques et des machines qui facilitent leurs activités, tant qu'ils ne dénaturent pas les rapports qu'ils souhaitent entretenir avec la terre. La permaculture, si elle n'est pas déjà implantée, figure parmi les objectifs de court et de moyen termes pour de nombreux producteurs qui cherchent à maximiser la synergie dans les cycles de production des plantes alimentaires qu'ils ont minutieusement sélectionnées afin de les cultiver selon leur ancestralité, leur productivité, leur adaptation au sol et au climat. Pour se distinguer des autres initiatives de maraîchage, les producteurs font preuve d'imagination et d'innovation, certains se lançant par exemple dans la production de fleurs comestibles ou de légumes déshydratés.

S'ajoute à la pratique maraîchère la culture fruitière. De nombreux maraîchers complètent leur potager avec des variétés de petits fruits dans l'intention de diversifier l'offre de leurs paniers et d'offrir à la population des activités d'autocueillette estivales. Quelques initiatives se sont davantage spécialisées dans la culture de fruits et proposent à leur clientèle des bleuets, des framboises et des fraises, de même que des cultures moins classiques telles que la groseille, la gadelle et la camerise, pour ne nommer que quelques exemples.

Une entreprise a plutôt misé sur la culture d'une seule espèce végétale, le pommier. Même si la culture unique est un choix peu commun chez les producteurs non conventionnels, cette initiative d'une néo-rurale s'est démarquée par son apport original à sa communauté d'accueil. Il s'agit en fait d'un organisme à but non lucratif qui a pour objectif la plantation et l'entretien d'une dizaine

de vergers de pommiers dont une partie est à visée décorative (embellissement du paysage) et une autre est destinée à la fabrication de produits transformés (gelée, jus, etc. – en voie d’implantation actuellement). À la première phase de plantation, les citoyens ont été invités à participer en achetant à un prix symbolique des pommiers pour les planter sur leur terrain. L’implication et la mobilisation directe de la population donnent un ton innovant à cette initiative qui se veut rassembleuse. La dizaine de vergers destinée à la transformation alimentaire, de leur côté, rendent compte d’une stratégie singulière et efficace de revitaliser une collectivité tout en produisant de façon durable sur le territoire.

2.2 *La production animale*

La production animale s’ajoute à la mosaïque de pratiques agricoles retrouvées au Bas-Saint-Laurent. La production laitière et l’élevage de bovins en sont les principales en termes de proportion, avec 752 entreprises pour la première et 303 entreprises pour la seconde, sur un total de 2075 entreprises agricoles recensées en 2010 par la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent³ (2013). En général, les fermes accueillant ce type de production évoluent selon un modèle familial, se renouvellent par le legs générationnel et sont portés par des ruraux. Après s’être prévalus d’un diplôme dans le domaine agricole ou simplement s’être laissé porter par le « cours des choses », ces fils et filles d’agriculteurs prennent les rênes de l’entreprise qu’ils ont vu grandir sous la tutelle de leurs parents. Les membres de la famille demeurent généralement partie intégrante de l’entreprise et de son bon fonctionnement, que ce soit par l’aide qu’ils offrent ou par leur soutien émotionnel.

Ces fermes se distinguent toutefois des grands éleveurs industriels par la plus petite taille de leur cheptel et la façon dont ils élèvent leurs animaux, la pierre angulaire d’une chaîne de valeur « par le bas », avance une agricultrice. Cette valorisation passe par le caractère local et localisé du produit, le régime alimentaire biologique ou écologique des bêtes, leur élevage basé sur une utilisation optimale des pâturages et une liberté

3. Le profil régional de l’industrie bioalimentaire au Québec, élaboré par le MAPAQ (2017a), estime maintenant à 1 954 le nombre d’exploitations agricoles au Bas-Saint-Laurent, ce qui représente une baisse de 5,8%.



Fermes et cabourons, MRC Kamouraska.

(Crédit : M.-A. Brochu)



Élevage de bœufs de race Highland, MRC Kamouraska.

(Crédit : M.-A. Brochu)

de mouvement. Ces préoccupations pour le respect du vivant s'étendent aux conditions de travail des employés de l'entreprise. Comme le souligne ce producteur laitier biologique :

La vision de la ferme est aussi de permettre de bien faire vivre les familles qui y travaillent [...], que ça fasse bien vivre trois ou quatre familles : les deux familles des propriétaires puis la famille de notre employé qui n'en a pas encore, mais ça va venir. Puis une bonne retraite à nos parents. On veut que l'entreprise fasse vivre.

Des exceptions à ce portrait d'un élevage rural et générationnel sont aussi présentes, comme c'est le cas de cet agriculteur d'origine citadine qui s'est acheté en 1977 une ferme laitière ancestrale pour la transformer en une entreprise certifiée biologique, l'une des premières en 1989 à avoir fait ce virage dans la région, pour l'orienter ensuite vers l'élevage de bœuf et de porc, après 1995, toujours dans le créneau du biologique. Aujourd'hui, il possède un élevage de bœufs, nourris à même ses cultures de céréales, de foin et de son pâturage, et met en vente ses produits à la ferme, dans sa propre boucherie. Ce qui l'anime est le plaisir de travailler dans les champs et de côtoyer les animaux. Il accorde aussi une grande importance à la certification biologique et s'engage même au-delà de ses normes par l'usage de technique de biodynamie. Pour lui, « le but, c'est de faire une nourriture de plus en plus saine ».

Un autre exemple d'initiative qui déroge à l'archétype de l'élevage est celui de ce couple qui n'avait au préalable aucune expérience en agriculture et qui s'est lancé dans l'élevage artisanal de canards et la production de foie gras, une entreprise qui n'a pas d'égal dans le Bas-Saint-Laurent. Ce qui la rend unique est son *modus operandi* qui implique que les canards soient élevés dans les pâturages et non pas en cage, et qu'ils soient gavés « à la main » et non pas par une chaîne industrielle.

2.3 La vermiculture

La vermiculture est un autre type de production qui rend compte de la diversité des initiatives en agriculture non conventionnelle au Bas-Saint-Laurent. Seule entreprise de son genre au Québec, cette entreprise exploitée par une Rimouskoise d'origine a progressivement acquis ses lettres de noblesse sur la scène

de l'agriculture biologique au Québec, après avoir démontré la qualité du fumier de vers issus de ses installations. Les vers décomposent la matière organique qui les nourrit en microorganismes et génèrent, par leurs déjections, un riche fumier. Son produit profite aux horticulteurs et propriétaires de vergers maraîchers souhaitant créer des cultures performantes dans le respect de l'environnement.

En complémentarité au jus d'herbe de blé qu'elle concocte l'hiver et aux sauleraies qu'elle exploite pour faire du bois raméal, cette agricultrice produit du vermicompost selon des procédés qu'elle a imaginés et continuellement perfectionnés. Par ses idées innovantes et sa soif incessante d'apprendre sur «la vie grouillante» des vers, elle nourrit la terre et l'esprit de ses clients en les initiant aux bienfaits de l'agriculture biologique par l'entremise de ses différents produits (fumier de vers, extraits liquides de fumier de vers et d'algues, vers à compost, etc.).

2.4 La transformation

La transformation est une activité qui contribue à la vocation multiple des espaces agricoles. Des produits transformés sont offerts par des maraîchers diversifiés (sels aromatisés, marinades, condiments, légumes déshydratés, etc.), des cultivateurs fruitiers (confitures et gelée) et des éleveurs (foie gras, charcuteries et autres produits de boucherie). Dans le cas des producteurs de fruits et de légumes, il s'agit de rentabiliser les surplus et d'allonger la période de vente au-delà de la saison estivale de récolte. Dans le cas des éleveurs, la stratégie de la transformation est menée pour des raisons assez semblables: ils planifient les périodes de vèlage et de découpe pour offrir des produits à l'année, livrés sous forme de paniers ou à la pièce, ou encore étalés dans les boucheries et les marchés publics.

D'autres initiatives se sont engagées dans la voie unique de la transformation, telle une fromagerie de renom du Témiscouata qui a percé les marchés internationaux par la qualité de ses fromages fins qui lui ont valu des prix dans des concours de fromagers. Pour confectionner leurs produits, le couple à la tête de l'entreprise fait affaire avec des fermes avoisinantes engagées dans la production biologique ou selon des principes écologi-

ques. Le lait de vache, de chèvre et de brebis (provenant de La Pocatière) qu'ils retirent d'un tel partenariat fait l'originalité de leurs fromages, vendus comme des produits du terroir concoctés avec un esprit artisan.

Un autre exemple d'une entreprise de transformation, cette fois-ci lié à la charcuterie porcine, emprunte le même chemin de l'approvisionnement biologique, responsable et local. Elle a notamment lancé une gamme de produits certifiés biologiques et a investi le créneau des produits de niches :

Le côté éthique est important chez nous: tout ce que l'on aime ajouter comme valeur, comme ingrédient dans notre gamme de produits, ce sont des produits québécois. Je ne mets pas un fromage français ou un fromage espagnol dans mes saucissons, ça doit être absolument un fromage québécois.

Comme il transite par l'unique abattoir biologique de la province, le peu de production porcine biologique au Québec les force toutefois à s'approvisionner dans Charlevoix et chez des fermiers amishs ontariens pour élaborer leurs produits artisanaux. Encore une fois, leur originalité vient de la singularité de leurs produits: les charcuteries restent très peu consommées sur les tables du Québec, et cette initiative saisit l'opportunité de faire rayonner des produits uniques en s'inscrivant dans ce créneau.

2.5 L'agritourisme

Plusieurs initiatives tirent avantage de l'offre touristique de leur MRC. C'est particulièrement le cas de la MRC du Kamouraska, qui est la plus proche des grands centres et qui a transformé en sources croissantes de capitaux naturels les espaces, les ressources et les éléments distinctifs du territoire qu'elle couvre. Une nouvelle génération de jeunes producteurs agricoles s'y est installée, (re)dynamisant par leurs produits singuliers et leur philosophie écologique de l'alimentation l'offre touristique de leur MRC. Par le biais des circuits touristiques de type «gourmand» ou la tenue de visites guidées à la ferme par exemple, les producteurs et transformateurs s'allient pour offrir le meilleur de leurs spécialités aux touristes estivaux tout en s'assurant une capacité de vente pour la demande locale. Véritable moteur économique dans le Kamouraska, l'agritourisme est loin

d'être un fait accompli dans d'autres MRC. Les producteurs agricoles souhaitent, de façon générale, expérimenter cette aura de dynamisme entourant le Kamouraska, mais restent réalistes face au passage saisonnier et modéré des touristes dans les municipalités situées dans l'arrière-pays ou en retrait des grands axes routiers. Nous reviendrons sur ces aspects dans le chapitre 5. Ce tourisme de passage, dans le cas où il se donne réellement un rendez-vous dans les milieux ruraux les plus éloignés, n'assure pas un revenu suffisant aux agriculteurs pour qu'ils s'investissent ardemment dans des pratiques agritouristiques⁴.

L'écotourisme «à la ferme» demeure une avenue à explorer plus avant, une opportunité qui se niche dans la valorisation des produits alimentaires locaux, leur rayonnement à l'échelle régionale et nationale et la rétention des touristes de passage. Un bon nombre de producteurs agricoles accentuent le côté récréatif de leur ferme dans l'objectif premier de répondre à une demande locale en matière de divertissement et, dans une moindre mesure, s'adjoindre à l'offre touristique régionale :

Le tourisme, ce n'est pas ce que je vise vraiment. Si je commence à faire des paniers l'hiver [pour les touristes], je veux aussi nourrir mon monde à l'année. Ça prend des initiatives touristiques parce que ça nous amène quand même des retombées importantes [...]. Pour mon business, je veux du pro-local. Je suis un pro-local, car je veux nourrir local.

Ce producteur maraîcher a opté, par exemple, pour l'ajout d'une fermette d'animaux et un service d'autocueillette de citrouilles sur sa ferme.

2.6 L'éducation

Selon les mêmes motivations qui poussent des agriculteurs à continuellement renouveler leur offre de produits et de services pour répondre aux besoins de leur collectivité, certains inventent des activités éducatives qui bonifient l'expérience à la ferme de leur clientèle familiale, tout en leur assurant une source

4. Il s'agit d'une activité touristique complémentaire à l'agriculture qui a lieu dans une exploitation agricole. Elle a pour visée de mettre en relation l'exploitant avec des touristes ou des excursionnistes et de faire connaître la production de l'exploitation de même que le milieu de l'agriculture (Dubé et Gagnon 2017).

de revenus additionnels. Ce lien entre le récréatif et l'éducation se retrouve dans plusieurs établissements. Une ferme maraîchère de la MRC du Kamouraska offre des visites guidées de ses installations et a aménagé un parcours pédagogique pour les touristes avec des panneaux explicatifs. L'entreprise spécialisée dans l'élevage artisanal de canard et la production de foie gras mentionnée précédemment aspire prochainement (si ce n'est pas déjà le cas) à mettre sur pied des ateliers d'éducation populaire sur les techniques de gavage qu'elle utilise afin de déconstruire les préjugés tenaces qui entourent cette pratique. Une autre initiative, menée par un maraîcher motivé à « aider les personnes qui ont besoin d'aide », prend sous son aile des jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou des difficultés d'intégration sociale pour les initier à l'agroforesterie. Ce projet à visée éducative permet de rétablir un lien entre les jeunes et la nature et de leur enseigner des pratiques qu'ils peuvent reproduire ailleurs, ce qui ne peut que contribuer à leur autonomie.

Ces portraits de l'agriculture et de l'agroalimentaire non conventionnelle au Bas-Saint-Laurent sont féconds en informations. Le résultat pose les prémisses d'une réflexion plus large sur les manières dont des agriculteurs peuvent habiter autrement la région, le territoire et le milieu naturel, en plus de témoigner des parcours non linéaires et marqués par la pluriactivité de ces initiatives colorées par leur singularité. La pluriactivité est un phénomène largement répandu chez les agriculteurs non conventionnels qui cherchent à multiplier les sources de revenus associées à leurs pratiques (Beaudoin 2011 ; Boissonneault Vaudreuil 2015 ; Gervais 2007) et, à bien des égards, à contrecarrer les difficultés économiques qui les guettent souvent en saison hivernale. Il n'est donc pas rare de voir un agriculteur œuvrer simultanément dans la production maraîchère diversifiée, la transformation, l'agritourisme et l'élevage de petits animaux. Il s'agit tout autant d'une force témoignant de la ténacité des agriculteurs face à l'adversité, qu'une embûche à la solidification des entreprises, les producteurs partageant le sentiment désagréable d'être « pris à la gorge » pour assurer leur rentabilité. La passion et l'innovation sont depuis le tout début un de leurs outils de résistance, comme nous le verrons, mais, tout d'abord, penchons-nous sur les obstacles politico-économiques auxquels se butent ces agriculteurs dans le déploiement de leurs initiatives.

3. Dévitalisation : des régions « sous respirateur artificiel » ?

La dévitalisation est un enjeu qui touche toute la région du Bas-Saint-Laurent. Certains secteurs sont plus affectés que d'autres, cependant. Les localités les plus isolées, notamment, sont généralement plus atteintes⁵. Il s'agit d'un enjeu récurrent dans les entrevues que nous avons menées et d'un réel cheval de bataille pour de nombreuses personnes rencontrées qui constatent que le milieu rural est « sous respirateur artificiel » en raison d'une dévitalisation plus que criante des villages au profit des grands centres urbains. Cette dévitalisation s'effectue par le truchement de plusieurs phénomènes, en commençant par l'austérité économique imposée par le gouvernement que connaissent les régions. Cette austérité est notamment amenée par la suppression de plusieurs aides financières du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ainsi que la fermeture de 60 % des centres locaux de développement (CLD) (Vaillancourt 2017, p. 29) du Québec. En outre, les réglementations parfois obsolètes ou mal adaptées et le manque d'incitatifs politiques et économiques pour s'installer, revenir ou rester en région empêchent leur revitalisation.

3.1 *Austérité, chômage et exode rural*

L'austérité ressentie dans les régions a de multiples visages : elle se matérialise en la fermeture des services, le chômage et l'exode rural, la centralisation des activités, la baisse de socialisation (engendrée par un manque d'activités culturelles, artistiques ou collectives) et, enfin, la rivalité entre les villages que cause cette dévitalisation (Vaillancourt 2017). Les jeunes partent étudier en ville et reviennent rarement dans les villages qui les ont vus grandir puisqu'il n'y a que très peu d'emplois et de

5. On remarque par exemple que les MRC de Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup (avec leurs villes éponymes) ainsi que la MRC de Kamouraska (relativement proche de Québec, de Rivière-du-Loup et sur l'axe de la route 132) présentent des taux de faible revenu significativement inférieur à ceux des autres MRC. De plus, toutes les MRC de la région connaissent un déclin démographique à l'exception de la MRC de Rimouski-Neigette, Rimouski étant une ville étudiante et regroupant de nombreux services pour les personnes âgées, notamment des résidences (Institut de la statistique du Québec 2016).

services. Paradoxalement, les régions manquent de relève dans des domaines indispensables à la vie de la communauté (santé et éducation notamment). Statistiquement parlant, la population du Bas-Saint-Laurent a diminué de 4% alors que la population du Québec a augmenté de 14% au cours de la même période (L'Italien, Dupont et Laplante 2017). Pour les jeunes qui restent dans la région, le manque d'emplois et la quantité limitée d'établissements d'enseignement dans les environs amoindrissent les opportunités de carrière et d'avancement. Pourtant, ces jeunes ruraux et leurs parents forment une main-d'œuvre d'exception très attachée à la réussite de l'entreprise qui les embauche. Ils sont disposés à suivre des formations pour se perfectionner et être « à niveau » selon les besoins de l'employeur ; de plus, ils occupent généralement sur une plus longue durée le même emploi, en comparaison avec les salariés dans les centres urbains.

L'exode rural et le vieillissement de la population freinent néanmoins les possibilités de redynamisation de la région. Des acteurs rencontrés craignent que l'arrivée de néoruraux ne suffise pas à pallier le problème. Il faudrait que les jeunes « de la place » reviennent ou ne partent tout simplement pas. C'est dans cette optique qu'un producteur maraîcher envisage la redynamisation des villages comme un amalgame d'actions et d'interactions intergénérationnelles :

Comment fait-on pour redynamiser un village ? Bien, ça prend des familles. [...] Tu prends des jeunes, des vieux, des personnes d'âge moyen. C'est ce qui fait qu'il y a une dynamique dans le village. Ça prend des gens qui bâtissent, qui ont le goût de venir s'établir avec les gens [qui vivent déjà dans le coin].

Encore faut-il attirer les jeunes professionnels, notamment dans des domaines à forte demande comme la santé et l'éducation, et les accueillir comme il se doit avec des programmes sociaux facilitant leur insertion dans la société et le milieu de travail. Malgré tout, plusieurs secteurs du Bas-Saint-Laurent connaissent l'arrivée de nouveaux habitants. Quelques jeunes familles en quête d'une meilleure qualité de vie et de tranquillité viennent s'y installer. Beaucoup de retraités, originaires de la région, y reviennent pour leurs vieux jours ; il y a aussi des urbains dont le projet de retraite est de s'installer à la campagne. Ces néoruraux retraités apportent un certain dynamisme à la collectivité : ils s'impliquent

dans la vie municipale et restent à l'année, même s'ils ne sont pas aussi souvent à l'origine de nouveaux projets que les plus jeunes.

3.2 Centralisation des activités et baisse de la socialisation

La dévitalisation ne sévit pas de manière homogène ; certains secteurs attirent de nombreuses jeunes familles dans le Bas-Saint-Laurent. C'est le cas de la côte de Kamouraska et des villes comme La Pocatière, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles et Rimouski. Ce phénomène viendrait d'un effet d'entraînement où les familles tendent à s'installer dans les villes ayant le plus de services (écoles et hôpitaux particulièrement) et dans leurs villages avoisinants, ce qui stimule d'ailleurs la sphère culturelle et artistique de ces municipalités. La centralisation des activités dans les villes opère comme un facteur d'urbanisation, de progrès économique et d'effervescence socioculturelle. À l'inverse, la diminution des services dans les petits villages freine leur pouvoir d'attraction pour les nouveaux arrivants. Des villages parviennent toutefois à conserver leurs couleurs particulières par la tenue de festivités estivales et d'événements socioculturels.

Ce sont donc surtout les villes de région, et leurs villages voisins, qui deviennent les centres d'activité économique. C'est en ces lieux que la démographie se maintient le mieux et qu'il est le plus facile de vendre ses produits pour les agriculteurs et producteurs de la région. Cette centralisation des activités dans les centres urbains apporte cependant son lot de défis, particulièrement en ce qui concerne le transport des produits alimentaires. Pour les petits producteurs non conventionnels, il y a la contrainte des coûts et du temps nécessaire à transporter les marchandises vers les épiceries fines ou les marchés publics des centres actifs, ou encore pour livrer des paniers, comme l'explique cet entrepreneur :

Nous sommes limités au niveau du développement de produits. [...] Parce qu'à une heure de Québec c'est toujours respectable, ça rentre dans les possibilités d'investissement au niveau de la livraison et de l'acheminement des produits, mais à 1 h 45, ça commence à être plus compliqué.

Il est d'ailleurs très ardu d'attirer la clientèle plus loin dans les terres en raison de la distance géographique et des différents

travaux sur les réseaux routiers. Les entreprises agricoles ne sont pas toujours près des voies routières principales du Bas-Saint-Laurent telles que l'autoroute 20, la route 132 et la route 185. Les initiatives de l'arrière-pays sont encore plus privées du flot de touristes dans le Bas-Saint-Laurent, car «le monde suit le littoral». En dehors du littoral, ils n'arrêtent pas, c'est une toile de fond», explique un agriculteur. De nombreux producteurs agricoles souhaitent que leur MRC devienne plus qu'une zone de passage. La proximité des villes est ainsi un atout non négligeable pour les petites entreprises agroalimentaires et agricoles dans leur stratégie de mise en vente. À bien des égards, des réseaux de solidarité peuvent pallier ce défi qu'est la distance, comme nous le verrons.

3.3 Réglementations trop nombreuses et rigides concernant l'accès à la terre et les activités agricoles

La relève et le zonage agricole

Certaines réglementations freinent les personnes qui ont un intérêt à s'installer en région ou à se lancer dans des entreprises agroalimentaires. L'accès aux terres et le zonage agricole sont des enjeux importants pour les nouveaux arrivants et les initiateurs de projets, surtout pour ceux qui ont des moyens financiers limités. Parmi les personnes interrogées, plusieurs sont parvenues à acheter une terre, mais l'expliquent comme un coup de chance, comme c'est le cas pour cette jeune agricultrice néo-rurale :

J'ai eu beaucoup de chance. Tu sais, c'était un encan. Il y avait eu plein de petits terrains mis en vente en même temps dans la région. Ça, c'est bien rare! [...] C'est une grosse ferme qui avait fait faillite et toutes ses terres dans deux ou trois municipalités ont été vendues.

Si certains ont eu l'opportunité d'hériter de la ferme de leurs parents, pour d'autres, particulièrement les nouveaux arrivants, l'acquisition d'une terre s'est parfois avérée une étape ardue. La difficulté d'accéder à la terre est également une contrainte importante pour ceux qui n'ont pas de relève dans la famille: leur ferme constitue leur fonds de pension. Peu de personnes peuvent l'acheter à la hauteur de sa valeur réelle. De leur côté, les jeunes

sont souvent aux prises avec des situations financières limitantes (dettes d'études, hypothèques, enfants, etc.), et, même dans les régions reculées, le coût d'achat d'une ferme – avant même le coût des rénovations, de la machinerie et de l'entretien – est très élevé, notamment à cause de l'augmentation des taxes diverses, que ce soit dû à l'inflation ou à l'évaluation municipale qui est parfois faussée par les activités touristiques. Un agriculteur déplore ainsi la hausse des taxes municipales dans certains secteurs, comme les berges du fleuve, et craint une sorte de dépossession du territoire aux mains des plus riches, comme il avance que ce soit le cas à l'Île-Verte.

La plupart des fermes à vendre comptent 300 hectares de terres. Or, la seule possibilité pour diviser une terre agricole en plusieurs petits lots est de parvenir à vendre la totalité de la surface (excepté une superficie de droits acquis si désirée) à plusieurs agriculteurs, en quinze jours (délai autorisé pour le dépôt des actes notariés⁶). Bien qu'il soit autorisé, ce démembrement de propriété est difficilement réalisable, d'autant plus dans le délai imposé. Pourtant, faciliter ce morcellement pourrait aider de nombreuses personnes à s'installer, car le prix d'achat serait réduit, ce qui laisserait plus de place aux individus qui souhaitent démarrer de petits projets locaux et contribuerait derechef au dynamisme de la région, soutiennent de nombreux producteurs, éleveurs et transformateurs. Aussi, de nombreux jeunes souhaitent démarrer des projets agricoles collectifs afin d'alléger leur charge de travail individuelle et d'améliorer leur qualité de vie, mais les possibilités qui s'offrent à eux pour réaliser leur plan de vie sont restreintes. Bien qu'il soit possible pour des agriculteurs d'acheter une terre à plusieurs sans avoir à la morceler, de tels cas

6. Dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), les règlements stipulent que: «Une personne peut, sans l'autorisation de la commission, morceler sa propriété par l'aliénation de lots ou parties de lot à plus d'un acquéreur dans la mesure où elle ne conserve aucun droit d'aliénation sur un lot ou une partie de lot contigu [...], que chacun des lots ou parties de lots soit aliéné ou loti en faveur d'un producteur propriétaire d'un lot contigu ou réputé contigu par l'effet de la Loi et que tous les actes visés soient inscrits au registre foncier dans un délai de 15 jours, à compter de la date de la passation du premier acte» (Gouvernement du Québec 1996: chapitre P41.1, r.2, D. 670-698, a. 4. de la LPTAA, se rapportant au chapitre P-41.1, a. 80, par. 6.1° à 6.7°, 1996 de cette même loi).

de figure restent marginaux. En effet, il convient pour cela d'avoir un lien de confiance conséquent entre partenaires et de trouver un lot qui convient à tous (en termes de prix, de surface, etc.). Ce zonage a été mis en place dans les années 1970 pour contrer l'accaparement des terres autour des villes. Il a toutefois été détourné à maintes reprises au profit de l'étalement urbain. Comment les porteurs d'une agriculture différente peuvent-ils faire face à ce défi de taille qu'est le zonage agricole ?

Étant donné qu'il existe des restrictions légales quant au nombre de résidences autorisées sur un lot zoné agricole, deux possibilités s'offrent aux porteurs de projets souhaitant s'y établir : prouver que les personnes de ménages différents⁷ qui habitent sur le terrain – maison familiale et maison de l'aîné, par exemple – sont capables de vivre des activités de la ferme ou bien faire dézoner le lieu, ce qui mène à l'interdiction des activités agricoles professionnelles à cet endroit. D'une part, il est difficile de vivre entièrement de la ferme, surtout lorsqu'un projet est en démarrage ou qu'un propriétaire s'ajoute à l'entreprise, comme dans le cas d'agriculteurs qui souhaitent former une relève et préparer leur retraite en douceur. Cela implique aussi un engagement très fort avec un ou des associés, et les risques de mésententes ou d'imprévus sont toujours probables. Une des solutions auxquelles les gens ont recours pour travailler ensemble, sans s'enfermer dans un contrat extrêmement engageant, est la location de terres et le partage de l'équipement. Cette option n'est toutefois pas sans désavantages. Nous aborderons ce point plus loin.

Pour les nouveaux arrivants qui souhaitent vivre sur le terrain qu'ils cultivent, particulièrement dans le cas où ils n'ont pas les moyens d'acheter un terrain avec une résidence ou encore que la résidence allouée est déjà occupée, une nouvelle difficulté apparaît. Pour habiter un bâtiment agricole sur un terrain zoné agricole, une grange par exemple, il est obligatoire de dézoner le bâtiment en résidence. C'est un processus irréversible pour lequel il est également nécessaire de prouver que l'on vit des activités agricoles. S'ajoute à cela toute la complexité des droits acquis

7. L'article 40 de la LPTAA précise qu'une résidence peut être construite pour soi-même, son enfant ou son employé, mais aussi pour un actionnaire ou un sociétaire ainsi que pour son enfant tant que l'agriculture est leur principale occupation.

pour les résidences sur des terrains zonés agricoles et les droits de passage, ainsi que les règlements mésadaptés encadrant les arrangements logiques entre une personne qui souhaite vendre sa ferme et celle qui veut l'acheter :

Moi, si je vends la ferme ici, j'ai un droit acquis pour la maison. Je peux garder la maison puis vendre la ferme. Mais, si je vends la ferme, que fait le gars qui achète la ferme ? Il reste où ? [...] Ici, la personne qui achète, elle passe où ? Elle passe dans ma cour parce que là c'est le fossé et il y a une rivière. Là-bas, c'est le voisin. Alors, ils [le législateur] ne permettent pas à la personne qui a un droit acquis de pouvoir utiliser un nouveau terrain pour se construire puis que la maison devienne en dehors de la ferme.

Toutes ces réglementations entourant l'accès à la ferme, son terrain et ses bâtiments peuvent dissuader de nouveaux arrivants de réaliser leur projet d'agriculture non conventionnelle. Aussi, si les revenus de la ferme proviennent d'activités de transformation à hauteur de 50%, elle n'est plus considérée comme une entreprise agricole. Les entreprises agricoles sont encouragées à faire de l'agritourisme et à se diversifier, même si, en réalité, la législation ne le permet pas vraiment. Par exemple, une agricultrice qui transforme une grande partie de ses produits pour assurer la rentabilité de ses activités nous explique qu'il lui faut sans cesse prouver à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la majeure partie de son travail consiste en une production agricole, mais que ses revenus proviennent d'activités annexes de transformation. En plus de la difficulté à vivre de la production agricole, surtout dès le lancement de l'entreprise, s'ajoute la complexité à prouver à la CPTAQ qu'un grand terrain n'est pas indispensable pour vivre du maraîchage et qu'une famille peut tout à fait subvenir à ses besoins avec une petite terre. Là encore, c'est le modèle d'agriculture conventionnelle qui est conforté par ces réglementations.

Le zonage agricole, bien loin de pallier l'accaparement des terres, favorise l'implantation de fermes gigantesques appartenant à des sociétés d'investissement qui raflent les propriétés à vendre à des fins spéculatives, jusqu'à posséder plus d'un millier d'hectares dans une région (Marceau 2017), au détriment des collectivités rurales et des petites exploitations agricoles en leur sein. Les propos de cette agricultrice illustrent très bien le désarroi

ressenti par les partisans d'une agriculture différente qui essaient de dynamiser leur milieu :

Si, par exemple, la loi sur le zonage agricole avait pour but de dynamiser l'espace rural au lieu d'avoir pour but de protéger des espaces d'épandage, ça ne serait pas pareil. Mais c'est ça. Elle n'a pas du tout pour but de dynamiser l'espace rural. Elle est très restrictive sur le type d'activités qu'elle autorise. La seule activité qu'il est très facile de faire, c'est de répandre du fumier ou des pesticides. [...] Il y a des activités qui sont très dynamiques dans notre milieu, qui gardent du monde, qui font [partie] de l'économie, qui font de l'écologie et qui font vivre des gens dans des milieux intéressants. On devrait les regarder d'un [bon œil], mais ce n'est pas ça. Ça fait que la législation, elle est très contraignante.

La location de terres

L'accès aux terres est difficile, si bien que nombre de jeunes préfèrent louer des terres plutôt que de les acheter. De nombreux terrains ne sont plus en culture, et certains sont même en friche. Dans de tels cas, leurs propriétaires sont prêts à les louer, voire à les prêter pour aider des jeunes à démarrer leur projet. Par exemple, cet éleveur de bœufs prête une partie de sa terre, fournit de l'eau, de l'électricité et du compost, et fait surtout preuve d'entraide et de bienveillance à l'égard des jeunes agriculteurs :

Aujourd'hui, j'aide des jeunes; ça fait partie du cheminement, d'une étape. Rendu à un certain âge, tu n'es plus la relève, tu es de l'autre côté. [...] Il y en aurait des terrains pour cultiver [...]. Ce n'est quand même pas tout le monde qui donne accès comme moi, qui fournit de l'eau et de l'électricité. Souvent, si jamais il y a un problème avec une machinerie, je vais aider ou donner un coup de sarclage, passer avec le tracteur. [...] Regarde, il s'est créé une entreprise maintenant.

De telles ententes, prenant parfois la forme de baux de location, peuvent toutefois être révoquées sans avertissement par le propriétaire ou en raison d'un imprévu (un décès ou la séparation du propriétaire par exemple). Il peut être difficile et insécurisant pour un agriculteur qui cherche à démarrer une production de s'investir pleinement sur un terrain sans savoir pour combien de temps un accès lui sera accordé. C'est pour cette raison qu'après

deux mauvaises expériences de location, cette jeune agricultrice a préféré l'achat à la location :

Quand on a commencé à louer au début, j'avais vraiment dans l'idée que c'était le scénario idéal. On avait un bail à long terme et je me disais : c'est parfait, on ne s'endette pas, c'est trop cool. [...] Mais [après] deux fois à ne pas pouvoir rester à des places, ça m'a vraiment désillusionnée de la location.

En louant une terre, à moins de parvenir à signer un bail de très long terme, les locataires sont privés de l'accès aux subventions de démarrage, car ils n'ont pas les garanties requises. Cette subvention est pourtant plus que nécessaire pour les jeunes agriculteurs, étant donné que les années de lancement de la production sont les moins rentables.

Des projets ont été lancés en 2018 pour faciliter l'accès à la terre et l'intégration de la relève agricole ; c'est le cas du service de maillage L'Arterre et du programme des laboratoires ouverts vivants au Bas-Saint-Laurent. Coordonné par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), L'Arterre a pour objectif de faciliter les transferts non apparentés, les locations et les partenariats entre des aspirants-agriculteurs et des propriétaires de terres agricoles sans relève ou cherchant à valoriser leurs terres ou leurs actifs. Ce service de maillage se définit comme un tremplin à la relève agricole et un générateur d'opportunités dans de nombreuses régions de la province, incluant le Bas-Saint-Laurent. Un agent de maillage est assigné pour chaque MRC afin de jumeler et d'accompagner ceux et celles voulant se prévaloir de ce service. Les laboratoires ouverts vivants au Bas-Saint-Laurent sont pour leur part pilotés par des professeurs, notamment Mario Handfield, et des chercheurs du Centre de l'innovation sociale en agriculture (CISA) et de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), et incluent de plus des citoyens, des organismes et des élus intéressés à la question du développement rural. Ce programme vise à apporter une réflexion collective et des gestes concrets pour soutenir les agriculteurs dans leur parcours entrepreneurial. Trois laboratoires vivants ont été fondés à ce jour : un dans la MRC de La Mitis, un autre dans la MRC des Basques et un dernier dans la MRC de Témiscouata.

Peu d'incitatifs politiques et économiques à habiter la région

Outre le fait que les réglementations sur l'accès à la propriété agricole soient inadéquates pour la réalité vécue par les partisans d'une agriculture différente au Bas-Saint-Laurent, le manque d'incitatifs à vivre en région est l'un des constats les plus fréquemment exprimés. Au-delà des incitatifs économiques comme les avantages fiscaux, les personnes rencontrées estiment que le saut est difficile à faire pour emménager en région et que celles et ceux qui y songent devraient être davantage accompagnés, que ce soit dans l'aide à l'installation (maison, terre, etc.), la recherche d'emploi ou même la socialisation. Une famille d'agriculteurs du Témiscouata insiste notamment sur la nécessité de mettre en place des politiques contre l'exode rural dont un des rôles serait de rencontrer les jeunes ruraux dans les écoles pour leur parler des possibilités qui s'offrent à eux dans la région, mais aussi d'organiser des prêts de terres. Ils observent également un besoin de rendre les milieux de vie plus agréables et attrayants pour assurer la vitalisation du milieu, par exemple un parc public pour les jeunes familles.

De plus, certains programmes incitatifs qui avaient fait leurs preuves ont été supprimés ces dernières années par suite de la politique d'austérité mise en place depuis le milieu des années 2010. C'est le cas par exemple de Passe-action, un programme d'insertion d'Emploi-Québec qui aidait les entreprises locales à former et à embaucher un salarié sans aucuns frais pendant cinq ans. Nombre de porteurs de projets ont reçu des aides financières du MAPAQ pour des projets divers, mais ils constatent aujourd'hui que plusieurs programmes d'aide de ce ministère ont disparu avec l'austérité. Plusieurs acteurs ont également mentionné la fermeture des centres locaux de développement (CLD) comme un enjeu majeur. Ces établissements sont des structures qui ont apporté une grande aide à plusieurs des producteurs non conventionnels, et leur disparition pourrait rendre la tâche plus difficile aux prochains initiateurs de projets, comme s'en inquiète cette agricultrice :

C'est difficile parce qu'on a perdu beaucoup. On était une région qui avait une très forte cohésion avec les CRÉ [Conférences régionales des élus], les CLD et tout ça. Il y avait quelque chose qui était fort au niveau culturel aussi. C'est sûr que tout le monde

mange ses bas ces temps-ci. [...] Il y avait un élan, je pense. Il y a quand même de quoi de solide, c'est juste que si l'austérité est trop persistante...

Dans la Matapédia, la situation est un peu différente puisque la MRC a repris en charge la structure du CLD dans son comité de développement. Concernant les aides au démarrage et les subventions pour les entreprises agricoles et agroalimentaires, le principal défi pour les initiateurs de projets est de démontrer la rentabilité de leurs activités avant même de les réaliser. Or, quand on parle de production agricole, beaucoup de facteurs peuvent affecter la production et la rentabilité (météorologie, saisonnalité, insectes ravageurs, etc.). Aussi, la période d'implantation de la ferme ou du jardin est relativement coûteuse alors que la démonstration de la rentabilité n'est pas encore possible. À ce propos, on remarque que la plupart des personnes interrogées s'endettent pendant la période d'implantation de leur projet et font appel à des prêts bancaires. Le programme d'aide financière agricole, lui, est beaucoup moins accessible que les prêts bancaires réguliers, souligne une agricultrice :

Curieusement, si tu commences à zéro, tu n'as pas d'aide parce qu'il faut d'abord que tu démontres ta rentabilité. Tu ne peux pas démontrer ta rentabilité quand tu es dans un champ vide, puisque tu parles de légumes qui n'existent pas encore. [...] En fait, ça l'a été quand on a eu des choses concrètes à leur montrer [comme] un tracteur neuf [...]. Ce qui t'amène au financement, c'est une garantie concrète, un outil, en tout cas. C'est un peu frustrant.

Pour les entreprises qui font seulement ou majoritairement de la transformation, il n'existe pas de programme d'aide financière spécifique. Les subventions en lien avec la transformation alimentaire relèvent surtout du fédéral, tandis que le MAPAQ s'est plutôt spécialisé dans l'aide au démarrage de nouveaux produits. Or, la Société d'aide au développement des communautés (SADC) n'offre plus de subventions, mais seulement des prêts. Les modes de production et de transformation non conventionnels, particulièrement ceux établis sur de petites surfaces agricoles, en agroécologie ou en agroforesterie, sont en ce sens difficiles à financer : « On est encore loin d'une façon de voir [l'agriculture] qui intègre environnement et production », constate un agriculteur.

Un demi-siècle après les politiques du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) visant la rationalisation de l'espace rural par la centralisation des populations dans les grands centres urbains et la fermeture concomitante de leurs villages, ce spectre pèse encore aujourd'hui sur les esprits (Jean 2012). Les compressions budgétaires accompagnant le pacte fiscal⁸ signé en 2014 touchent plus gravement les régions rurales que les zones urbaines. Ces mesures ont induit une réduction de 10 % des enveloppes budgétaires dédiées aux municipalités (ce qui représente 300 millions de dollars au total) et une diminution de 40 millions de dollars pour chacun des budgets des CLD et des CRÉ (Dutrisac 2015; Vaillancourt 2017). Alors que les citoyens ont mis en place les Opérations dignités⁹ pour contrer la politique du BAEQ par le passé, la politique d'austérité de 2014 a aussi déclenché des contestations comme la création de la coalition Touche pas à mes régions!, dont le Bas-Saint-Laurent fait partie; la coalition déclare : « Avec ses décisions, le gouvernement du Québec brise l'élan que nous nous sommes donné en entamant une démarche de centralisation sans précédent, privant par le fait même les régions de leviers de développement essentiels à notre épanouissement, tant économique que social et culturel » (Coalition Touche pas à mes régions! 2015). Quelques personnes rencontrées ont fait allusion à cette poursuite des Opérations dignités et d'une confrontation répétitive au modèle de développement préconisé par le gouvernement et à son fonctionnement. Si personne ne lutte pour les régions rurales, les investissements et l'aide politique seront dirigés vers d'autres secteurs plus rentables :

-
8. Le pacte fiscal est une entente entre les municipalités et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT; aujourd'hui le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec) portant sur les transferts financiers aux municipalités. Le pacte signé en 2014, qui imposait de nombreuses compressions budgétaires, s'intitule « Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale » (Vaillancourt 2017, p. 32).
 9. Menées par des citoyens ruraux pour lutter contre les menaces de fermeture de leurs paroisses, les Opérations dignités sont un mouvement social de contestation de la politique du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec. Elles prônaient un développement régional « plus endogène, autocentré, précurseur des approches actuelles de développement local misant sur la mobilisation et l'engagement citoyen, sur le renforcement des capacités de développement et d'une économie basée sur les ressources locales » (Jean 2012, p. 28).

C'est sûr qu'il y a déjà des institutions en place. Il y a des conseils municipaux, les MRC et les CLD. C'est ça de plus. Mais, les MRC, [elles, elles] sont là, ce sont elles qu'elles connaissent, c'est une famille en fin de compte. Donne de l'argent au père de famille et il va savoir quoi faire [et quelles sont] les priorités. [Ce n'est] pas le beau-père qui reste à Montréal qui gère ça [...]. Mais là on s'en va plus vers des gouvernements de droite qui veulent plus centraliser, plus contrôler: «Ce qui n'est pas rentable, on devrait le fermer là.» [...] Je ne sais pas, je ne sais pas ce qui va se passer. [...] Je pense que c'est plus profitable de poser des gestes que d'attendre quoi que ce soit [des politiciens]. Mais c'est certain que, si les régions sont laissées à [elles-mêmes], ça va continuer à se démanteler et à se vider.

En contexte d'austérité, on remarque un phénomène de centralisation/décentralisation sélectif. Le réseau de la santé et des services sociaux a connu une forte centralisation, amorcée en 2003 et renforcée avec la réforme Barrette de 2014-2016 (Vaillancourt 2017, p. 34). Cependant, avec le pacte fiscal, les municipalités ont acquis plus d'autonomie dans leur développement économique et social (familles, personnes âgées et vulnérables, logements sociaux) et dans la politique environnementale locale, mais avec des budgets réduits, en l'occurrence des coupures de 850 millions en quatre ans entre 2015 et 2019 (Vaillancourt 2017, p. 33-34). L'attribution de certains pouvoirs politiques à des municipalités qui ont de moins en moins de moyens est-elle vraiment une décentralisation? Les municipalités voient souvent leur marge de manœuvre réduite face aux coupes budgétaires et aux réglementations sur lesquelles elles ont un pouvoir limité, comme le zonage agricole.

Le zonage agricole et les réglementations ont en réalité favorisé l'implantation d'immenses exploitations agricoles qui occupent les terres. Or, une telle évolution implique une faible diversité des activités. Le principal frein à la revitalisation, en fin de compte, est que «le système n'est pas fait pour aider au démarrage des entreprises, pour aider la relève et [...] pour ceux qui terminent leur carrière», fait valoir un agriculteur. Aussi, la possibilité d'influencer les politiques en matière de développement rural est très réduite pour ces porteurs de projets. Comment créer et faire grandir des entreprises agricoles différentes du modèle dominant dans de telles circonstances? Les stratégies actuelle-

ment adoptées reposent sur la mise en commun des efforts par « la force du groupe ».

4. Solidarité, entraide et mobilisation collective

Bien que les entreprises agroalimentaires non conventionnelles soient touchées par des contraintes d'ordre social, politique et économique imposées à leur région, comme la dévitalisation et le financement, elles s'efforcent de changer cette situation en misant sur le renforcement des liens interpersonnels autour de la pratique agricole. Ces derniers, à bien des égards, donnent un élan aux ambitions entrepreneuriales des acteurs non traditionnels en créant des réseaux d'échanges et d'entraide et des partenariats. Ce mouvement s'accompagne aussi d'un effet d'entraînement : plus des projets naissent, plus des individus arrivent avec des idées nouvelles et l'envie tenace de les mettre en œuvre. Comme nous l'avons vu plus tôt, ce dynamisme n'est pas seulement le fait des néoruraux ; bon nombre de ruraux y participent et en sont des initiateurs dans différentes municipalités du Bas-Saint-Laurent.

4.1 *Entraide entre agriculteurs et voisins*

Les différents initiateurs de projets se connaissent, échangent et s'entraident pour la plupart. La collaboration est bien plus présente qu'en milieu urbain et elle a une importance primordiale dans la réussite des entreprises. Les divers acteurs du territoire s'échangent des conseils de culture, s'aident lors de travaux de construction et d'aménagement, et se rendent fréquemment des petits services. Certains organisent même des formations agricoles chez des fermes voisines ou dans des villages à proximité plutôt que d'aller dans les grands centres : ils peuvent ainsi réseauter avec les agriculteurs de différentes régions du Québec, voire même du Nouveau-Brunswick pour les résidents du Témiscouata. D'autres ayant des productions originales, comme l'alcool de petits fruits, et un partenariat avec l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) reçoivent chaque année des groupes d'agriculteurs en visite. S'ajoute à ces collaborations le partage d'équipements, que ce soit grâce aux coopératives d'utilisation de machineries agricoles (CUMA) ou à d'autres accords. Il arrive

même que certains se fassent donner des outils ou des machines par des agriculteurs qui ne les utilisent plus, par simple bienveillance. Nous avons également noté des partages de locaux de stockage ou de transformation. Ces ententes permettent notamment de répartir les coûts et de rassurer les parties prenantes du projet ainsi que les financeurs possibles.

Des réseaux réguliers de partages de connaissances et de conseils ont également été construits. Ainsi, l'Avenue bio de l'Est, par exemple, fournit à ses membres (12 à 15 membres présentement) un réseau de répondants et un accès à des formations très abordables. L'Avenue bio propose aussi un accompagnement pour ceux qui souhaitent s'établir dans la région pour pratiquer l'agriculture biologique. Pour les producteurs de lait biologique, il existe le Syndicat des producteurs de lait bio du Québec et un Club l'envol local qui est un groupe d'encadrement. Pour les éleveurs de bovins, l'inscription obligatoire au Programme d'analyse des troupeaux de bovins du Québec (PATBQ) s'avère très enrichissante et formatrice pour plusieurs. Des experts et groupes d'experts œuvrant dans des organisations comme le Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ), la Coopérative d'agriculture de proximité écologique (CAPÉ), Biopterre ou Équiterre ont été d'une grande aide pour plusieurs des personnes rencontrées, malgré que leurs services soient rémunérés. Biopterre a conseillé un de nos informateurs sur son adaptation aux changements climatiques. Équiterre constitue aussi un réseau majeur, apportant échanges et visibilité, bien qu'il soit plutôt centré sur les organisations près de Montréal. Le CDBQ offre aux entrepreneurs la possibilité d'optimiser leurs recettes de produits transformés. La CAPÉ a mis sur pied un réseau d'échange sur Internet nommé le Réseau des joyeux maraîchers écologiques (RJME), qui regroupe des producteurs, des étudiants et des professionnels. Il convient néanmoins de préciser que le MAPAQ a été mentionné plusieurs fois comme un allié utile, que ce soit pour des formations, des participations à des concours ou des conseils :

Au printemps, il y a une conseillère en agriculture bio au MAPAQ à Rimouski [...] qui est pour le bio dans tout le Bas-Saint-Laurent. C'est une femme extraordinaire! Si tous les fonctionnaires donnaient le quart de ce qu'elle donne [...] on n'aurait pas de dettes!

De plus, en marge de ces organisations, des centres d'échanges et de soutien psychologique, à l'instar du Centre des femmes de Cabano, fournissent des ressources importantes pour les femmes en région. Quant aux réseaux sociaux, ils constituent des outils importants de socialisation et d'entraide dans la région, pas seulement entre agriculteurs. Dans le Kamouraska, c'est à partir d'un groupe formé sur la plateforme Facebook que sont échangés des conseils, des objets à donner, des demandes de covoiturage, des offres d'emplois et même des propositions d'activités culturelles.

4.2 Accueil des nouveaux arrivants et socialisation

L'accompagnement des jeunes et des initiateurs d'établissements agricoles et agroalimentaires par l'État ou les institutions fait défaut, comme nous l'avons vu plus tôt. Des structures d'accueil ont donc été organisées hors des sphères institutionnelles, comme c'est le cas de *Place aux jeunes*, qui a été mentionnée à plusieurs reprises lors des entrevues réalisées dans le cadre de cette recherche. *Place aux jeunes* organise des rencontres entre les jeunes intéressés à démarrer des entreprises dans la région et des initiateurs d'entreprises déjà installées qui veulent faire connaître leurs activités. Dans le même genre, des citoyens du Témiscouata sont en phase d'élaboration d'un réseau d'accueil et d'information pour les nouveaux arrivants dans le but de dynamiser leur village. Dans le cas plus spécifique des agriculteurs, le marché de Rimouski a mis en place une « table des nouveaux » afin d'accueillir et d'accompagner ces derniers dans leur phase d'établissement.

Au-delà de l'accompagnement à l'installation et à la recherche d'emploi, la socialisation et les activités de loisirs sont un aspect très important du dynamisme d'une région. Plusieurs des personnes rencontrées se désolent que les écoles et les églises désertées ne soient pas redonnées à la population pour en faire des espaces culturels ou d'échanges sociaux ; elles sont trop souvent laissées à l'abandon. Des activités culturelles comme le théâtre ou encore l'établissement de commerces comme des microbrasseries permettraient de créer une cohésion sociale, un moment et un lieu où les gens se retrouvent et passent un bon moment.

4.3 *Valorisation marchande des produits*

La qualité des liens interpersonnels autour de la pratique agricole est aussi un levier de succès pour les défis qu'impose l'étape de la mise en marché. Dans les entreprises étudiées, cette dernière prend plusieurs formes : les paniers à livrer, les kiosques à la ferme, les locaux de vente, les marchés publics estivaux et la mise en marché collective. Dans tous les cas, la vente directe et les circuits courts sont privilégiés, contrairement à la vente au détail chez les supermarchés, qui privilégient souvent les produits alimentaires conventionnels et qui fixent de nombreuses contraintes, tels que baisser le coût de vente ou avoir une régularité et une stabilité dans l'approvisionnement. La mise en marché est un enjeu prégnant dans la pratique agricole des petits producteurs non conventionnels : l'éloignement de la ferme des grands axes routiers et les coûts élevés de livraison pour acheminer les produits vers les grands centres sont des défis de taille. Pour pallier ces difficultés, ces agriculteurs misent sur les formules du marché public et de la mise en marché collective par l'intermédiaire d'une coopérative ou un réseau de distribution. Ces stratégies démontrent l'entraide et la solidarité qui structurent les liens commerciaux entre ces agriculteurs.

Marchés publics

Les marchés publics jouent un rôle de soutien aux producteurs, en plus d'offrir un réseau d'entraide. Ils sont un canal primordial de mise en vente, particulièrement pour les producteurs maraîchers isolés dans les rangs. Ces lieux sont favorables à l'épanouissement d'entreprises d'un nouveau genre, car ils apportent une visibilité à leurs produits et offrent un espace de discussion leur permettant de faire valoir la valeur ajoutée de leur labeur auprès d'une clientèle encline à l'achat local. Créés et administrés dans bien des cas par des agriculteurs et des producteurs de la région, les marchés publics régionaux comme ceux de Sainte-Flavie, d'Amqui et de Rimouski se sont constitués dans l'optique d'offrir aux producteurs et aux transformateurs une occasion de faire du commerce, de favoriser le lien de proximité avec les consommateurs et d'être une plaque tournante du dynamisme de la région.

Les interactions solidaires qui émanent des marchés de proximité et leur donnent vie vont par ailleurs de pair avec l'enjeu de l'autonomie alimentaire: «C'est pour ça que j'aimerais créer d'autres canaux de communication et d'échange à travers la communauté, pour qu'elle puisse arriver à se soulever au-dessus du joug de l'argent ou de la dépendance à l'alimentaire.» Plusieurs des entreprises étudiées ont été imaginées, en premier lieu, en regard de l'idéal de l'autonomie alimentaire et ont, par la suite, bâti leurs activités commerciales en gardant en tête cette finalité.

En plus de générer des revenus pour les producteurs et transformateurs locaux, les marchés publics sont aussi un vecteur de vitalité sociale et culturelle. Par exemple, la relocalisation en 2016 du Marché de Rimouski a permis de réaménager le parc de la Gare, contribuant du même coup à revitaliser ce secteur du centre-ville qui était délaissé. S'y déroulent aussi plusieurs activités familiales et éducatives, comme des concerts et des ateliers d'herboristerie, ce qui amène les gens à rester sur le site et à découvrir une offre d'activités diversifiée.

Coopérative

La coopérative est généralement envisagée comme une solution pour percer de nouveaux marchés et réduire les coûts de production par la stratégie de la commercialisation collective. Cinq jeunes agriculteurs du Kamouraska se sont notamment engagés dans cette voie en créant une coopérative et en positionnant l'agriculture écoresponsable de petites surfaces et la distribution de proximité comme les piliers fondateurs de leur chaîne de valeur. Ainsi que la décrit un de ces membres fondateurs, l'agriculture écoresponsable est :

Une agriculture dont les méthodes ont pour visée d'améliorer la santé des sols, des plantes, des animaux, des hommes et de la planète de manière générale. C'est une agriculture où les travailleurs sont traités de manière juste et équitable, qui valorise le patrimoine rural et ses paysages et [dont les produits] sont cultivés et distribués de manière à exercer la pression la plus faible possible sur l'environnement.

Les activités de promotion, de mise en marché et de distribution de la coopérative sont destinées à une clientèle composée de restaurants, d'hôtels et d'établissements publics, des grands joueurs de la culture gastronomique régionale qui nécessitent un approvisionnement de grand volume. Les maraîchers regroupés adaptent conjointement leur offre et leur calendrier de livraison en fonction des besoins des clients, ce qui rend leur formule attrayante et compétitive par rapport aux produits issus de l'agriculture conventionnelle. De plus, ils identifient de multiples bénéfices à la mise en marché collective. Cette dernière permet d'écouler les surplus et de percer de nouveaux marchés en plus de démontrer qu'une agriculture différente peut être viable et porteuse de vitalité pour la région.

Réseau de distribution collectif

À travers tout le Bas-Saint-Laurent et en partenariat avec une entreprise gaspésienne, des initiatives de production ou de transformation œuvrant dans le secteur des produits forestiers non ligneux ont mis sur pied un réseau de distribution collaboratif entre producteurs non conventionnels de la région. Dans le même esprit d'entraide et de solidarité, ils coordonnent et partagent les coûts de transport des marchandises, une activité toujours chronophage, énergivore et coûteuse considérant le budget d'une petite entreprise basée en région et dont la clientèle est en grande partie dans les centres urbains. Afin de minimiser les pertes financières associées à l'acheminement dans les grands centres de petits volumes de production, les initiateurs du projet ont concocté une structure d'envoi basée sur le principe du «covoiturage» où les produits de différents petits producteurs sont regroupés dans un même camion, et ce, de façon à rentabiliser le transport de celui qui fournit le véhicule et optimiser l'espace disponible dans ce dernier. La mise en réseau d'agriculteurs qui souhaitent partager les coûts de livraison permet ainsi de réduire les pertes de produits et de solidifier les liens entre producteurs.

Cette mise en marché collective et ce réseau de distribution collaboratif sont innovants, mais restent marginaux. Les ruraux et néoruraux qui les ont initiés cherchent à donner vie aux valeurs

qu'ils préconisent et s'engagent dans des entreprises novatrices, convaincus du bien-fondé d'une agriculture écoresponsable. Des obstacles tels que les occasions restreintes de financement freinent cependant la bonne coordination de ces trois formes de mises en marché. Il y a aussi un manque important d'infrastructures accueillant des activités d'abattage et de transformation, des opérations essentielles qui précèdent la mise en vente et qui demandent du temps, de l'argent et de l'énergie à de nombreux éleveurs et producteurs. L'absence d'abattoir à volaille dans le Bas-Saint-Laurent contraint les éleveurs de canards, situés dans le comté de Rimouski-Neigette, à faire affaire avec un abattoir de l'île d'Orléans. Autre exemple, la hausse du volume de production d'ail d'une entreprise du Témiscouata a poussé les producteurs à trouver une nouvelle usine de transformation à Saint-Hyacinthe. Malgré tout, la stratégie du marché public, de la coopérative et de la distribution collective rend manifeste un désir de coordonner les efforts et de maximiser les collaborations entre les petits producteurs agricoles. Un des plus grands enjeux demeure de sensibiliser la population quant à l'importance de favoriser l'achat de produits locaux et leur juste prix. Pourquoi acheter un produit local quand un aliment équivalent peut s'acheter à un prix plus bas au Wal-Mart? L'association d'entreprises Saveurs du Bas-Saint-Laurent participe à cette sensibilisation de la population en faisant la promotion des produits agroalimentaires locaux de ses membres et en organisant des événements estivaux pour faire découvrir la gastronomie de la région. Elle en a d'ailleurs fait un des aspects centraux de sa mission.

5. Des rapports privilégiés à la nature : une agriculture non conventionnelle

Les personnes rencontrées partagent plus que des réseaux d'entraide et de mise en marché ; ils partagent aussi des valeurs et une conception particulière des manières d'habiter la région, le territoire et la nature. Le lien entre leurs entreprises et la nature «va de soi» pour la plupart d'entre eux, particulièrement en regard du mode de production et du type d'alimentation qu'ils souhaitent valoriser, comme l'illustre ce propos: «Si j'ai ces valeurs-là, c'est parce que je veux manger quelque chose qui est plus proche de la nature.»

5.1 *L'éthique de la production locale, artisanale et conscientisée*

En général, les producteurs privilégient la vente de proximité, avec la ferme intention de nourrir la population locale et rurale avant tout et ainsi contribuer à atteindre une souveraineté alimentaire régionale. Ils souhaitent redynamiser leur communauté, créer des occasions d'activités pour les familles rurales et répondre aux attentes alimentaires de la clientèle. À cet égard, les producteurs ont observé une augmentation des préoccupations par rapport aux conditions d'exploitation maraîchère et fruitière (OGM, intrants chimiques, etc.), à la traçabilité des produits (lieu d'approvisionnement) et au bien-être animal, surtout de la part des clients néoruraux ou des jeunes familles. Le bien-être animal est une valeur portée par les différentes entreprises. Il s'agit d'un enjeu éthique, mais aussi de rentabilité, puisqu'il implique des changements de pratiques qui sont parfois difficiles à opérer. Par exemple, donner une vocation biologique à une ferme laitière demande beaucoup d'investissements, d'efforts et de temps pour la mise en place de nouvelles méthodes et d'infrastructures adaptées, comme une étable en stabulation libre, explique un producteur laitier :

La vache doit faire de l'exercice, c'est une norme biologique. Avec la stabulation libre, ce sont les animaux qui se déplacent comme ils veulent dans la ferme, ça fait beaucoup d'exercice dans le fond et c'est plus naturel pour la vache [...]. [Devenir biologique] ne se fait pas du jour au lendemain, ici, ça a pris entre quatre et six ans de s'adapter à tout ça et aller chercher une productivité respectable, puis supérieure.

Hormis ces inconvénients, les éleveurs mettent tous un point d'honneur à assurer une liberté de mouvement, un accès aux pâturages et une protection contre tout abus à leurs animaux. Pour assurer des conditions d'élevage et de production respectables, le mode de production dit artisanal est privilégié au mode industriel. Les agriculteurs non conventionnels disent miser sur la qualité plutôt que la quantité, le savoir-faire traditionnel plutôt que l'expertise segmentée, l'originalité plutôt que l'uniformisation à la chaîne et, finalement, la production au service de la collectivité plutôt qu'au service de la rentabilité financière. En bref, ils œuvrent à l'optimisation de leur rapport au vivant dans

le quotidien de leur pratique. Ils tâchent aussi de transmettre leur éthique environnementale à leurs clients.

5.2 De l'agriculture sans intrant et écologique, certifiée biologique jusqu'à la permaculture et l'agroécologie

Pour s'engager dans des relations de proximité avec la nature, les initiatives étudiées ont choisi de se soumettre à des pratiques d'aménagement et de gestion agricoles certifiées biologiques ou appelées plus largement écologiques. En fait, si les agriculteurs dénoncent tous le caractère onéreux de la certification biologique, ils ne s'entendent pas sur son bien-fondé. Pour certains, les normes biologiques sont indispensables et pour d'autres, elles engagent à un cahier des charges trop contraignant ou, au contraire, ne reposent pas sur des principes assez restrictifs. La moitié des entreprises étudiées se plie aux exigences du biologique malgré la lourde paperasse à remplir, puisque c'est une garantie de la qualité de leurs produits auprès des consommateurs, surtout lorsqu'ils les vendent dans les marchés publics où le lien de confiance entre le producteur et le client est à bâtir. Inversement, c'est la solidité du lien de confiance avec la clientèle que des agriculteurs mettent au premier plan pour appuyer leur choix de ne pas se faire certifier biologique :

C'est une relation de confiance qui s'est bâtie avec le temps. Je suis très ouverte pour expliquer ma pratique sans intrant chimique. [...] Ça va avec mes valeurs environnementales de ne pas utiliser d'herbicides, de pesticides ou d'insecticides parce que je veux respecter ma terre, je veux respecter ma clientèle et je veux lui offrir un produit de qualité.

Dans de tels cas de figure, les agriculteurs qualifient leur production d'écologique, de responsable ou de raisonnée. Les entreprises qui croient que la certification biologique n'est pas assez poussée face à la valorisation environnementale ont mis leurs efforts dans la maximisation de la synergie et de la productivité des cultures par des aménagements de type permacoles ou agroécologiques. Pour ces initiateurs, l'objectif est d'avoir un effet positif sur l'environnement, à travers leurs pratiques, plutôt que d'avoir une incidence négative sur celui-ci. Bien plus que de simples pratiques, la permaculture et l'agroécologie sont de véritables philosophies

de ce qu'est «habiter un territoire». Elles s'appuient sur l'idée de travailler avec la nature et les caractéristiques du territoire plutôt que de les exploiter. Un permaculteur les qualifie même de «pratiques révolutionnaires» puisqu'elles permettent de penser les effets de l'agriculture depuis une perspective de valorisation de la nature, du patrimoine rural et de ses paysages, et de respect du vivant. Au-delà de leurs aspects idéologiques, la permaculture et les pratiques agroécologiques sont des sources de revenus qui permettent d'améliorer la qualité de vie et de diminuer la charge de travail de ceux qui les exercent, une fois que l'écosystème recréé est fonctionnel.

Les personnes qui s'engagent dans ces types de pratiques tendent à réseauter ensemble et à s'échanger des conseils, des informations et parfois même des semences. Grâce aux médias sociaux, ces réseaux prennent même des dimensions internationales, comme le précise une informatrice :

Là, je suis en contact avec Permaculture Russie, [...] permaculture au Mali, Colombie-Britannique... C'est très, très dynamique; ce sont des groupes internationaux qui partagent des semences, qui partagent des trucs. Ça fait que c'est super intéressant, j'ai reçu des *woofers* qui ont fait des formations en permaculture [...]. Dans d'autres domaines, admettons, commerciaux, les gens gardent leurs idées, gardent leur processus et gardent leurs façons de faire, mais là, c'est comme partage-partage-partage-partage.

Les réseaux sociaux permettent d'ailleurs un partage en temps réel des floraisons, des récoltes et des problèmes vécus par ces cultivateurs. Pour résumer, qu'elles s'adonnent à la production biologique ou non biologique, les entreprises ont en commun la vision d'un environnement à valoriser et à conserver, puisque nourricier, et d'une pratique agricole qui se doit d'être un levier à la biodiversité, à la durabilité et à la santé humaine. C'est sous ces traits, entre autres, que les agriculteurs se distinguent des conventionnels. À cet égard, ne devient pas producteur biologique qui veut, soutiennent de nombreux producteurs rencontrés. Ces derniers affirment connaître des agriculteurs conventionnels souhaitant se tourner vers la production biologique, principalement pour pouvoir faire plus d'argent en économisant sur les pesticides et en augmentant les prix de leurs produits. Cet éleveur soutient qu'ils ne prennent pas en considération tous les

changements à opérer et, surtout, n'adoptent pas avec ténacité la pensée « réformatrice » qui accompagne une transition réussie vers le biologique :

[Les agriculteurs conventionnels] ne comprennent pas pourquoi on se complique la vie. Mais, par contre, ils nous regardent aller. Puis, oh ! S'ils pouvaient [épargner] 1 000 dollars en herbicides, ils trouveraient un moyen. [...] J'en ai connu des producteurs qui sont allés vers le bio pour le financier. Ils ne sont plus là. Il n'y en a plus un qui est là. Ceux qui y sont allés par conviction, même s'ils ont mangé de l'argent, ils sont restés bio pareil. [...] Tu ne t'en vas pas bio pour l'argent.

Il ne s'agit donc pas seulement d'adopter de nouvelles pratiques agricoles, mais de revisiter des manières d'être et de concevoir l'action humaine sur la nature. Un accompagnement supplémentaire de la part de l'État dans la gestion administrative de la certification biologique serait plus que souhaitable selon des agriculteurs biologiques afin de faciliter leur quotidien et d'en encourager d'autres à emboîter le pas.

5.3 Pour un tourisme conscientisé

De nombreux petits producteurs non conventionnels se donnent la mission d'éduquer la population sur leur éthique de production et les enjeux environnementaux. Ce type d'activité complète l'agriculture en offrant la possibilité de transmettre des valeurs et des connaissances environnementales aux visiteurs, en plus d'être une occasion d'attirer de nouveaux clients et de toucher des revenus supplémentaires, tel que cela sera abordé dans la section portant sur l'agritourisme et l'éducation. La demande est forte de la part de la clientèle pour visiter les fermes. Par manque de temps, certains agriculteurs privilégient l'installation de panneaux explicatifs, sans pour autant perdre de vue la volonté de sensibiliser leur clientèle. Globalement, le fait que plusieurs décident de créer des activités éducatives et ludiques nous semble être une prise de pouvoir sur ce qu'ils souhaitent voir comme type de tourisme chez eux. Une des craintes ressenties par les habitants des régions les plus touristiques du Bas-Saint-Laurent est que le tourisme croisse de manière disproportionnée et que la région perde son identité. À l'inverse, plusieurs voient

le tourisme comme un agent de dynamisme pour la région ; des entreprises doivent d'ailleurs leur existence à cette activité.

Celles qui se sont lancées dans l'écotourisme sont majoritairement réseautées avec des circuits ou des associations touristiques comme le parc du Haut-Pays, Tourisme Témiscouata et l'Association touristique de la Gaspésie. Pensons à une initiative de la Matapédia, en contact étroit avec l'Association touristique de la Gaspésie. Elle a participé à la création d'un organisme qui promeut la vallée de la Matapédia comme destination touristique. Une autre initiative du Kamouraska est aussi née il y a quelques années dans le but de transformer un village des hautes terres en escale touristique.

Les acteurs agricoles étudiés ne portent pas seulement leur entreprise, ils sont un élan de dynamisme dans des régions dévitalisées. Beaucoup d'entre eux sont impliqués dans d'autres sphères de la collectivité telles qu'un organisme de bassin versant, un collectif artistique, etc. Plus que frappés par une lubie passagère, ces gens sont passionnés et acharnés, car certains projets demandent beaucoup de temps et d'énergie avant de voir le jour et de s'épanouir. Nous constatons que tous ces projets, intimement liés à la nature et au territoire, sont de véritables prises de pouvoir sur le devenir des régions. Ces dernières, si elles veulent faire face aux crises économiques, démographiques et maintenant écologiques qui les habitent, ont tout à gagner à laisser de la place à ces projets résilients et respectueux de l'environnement. À cet effet, un projet de collecte et de distribution collective de compost dans le Kamouraska est actuellement à l'examen. Or, ce type d'innovation demande d'abord de convaincre beaucoup d'acteurs de sa pertinence, et, par conséquent, les financements externes sont extrêmement difficiles à obtenir.

6. Enjeux environnementaux régionaux : un contexte écologique en pleine mutation et des politiques environnementales problématiques

L'élan de dynamisme que ces acteurs soucieux de la nature apportent à leur région est intrinsèquement lié au bouleversement écologique mondial (perte de biodiversité, changements climatiques, eutrophisation, etc.). Ces changements environnementaux

globaux les inspirent tout autant dans leur réinvention de l'agriculture et de la production agroalimentaire qu'ils les menacent dans leurs pratiques de par leur intensité. Les personnes rencontrées ont ainsi dénombré plusieurs enjeux environnementaux qui affectent leurs contrées, leurs pratiques et leur milieu environnant, à commencer par la saisonnalité des activités et, surtout, les perturbations naturelles qu'ils ont observées et associées aux changements climatiques. Dans la section qui suit, nous explorerons ces enjeux prégnants pour les agriculteurs, en plus de ceux liés à la diminution de la diversité des cultures, la pollution des sols et de l'eau, la perte de biodiversité et enfin l'exploration pétrolière et gazière dans le Bas-Saint-Laurent et les régions avoisinantes.

6.1 La saisonnalité et les effets des changements climatiques

Les agriculteurs non conventionnels entretiennent un lien étroit avec la nature ; ils l'habitent et participent à sa construction à travers leurs pratiques. Leur travail implique de manipuler du vivant exposé aux fluctuations de température et aux aléas naturels tels que les tempêtes. La saison estivale est de courte durée, et les rudes conditions météorologiques empêchent parfois la mise en pâture des animaux ou retardent les périodes de coupe de foin. Les sécheresses et les pluies diluviennes sont autant d'éléments perturbateurs avec lesquels les producteurs doivent composer : « Ce qui est difficile, c'est qu'il y a un élément qu'on ne contrôle pas : la nature. Pendant une sécheresse, c'est difficile et un petit peu angoissant », confie un producteur maraîcher. C'est donc armé de résilience et de débrouillardise que les producteurs « suivent le rythme de la nature », comme le dit si bien un éleveur.

Selon les agriculteurs rencontrés, les changements climatiques se font d'ores et déjà ressentir dans la quotidienneté de leurs pratiques. Les saisons sont de plus en plus courtes et décalées ; le printemps arrive plus tard, tandis que le début de l'automne est très chaud. En raison de l'arrivée de nouvelles cultures comme le canola dans le paysage bas-laurentien et du décalage des saisons, plusieurs agriculteurs interrogés remarquent aussi l'apparition d'insectes nuisibles, comme la teigne du poireau ou le ver-gris du trèfle :

Il y a beaucoup plus d'insectes printaniers comme les altises qui aiment le froid et qui sont là. Ça nous cause un peu de difficulté au printemps. [...] On observe que, l'automne, les gels sont un peu plus tard. [...] En fait, il n'y a pas de printemps. C'est l'hiver et, après, c'est l'été», explique un maraîcher.

Une fois que ces insectes ont colonisé une nouvelle région, les cultivateurs n'ont d'autres choix que de s'adapter et de modifier leurs pratiques.



Haies brise-vent et culture céréalière, MRC Rivière-du-Loup.

(Crédit : M.-A. Brochu)

Un grand nombre en profitent pour combiner plusieurs activités afin d'élargir leurs sources de revenus. Dans le cas des maraîchers, certaines cultures sont privilégiées en fonction de leur adaptabilité au climat. La diversification est d'ailleurs le mot d'ordre pour s'assurer d'avoir une récolte satisfaisante et de parvenir à une sécurité alimentaire régionale. Si les enjeux environnementaux les poussent à innover et se renouveler, comment ces agriculteurs répondent-ils aux répercussions environnementales de l'agriculture conventionnelle? Les agriculteurs dénoncent le conventionnel, mais la plupart d'entre eux ne disposent pas du temps et des ressources nécessaires pour s'engager dans la politique locale. Leurs entreprises novatrices et leurs pratiques respectueuses de l'environnement sont toutefois des outils politiques de résistance à ne pas sous-estimer.

6.2 *Sols, eau et biodiversité en péril: gestion des fumiers, OGM et pesticides*

Les monocultures intensives et extensives ont pour effet d'épuiser les sols et de les contaminer avec les pesticides et les engrais chimiques. L'eutrophisation des cours d'eau est également une conséquence désastreuse de la mauvaise gestion des fumiers pratiquée en agriculture conventionnelle. Ces pratiques polluantes très répandues consistent à épandre du fumier liquide qui ne pénètre pas suffisamment dans le sol et ne le nourrit pas véritablement, car il est lessivé avec les pluies. Les nutriments se retrouvent alors dans les cours d'eau à des concentrations trop élevées, et les algues prolifèrent, étouffant tout ce qui les entoure. Or, les agriculteurs qui souhaitent utiliser du fumier solide, réputé se maintenir mieux dans le sol, n'ont souvent pas les moyens de s'équiper ainsi, car ils ne bénéficient d'aucune aide financière, à l'inverse des propriétaires de fosses à fumier liquide. Les subventions favorisent encore bien trop souvent les pratiques les plus polluantes en matière de gestion des fumiers.

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) aussi sont déjà bien présents dans le Bas-Saint-Laurent et ils amènent avec eux de multiples problèmes, dont la pollution aux pesticides des sols et de l'eau avec des substances comme le Roundup, dont le principe actif principal est le glyphosate. Ce dernier est un herbi-

cide à large spectre auquel les OGM résistent. Il tue la vie dans le sol et est soupçonné de constituer un risque pour la santé (Portier *et al.* 2016). L'utilisation du Roundup est extrêmement répandue, nous informe cette maraîchère biologique du Kamouraska :

C'est à peu près 10 000 hectares qu'il y a dans le Kamouraska. Bien, il y en a peut-être 700 à 800 qui sont bio. Il n'y en a pas beaucoup. Le reste, il est «Roundupé», comme on dit. Ici, à partir de notre voisin derrière notre brise-vent, c'est 20 kilomètres de Roundup. [...] Le nec plus ultra dans l'utilisation du Roundup, c'est de l'utiliser à la fin de la récolte pour la sécher.

La biodiversité est également mise à mal par les pesticides et les OGM. D'ailleurs, l'arrivée d'une luzerne génétiquement modifiée inquiète encore davantage les personnes que nous avons rencontrées. Comme il s'agit d'une plante vivace, si cette luzerne – déjà sur le marché – venait à s'implanter dans le Bas-Saint-Laurent, c'est toutes les luzernes qui seraient petit à petit contaminées, même dans les pâturages des éleveurs biologiques. Les initiateurs de projets rencontrés intègrent la biodiversité comme un des différents aspects de cet équilibre si précaire qu'est la nature pour eux. Outre l'importance de la diversité des plantes d'un pâturage, un des exemples phares des dangers de la perte de biodiversité est la constatation de la diminution des pollinisateurs, notamment à cause des pesticides. Une jeune maraîchère nous informe ainsi qu'il lui est déjà arrivé de devoir polliniser elle-même des plants de courgettes à certains moments de l'été, car la baisse de pollinisation faisait avorter des fleurs et mettait en péril sa production.

Un pas politique serait nécessaire pour limiter l'usage des pesticides et provoquer un tournant dans la gestion des sols agricoles. Il existe pourtant des solutions de rechange, comme le vermicompost, qui sont relativement simples et peu coûteuses à l'épuisement des sols. Les mentalités sont toutefois très difficiles à mouvoir puisque l'agriculture conventionnelle est profondément ancrée dans les esprits et les politiques, s'indigne cet agriculteur du Kamouraska :

Le fait qu'un producteur bio est obligé de laisser une bande tampon parce que le voisin arrose, ce n'est pas logique. C'est illogique ça ! Tu essaies de préserver la nature puis tu es pénalisé parce que tu preserves la nature. C'est un non-sens. Sais-tu pourquoi ? Parce

que les producteurs conventionnels ne sont supposément pas mauvais, ce n'est pas contre la nature qu'ils travaillent. On nous a fait croire que mettre des engrais chimiques, des herbicides et des OGM ce n'est pas contre la nature.

Reste que l'agriculture biologique n'est pas un modèle appuyé par les institutions¹⁰, pas même par l'Union des producteurs agricoles (UPA), s'en insurgent plusieurs. Une maraîchère du Kamouraska nous apprend par exemple que l'agriculture biologique, malgré sa réputation et son image, est une pratique des plus marginales, au point de ne pas être mentionnée dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA):

La question a été posée dans un atelier par les gens de la ville de Québec: «Kamouraska est-ce que c'est bio?» Là, ça a patiné un petit peu. [...] Mais non, on ne l'est pas, on n'est pas écologique du tout. [...] C'est parce que le PDZA [...] est obligé de se soumettre au cadre législatif du Québec, évidemment. Ça fait que: *just too bad*. La zone agricole, ça sert à faire des épandages. C'est dingue! Mais c'est comme ça. C'est sûr que j'aimerais décoincer des affaires là-dedans, me mêler de ça, mais on n'a pas le temps.

Pourtant, la demande en aliments biologiques et locaux est très importante, mais les subventions données par le gouvernement pour le biologique sont plutôt versées à des instituts de recherche ou des conseillers, pas pour du travail sur le terrain, s'indigne cette entrepreneuse: «c'est clair qu'il n'y a pas de volonté d'aider le biologique au Québec».

6.3 Les projets énergétiques

Le Bas-Saint-Laurent est un territoire convoité par les pétrolières et les gazières. Un projet majeur de construction d'oléoduc porté par la compagnie TransCanada, nommé Énergie Est, était en cours d'évaluation et de consultations lorsque les entrevues ont été réalisées. Le projet d'oléoduc a été annulé en octobre 2017, mais il devait traverser le Bas-Saint-Laurent pour acheminer chaque jour 1,1 million de barils de pétrole brut issu des sables bitumineux de l'Alberta vers Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

10. Des cultivateurs déplorent aussi l'endettement des agriculteurs conventionnels qui, malgré l'aide reçue, ont aussi des difficultés à joindre les deux bouts et se voient parfois dans l'obligation de travailler en dehors de la ferme.

Le plan initial du projet comprenait également un port pétrolier à Cacouna, dans le Bas-Saint-Laurent, au milieu d'un site de reproduction de bélugas. Ce projet de transport pétrolier aux multiples facettes posait de véritables risques pour les habitants du Bas-Saint-Laurent, notamment les risques de fuites et de contamination des sols et des cours d'eau par un oléoduc. Chez nos informateurs résidant près de son tracé, il s'agissait là d'un véritable enjeu qui menaçait leurs activités agricoles, leur lieu de vie et leur façon d'être, qui sont à la base de leur entreprise: «Ça ne ferait pas de sens de faire de l'agriculture bio s'il y avait un déversement de pétrole à côté. Ça deviendrait ironique», confie une maraîchère. Nous verrons dans le chapitre sur l'environnementalisme à quel point la mobilisation citoyenne a été forte au Québec et au Bas-Saint-Laurent pour retarder ce projet et y mettre fin, avec succès.

Actuellement, c'est la possible exploitation du pétrole et du gaz dans la MRC de La Mitis, par fracturation ou stimulation à l'acide, qui cause l'émoi (Petrolympic 2015 ; Radio-Canada Bas-Saint-Laurent 2015). Ce sont les risques de contamination de l'eau de même que la sécurité de la population liée au transport de gaz naturel liquéfié et de pétrole qui dérangent la MRC, mais aussi les régions voisines, dont la Gaspésie et Montmagny. Ces compagnies détiennent des concessions minières¹¹ sur la majeure partie du territoire ; les agriculteurs et les résidents ont très peu de marge de manœuvre pour s'y opposer puisqu'ils n'ont aucun pouvoir sur la façon dont les droits de propriété des ressources contenues dans le sous-sol sont exploités et marchandisés. Ces projets causent de véritables conflits quant aux droits de la population, à propos des normes environnementales de conservation du territoire et des espèces, ainsi qu'au sujet de l'utilisation et du partage des ressources naturelles. Ils sont aussi à l'origine de crises sociales dans les zones concernées : la population se retrouve trop souvent divisée par la divergence des visions de ce que devrait être le développement. En effet, les discours des compagnies pétrolières et gazières et de leurs alliés mettent l'accent sur les aspects économiques de l'exploitation d'hydrocarbures, poten-

11. Des compagnies détiennent des droits de recherche, d'exploration ou d'exploitation des ressources du sous-sol au Québec. Ces droits sont communément appelés en anglais des « claims ».

tiellement créatrice d'emplois, et parviennent ainsi à convaincre beaucoup de gens. D'autres considèrent que les risques environnementaux et sanitaires de telles entreprises sont beaucoup trop élevés et pointent du doigt la surestimation du nombre d'emplois créés dans le Bas-Saint-Laurent par la filière pétrolière et gazière. Ces individus sont d'ailleurs majoritairement en faveur d'un virage énergétique, une transition basée sur les énergies renouvelables. Or, la création de parcs éoliens dans la région n'est pas non plus dénuée de polémiques et de conflits.

Dépendamment de leur ampleur et de la facilité à les surmonter, les enjeux environnementaux sont tantôt perçus comme des occasions d'innovation et d'ingéniosité et tantôt comme des sources d'inquiétude. Les producteurs non conventionnels construisent leurs entreprises et se réseautent entre eux dans l'objectif d'offrir, d'une part, une agriculture ancrée à leur milieu de vie et, d'autre part, des produits agroalimentaires issus d'un modèle d'exploitation écologique. Leur clientèle est le point pivot de leur vision localisée et engagée d'une agriculture responsable. C'est donc par l'alliage des efforts des cultivateurs, producteurs et transformateurs à ceux des acheteurs fidèles qu'une agriculture différente pourra progressivement élargir son poids politique et se poser face au modèle dominant.

Conclusion : le terreau fertile d'une agriculture à échelle humaine

Les réglementations actuelles relatives au zonage et aux pratiques agricoles ont été initialement conçues dans les années 1970 dans une logique de restriction de l'accaparement des terres autour des villes et d'intensification de l'exploitation des terres agricoles. Ce modèle a permis l'essor économique de la filière agricole du Québec, mais a exercé des pressions sur les agrosystèmes chargés de nourrir une population croissante. On découvre aujourd'hui le coût écologique d'une agriculture productive avec forte consommation d'intrants : l'utilisation de fertilisants et de pesticides de synthèse met en péril la santé publique et la santé des écosystèmes. Néanmoins, ce sont toujours ces pratiques conventionnelles qui sont favorisées par les réglementations et les subventions, au détriment des autres. On comprend facilement la

difficulté des entrepreneurs non conventionnels à vivre entièrement de leurs activités de production ou de transformation dans une zone éloignée des grands centres et des principaux bassins de clientèles. Leur production à moins grande échelle les rend d'autant plus vulnérables aux aléas météorologiques et aux défis climatiques.

En dépit de ces embûches, le Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses initiatives remarquables qui s'appliquent à dynamiser leur milieu de vie et à constituer des systèmes d'alimentation engagés dans la production à petite échelle, la diversification des cultures, la conscientisation environnementale et la coopération. Ces entreprises sont en réalité des stratégies visant à reformuler les façons de concevoir le régime de production alimentaire en regard des enjeux politiques, économiques et environnementaux que connaît la région (Pruvost 2013; Boissonneault Vaudreuil 2015; Bouchard 2002). Les initiatives agraires et agroalimentaires sont une avenue pour apporter une « valeur ajoutée » au territoire en tentant d'instaurer une certaine autonomie alimentaire régionale, sans pour autant réduire la terre à une simple ressource exploitable et reproduire ainsi le même schéma de pensée que dans les principes de l'agriculture conventionnelle (L'Italien, Dupont et Laplante 2017, p. iv). La résilience locale qui en découle, matérialisée sous la forme d'une économie de proximité « humaine » et encadrée par des valeurs de protection environnementale, participe à cette transition vers une nouvelle organisation sociale et politicoéconomique capable de contrecarrer les épreuves qui menacent nos sociétés, comme les changements climatiques et la crise pétrolière (Hopkins 2010). Ainsi, cette forme de production alimentaire est politique; ses partisans s'inscrivent dans un projet de société différent de celui qui leur est proposé dans le modèle conventionnel (Fortin et Handfield 2016).

La société québécoise gagnerait à enrichir davantage le terreau fertile dans lequel ces entreprises ont vu le jour pour favoriser l'innovation: « L'enjeu, ce n'est pas de revenir aux pratiques antérieures, mais de les régénérer pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, au-delà de l'austérité » (Bourque et Lachapelle 2016, dans Vaillancourt 2017). Cependant, une large concertation de la population est nécessaire pour construire un nouveau projet politique pour le Bas-Saint-Laurent (Fortin et

Handfield 2016; Vaillancourt 2017): «Nous revendiquons un avenir pour les régions, un avenir dont nous pourrions décider des couleurs, un avenir à bâtir collectivement» (Coalition Touche pas à mes régions! 2015).

Une véritable décentralisation des pouvoirs politiques, concernant le développement intégré des territoires, repose notamment sur la mise en place de soutiens financiers. Toutefois, la construction d'une nouvelle manière d'habiter le territoire et de produire de la nourriture doit être animée d'une forte volonté et soutenue par de solides réseaux de solidarité. Nous avons retrouvé cette passion et cette entraide chez les divers porteurs de projets que nous avons rencontrés, mais ce récit d'*un autre Bas-Saint-Laurent* semble encore minoritaire lorsqu'on observe le paysage agricole et agroalimentaire de la région. Pour réaliser ce projet régional et traverser les multiples défis et enjeux que nous avons abordés, un engagement politique est indispensable. Cela passerait notamment par la facilitation de l'accès à la terre pour certains projets et par des aides supplémentaires au démarrage, ainsi que tout le long de la vie des entreprises, comme pour la mise en marché et la distribution des produits (Calvário et Kallis 2017; L'Italien 2012; Sabinot 2011). Cet engagement doit être à la fois présent chez les élus des différents paliers de gouvernement et chez la population bas-laurentienne. La population québécoise, dans son ensemble, doit aussi repenser son mode de consommation et d'approvisionnement agroalimentaire, au profit des régions et de la résilience de la province. La reconnaissance du coût environnemental et social de certaines pratiques permettrait aussi de mieux saisir les bénéfices multiples d'un autre modèle agricole et agroalimentaire.

Références

- ADEME (2014), *Carbone organique des sols – L'énergie de l'agroécologie, une solution pour le climat*, Collection Connaître et Agir de l'ADEME.
- Beaudoin, Denis (2011), *Impact de la pluriactivité du ménage sur la situation financière en période d'établissement en agriculture*, Mémoire de maîtrise, programme de maîtrise en économie rurale, Québec, Université Laval.

- Boissonneault Vaudreuil, Benjamin (2015), *Relocalisation et écologisation du système agroalimentaire : le cas de l'agriculture biologique au Québec*, Mémoire de maîtrise, programme en développement régional, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.
- Bouchard, Roméo (2002), *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*, Montréal, Éditions Écosociété.
- (2014), *Les champs de bataille. Histoire et défis de l'agriculture biologique au Québec*, Montréal, Éditions Écosociété.
- Bouchard-Bastien, Emmanuelle (2010), *L'agriculture durable au Québec a-t-elle un avenir?* Travail présenté dans le cadre du cours Projet spécial en environnement, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.
- Calvário, Rita, et Giorgos Kallis (2017), «Alternative Food Economies and Transformative Politics in Times of Crisis: Insights from the Basque Country and Greece», *Antipode*, vol. 49, n° 3, p. 597-616.
- Coalition Touche pas à mes régions! (2015), «Touche pas à mes régions», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/429432/touche-pas-a-mes-regions>) en novembre 2018.
- Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (2013), *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, MAPAQ.
- Dubé, Stéphanie, et Véronique Gagnon (2017), *Diagnostic agrotouristique Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et MAPAQ.
- Dutrisac, Robert (2015), «Quand le Québec profond s'enfoncé», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/429211/developpement-regional-quand-le-quebec-profond-s-enfonce>) en novembre 2018.
- Fortin, Marie-José, et Mario Handfield (2013), «La production bio alimentaire distinctive en région québécoise: des territoires de ressources évoluant au rythme du cycle de vie de l'entreprise», *Économie régionale urbaine*, vol. février, n° 1, p. 63-92.
- (dir.) (2016), *Repenser l'innovation hors métropole: l'action publique dans le secteur bioalimentaire*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et du CRDT.
- Gervais, Catherine (2007), *De l'agriculture à temps partiel au ménage pluriactif: exploration du concept de la pluriactivité au Québec*, Mémoire de maîtrise, programme de maîtrise en économie rurale, Québec, Université Laval.

- Gouvernement du Québec, 1996, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, Consulté sur Internet (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-41.1>) en mai 2019.
- Guimond, Laurie (2012), *Lorsque les nouvelles populations rurales rencontrent les plus anciennes: l'expérience géographique au cœur de la nouvelle ruralité au Québec*, Thèse de doctorat, département de géographie, Ottawa, Université d'Ottawa.
- Hopkins, Rob (2010), *Manuel de transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Montréal, Éditions Écosociété.
- Institut de la statistique du Québec (2016), *Bas-Saint-Laurent*, Québec, Bulletin statistique régional.
- Jean, Bruno, et Danielle Lafontaine (2010), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux: enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski, Éditions du CRDT et du GRIDEQ.
- Jean, Bruno (2012), «Les territoires ruraux au Québec: vers un modèle de développement territorial durable», *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. octobre, n° 4, p. 649-671.
- L'Italien, François (2012), *L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*, Montréal, Rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC).
- L'Italien, François, David Dupont et Robert Laplante (2017), *L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec. Matériaux pour préparer l'avenir*, Montréal, Rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC).
- Marceau, Ginette (2017), «Accaparement des terres agricoles: faut-il s'inquiéter?», *Radio-Canada*, Consulté sur Internet (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1022470/accaparement-terres-agricoles-canada-quebec-saskatchewan-pangea-banque-nationale-fonds-ferme>) en janvier 2019.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2017a), *Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec. Estimations pour 2017. Portrait régional et contribution de l'industrie bioalimentaire à l'activité économique régionale*, Québec, Gouvernement du Québec.
- (2017b), *Portrait et perspective de la production maraîchère au Bas-Saint-Laurent. Journée régionale en production maraîchère 17 février 2017*, Présentation PowerPoint, Gouvernement du Québec.
- Petrolympic (2015), «Le potentiel pétrolier et gazier du Bas-Saint-Laurent révélé», *Communiqué*, Consulté sur Internet (<http://petrolympic.com/index.php/2013-12-09-20-06-59/2013-12-09-20>

08-20/2015-news-fr/145-le-potentiel-petrolier-et-gazier-du-bas-saint-laurent-revele) en mai 2018.

- Portier, Christopher J., *et al.* (2016), «Differences in the Carcinogenic Evaluation of Glyphosate between the International Agency for Research on Cancer (IARC) and the European Food Safety Authority (EFSA)», *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 70, n° 8, p. 741-745. (<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4975799/>).
- Pruvost, Geneviève (2013), «L'alternative écologique: Vivre et travailler autrement», *Terrain: Anthropologie et sciences humaines*, vol. mars, n° 60, p. 36-55.
- Radio-Canada Bas-Saint-Laurent (2015), « Les hydrocarbures du Bas-Saint-Laurent intéressent aussi les pétrolières », consulté sur Internet (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/738209/petrole-bas-saint-laurent-hydrocarbures-potentiel>) en mai 2018.
- Richardson, Mary (2005), « À la recherche de savoirs perdus ? Expérience, innovation et savoirs incorporés chez des agriculteurs biologiques au Québec », *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 6, n° 1, p. 1-8.
- Ruiz, Julie, et Gérald Domon (2013), « Les « communautés de relations au paysage », l'expérience socio-spatiale avec le territoire comme nouveau cadre pour l'analyse des populations rurales », *Géographie, économie, société*, vol. 15, n° 1, p. 139-160.
- Sabinot, Catherine (2011), *Vivre de ses terres ou de celles des autres ? Propriété foncière, accès à la terre et expériences de petits exploitants agricoles au Québec*, Québec, Cahiers du Centre du CRIDÉS.
- Simard, Myriam, Benoit Desjardins et Laurie Guimond (2011), « L'insertion globale des jeunes néoruraux québécois en quête d'un nouveau mode de vie à la campagne », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 34, n° 4, p. 189-200.
- Vaillancourt, Yves (2017), *Marges de manœuvre des acteurs locaux de développement social en contexte d'austérité*, Montréal, copublication CROC, CRISES et ARIMA, dans *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, Collection Études théoriques et méthodologiques, n° ET170, p. 1-93.

CHAPITRE 2

Produits forestiers non ligneux, cueilleurs paysans et « fermiers-forestiers » : cueillir et habiter la région autrement

Sabrina Doyon et Olivia Roy-Malo

Introduction

Les cueillettes d'espèces sauvages (fruits, champignons, sèves, branches et autres parties de plantes) ou issues de cultures agroforestières se développent rapidement au Québec et leur popularité est exponentielle. Les bleuets, les framboises et l'eau d'érable¹ nous sont bien sûr familiers, mais une multitude d'autres espèces sont de plus en plus exploitées, notamment les champignons, petits fruits, bourgeons ou racines de plantes, et se retrouvent dans des produits alimentaires, pharmaceutiques et ornementaux. Ces activités de cueillette donnent ce que les administrations québécoise et canadienne appellent des « produits forestiers non ligneux » (PFNL); ils comprennent tous les produits d'origine biologique provenant des forêts et autres que le bois et la faune qui possèdent une valeur économique².

Les cueillettes s'effectuent dans trois types de tenures qui, au Québec, sont répartis de manière générale selon un gradient latitudinal : premièrement, des territoires publics sauvages situés au nord de la limite d'attribution de droits de coupe forestière et peuplés de forêts apparentées à la taïga; deuxièmement, des territoires publics dont la vocation principale, contemporaine

-
1. Voir le chapitre 3 de cet ouvrage; Manon Boulianne y traite spécifiquement du sirop d'érable.
 2. L'idéation des PFNL est plus ancienne ailleurs dans le monde, notamment en Afrique; la FAO en fait la promotion pour soutenir et diversifier les économies locales (FAO 2001, 2007).

et historique, est l'extraction industrielle du bois ; et, enfin, des terres privées souvent aux marges de l'écoumène agricole, où la végétation est pourvue d'un fort degré de naturalité, que ce soit des lots forestiers ou des parcelles agroforestières avec une forte densité bocagère. Les gouvernements provincial et fédéral s'intéressent à ces produits, mais leurs investissements, tant en recherche et développement qu'en transferts et accompagnements, demeurent marginaux. Les administrations municipales, quant à elles, revendiquent des financements publics pour structurer ces économies régionales « émergentes » qui apparaissent grandement prometteuses en tant que ressources pour le développement régional. En effet, les PFNL sont promus, d'une part, comme une façon de mieux mettre en valeur la diversité des ressources de la forêt ainsi que les espaces agricoles dévalorisés et en friche, et, d'autre part, pour contribuer à l'économie régionale et à la création d'emplois ou de revenus supplémentaires pour les propriétaires de ces terres agroforestières³.

Depuis le début des années 1990, les potentialités de commercialisation des PFNL du Québec ont fait l'objet d'études, exposant les revenus intéressants que ces ressources peuvent offrir, selon les différentes gammes de produits frais ou transformés, et insistant sur l'éventail de produits encore non commercialisés qui pourraient créer un nouveau marché selon des demandes internationales (Biopterre 2015, 2016 ; Brodeur *et al.* 2012 ; Charron 2014 ; Fugère et Léveillé 2005 ; Gélinas *et al.* 2016 ; Turgeon 2003). Peu d'écrits scientifiques documentent cependant les pratiques, les savoirs et l'écologie politique dans laquelle s'insèrent les cueilleurs commerciaux de plantes et de champignons sauvages du Québec contemporain. Peut-être est-ce lié au fait que les produits de la cueillette sont, comme le précisent Murphy,

3. La valeur annuelle de certains produits forestiers non ligneux a été estimée à 283 M\$ pour l'ensemble du Québec en 2006 (MRNF 2009). Cette valeur inclut la production de sirop d'érable (164 M\$), les bleuets sauvages (68 M\$) et les arbres de Noël (51 M\$), et représente la valeur de vente de ces produits. Étant donné la multitude de PFNL exclus de cette estimation, nous supposons que la valeur de tous les PFNL du Québec atteint annuellement au minimum 300 M\$ (MRNF 2003). À l'échelle canadienne, les produits de ces cueillettes génèrent 1,26 G\$ de ventes annuelles (Mitchell *et al.* 2010). Malgré ces montants, ces activités demeurent marginalisées politiquement puisqu'elles représentent moins de 5% de la contribution économique des industries du bois.

Chrétien et Morin (2017, p. 191), considérés comme « mineurs » parce que saisonniers, localisés surtout dans « l'arrière-pays » et participant plus généralement à une économie parallèle, voire souterraine ?

Qui sont les cueilleurs ? Comment accèdent-ils aux ressources et parviennent-ils à les commercialiser ? Quels défis rencontrent-ils ? Y a-t-il des changements de pratiques qui s'opèrent ? C'est ce à quoi s'attachera de répondre ce chapitre en présentant la cueillette en terres publiques et les défis de gestion des ressources qu'elle sous-tend. Ce chapitre aborde des enjeux propres au Bas-Saint-Laurent, mais porte aussi son regard sur les pratiques de cueillettes en cours dans le reste du Québec, offrant une perspective intéressante pour comprendre la dynamique régionale du Bas-Saint-Laurent. Nous présenterons ensuite plus spécifiquement les pratiques des « fermiers-forestiers », des cueilleurs plus sédentaires du Bas-Saint-Laurent. D'abord, nous situerons les PFNL dans le paysage québécois.

1. Des plantes, des racines et des sèves : les PFNL au Québec, une histoire de subsistance, d'économie et d'écologie

Au Québec, l'histoire de la pratique de cueillette de plantes forestières, de petits fruits, de racines et de plantes de bord de mer, pour ne nommer que celles-ci, s'avère bien longue, et surtout très riche. Elle est souvent décrite comme participant à une « économie souterraine ». Certains produits, tels l'eau d'érable et les bleuets, font aujourd'hui face à une structuration économique plus importante, l'État assurant une surveillance sur la distribution et la production. Comme nous le verrons, cette structuration n'est pas étrangère aux défis relatifs à l'industrie forestière, pour laquelle les territoires publics sont pour la majorité réservés à l'exploitation de la matière ligneuse.

1.1 *D'une activité de subsistance à une activité économiquement structurée*

La cueillette d'espèces sauvages est une activité pratiquée au Québec depuis toujours par les Autochtones⁴, puis par les colons. Elle a longtemps été au cœur de l'économie de subsistance et des rapports sociaux des habitants du territoire, permettant un apport alimentaire et médicinal de base. Elle a aussi été importante pour l'économie commerciale. Le cas du commerce du ginseng sauvage, orchestré par les jésuites vers la Chine au début du XVIII^e siècle en Nouvelle-France, est particulièrement éclairant. Pendant trois décennies, cette cueillette fut si intense et anarchique qu'on rapporte que les paysans en venaient même à négliger leurs propres cultures pour s'y dévouer complètement (Léger 2008), jusqu'à ce que, surexploitée, cette plante ait presque complètement disparu, comme le rapportera plus tard Marie-Victorin (1997).

La structuration des établissements humains et de l'économie paysanne, puis industrielle, ainsi que la dégradation et l'éloignement graduel des habitats propices dans l'écoumène agricole, l'évolution de la colonisation et la privatisation de la terre ont contribué à marginaliser la cueillette. Sa mise à l'écart est toutefois surtout liée à l'interdiction d'accès, pendant près d'un siècle et pour l'ensemble de la population québécoise, aux immenses forêts publiques, les bois ayant été concédés en baux de 99 ans à des compagnies forestières. Les « barons du bois » ont gardé l'usage exclusif de la chasse et de la pêche (notamment sur les rivières à saumon) en divisant les concessions en clubs privés sous prétexte de prévenir les incendies (Abanda *et al.* 2016; Gagnon 2009). En 1977, peu de mois après l'accession au pouvoir du parti souverainiste québécois, l'ouverture subite des barrières fut ordonnée à la suite de manifestations populaires, amorçant le libre accès aux milliers de kilomètres de pistes forestières héritées de décennies d'extraction du bois.

4. Les Autochtones sont des acteurs primordiaux en ce qui concerne la cueillette de plantes sauvages, mais nous n'aborderons pas cette dimension dans ce chapitre.



Vergers d'argousiers et culture de petits fruits, MRC Rivière-du-Loup.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Cueillette de chanterelles communes, MRC Témiscouata.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Vignoble, MRC Rivière-du-Loup.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Vergers de pommes biologiques, MRC Kamouraska.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Culture de prunes, MRC Kamouraska.

(Crédit: M.-A. Brochu)



Jeune verger de pommes, MRC Kamouraska.
(Crédit: M.-A. Brochu)



Terres en friches MRC Kamouraska.
(Crédit: M.-A. Brochu)



Groseilles sauvages, MRC Témiscouata.

(Crédit: M.-A. Brochu)



Noisetier à long bec sauvage, MRC Kamouraska.

(Crédit: M.-A. Brochu)



Bolets, MRC Témiscouata.

(Crédit: M.-A. Brochu)

Malgré ces contraintes, la richesse de la flore et des champignons présents au Québec a été graduellement révélée par quelques scientifiques, de la fin du 19^e siècle aux années 1960. Puis, des percées de vulgarisation ont marqué les années 1970 et 1980⁵ et permis l'éclosion de nombreux groupes d'adeptes de loisirs scientifiques naturalistes. La démocratisation et la diffusion des savoirs cumulés en matière de plantes et de champignons comestibles ont pris un véritable essor durant les années 1990 et inspirent encore aujourd'hui les jeunes enthousiastes et entrepreneurs qui se lancent dans l'aventure de la cueillette et de la transformation de plantes et de champignons sauvages. Les savoirs floristiques et mycologiques ont longtemps évolué parallèlement ; ils ont convergé chez une poignée de cueilleurs qui ont mis en place les premiers partenariats avec la gastronomie fine à la fin des années 1980. Ces précurseurs ont optimisé un calendrier annuel de cueillette afin de faire de cette pratique une activité économique substantielle. Parallèlement, l'herboristerie et plusieurs voies de médecines novatrices se sont consolidées en permettant le démarrage d'entreprises importantes⁶. Depuis le début des années 2000, ces divers legs ont nourri les imaginaires et les destinées de nombreux cueilleurs au Québec et inspiré la création d'autres entreprises de transformation des produits de la cueillette⁷.

Les activités de cueillette sont dans un processus de structuration et de professionnalisation depuis un peu plus d'une décennie. En 2004, un premier colloque sur les PFNL organisé à La Pocatière a mis en contact des coopératives de travailleurs forestiers, des cueilleurs et transformateurs pionniers ainsi que quelques acteurs régionaux de développement. L'année suivante voyait la fondation de l'Association pour la commercialisation des champignons forestiers (elle deviendra l'Association pour la commercialisation des PFNL en 2012). Aussi, plusieurs portraits ont été rédigés pour décrire les PFNL de certaines régions et leurs possibilités de valorisation économique, notamment au Saguenay–Lac-Saint-Jean, au Kamouraska, en Mauricie, en

5. Particulièrement les publications du groupe Fleurbec.

6. Comme La Clé des champs et Aliksir inc.

7. Notamment François Brouillard (et Les Jardins sauvages), depuis 1987, et Gérald LeGal (Gourmet sauvage), depuis 1993.

Abitibi et en Outaouais (Biopterre 2015, 2016; Brodeur *et al.* 2012; Charron 2014; Fugère et Léveillé 2005). Depuis, des collaborations avec des organisations aptes à l'acquisition et au transfert de connaissances, telle Biopterre, apparaissent. D'autres se font dans le cadre de programmes régionaux, comme l'appellation « Agroboréal » au Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui montre le souhait de s'approprier et de mettre en valeur ces ressources et leurs territoires⁸. La structuration de la cueillette est maintenant renforcée par des formations techniques collégiales offertes au Lac-Saint-Jean⁹, en plus de cours privés pour former des cueilleurs et des transformateurs de PFNL, notamment des cuisiniers, dans les régions de la Mauricie, de Lanaudière et des Laurentides.

1.2 La forêt et l'État par-delà la matière ligneuse

La gestion gouvernementale des PFNL apparaît concomitante à la recherche de possibilités de ressources autres que celle de la matière ligneuse. Une certaine ouverture des territoires forestiers à d'autres types d'exploitation est observée. Or, ces régimes d'activités demeurent en constante négociation avec l'industrie forestière, et, si l'État structure des filières comme celles des bleuets et du sirop d'érable, c'est bien parce que ces dernières affichent un fort potentiel économique.

L'une des premières filières a été constituée à partir de la fin des années 1990 lorsque le Québec a joint la course mondiale au taxol, molécule importante pour la chimiothérapie. Comme tous les ifs sauvages (*Taxus* sp.) de la planète, l'espèce arbustive qui pousse au Québec a fait à son tour l'objet d'une forte convoitise. Sur le domaine public, une courte cueillette commerciale, encadrée à la fois par le gouvernement et la Fédération des Syndicats de producteurs de bois a duré une dizaine d'années. En 2002-2003, le gouvernement avait divisé la forêt commerciale en deux immenses concessions et amorçait un inventaire afin de calculer la possibilité annuelle de récolte pour prévenir la surexploitation,

8. Un programme de développement local initié par un centre de recherche, le CESEFOR, dans la région espagnole de Castilla y León, a particulièrement marqué les esprits. Plusieurs acteurs de la filière mycotourisme québécoise ont voulu s'inspirer de ce programme qui a généré en 2014 environ 400 000 \$ de revenus.

9. Le programme qui existait à La Pocatière est suspendu.

structurer la cueillette et garantir l'approvisionnement des deux usines bénéficiaires. L'ampleur de l'approvisionnement nécessaire n'a jamais pu être atteinte, et l'enthousiasme des cueilleurs a aussi diminué depuis que le prix mondial du taxol a fortement chuté suite à la mise en production de gigantesques plantations en Chine. Ainsi, depuis le milieu des années 2000, il n'est plus permis de le récolter sur les terres publiques. Les usines de transformation sur le territoire québécois ayant cessé leurs activités, un règlement calqué sur celui concernant la vente de bois d'œuvre s'applique : aucune biomasse extraite des terres publiques ne peut être exportée sans avoir fait l'objet d'une première transformation en sol québécois. En ce qui concerne la cueillette dans les forêts privées, elle peut faire l'objet d'une vente hors du Québec, même non transformée. Au Bas-Saint-Laurent, l'if y est toujours exploité sur des terres privées pour être exporté pour la transformation.

Les bleuets ont aussi été l'objet d'interventions gouvernementales afin de permettre l'accès aux terres et aux ressources. Peu de bleuets commercialisés sont issus de cueillettes « sauvages¹⁰ ». Une semi-domestication industrielle des bleuettiers nains sauvages a été entreprise au cours des dernières décennies, notamment par le recours à un herbicide auquel des éricacées sont résistantes. Initialement sur des terres privées, d'immenses pinèdes ont fait l'objet de coupe totale afin de favoriser la propagation des bleuettiers nains préétablis en sous-couvert. Toutes les terres privées propices ayant été converties dans de telles conduites, la seule expansion possible est du côté des terres forestières publiques, souvent adjacentes. Après des années de timides compromis avec l'industrie forestière, les producteurs industriels de bleuets sont récemment parvenus à convaincre le gouvernement de libérer l'accès à de vastes pinèdes, particulièrement au nord du Lac-Saint-Jean. Entre 2004 et 2012, parce qu'il avait garanti aux industriels forestiers le bois des pinèdes ciblées, le gouvernement a d'abord mis au point une conduite agroforestière nommée « forêt bleuets », constituée de bandes intercalaires de 60 m

10. Quelque 80 % de cette production se fait en régie quasi agro-industrielle qui génère 1 000 emplois « équivalent temps plein », tandis que 20 % est issue de cueillette en milieu complètement naturel par environ 1 200 à 1 500 cueilleurs en forêt perturbée durant cinq à six semaines. Une infime portion est cueillie à la main. (MAPAQ 2016)

alternant pinèdes et bleuetières. Pour des raisons de rentabilité, cet aménagement intégré ne satisfaisait pas les producteurs de bleuets. Grâce à un assouplissement des règles d'attribution des garanties d'approvisionnement en bois du nouveau régime forestier entré en vigueur en 2013¹¹, le gouvernement est parvenu à autoriser l'avènement de bleuetières en monoculture industrielle sans bande forestière intercalaire sur terres publiques et avec usage d'herbicides. Il s'agit d'un changement très important dans l'usage et l'accès au territoire. Il laisse supposer que la production de bleuets rapporte plus que l'exploitation du bois des pins. Les bleuetières industrielles en territoire public constituent un nouveau modèle d'accès aux terres publiques forestières.

Ce modèle est apparu quelques années avant que, du côté des érablières, un autre déblocage important d'accès au territoire en faveur de PFNL soit amorcé. Au cours des cinq prochaines années, la Fédération des producteurs de sirop du Québec compte augmenter de 66 % sa production en misant sur des techniques de pointe et la concession par le gouvernement de milliers d'hectares de forêts d'érables jusqu'à maintenant vouées à la production de bois d'œuvre et considérées pendant des décennies incompatibles avec les blessures causées par les entailles nécessaires à la collecte de l'eau d'érable. L'établissement récent d'une gestion de l'offre de production de sirop obligatoire au Québec (suivant le modèle bien rodé de la production laitière¹²) a permis de hausser et de stabiliser les prix mondiaux, bien que cet enjeu soit persistant, le Québec produisant environ 77 % de la production mondiale

-
11. La Loi sur l'aménagement durable des forêts est la réponse de l'État québécois à une crise de confiance envers l'intendance des forêts publiques provoquée par le documentaire choc de Robert Monderie et Richard Desjardins (*L'Erreur boréale*, 1999). La prise en compte de certaines des recommandations du rapport Coulombe a exigé 10 années de réflexion au monde forestier québécois pour aboutir de la Loi sur l'aménagement durable des forêts du Québec (entrée en vigueur en avril 2013).
 12. Cette stratégie de mise en marché fait l'objet de critiques. Les dissidents sont rudement punis en justice. Certains appréhendent qu'à moyen terme la hausse stabilisée du prix du sirop motivera tellement les producteurs hors Québec que la domination de la production québécoise s'étiolera rapidement. Le drame est que les nouveaux joueurs hors Québec s'équipent des moyens industriels les plus performants et récents et manifestent une créativité commerciale qui valorise les saveurs et la qualité pendant qu'une majorité de producteurs québécois produisent des sirops « de base ».

de sirop d'érable. Si cet objectif est atteint, en 2023, les ventes annuelles (surtout des exportations) atteindront 523 millions de dollars, un peu plus de 100 millions de plus que la production de 2017. Ces mesures toucheront directement et de façon importante la région du Bas-Saint-Laurent, dont le territoire est pourvu d'érablières privées et où plusieurs concessions en terres publiques pourraient être attribuées de cette façon.

1.3 Pour une structuration soucieuse de l'écologie ?

Mises à part certaines bleuetières et érablières industrielles, soit les deux récoltes les plus lucratives en terres publiques, les espèces cueillies au Québec ne font pas l'objet de planification étatique et de comptabilité¹³. Leur grand nombre constitue peut-être un frein, car, en plus des plantes de milieux ouverts¹⁴, humides et riverains¹⁵ et de sous-bois¹⁶, les branchages ligneux¹⁷, les sèves¹⁸ et les champignons¹⁹ sont aussi cueillis.

-
13. Il n'y a qu'une poignée d'espèces à statut précaire dont la cueillette est interdite (par exemple, le ginseng à cinq folioles et l'asaret gingembre) ou très limitée à des usages personnels (45 bulbes d'ail des bois par année par personne).
 14. Épilobe (*Chamaenerion angustifolium*), rosier (*Rosa rubiginosa*), achillée (*Achillea millefolium*), millepertuis (*Hypericum perforatum*), marguerite (*Leucanthemum vulgare*), plantain (*Plantago rugelii*), asclépiade (*Asclepias syriaca*), chicoutée (*Vaccinium oxycoccos*), verge d'or (*Solidago puberula*), comptonie voyageuse (*Comptonia peregrina*), bleuet (*Vaccinium angustifolium*), thé du Labrador (*Rhododendron groenlandicum*), etc.
 15. Livèche (*Ligusticum scoticum*), fougère à tête de violon (*Matteuccia struthiopteris*), canneberge (*Vaccinium oxycoccos*), quenouille (*Typha angustifolia*), salicorne (*Salicornia depressa*), myrique (*Myrica gale*), sagittaire (*Sagittaria latifolia*), etc.
 16. Thé des bois (*Gaultheria procumbens*), actée (*Actaea rubra*), dentaire carcajou (*Cardamine diphylla*), sanguinaire (*Sanguinaria canadensis*), etc.
 17. Sapin (*Abies balsamea*), thuya (*Thuja occidentalis*), if (*Taxus canadensis*) et thé du Labrador (forme où les sommités de l'arbuste sont coupées à la faucille et non seulement les feuilles récoltées à la main).
 18. Bouleau à papier (*Betula papyrifera*), érable à sucre et rouge (*Acer saccharum*, *Acer rubrum*).
 19. Bolets (dont cèpes) (*Hemileccinum subglabripes*, *Leccinum piceinum* *Boletus chippewaensis*), morilles (girolles) (*Morchella elata*, *Morchella americana*), chanterelles (*Cantharellus roseocanus* *Craterellus tubaeformis*), trompettes de la mort (*Craerellus fallax*), dermatose des russules (*Hypomyces lactifluorum*, mycoparasite sur basidiomes de *Russula brevipes*), matsutaké (*Tricholoma magnivelare*), chaga (*Inonotus obliquus*), etc.

Par exemple, le thé du Labrador, le millepertuis, la morille, le chaga et le matsutaké sont quelques-unes des nombreuses espèces libres d'accès suscitant un très grand intérêt localement et internationalement et dont l'exploitation n'est pas encadrée. Les demandes étant croissantes, cette situation peut être préoccupante pour leur protection et leur conservation. L'étendue du territoire peut laisser croire que la ressource est très abondante, voire inépuisable, ce qui n'est pas nécessairement le cas. La cueillette de crosse de fougère (tête de violon), partie comestible de la matreucie fougère-à-l'autruche, qui connaît une popularité grandissante, reflète cette délicate situation au sujet de la pérennité de la ressource. Elle a été reconnue comme espèce vulnérable par le gouvernement du Québec en 2005, non pas en raison de la rareté de la ressource, mais bien en raison des pressions dues à des prélèvements d'une grande quantité tant des crosses que des plants pour le marché horticole (MDDELCC n.d.). Cela dit, la réglementation limite seulement la récolte de plants entiers au nombre de cinq et ne concerne pas la cueillette des crosses elles-mêmes. Pourtant, il existe une règle d'or bien connue des cueilleurs : seulement 10 à 20% d'un plant peut être récolté, sinon la ressource s'épuisera en seulement quelques années. Une cueilleuse exprime cette préoccupation :

C'est dangereux de trop cueillir [la tête de violon], puis de la tuer. C'est une plante qui est très vulnérable. Les gens, souvent, ils ne savent même pas ça. Ils arrivent dans une place, elle a déjà été cueillie, puis ils cueillent encore. L'autre revient, ça repousse, il recueille encore. Bien, la plante, elle va mourir dans deux, trois ans [...]. C'est une plante qui peut vivre des centaines d'années si tu sais comment la cueillir. Il faudrait vraiment que ça soit contrôlé.

Les récoltes ne se font pas toujours dans le respect d'un cahier des charges. Lorsqu'une éthique de cueillette est exigée, elle se base sur des principes de précautions qui sont rarement étayés par des données scientifiques. Les audits des certificateurs sont encore inadaptés aux immenses territoires qui font l'objet de cueillettes. Les acheteurs ou transformateurs payent au poids rapporté sans investiguer sur les lieux et circonstances de la récolte²⁰. Les méthodes de cueillette apparemment artisanales

20. Aucun mécanisme efficace d'imputabilité et de traçabilité n'a encore réussi à être appliqué malgré ce qu'annoncent certains cahiers des charges internes et

(par exemple, qui recourent à une faucille) peuvent également avoir un impact sur la vigueur de la ressource lorsqu'elles sont appliquées par des dizaines de cueilleurs dans un même secteur d'intervention. Aussi, le pic aromatique de certaines plantes peut chevaucher des phases critiques de leur cycle de vie, tel l'aoûtement. Ces pratiques mettent en danger d'épuisement les ressources. La croissance de la demande pour les produits extraits de certaines plantes ne favorise pas la rationalisation de la pression de prélèvement.

Argumentant la nécessité d'une surveillance, certaines entreprises demandent au gouvernement que soient constituées des concessions qui délimiteraient des territoires où l'exploitation de telle ou telle espèce leur serait exclusive. Certaines terres leur seraient alors réservées sans qu'elles aient à en être propriétaires, selon un modèle de gestion de la ressource ligneuse qui a eu cours pendant plus d'un siècle, avant les réformes majeures des politiques forestières des années 1980. La formule ne fait pas l'unanimité parmi les entrepreneurs et les cueilleurs, comme l'expose cette femme propriétaire d'une petite entreprise de cueillette et elle-même cueilleuse : « Mais, éventuellement, il va y avoir des permis de récolte qui vont être émis. Mais, alors, après ça, qui va acheter les permis de récolte ? Est-ce que ce sera quelqu'un de riche qui va acheter tous les permis de récolte ? Comme pour les quotas de pêche ? »

Du côté de la cueillette de champignons sauvages, certaines organisations ou regroupements tentent de structurer les pratiques de cueillette et de disséminer les savoir-faire afin de les bonifier en quantité et en qualité. Le souci de pérenniser les ressources est moins impératif que dans le cas de plantes entièrement récoltées ou abusivement affaiblies ; l'important est d'abord de cueillir les bonnes espèces, de distinguer les stades de maturité et de parvenir à effectuer des cueillettes propres et maintenues au frais. Un important guide technique rédigé par la Filière mycologique de la Mauricie²¹ en 2014 avec la collaboration du MAPAQ agit en

les critères de certaines certifications garantissant que les produits finaux sont « biologiques ».

21. Administrée par le Syndicat de producteurs de bois de la Mauricie, il s'agit d'une autre présence remarquable de l'UPA dans les avenues prometteuses de PFNL.

tant que cahier des charges. Il a été élaboré a été développé par des membres de l'Association des cueilleurs de PFNL, appuyés par des formations sur la cueillette et les regroupements d'achats pour les produits cueillis. Ces initiatives demeurent toutefois encore en démarrage et à petite échelle.

2. La cueillette : conjuguer savoirs et pratiques

Ces activités sont possibles grâce aux diverses qualités et compétences que détiennent les cueilleurs, plus particulièrement des connaissances environnementales fines, des savoir-faire complexes et nombreux, une capacité de vivre en nature avec tous ses aléas, une connaissance profonde du territoire, de sa cartographie et de sa saisonnalité. À cela s'ajoutent des ressources de base tant matérielles qu'économiques dont ils doivent disposer, ainsi que des réseaux de contacts d'acheteurs et d'autres cueilleurs et une connaissance minimale des marchés locaux et internationaux. Ces différents éléments constituent le « capital environnemental » des cueilleurs et contribueront au succès de leurs démarches²², comme c'est le cas des 15 initiatives liées aux PFNL que nous avons recensées au Bas-Saint-Laurent. Ces initiatives s'organisent autour de trois profils particuliers que nous avons regroupés ainsi : les cueilleurs en terres publiques, les « cueilleurs paysans » et les « fermiers forestiers ». Nous avons identifié des caractéristiques propres à chacun de ces profils, mais il importe de préciser que cette catégorisation n'est pas hermétique et que certains cueilleurs appartiennent à deux ou trois profils à la fois et que leur engagement dans l'une ou l'autre de ces catégorisations n'est pas définitif.

2.1 Les cueilleurs en terres publiques

Au Québec, la majorité du volume des cueillettes provient des terres publiques (elles constituent 91,6% du territoire, soit 1 372 021 km²). Les écosystèmes forestiers et associés où peuvent se déployer des cueillettes s'étendent sur plus de la moitié du

22. Pour une discussion concernant la notion de capital environnemental, se référer au numéro spécial publié dans *Norois* (2017, p. 243) et dirigé par Tommasi, Richard et Saumon.

territoire continental, soit 761 100 km² dont environ les deux tiers ont pour vocation principale l'aménagement forestier industriel extensif. Contrairement à la matière ligneuse, la quasi-totalité des espèces de plantes et de champignons peut être cueillie sur ces territoires sans droit spécifique concédé par l'État.

Le Québec compterait quelque 3000 cueilleurs²³. Leur profil est très varié: de la cueilleuse plus sédentaire de plantes du littoral dans le Bas-Saint-Laurent au cueilleur de morilles exalté arpentant les brûlis au nord du lac Saint-Jean, en passant par les cueilleurs de bleuets en famille, avec des enfants d'âge scolaire, et les travailleurs immigrants, parfois sans papiers, qui cueillent du thé du Labrador en boréale sur les parterres de coupes à blanc et les « vieux loups » qui connaissent par cœur des dizaines de talles de girolles et de crosses de fougères. Certains sont membres de coopératives de travailleurs forestiers qui doivent diversifier les emplois générés dans des régions souvent situées à la périphérie de la périphérie, plusieurs sont des indépendants saisonniers qui complètent ainsi d'autres sources de revenus (dont le revenu minimum). Une cueilleuse raconte: « Les cueilleurs, ce sont souvent des gens qui ont l'aide sociale ou le chômage. C'est un revenu d'appoint dans le fond. Parce que vivre de ça, pour un cueilleur sauvage, c'est vraiment difficile. Il faut que la personne soit très expérimentée, qu'elle connaisse déjà « ses lieux » où sont les ressources. »

Le nombre d'entreprises qui contractent des cueilleurs est en croissance depuis dix ans; il aurait passé de moins de 5 à plus de 50 (Brodeur *et al.* 2012). Les propriétaires ont à peine plus de 30 ans. Des courtiers en espèces sauvages achètent aussi, soit directement des cueilleurs, soit de ces entreprises, et revendent notamment à de grands restaurants.

Les lieux de collecte et les méthodes non officielles utilisées pour contracter et payer les employés loin des centres urbains et du regard d'inspecteurs permettent une diversité de pratiques ainsi que de formes de contractualisation et de rémunération. La majorité des cueilleurs est toutefois payée de façon ponctuelle, en

23. Leur nombre est difficile à évaluer exactement, car ces activités demeurent largement marginales.

argent, selon le rendement au poids de leur récolte²⁴. Les chiffres officiels sont difficiles à obtenir, mais un cueilleur peut globalement gagner entre 200 et 500 dollars par jour selon l'abondance et l'espèce cueillie²⁵. Tout comme les revenus sont difficiles à évaluer exactement, il en va de même pour les quantités qui sont extraites et vendues, ce qui alimente les préoccupations pour la viabilité de la cueillette de certaines espèces, comme le souligne une cueilleuse :

Je trouve que la cueillette, ça devient bien à la mode, et j'ai la crainte que ce soit un peu n'importe qui qui marche là-dedans. Pas nécessairement du monde passionné! Plutôt du monde de l'extérieur qui vient s'accaparer quelque chose qui aurait pu être un moteur local. En tout cas, d'un point de vue de la gestion de la ressource, disons qu'il y a quelque chose à faire.

Dans le cas de certains produits comme le thé du Labrador, les cueilleurs sont en compétition pour obtenir et sécuriser les meilleurs contrats avec les entreprises qui achètent leurs récoltes. La spécificité de la temporalité et de la saisonnalité de la cueillette ainsi que les prix qui peuvent fluctuer ont une influence sur cette main-d'œuvre singulière en conditionnant le caractère non organisé de leurs pratiques et de l'économie qu'ils construisent. À la merci de marchés mondialisés fébriles, le changement des prix de certaines espèces cueillies, particulièrement les bleuets et les morilles, entraîne aussi des pénuries temporaires de cueilleurs selon la disponibilité de certaines autres espèces plus lucratives et avec lesquelles le calendrier des périodes optimales de récolte est en contradiction.

La main-d'œuvre est volatile, et les entreprises qui en dépendent peuvent en pâtir. Ces dernières affirment vivre une pénurie de main-d'œuvre et constatent parallèlement un vieillis-

24. Dans le cas des contractuels, l'entreprise pour laquelle ils travaillent organise les campements et déduit les frais de nourriture et de logement de leur salaire.

25. Par exemple, un cueilleur de sommités d'arbustes de thé du Labrador peut obtenir 1,85 \$ le kg (récolte quotidienne à la faucille de 150 à 250 kg), soit l'équivalent de 10000 à 15000 \$ au cours d'une période d'activité de 5 à 6 semaines. Dans les chantiers de coupe, les glaneurs de branches de conifère (sapin, pruche, pins, épinette noire) reçoivent 0,18 \$ le kg une fois découpé à la machette (gros bout maximal de 3 cm), mis en fagot de 30 kg et livré à la distillerie d'huiles essentielles. Dans les bonnes années, les branches d'if étaient payées 2,75 \$ le kg.

sement des cueilleurs (Brodeur *et al.* 2012). Ce facteur et le départ à la retraite de certains sont un enjeu pour la constitution et la transmission du savoir que nécessite la cueillette de ces espèces qui sont complexes à prélever dans les conditions optimales que les acheteurs recherchent. Les compétences de débrouillardise pour faire face à toutes les situations qui se présentent en forêt (notamment liées à la logistique de transport et d'orientation, mais aussi d'établissement de campements temporaires efficaces) sont de moins en moins transmises à la jeune génération tournée vers des perspectives de travail davantage urbain, en contexte de pénuries de travailleurs dans plusieurs secteurs très rémunérateurs. Les formations, maintenant disponibles pour les cueilleurs dans le cadre de cours techniques au collégial ou de formations plus courtes offertes par des promoteurs privés, ne changent pas la situation selon les entrepreneurs. L'acquisition et le maintien de ce savoir et de ce capital environnemental sont donc cruciaux, notamment dans les coopératives forestières où les travailleurs sont plus habitués à manipuler une débroussailleuse qu'une faucille.

Les cueilleurs manifestent généralement leur contentement de se sentir libres et de pouvoir profiter des grands espaces grâce à une activité lucrative sans être plongés dans l'ambiance lourdement mécanisée de l'industrie forestière. L'un d'eux commente : « Je voulais faire partie du territoire, habiter le territoire, c'est ce qui me faisait envie. C'est l'idée de travailler dans la nature sans utiliser de scie à chaîne. » Cet avantage s'accompagne toutefois d'une multitude de contraintes, et un savoir élaboré est nécessaire afin d'y faire face.

Le cueilleur doit généralement fournir son propre matériel, assumer ses déplacements, soutenir un effort de récolte, peu importe les conditions défavorables (pluie, froidure, piqûres et morsures d'insectes). Un cueilleur résume ces difficultés : « C'est plutôt éprouvant, physiquement et psychologiquement. Tu es au soleil ou sous la pluie. Tu es sans cesse avec les moustiques et les taons. C'est intense. C'est pour ça que ce n'est pas tout le monde qui aime faire ça, la cueillette. »

Certes, les territoires disponibles à la cueillette sont immenses et par moment généreux. Toutefois, atteindre les bons secteurs de cueillette aux bons moments est fréquemment difficile puisque

les pistes, souvent mauvaises, ne sont pas adéquates pour tous les types de véhicules et nécessitent très souvent le recours à des camionnettes quatre-quatre, voire à des quads. Aménagés par les industriels forestiers qui les abandonnent en grande partie une fois les extractions de bois achevées, les chemins sont ultimement la propriété du gouvernement provincial, qui est incapable d'en assumer entièrement l'entretien. Malgré les efforts déployés dans certains territoires, des dizaines de milliers de kilomètres de pistes sont à divers stades d'abandon, ce qui implique des milliers de ponceaux et des dizaines de ponts dégradés par l'érosion et les barrages de castors. Ainsi, les coûts de transport pour accéder aux produits, les rapporter dans les centres de transformation et les écouler sur les marchés des grandes villes peuvent être prohibitifs. Par ailleurs, les cueilleurs munis d'appareils réfrigérants adéquats sont extrêmement rares; ils dépendent d'acheteurs intermédiaires pour assurer la livraison de produits sensibles jusque dans les grands centres.

Par-delà l'étendue des territoires, parvenir à localiser les ressources parmi une mosaïque complexe d'écosystèmes comportant eux-mêmes de subtils microhabitats qu'il importe de distinguer pose d'énormes défis. Prospector efficacement certaines espèces convoitées nécessite des connaissances et une expertise qui ne s'acquièrent qu'avec une fréquentation assidue et intime de ces milieux. De plus, afin de bien manipuler les plantes cueillies, les cueilleurs doivent souvent assumer des séjours prolongés sur les territoires en y installant des camps de fortune pour procéder à leur séchage adéquat et pour éviter de devoir multiplier les allers-retours périlleux et onéreux en camionnette.

Enfin, bien que l'accès aux terres publiques soit libre²⁶, la cohabitation avec d'autres types d'usagers peut ajouter des contraintes, particulièrement avec certains chasseurs. Durant les périodes de chasse à l'orignal, en septembre et octobre, les quelque 150 000 adeptes s'imposent en utilisateurs exclusifs de leur secteur. Les seules cueillettes praticables en hiver (chaga, poivre des dunes et eau d'érable) ont la contrainte évidente de l'enneigement. Or, une très faible proportion du territoire jouit du

26. Sur certaines portions des territoires amérindiens, la cueillette par un allochtone peut toutefois être interdite.

dégagement des chemins forestiers, et les secteurs varient d'une année à l'autre au gré des chantiers hivernaux de coupes de bois.

2.2 Cueilleurs paysans

Pour la majorité des participants à la recherche, le territoire public, bien qu'ils l'occupent, ne constitue pas forcément leur principal site de cueillette. Le territoire bas-laurentien se caractérisant par une forte proportion en tenure privée, l'accès aux territoires publics représente parfois de très longues distances à parcourir depuis les résidences des cueilleurs alors qu'ils peuvent avoir accès aux différents PFNL en prenant entente avec des propriétaires fonciers avec lesquels une relation privilégiée est établie.

Ces cueilleurs que nous qualifions de « cueilleurs paysans » mobilisent sensiblement les mêmes lieux de cueillette au fil des ans. Cela leur offre le grand avantage de conserver une certaine prise sur la ressource et d'en assurer la pérennisation. Le nombre de partenariats et la qualité de ces partenariats différencient bien souvent les cueilleurs de longue date de ceux qui commencent à pratiquer cette activité de manière commerciale. Parmi les personnes rencontrées, ce sont celles qui sont originaires de la région ou qui y habitent depuis longtemps qui cumulaient les ententes. Outre la possibilité de gestion des ressources, d'autres avantages considérables émergent de ces dernières, dont la facilité d'accès aux ressources. À ces lieux de récolte s'ajoute pour certains la culture d'arbres et d'arbustes fruitiers pour diversifier leur offre.

Un peu comme des paysans qui travaillent leur terre, ces cueilleurs développent une connaissance très fine des lieux de cueillette et des différentes talles. Ils assurent ainsi un suivi au fil des années, leur objectif étant la pérennité de ce qu'ils récoltent. Certains pratiquent même une rotation des talles de cueillette sur quelques années afin d'éviter l'épuisement de la ressource et de favoriser sa régénérescence. Une bonne gestion de la ressource leur est essentielle, voire cruciale. Revenant annuellement et périodiquement à ces lieux de cueillette, ils se doivent d'assurer un approvisionnement pour les années subséquentes. Ce souci de préservation dépasse toutefois le souci pour leurs propres activités, comme l'explique cette intervenante :

Les *spots* familiaux, on les laisse parce que, de toute façon, si on cueille deux, trois, quatre fois à la même place, [on] n'assure pas la pérennité de la ressource. Ça fait que c'est important... Je pense que c'est un respect aussi de la population locale, qui est là depuis longtemps et qui a son *spot* de cueillette. On le respecte aussi.

Cet équilibre a toutefois récemment été mis à mal alors qu'on nous a rapporté que des sites qui avaient été attitrés officieusement à un cueilleur depuis des années sont maintenant investis et pillés par des cueilleurs venus des grands centres urbains ; en vendant leur cueillette à des entrepreneurs de Montréal ou de Québec, ils effectuent des extractions sans mise en valeur ni mise en marché locale qui déstabilisent l'approvisionnement que tentent de consolider les cueilleurs locaux. La superposition d'actions de cueillette peut compromettre la gestion raisonnée et respectueuse de plusieurs plantes, particulièrement les espèces pérennes longévives.

Les petites entreprises de cueillette, menées de front généralement par une personne seule, comptent de un à cinq employés. L'employabilité demeure un enjeu considérable pour deux raisons. D'abord, certaines entreprises ne possèdent tout simplement pas les ressources financières pour embaucher des cueilleurs à temps plein, voire même à temps partiel. Pourtant, les volumes exigés pour la transformation et la vente des produits nécessitent le travail de quelques cueilleurs. Ensuite, pour plusieurs, il existe une grande rotation dans la main-d'œuvre, ce qui signifie former de nouvelles personnes année après année – un défi important.

L'exigence du multitâche, une réalité pour maintes petites entreprises, peut parfois mener à un surmenage des cueilleurs. Ceux-ci doivent porter le chapeau à la fois de gestionnaire, de comptable et de planificateur financier, assurer la distribution et la vente, etc. Tout cela les éloigne de leurs premiers amours, la cueillette et le terrain. De plus, certains doivent conjuguer l'intensité de leurs activités avec leur vie familiale, pour laquelle ils décideront de prendre une journée de congé par semaine.

2.3 *Fermiers-forestiers*

Un troisième profil de cueilleurs émerge de notre recension, celui de « fermiers-forestiers » qui pratiquent plutôt la domestication des PFNL. En plusieurs endroits, aux marges du Québec

agricole, apparaît cet autre type de pratique de cueillette fondé sur la valorisation agroforestière (minimalement en régie biologique) de parcelles agricoles auparavant souvent dévalorisées. Ces productions s'inscrivent dans un attachement et un enracinement au territoire tout autre que ce que manifestent les cueilleurs actifs en des lieux inhabités de la boréale profonde. Ces entreprises sont apparues pour la plupart au cours des 20 dernières années et sont portées à bout de bras par de petits propriétaires qui en font une démarche de vie entière portée par des valeurs d'engagement social et le désir d'établir un nouveau partenariat avec la nature qui soit une réponse aux négligences du productivisme et à sa dépendance aux intrants.

Leurs pratiques, tout comme celles des cueilleurs paysans, se fondent sur un savoir acquis par des formations scientifiques, des autoformations ainsi que des expériences et des observations empiriques de leur milieu. Elles ambitionnent de revaloriser des terres et revitaliser un territoire « multi-usage » que ces fermiers-forestiers veulent habiter et où se combinerait la cueillette de plantes sauvages et cultivées, la permaculture, l'agroforesterie et la production de fruits nordiques. Ils veulent retisser les liens avec les écosystèmes et fonder un nouveau partenariat avec la nature. Un des producteurs résume ce souhait : « Créer de la complexité qui permet la diversité et la stabilité. »

Les cas étudiés au Bas-Saint-Laurent se consacrent à des cueillettes et des mises en culture plus artisanales et minutieuses et qui font appel, en plus de la faucille, à la main nue ou au sécateur. La moitié d'entre eux se vouent plus particulièrement à des pratiques permaculturelles qui incluent des cultivars récemment sélectionnés pour leur rusticité d'arbustes fruitiers (camérisiers, argousiers, amélanchiers, etc.), de noisetiers et de variétés prometteuses d'arbres à fruits secs. Certains domestiquent des espèces sauvages et favorisent des variétés ancestrales qui ont démontré une bonne adaptation aux rudes conditions climatiques du Québec. Certains complètent même avec des cultures de champignons sur bûches ou sur paillis sous couvert de plantations de conifères. Une de ces agricultrices affirme : « Je peux dire que je suis une fermière-forestière. » Ces cultures permettent notamment de limiter les prélèvements dans les espaces sauvages

et favorisent une meilleure planification et une bonne régularité des approvisionnements.

Bien que ces aménagements soient de petite taille (la plupart ont moins de cinq hectares) qu'ils génèrent pour le moment peu de main-d'œuvre saisonnière et que les capacités de transformation associées soient modestes, ils contribuent à la régénération et l'amplification de la vigueur, de la fertilité, de la biodiversité et de la structure des sols travaillés. Le paysage de bocages qui en découle ajoute une foule d'attributs à l'agroécosystème en le rendant notamment favorable à une multitude d'espèces auxiliaires bénéfiques.

Il importe cependant de préciser que le choix de se lancer dans de telles productions agricoles, avec intégration de cueillettes domestiquées et sauvages, est directement lié au contexte de la difficulté d'accès à de bonnes terres agricoles au Québec depuis plus de 20 ans. Cette complexité grandissante s'explique notamment par la valeur gigantesque qu'ont atteinte les quotas de production de lait, de volaille et d'œufs (Doucet 2017; Dupont 2009; L'Italien, Dupont et Laplante 2017) ainsi qu'en raison de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), qui interdit la création de petites parcelles par morcellement et la construction de nouvelles résidences sur les terres agricoles. La production d'espèces pour la cueillette permet d'éviter ou de contourner la question des quotas et de pouvoir se lancer dans le travail de la terre malgré la difficulté d'accès à celle-ci en mettant autrement en valeur des terres marginales, aux sols souvent moins généreux.

Bien que les « fermiers-forestiers » ne visent pas l'achat des meilleures terres (ni des plus chères), la question de l'accès à des terres marginales qui comportent certaines caractéristiques biophysiques favorables représente un gros défi pour plusieurs d'entre eux, comme le mentionne ce participant :

C'est sûr que la façon dont j'imagine mon projet, c'est avec des écosystèmes variés. Ça serait nécessaire pour le nombre de variétés que je voudrais faire pousser. Donc, nécessairement, ça me prend une terre avec certains milieux, avec des portions humides, peut-être un cours d'eau avec une friche cultivable, avec une forêt, avec des érables qui s'entaillent, [pour y] faire pousser des plantes comestibles, des sous-bois, des médicinales. Donc,

oui, ça me prend une belle terre avec des propriétés écologiques particulières, mais en même temps tout s'aménage avec le temps. Sauf que ça prend un investissement quand même majeur, puis je n'ai pas cet argent et je ne l'aurai jamais pour faire ça, je pense. À moins d'emprunter à la banque, mais le risque est trop grand. Je ne pense pas que je veux y aller comme ça. J'y tiens, mais peut-être pas à ce point-là, à moins de trouver des partenaires.

À cette difficulté s'ajoute celle de trouver du financement, comme le souligne cette femme :

Avec des plantes sur deux acres, sur cinq acres, sur dix acres²⁷, c'est fou le chiffre d'affaires qu'on peut sortir ! Vraiment ! Comparativement à une ferme laitière, par exemple. On peut vraiment sortir beaucoup, beaucoup de produits. Sauf que c'est un domaine qui coûte cher à installer ; [il y a] les équipements, les permis. Les investisseurs sont frileux parce que ce n'est pas un domaine qui a fait ses preuves, alors, ce n'est pas un domaine facile.

Au cœur des projets agroforestiers plus « sédentaires » se loge un désir de contribuer et de structurer le développement régional et l'économie régionale. Ce que souligne cette cueilleuse en témoigne :

Par rapport au développement, à l'appui au développement des petites entreprises qui exploitent des ressources locales, je pense vraiment qu'il devrait y avoir des façons, non seulement pour encourager, mais de les protéger. De les protéger contre quelqu'un qui vient de l'extérieur [...] Comme moi, je suis native d'ici, j'essaie de m'inventer un emploi pour pouvoir rester en région. Je pense que c'est un modèle qui commence à se mettre en place : différents cueilleurs dans leur village ou dans leur région... je crois qu'il faut qu'il y ait quelque chose qui protège la ressource locale pour les locaux, pour créer de l'emploi localement.

3. L'avant-garde d'une meilleure protection de la nature ?

Que proposent ces entreprises ? Comment leur souci de préservation et de pérennisation des ressources forestières et côtières propose-t-il d'autres avenues pour la conservation envi-

27. Une acre représente 0,4 hectare ou 4 000 mètres carrés.

ronnementale ? Nous discuterons dans cette section de la relation qu'établissent ces acteurs avec leur environnement, une relation qui se concrétise à travers une éthique de responsabilisation envers la nature soucieuse de notre incidence sur elle.

3.1 Être partie prenante de la biodiversité

Les cueillettes sauvages réalisées par les acteurs que nous avons rencontrés mettent en avant un grand souci de protection et de conservation. L'avenir des entreprises et du mode de vie qu'elles permettent dépend d'un approvisionnement sûr. La vision sur laquelle se fondent les cueillettes ne permet pas de vider un secteur, puis de se déplacer et de prospecter constamment ailleurs. Puisqu'elles veulent demeurer ancrées dans leur région, c'est un équilibre entre la nature sauvage des espèces et les besoins d'approvisionnement actuels et futurs qui se joue à chaque sortie.

Les acteurs ont acquis une connaissance fine du territoire. Ils la décrivent comme une intimité qui permet de mieux agir et de « créer des bénéfices pour les écosystèmes », comme nous le rapporte une jeune productrice. Les cueilleurs disent vouloir suivre « un équilibre dans la chaîne du vivant et soutenir la biodiversité » grâce au lien étroit et profond qu'ils entretiennent avec la nature. Ils disent que baigner quotidiennement dans les paysages de la région contribue à construire une relation intime avec le territoire. Cette relation se construit notamment pour certains d'entre eux par une démarche de permaculture et d'agroforesterie, en complément aux principes de précaution appliqués aux cueillettes sauvages.

Tous mentionnent l'importance de la biodiversité dans leurs milieux où une faune abondante et une flore riche composée d'arbres et de fleurs peuvent notamment assurer la survie des abeilles et des insectes pollinisateurs. Plusieurs choisissent de garder dans leurs parcelles des plants qui nourrissent les oiseaux de leurs fruits, épargnant ainsi en partie leurs propres cultures. Les nichoirs, les étangs aménagés et les abris pour les pollinisateurs font partie de leurs préoccupations. De plus, plusieurs aiment aussi garder des parties de leurs terres hors production, ce qui les assure que des parcelles de biodiversité sont préservées d'in-

terventions anthropiques en tant que placettes « témoins » et leur permet d'être au fait des espèces sauvages locales et des espèces envahissantes qui pourraient s'y installer.

Les producteurs de produits de cueillette favorisent et valorisent des variétés ancestrales parce qu'elles ont passé l'épreuve du temps, mais ils sont aussi intéressés par les nouvelles variétés sélectionnées et adaptées aux rigueurs de la région, notamment des variétés d'arbres à petits fruits et à noix. Ils rejettent cependant en bloc les variétés modifiées génétiquement. Dans tous les cas, il est absolument impossible et impensable de produire autrement qu'en régie minimalement biologique.

Ce lien intime avec leur milieu environnant se réalise aussi par l'observation fine de la flore et de la faune, notamment de leur phénologie saisonnière et des changements dans leurs associations et populations. Plusieurs évoquent des pratiques contemplatives et ressentent une forte connexion avec les éléments. D'autres disent remercier la nature pour sa générosité, et deux le font concrètement après chaque journée de travail en plus de demander à leurs cueilleurs de le faire aussi. Ces personnes soulignent d'ailleurs que la nature « offre ce qu'elle est en mesure de donner » et qu'il est important de l'écouter. Tous ont un rapport réflexif à leurs pratiques envers la nature. Ils se questionnent sur l'influence qu'ils peuvent avoir à long terme en utilisant telle ou telle semence et sur les conséquences de la domestication de plantes sauvages dans certaines de leurs parcelles et ils ont des scrupules concernant les conséquences à long terme de l'insertion d'espèces étrangères, même si elles sont réputées non envahissantes, sur les équilibres écosystémiques de la région.

3.2 Développer le territoire et la région par la cueillette

Au cœur de ces initiatives se trouve l'importance du développement et de l'économie régionale. Plusieurs souhaiteraient que leurs produits ne soient pas uniquement vendus en produits transformés très chers à des restaurants gastronomiques²⁸, et aussi

28. Ceci, sans renier la forte contribution au rayonnement et à la mise en valeur de ces produits par les chefs cuisiniers dans leur table. Ceux-ci ont souvent été les premiers à apprêter ces produits issus de la cueillette.

trop chers pour la majorité de leurs concitoyens, mais vendus à l'extérieur de leur région afin que les bénéfices de leurs pratiques soient locaux et directs dans leur collectivité, bien que ce ne soit pas toujours possible qu'il en soit ainsi. Le développement régional s'ancre également dans un désir partagé par tous que toutes les catégories de personnes puissent mieux manger dans la région, que la meilleure nourriture produite par le territoire soit distribuée, « démocratisée ». Les producteurs souhaiteraient ainsi que leurs produits soient présents tant dans les écoles, les hôpitaux, les paniers alimentaires, les marchés publics, les garderies que dans les grands restaurants. Cette logique est fondamentalement différente des cueilleurs et des entreprises qui se déploient en terres publiques et que nous avons présentés dans la première partie de ce texte. Les entreprises veulent rémunérer leurs employés convenablement et s'attachent à ce que le commerce équitable ne soit pas seulement pour les pays du Sud, mais que ces principes s'appliquent à nos régions. Elles souhaitent ainsi améliorer la nature et les humains par un travail juste et créer de la richesse autrement que par les modes productivistes. Tous les répondants disent qu'ils exploitent leur entreprise afin de vivre dignement et d'avoir du temps, mais pas nécessairement de gagner un revenu élevé.

Certains déplorent le genre de compétition qu'apportent de nouveaux joueurs en se présentant et en proposant des produits qui sont copiés sur ceux mis au point par des pionniers dans la région, par exemple avec des produits culinaires de niche. Cette préoccupation s'attache à un questionnement relatif à la possibilité de mettre en œuvre des coopératives de transformation et de vente pour favoriser la collaboration et la mutualisation des frais. Une organisation de ce type est en formation en ce qui concerne les champignons sauvages et autres PFNL comme les crosses de fougère. Elle permet d'acheter les cueillettes, petites ou grosses, de différentes personnes habitant le territoire, de les trier, de les entreposer et de pouvoir les revendre ensuite à des acheteurs intéressés par des quantités plus importantes. C'est dans cette perspective qu'une entreprise de développement local a récemment offert aux habitants de la région des cours de formation sur les champignons sauvages pour que quiconque disposant de lots forestiers ou des terres agricoles privées puisse aussi exploiter ce créneau. De telles initiatives vont et viennent dans

la région; il semble toutefois qu'elles soient difficiles à maintenir dans le temps, notamment en raison des défis économiques, structurels, organisationnels ainsi que de formation et d'acquisition de connaissances, que de telles activités plus marginales impliquent²⁹. Elles contribueraient cependant à structurer l'économie régionale et pourraient être appuyées plus solidement par le gouvernement.

4. Accès et viabilité à long terme pour habiter le territoire

Les cueilleurs font face à trois types de contraintes d'accès pour lesquelles ils ont mis au point des stratégies particulières qui ne résolvent pas tout pour autant. D'abord, l'accès au territoire et à ses ressources n'est pas simple et intuitif et nécessite que les cueilleurs disposent d'un capital environnemental, d'une connaissance d'espèces ciblées ainsi que d'un savoir et un savoir-faire pour évoluer dans ces milieux difficiles et être en mesure d'en extraire des ressources qui trouvent preneur. Ils doivent de plus être en mesure de bien cueillir et identifier les plantes ou les champignons sauvages et de pouvoir les entreposer et les transporter jusqu'aux acheteurs dans des conditions optimales, sous peine de se voir refuser le fruit de leur travail.

L'accès à ces ressources est ensuite disputé entre les cueilleurs qui approvisionnent des courtiers ou des entreprises. Sauf pour deux espèces les plus lucratives, le territoire est d'accès public et n'est soumis à aucun type de gestion de prélèvement de ressources, d'aménagement de zones de cueillette ou de quotas. Le premier arrivé est le premier servi. Certains cueilleurs plus âgés qui avaient leurs habitudes et leur « territoire non officiel » de cueillette le voient pillé par de nouveaux venus dans un climat de *far west* (Brodeur *et al.* 2012). Si le territoire public était attribué de manière officielle à des cueilleurs ou des entrepreneurs, cela changerait-il la dynamique de compétition et de prélèvement? La motivation de ces entreprises est-elle véritablement basée sur un intérêt envers la viabilité des pratiques? Pourrait-il s'agir d'une nouvelle forme d'enclosure des propriétés publiques? Des exemples d'autres cas de prélèvement de ressources naturelles, notam-

29. Deux entreprises du genre ont dû mettre la clé sous la porte dans les dernières années.

ment dans la pêche, montrent que non. Ils révèlent plutôt que ces formes de privatisation ou de concession demeurent soumises à la même compétition pour l'accès aux marchés et la vente, qu'elles occasionnent une sous-traitance de l'accès et du prélèvement ainsi qu'une déresponsabilisation des exécutants, ce qui occasionne des effets délétères pour le territoire et les ressources (Carothers 2008 ; Mansfield 2004, 2010 ; McCay 1995).

Comment la ressource se maintiendra-t-elle dans l'avenir ? Y a-t-il lieu que soient établies des mesures de protection des espèces prélevées ? Et, si oui, comment appliquer une législation dans d'aussi vastes étendues de territoire ? Devrait-on encadrer l'accès aux territoires ? Si aucune réglementation n'est mise en place, cela peut-il mener à une « tragédie des terres publiques », version contemporaine de la tragédie des communs ? D'autres mécanismes de valorisation de la nature, comme les certifications, les appellations contrôlées et d'autres indications géographiques protégées pourraient-elles être intéressantes à envisager, comme ce l'est dans d'autres cas pour favoriser une protection de la biodiversité et des pratiques socioéconomiques (Bérard et Marchenay 2002, 2006 ; Doyon 2017) ? Pour le moment, les formations officielles proposées pour la cueillette des champignons semblent d'abord s'évertuer à garantir la salubrité des produits commercialisés et non leur pérennité. Par ailleurs, les mécanismes de cueillette et la structuration de cette filière s'articulent à des demandes mondiales pour un approvisionnement industriel et continu destiné à la consommation mondialisée de cosmétiques et de produits pharmaceutiques notamment, d'une part, et à la précarisation des conditions de travail et la marginalisation socioéconomique des cueilleurs, d'autre part.

Les démarches de domestication et de culture agroforestières sur des petites parcelles au BSL destinées à assurer la conservation de la ressource et à sécuriser l'approvisionnement peuvent-elles contribuer à instaurer un modèle différent ? L'établissement de mécanismes de cueillettes raisonnées (particulièrement dans le domaine privé, par des ententes avec les propriétaires) et la mise en culture de PFNL visent à assurer une pérennité et une sécurité d'approvisionnement. Ils permettent de diminuer les risques associés au renouvellement fréquent des efforts de prospection des espèces à cueillir et à améliorer le processus de transforma-

tion. Les démarches proposent un modèle d'accès au territoire qui valorise la conservation de la nature, la production locale, la conscience environnementale, l'adaptation, l'autonomie, la coopération, l'innovation, l'engagement social et communautaire et le développement régional dans le cadre de systèmes alimentaires locaux faisant écho aux travaux sur la nouvelle ruralité (Halfacree 2007; Monllor i Rico et Fuller 2016; Mundler et Laughrea 2016; Ribas *et al.* 2016; Richardson 2010). Elles pourraient potentiellement proposer une manière de valoriser l'accès à la terre dans une perspective de viabilité écologique et économique à long terme.

L'accès aux marchés est un enjeu autant pour les cueilleurs et les entreprises que les coopératives forestières qui participent à cette économie. Ces dernières offrent des produits frais et transformés (tisanes, sels, poudres, crèmes, décoctions, produits séchés, boissons, huiles essentielles, etc.) à des acheteurs internationaux par Internet, aux restaurateurs et dans les marchés publics régionaux. Plusieurs élaborent des produits de niche plus chers à l'achat. Ces produits sont souvent boudés par les habitants locaux, notamment en raison de leur originalité et de leur prix. Des marchés doivent être exploités hors de la région, ce qui implique l'existence de réseaux et de contacts conséquents peu évidents à maintenir selon le type d'entreprise et les ressources dont elle dispose (Doyon 2017; Galarneau, Doyon et Boulianne 2011). La mise en marché est aussi parfois court-circuitée par l'intérêt que la valeur monétaire de certains produits suscite. Ainsi, l'engouement soudain de certains produits crée une abondance sur les marchés qui casse les prix au détriment des producteurs locaux de longue date et ramène à l'avant-scène les discussions autour de la pertinence de structures de mise en marché régionale.

Il semble que dans tous les cas, tant en ce qui concerne les propositions industrielles que les nouvelles, un accès contrôlé, encadré et rationalisé tantôt aux territoires, tantôt aux ressources, soit souhaité par tous les acteurs. Toutefois, peut-être en raison du faible poids de ces activités dans le PIB de la province, le gouvernement ne consacre pas de ressources d'encadrement et semble prôner la mise en place de mécanismes certificateurs tiers payés par l'industrie des PFNL elle-même. Ces différentes propositions opposent des visions du territoire qui prônent d'un côté le

bien collectif et le développement régional, et d'un autre l'appropriation individuelle ou corporative déterritorialisée.

Conclusion : la cueillette et le capitalisme

Les activités de cueillettes existent depuis toujours au Québec, et leur structuration en activité économique ainsi que l'apparition de ces produits comme nouvelle filière de production est ancrée dans une écologie politique des régions rurales du Québec. Cette dynamique est associée à la mondialisation de la production alimentaire ainsi qu'à la primarisation, le type dominant d'exploitation économique mis en place au Québec depuis la colonisation (Innis 1999; Wolf 2010) et qui a, dans le passé, été mis en œuvre avec d'autres ressources telles que la fourrure, le ginseng à cinq folioles, l'asaret gingembre, l'ail des bois et diverses ressources halieutiques (Doyon 2018).

Les logiques de ce type de modèle économique structurent encore aujourd'hui les pratiques et la subsistance des cueilleurs. Dans ce modèle, les risques sont assumés par ces derniers alors que les grandes entreprises faisant affaire avec eux demeurent à l'abri de pertes financières, n'ont pas à assumer d'investissements, d'entretien de la force de travail et d'infrastructures, de protection des ressources et de responsabilités vis-à-vis des employés, et profitent du « capital environnemental » des cueilleurs qu'elles n'ont pas eu à financer. Cela s'inscrit dans les logiques du néolibéralisme où, d'un côté, les cueilleurs sont responsabilisés pour les détériorations potentielles de du milieu environnant et, d'un autre côté, les entreprises peuvent vanter leurs préoccupations écologiques par ces produits naturels issus d'une nature sauvage et lointaine, dans des espaces « non étatiques » (Scott 1998), en voilant les relations socioéconomiques et les coûts environnementaux qu'elles n'assument pas. Cette organisation combine l'appropriation par dépossession décrite par Harvey (2005) et la logique du péricapitalisme et du capitalisme par captation décrit par Tsing (2015) dans le cas du matsutaké, où les mécanismes d'accès capitaliste aux ressources se fondent sur l'appropriation d'un savoir qui n'a pas eu à être financé et qui s'est constitué à l'abri du regard du gouvernement.

Les tentatives de structuration récentes de la cueillette sont également liées à une dévitalisation des régions du Québec, accentuée par la fermeture de programmes de développement régional en 2015. Plus particulièrement, l'exploitation des PFNL est associée, d'une part, à la difficulté d'accès aux terres agricoles et aux quotas de production animale pour de jeunes agriculteurs qui, conséquemment, se retrouvent avec des terres marginales ou dévalorisées. D'autre part, elle n'est pas étrangère à la crise forestière des années 2000. Cette crise, en partie liée à une rupture des stocks de bois mature et accessible, a mis fin à plus de 50 000 emplois directs (MFFP 2014) et a précipité l'avènement d'un nouveau régime forestier, balisé par la loi sur l'aménagement durable des forêts. Par ce nouveau cadre législatif, le gouvernement semble dorénavant pouvoir comparer la valeur du bois (vocation principale traditionnelle des forêts au Québec) à la valeur de deux PFNL majeurs (les bleuets et le sirop d'érable) qui se sont révélés plus lucratifs. Cette nouvelle loi a officialisé la considération de la multifonctionnalité des forêts et accorde beaucoup d'importance aux autres usagers des forêts que les industriels du bois, notamment les cueilleurs et entrepreneurs qui valorisent les PFNL.

Les petites entreprises, comme celles du Bas-Saint-Laurent, seront-elles favorisées dans ce contexte? Il semble que cela ne va pas de soi et qu'elles dépendent grandement de l'appui économique et sectoriel de la région, qu'elles sont soumises à des enjeux d'isolement social et économique et plus généralement à une marginalisation. Les cueilleurs-paysans du Bas-Saint-Laurent ont presque tous dû investir leurs économies personnelles et assumer les frais de démarrage sans l'appui des organismes subventionnaires dont leurs collègues peuvent disposer dans le secteur agricole ou forestier traditionnel. La taille de leur entreprise et les dépenses qu'ils engagent ne permettent pas leur intégration dans les filières conventionnelles (voir Dupont 2009), et les investissements en infrastructures auxquels ils procèdent ne sont pas suffisants pour que les institutions financières et les programmes de subvention gouvernementaux misent sur eux. Ainsi, ces entreprises sont engagées dans une redéfinition du rapport à la nature, à l'accès aux terres et au développement régional, et, paradoxalement, elles émergent parce que l'accès à l'emploi en

région est ardu, que l'accès à la terre est compliqué et onéreux et que les ressources extraites sont exportées hors de la région.

Il faut également envisager que, comme c'est le cas en ce moment avec les bleuetières et les érablières dont les conduites ont récemment basculé dans des échelles de production industrielle, des investisseurs dotés d'importants capitaux en viennent à dominer le secteur de la culture de produits pour la cueillette, les PFNL et l'agroforesterie en général. Dans ce contexte, les productions marginales agroforestières d'argousiers, de camérisiers, de sureaux, comme celles recensées au Bas-Saint-Laurent, survivront-elles ces prochaines années à des mises en production massives de leurs cultures de niche par des joueurs aux capacités d'investissement beaucoup plus imposantes? Sauveront-elles leur part de marché en parvenant à se distinguer par leur engagement envers des pratiques d'aménagement territorial sain et écologique, local et durable?

Le contexte structurel dans lequel s'insère la cueillette semble être en transformation. L'intérêt pour la cueillette permet la valorisation de terres privées plus marginales en lien avec la mouvance de la nouvelle ruralité et ouvre des perspectives pour un renouvellement du développement rural et local. Il apparaît également que, désormais, l'intérêt pour la valeur économique de certaines espèces non ligneuses cueillies transforme l'utilisation traditionnelle du territoire public et engendre de nouvelles formes de rentes pour l'État, qui loue à de nouveaux producteurs de PFNL de vastes espaces où la vocation principale passe de la production de bois à la production de sève et de fruits. C'est un changement important quant à la façon de concevoir l'accès et la gestion du territoire. Ces transformations se poursuivront-elles? Quelles espèces seront visées? Celles dont le potentiel économique sur le marché mondial est en explosion, comme le thé du Labrador, ou d'autres espèces plus discrètes et fortement ancrées dans l'identité territoriale régionale?

Références

- Abanda, Fernande, Jacques L. Boucher, Luc Bouthillier et Guy Chiasson (2016), « Du village forestier à la gouvernance locale : la persistance de l'aspiration à la participation », *Revue vie économique*, vol. 8, n° 1, p. 1-8.
- Bérard, Laurence, et Philippe Marchenay (2002), « Un exemple de « non-patrimonialisation » : la carpe en Dombes », Communication au colloque *Les systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales*, Gis-Syal, p. 16-18.
- (2006), « Local Products and Geographical Indications: Taking Account of Local Knowledge and Biodiversity », *International Social Science Journal*, vol. 58, n° 187, p. 109-116.
- Biopterre (2015), *Diagnostic et étude d'opportunités de la filière des produits forestiers non ligneux. Rapport final*, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Biopterre – Centre de développement des bioproduits.
- (2016), *Journée de réflexion sur l'essor de la filière PFNL du Bas-Saint-Laurent – 30 mai 2016. Compte rendu*, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Biopterre – Centre de développement des bioproduits.
- Brodeur, Catherine, Rosalie-Maude St-Arnaud, Diane Gilbert, Simon Dostie, Pascale Bernier et Anne-Marie Gilbert (2012), *Planification stratégique du secteur des PFNL Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Québec, Rapport préparé à l'attention du Comité sectoriel PFNL du créneau d'excellence Agriculture nordique.
- Carothers, Courtney (2008), « Rationalized Out: Discourses and Realities of Fisheries Privatization in Kodiak, Alaska », dans M.E. Lowe et C. Carothers (dir.), *Enclosing the Fisheries: People, Places, and Power Symposium*, Bethesda, American Fisheries Society.
- Charron, Isabelle (2014), *Vers un développement concerté du secteur des PFNL au Québec*, Québec, Groupe AGÉCO.
- Doucet, Chantale (2017), *Modèle agricole territorial en émergence au Québec : le cas de la région de l'Outaouais*, Thèse de doctorat, département des sciences sociales, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Doyon, Sabrina (2017), « Mise en marché et certification de l'anguille argentée et de l'esturgeon noir de l'estuaire du Saint-Laurent : des « vendredis maigres » aux produits fins », *Canadian Food Studies*, vol. 4, n° 1, p. 87-107.
- (2018), « Pêches des bélugas, des anguilles et des esturgeons noirs de l'estuaire du Saint-Laurent : entre la protection et la marchandisation », *Ethnoécologie*, n° 13, Consulté sur Internet (: <https://journals.openedition.org/ethnoecologie/>).

- Dupont, David (2009), *Une brève histoire de l'agriculture au Québec: de la conquête du sol à la mondialisation*, Montréal, Fides.
- FAO (2001), *Les produits forestiers non ligneux en Afrique: un aperçu régional et national*, Consulté sur Internet (<http://www.fao.org/docrep/019/y1515b/y1515b.pdf>) en mars 2018.
- (2007), *Produits forestiers non ligneux*, Consulté sur Internet (<http://foris.fao.org/static/pdf/infonotes/infofaofrench-produitsforestiersnonligneux.pdf>) en mars 2018.
- Fugère, Anne, et Claude-André Léveillé (2005), *Produits forestiers non ligneux en Gaspésie: inventaire des ressources humaines et des infrastructures. Aperçu de la situation actuelle de la mise en marché*, Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie et Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.
- Gagnon, Serge (2009), «L'appropriation ludique de la forêt au Québec: d'une gestion privée de «club» à une intervention publique de protection (1885-1935)», *Études caribéennes*, n° 12, p. 1-17.
- Galarneau, Vincent, Sabrina Doyon et Manon Boulianne (2011), *La Mauve: histoire, organisation, enjeux, facteurs de succès et retombées de la Coopérative de solidarité en développement durable de Bellechasse*, Québec, Cahier du CRIDÉS 10-02.
- Gélinas, Nancy, Anne Bernard, Pascale Marcotte et Joaquin Latorre (2016), «Mycotourisme: pratique touristique pour un développement socio-économique et durable en régions forestières», *Les cahiers de l'Institut EDS*, avril 2016.
- Halfacree, Keith (2007), «Trial by Space for a "Radical Rural": Introducing Alternative Localities, Representations and Lives», *Journal of Rural Studies*, vol. 23, n° 2, p. 125-141.
- Harvey, David (2005), *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press.
- Innis, Harold Adams (1999), *The Fur Trade in Canada: An Introduction to Canadian Economic History*, Toronto, University of Toronto Press.
- Léger, Annie (2008), *Diversité des plantes médicinales québécoises et dispositifs de protection de la biodiversité et de l'environnement*, Mémoire de maîtrise, programme de sciences de l'environnement, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- L'Italien, François, David Dupont et Robert Laplante (2017), *L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec. Matériaux pour préparer l'avenir*, Montréal, Rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC).

- Mansfield, Becky (2004), « Rules of Privatization: Contradictions in Neoliberal Regulation of North Pacific Fisheries », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 94, n° 3, p. 565-584.
- (2010), « “Modern” Industrial Fisheries and the Crisis of Overfishing », dans R. Peet, P. Robbins et M. Watts (dir.), *Global Political Ecology*, Londres, New York, Routledge.
- Marie-Victorin, Frère (1997), *Flore laurentienne*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal.
- McCay, Bonnie J. (1995), « Social and Ecological Implications of ITQs: An Overview », *Ocean and Coastal Management*, vol. 28, n° 1-3, p. 3-22.
- Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ) (2016), *Monographie de l’industrie du bleuets sauvage au Québec*, consulté sur Internet (<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographiebleuet.pdf>) en mars 2018.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (2014). *L’accès forestier*, nov. 2014, vol. 1.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2003), *Aperçu des produits forestiers non ligneux (PFNL)*, consulté sur Internet (http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/apercu_PFNL.pdf) en février 2018.
- (2009), *Ressources et industries forestières. Portrait statistique*, Consulté sur Internet (http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/stat_edition_compleete/compleete.pdf) en février 2018.
- Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (n.d.), *Espèce vulnérable à la cueillette. Matteuccie fougère-à-l’autruche d’Amérique*, Consulté sur Internet (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/matteuccie/matteuccieFougereAutruche.pdf>) en novembre 2018.
- Mitchell, Darcy A., Sinclair Tedder, Tim Brigham, Wendy Cocksedge et Tom Hobby (2010), « Policy Gaps and Invisible Elbows: NTFPs in British Columbia », dans S.A. Laird, R.J. McLain et R.P. Wynberg (dir.), *Wild Product Governance: Finding Policies that Work for Non-Timber Forest Products*, Londres, Earthscan.
- Monderie, Robert, et Richard Desjardins (1999), *L’erreur boréale*, documentaire, Montréal, Québec, Office national du film du Canada, 68 min.
- Monllor i Rico, Neus, et Anthony M. Fuller (2016), « Newcomers to Farming: Towards a New Rurality in Europe », *Documents d’Anàlisi Geogràfica*, vol. 62, n° 3, p. 531-551.

- Mundler, Patrick, et Sophie Laughrea (2016), « The Contributions of Short Food Supply Chains to Territorial Development: A Study of Three Quebec Territories », *Journal of Rural Studies*, vol. 45, p. 218-229.
- Murphy, Brenda, Annette Chrétien et Grant Morin (2017), « Maple Syrup Value System and Value Chains: Considering Indigenous and non Indigenous Perspectives », dans R. Bullock, G. Broad, L. Palmer et P. Smith (dir.), *Growing Community Forests, Practice, Research and Advocacy in Canada*. Winnipeg, University of Manitoba Press.
- Richardson, Mary (2008), *Polycultures of the Mind: Organic Farmers in Québec and the Recovery of Agency*, Thèse de doctorat, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Scott, James (1998), *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press.
- Tommasi, Greta, Frédéric Richard et Gabrielle Saumon (dir.) (2017), « Capital environnemental et espaces emblématiques », *Norois*, vol. 2, n° 243, numéro spécial.
- Tsing, Anna Lowenhaupt (2015), *The Mushroom at the End of the World: on the Possibility of Life in Capitalist Ruins*, Princeton, Princeton University Press.
- Turgeon, Mélanie (2003), *Aperçu des produits forestiers non ligneux (PFNL)*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.
- Wolf, Eric R. (2010) [1982], *Europe and the People without History*, Berkeley, University of California Press.

CHAPITRE 3

Patrimonialisation, moralisation et industrialisation de l'érable au Témiscouata

Manon Boulianne

Introduction

Le Bas-Saint-Laurent évoque le fleuve du même nom, la côte et un panorama maritime ouvert sur l'horizon. À l'intérieur des terres, la chaîne de montagnes des Appalaches présente une topographie variée où se succèdent montagnes, vallées, lacs et forêts. C'est ce paysage que l'on trouve au Témiscouata. Loin du fleuve, enclavée dans « l'arrière-pays », comme disent les gens du coin, cette MRC partage des frontières avec la province du Nouveau-Brunswick et l'État américain du Maine. Si la forêt est visuellement omniprésente au Témiscouata, elle occupe également une place importante dans son histoire économique et sociale. En effet, à partir du milieu du 19^e siècle, l'extraction de bois d'œuvre a joué un rôle primordial dans le peuplement de la région. Depuis une vingtaine d'années, un autre usage commercial de la forêt y gagne en importance : l'acériculture. Elle contribue à la valorisation d'espèces différentes de celles visées par l'industrie du bois et, à la différence de l'extraction forestière, elle mise sur la conservation des espèces acéricoles et de leur milieu naturel, afin de maintenir leur productivité.

L'objectif de ce chapitre consiste à identifier différentes stratégies de positionnement des acteurs de la filière acéricole québécoise, en recourant à des données qui concernent plus particulièrement la MRC de Témiscouata. La démarche privilégiée relève de l'économie et de l'écologie politique. Tout en les replaçant dans leur contexte socioéconomique régional, national et global, elle consiste à identifier comment les pratiques et les discours concernant l'acériculture et les produits de l'érable les

positionnent par rapport à la nature, l'environnement et la santé. Plus généralement, la démarche s'inscrit dans une anthropologie de la consommation qui s'intéresse aux transformations des régimes de valeur au sein desquels sont produits et circulent des aliments spécifiques. Le concept de *régime de valeur* renvoie à l'ensemble des éléments matériels et symboliques qui contribuent à rendre une marchandise désirable et échangeable dans un contexte historique, socioculturel, économique et politique donné (Appadurai 1986). Il invite à analyser les discours qui circulent, dans l'espace public mondial et local, au sujet des bienfaits et des méfaits associés à des produits de consommation spécifiques, que ce soit en lien avec l'environnement, la santé publique ou la justice sociale, par exemple, puisque ces discours participent à la construction sociale de leur désirabilité.

Sur cette base, trois grandes stratégies de valorisation des produits de l'érable ou de l'acériculture, mises de l'avant par différentes catégories d'acteurs de la filière, peuvent être distinguées. La première est la patrimonialisation ; la seconde, la moralisation ; la troisième, l'industrialisation. Elles ne sont pas mutuellement exclusives et peuvent être activées conjointement, comme nous le verrons plus loin. Les « stratégies » en question ne relèvent pas nécessairement de processus concertés entre les acteurs impliqués, pas plus qu'elles ne dépendent d'intentions clairement formulées par ces derniers. Nous recourons à cette notion pour nommer des tendances que nous avons pu identifier en nous basant sur des observations des données statistiques, du matériel promotionnel et des articles de presse concernant le secteur acéricole québécois, bas laurentien et témiscouatain.

Le chapitre compte quatre parties. Dans la première, on démontre l'importance de la forêt dans l'histoire du Témiscouata, tout en soulignant les transformations qu'ont connues ses usages au cours des dernières décennies. Par la suite, il est question de la place de plus en plus remarquable occupée par l'acériculture dans l'économie régionale contemporaine. La troisième partie concerne la consommation et la mise en marché des produits de l'érable. Elle débute par un constat, celui de la croissance de la consommation des produits de l'érable au plan international. On y présente ensuite les principaux acteurs qui interviennent dans la mise en marché, dont la Fédération des producteurs acéricoles

du Québec, affiliée à l'UPA, qui a mis en place, au cours des 30 dernières années, différents dispositifs visant à stabiliser les prix et assurer la qualité du sirop québécois qui circule sur les marchés internationaux. Dans la quatrième et dernière partie du chapitre, chacune des stratégies de valorisation de l'érable identifiées précédemment est illustrée à l'aide d'exemples, dont plusieurs concernent le Témiscouata de manière spécifique.

1. La forêt, au cœur de l'histoire et du peuplement du Témiscouata

Dans les paragraphes qui suivent, le propos montre comment les usages économiques de la forêt régionale se sont transformés au Témiscouata. La forêt couvre actuellement 85 % du territoire de la MRC du Témiscouata. Environ la moitié (52 %) de cette superficie forestière est en tenure privée, l'autre moitié appartenant au domaine public (étatique) (CLD de la MRC de Témiscouata 2012, p. 8). Si l'extraction du bois d'œuvre a prédominé pendant plus d'un siècle, de nos jours, on y pratique aussi la ligniculture. Sur un autre registre, la forêt donne lieu à plusieurs activités récréatives contemporaines. La section se termine sur le constat de l'importante croissance de la production acéricole dans la région.

Le territoire de la MRC du Témiscouata est fréquenté par différents peuples autochtones depuis la période préhistorique (Chalifoux, Burke et Chapdelaine 1998). Le lac du même nom, long d'une quarantaine de kilomètres, fait partie d'une route fluviale dite « le sentier du portage », qui relie la région côtière du Saint-Laurent à l'Atlantique via la rivière Madawaska et le fleuve Saint-Jean. Au début du 17^e siècle, les Malécites, dont le mode de vie repose sur la chasse, la cueillette et la pêche, occupent des terres situées dans la vallée intérieure du fleuve Saint-Jean. Les Passamaquodys, installés près des côtes atlantiques, au Nouveau-Brunswick, se déplacent périodiquement vers l'intérieur des terres pour chasser et pêcher (Chalifoux, Burke et Chapdelaine 1998, p. 123). Sous le régime français, en 1683, la seigneurie de Madawaska est concédée au marchand Charles-Aubert de la Chesnaye. Le peuplement du territoire par des Blancs ne débute cependant véritablement qu'au 19^e siècle.

Le début du peuplement du territoire par des Blancs implique de défricher des lots à des fins agricoles. Ces activités vont de pair avec l'exploitation de la forêt, dont on tire du bois d'œuvre. Dans la seconde moitié du 19^e et au début du 20^e siècle, des commerçants de bois, dont les Price, Miller et Fraser, obtiennent des concessions sur les terres de la couronne. Ils emploient des bûcherons sur une base saisonnière afin d'extraire la précieuse ressource. La compagnie Fraser installe un moulin à scie sur les rives du lac Témiscouata, à Cabano, en 1898¹. À l'époque, les colons qui quittent les paroisses côtières pour s'installer dans la région s'intègrent à un système économique que l'on peut qualifier d'agroforestier. En effet, sur les terres des paroisses nouvellement créées, les habitants se dévouent alternativement, selon les saisons, au travail agricole et au travail forestier. D'une certaine manière, les colons entrent en compétition avec les compagnies forestières pour l'accès au bois. Pour leur part, celles-ci accaparent une grande partie du territoire et construisent ou achètent des scieries dans la région. Quant à eux, les colons détenteurs de «billets de location» ont accès à un lot à défricher, mais sans être autorisés à vendre le bois qui s'y trouve; ils n'ont le droit de le couper qu'à des fins de défrichage ou de construction. Les concessionnaires forestiers, de leur côté, peuvent en toute légalité «exploiter le bois des lots récemment sortis de la concession et octroyés pour la colonisation. En effet, le concessionnaire a jusqu'au 30 avril suivant l'arrivée du colon pour exploiter le bois dit "marchand" du lot» (Le Guédard 2005, p. 40).

Dans les années 1920 au Témiscouata, l'exploitation forestière constitue la principale source de travail rémunéré (Stanek 1988, p. 208). La crise économique des années 1930 mène à la fermeture de plusieurs scieries dans la région (Fortin 2003). Les efforts de colonisation des terres de l'arrière-pays alors mis de l'avant par le gouvernement provincial et le clergé pour contrer le chômage qui sévit partout contribuent à l'attribution de lots à de nouveaux colons. La majorité de ces derniers ne s'établissent toutefois pas véritablement comme agriculteurs (Stanek 1988, p. 208). Au final, le mode de vie agroforestier des habitants de la région se reproduit

1. Cette usine de sciage représentera le principal employeur de la région pendant de nombreuses années. Elle a fermé ses portes définitivement en 1966, à la suite d'un incendie majeur.



Érablière, MRC Témiscouata.

(Crédit : M.-A. Brochu)

jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, malgré les hauts et les bas de l'industrie du bois d'œuvre (Jean 1988).

Bon nombre des scieries installées au Témiscouata au cours du 20^e siècle sont spécialisées dans la première transformation de résineux. Elles dépendent du marché états-unien pour écouler le bois issu de leurs activités. Certaines survivent encore de nos jours, mais la plupart d'entre elles ont cessé leurs activités au cours des dernières décennies, le secteur forestier ayant fait face à plusieurs conditions défavorables². Si la forêt alimente encore des scieries et des usines de bardeaux (bois de sciage), on y pratique aussi la culture d'essences à croissance rapide, comme le peuplier hybride et le mélèze (Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud 2017). Cette activité de ligniculture occupe la compagnie Norampac, une filiale de Cascades qui fait la culture de peupliers hybrides sur des terres privées qu'elle acquiert ou qu'elle loue à des particuliers, d'après les informateurs rencontrés. La transformation des arbres dans son usine de fabrication de cartons-caisses emploie environ 140 personnes à Témiscouata-sur-le-Lac (secteur Cabano).

2. Parmi ces conditions défavorables, la baisse de la demande et l'imposition de droits d'exportation de la part des États-Unis occupent une place centrale.



Érablière, MRC Témiscouata.

(Crédit : M.-A. Brochu)

Dans les dernières décennies, on a aussi, par ailleurs, valorisé la pratique d'activités de plein air dans la forêt témiscouataine. La MRC leur accorde une grande importance dans ses stratégies de développement, dans un contexte de dévitalisation socioéconomique chronique. En effet, à l'instar des autres MRC du Bas-Saint-Laurent, le Témiscouata subit une baisse démographique qui perdure depuis plusieurs décennies et qui touche toutes ses localités. Entre 1996 et 2016, la population est passée de 23 393 à 20 184 habitants, une décroissance de l'ordre de 13,7% (Ladouceur 2016). Elle continue à décroître et s'établit à 19 781 personnes en 2018 (MRC de Témiscouata 2018). Selon un indice de dévitalisation élaboré par l'Institut de la statistique du Québec autour de trois indicateurs, toutes les municipalités du Témiscouata sont affectées négativement par le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique (Ladouceur 2016, p. 16-17).

Ainsi, les collectivités locales misent notamment sur le tourisme pour contrer le chômage et l'exode des jeunes. Le défunt Centre local de développement, la MRC de Témiscouata, Tourisme Bas-Saint-Laurent et plusieurs autres organisations locales à vocation particulière, dont la Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, Aster/Organisme d'interprétation scientifique et l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs, par exemple, tentent d'attirer des visiteurs en faisant valoir une offre touristique axée principalement sur le plein air et la nature. Le Parc national du Témiscouata, qui reçoit des visiteurs depuis 2013, met en valeur la nature « vierge ». On y présente aussi, par ailleurs, une nature transformée par l'humain dès la préhistoire. En effet, le site est riche en chert (ou chaille), un silex qui servait aux populations autochtones à confectionner des outils, à l'époque du Sylvicole supérieur et, par la suite, pendant la période historique (Chalifoux, Burke et Chapdelaine 1998). La thématique historique du parc fait également une place à l'histoire plus récente de l'exploitation de la forêt, ainsi que de la drave qui s'effectuait sur les rivières, au 20^e siècle, pour acheminer les billots de bois vers les usines. Les pièces de bois longues de 12 à 16 pieds étaient transformées en bois d'œuvre à l'usine de sciage de la compagnie Fraser installée sur les rives du lac Témiscouata, à Cabano. Celles de 4 pieds de longueur³ (la « pitoune ») prenaient

3. Environ 1,2 mètre.

le chemin de la rivière Madawaska vers les usines de pâtes et papiers d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick (SÉPAQ 2017). De cette manière, en tant que patrimoine historique, l'exploitation forestière fait partie de l'offre touristique contemporaine.

Un autre usage commercial contemporain de la forêt sur lequel s'attarde particulièrement ce chapitre est la production acéricole. Bien qu'elle soit pratiquée depuis toujours, elle connaît une expansion rapide depuis le début des années 2000.

2. L'acériculture, une solution de remplacement à l'extraction du bois

La hausse continue de la demande mondiale en sirop d'érable, le fort potentiel des forêts privées et publiques du territoire pour la production acéricole ainsi que les hauts et les bas du secteur forestier traditionnel ont contribué à faire de l'acériculture l'activité économique agricole majeure de la MRC. Des statistiques ayant trait à l'importance relative de différents secteurs agricoles, aux revenus qui leur sont associés ainsi qu'à la superficie et au nombre d'entailles des érablières en témoignent. Comme le montre le tableau 1, alors que la production laitière constitue depuis les années 1950 la vocation principale de la majeure partie des fermes de la région du Bas-Saint-Laurent (752 entreprises en tirent la majorité de leurs revenus en 2010), seulement 61 des 376 entreprises agricoles du Témiscouata en font leur activité principale. De même, si les fermes laitières génèrent plus de la moitié des revenus agricoles (53 %) à l'échelle de la région, elles n'en représentent que le quart (26 %) dans cette MRC. À vrai dire, l'acériculture constitue la principale production de plus de la moitié des entreprises agricoles du territoire, soit 224 entreprises (59,6 % de l'ensemble). De fait, même si elles n'ont pas toutes l'acériculture comme principale production, ce sont au total 249 entreprises qui déclarent tirer des revenus de l'érable (MAPAQ n.d.). L'acériculture produit plus de la moitié (55 %) des revenus agricoles, à l'échelle de la MRC, et les trois quarts (36 sur 50 millions, soit 72 %) des revenus de toute l'acériculture bas-laurentienne.

Tableau 1
Les trois principales productions agricoles au Bas-Saint-Laurent
et au Témiscouata (2010)

Secteurs d'activité agricole	Région Bas-Saint-Laurent		MRC de Témiscouata	
	Nombre d'entreprises (%)	Revenus agricoles bruts (millions de \$) (%)	Nombre d'entreprises (%)	Revenus agricoles bruts (millions de \$) (%)
Production laitière	752 (36 %)	234 (53 %)	61 (16,2 %)	17 (26 %)
Acériculture	413 (20 %)	50 (11 %)	224 (59,6 %)	36 (55 %)
Production bovine	303 (15 %)	39 (9 %)	40 (10,6 %)	4 (6 %)
Autres	607 (29 %)	116 (27 %)	51 (13,6 %)	9 (13 %)
Total	2075 (100 %)	439 (100 %)	376 (100 %)	66 (100 %)

Direction régionale du BSL (2013) et MAPAQ (2010)

Après 2010, dans la MRC de Témiscouata, le nombre d'entreprises du secteur acéricole passe de 224 à 264 en 2015, une augmentation de 18 % en cinq ans (Thériault 2015). En 2015, on compte 7 530 producteurs acéricoles au Québec (MAPAQ 2016, p. 6). Si la MRC ne compte que 0,25 % de la population québécoise, à la même date⁴, on y trouve 3,5 % des entreprises acéricoles de la province. C'est dire l'importance qu'y revêt cette activité.

Les entreprises acéricoles témiscouataines se distinguent non seulement par leur nombre, mais aussi par leur grande taille. En 2010, elles comptent près de 5 000 000 d'entailles, soit une moyenne de 19 080 entailles par entreprise (MAPAQ 2010 : 3). Celle-ci est trois fois supérieure à la moyenne québécoise, qui s'établit à 6 580 entailles. Pour le dire autrement, on trouve au Témiscouata 11,5 % de toutes les entailles du territoire québécois (Direction régionale du BSL 2013), alors que la proportion des entreprises acéricoles de la MRC ne fait que 3,3 % de celles du Québec. En outre, dans la région du Bas-Saint-Laurent, c'est dans cette MRC que l'on observe la plus grande superficie moyenne en boisés acéricoles par ferme (85 hectares) (MAPAQ 2010, p. 3).

4. Il s'agit de 20184 personnes, alors que le Québec a une population de 8263 600 habitants.

Malgré tout, l'acériculture occupe une situation versatile, voire incertaine, en tant que secteur de production, puisqu'elle relève à la fois de l'agriculture et de l'exploitation forestière. À ce titre, si le bois d'œuvre redevenait une source appréciable de revenus et que les prix du sirop d'érable chutaient – par exemple, face à la compétition offerte par le sirop états-unien dans un marché non régi –, les érablières pourraient voir leur matière ligneuse convoitée. Comme en témoigne un informateur, la question des usages non traditionnels de la forêt se pose déjà dans un contexte où peu de nouveaux contingents sont attribués :

Supposons que tu es un opérateur, un acériculteur et un gestionnaire forestier. Tu as de la terre à bois à côté puis tu dis : "Hé, je pourrais faire une extension de mon érablière." Mais, la Fédération te dit : "Non, tu n'peux pas, t'as pas de quota." Qu'est-ce que tu vas faire ? Tu vas te dire : "Ben, je vais le couper en bois de chauffage, je vais le couper en bois pour l'envoyer au moulin." C'est pas compliqué.

Un autre aspect des érablières du Témiscouata réside dans leur tenure majoritairement en terres privées, certes, mais aussi plus fréquemment qu'ailleurs sur des terres publiques. Rappelons que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs peut accorder des permis de culture et d'exploitation de forêts situées sur le domaine public, à des fins acéricoles. De cette manière, en 2010, 18% de la production acéricole québécoise était générée sur des terres publiques (Boulet 2015, p. 52). Le Bas-Saint-Laurent est la région où l'on trouve le plus grand nombre d'entailles sur des terres publiques, et elles sont bien présentes dans la MRC de Témiscouata (CLD de la MRC de Témiscouata 2012, p. 30).

En somme, dans un contexte où la foresterie ne garantit plus une source d'emplois et de revenus prévisible, l'acériculture prend la relève dans la MRC et ailleurs au Québec : « De 2002 à 2015, alors que la valeur totale de la vente des bois livrés aux usines de produits forestiers au Québec a connu une baisse, la valeur de la vente de sirop d'érable a augmenté de 11% » (Dupont, L'Italien et Laplante 2017, p. iv). Entre 2011 et 2015, les prix payés aux producteurs acéricoles augmentent de 25%, ce qui fait de l'acériculture une activité beaucoup plus rentable⁵, relativement

5. Les taux de bénéfices avant et après amortissement ont été plus élevés d'au moins 4%.

parlant, que l'agriculture (MAPAQ 2016, p. 13). Il faut dire qu'en parallèle la demande pour le sirop d'érable ne cesse de croître, comme nous le verrons maintenant.

3. Le marché des produits de l'érable

L'acériculture produit principalement, et de loin, le sirop, alors que la tige et le sucre, fortement associés à la cabane à sucre traditionnelle au Québec, ne sont commercialisés qu'en petites quantités. Par ailleurs, au cours des dernières années, des recherches visant à identifier des procédés permettant d'en assurer la conservation ont conduit à la commercialisation de l'eau d'érable stérilisée, dans sa forme pure ou comme composante de boissons commerciales (dont les boissons énergisantes).

La consommation mondiale de sirop d'érable connaît une forte augmentation entre 2006 et 2015⁶, passant de 114,6 à 163,8 millions de livres (hausse de 43 %). De 2001 à 2015, cette croissance atteint 30 %, ce qui représente une moyenne annuelle de 7 %. C'est au Canada que l'augmentation est la plus forte (48 %) pendant cette période (MAPAQ 2016, p. 1).

Le sirop d'érable est commercialisé dans une soixantaine de pays. Les consommateurs des États-Unis ont acheté à eux seuls plus de la moitié (52 %) du sirop produit en 2015 dans le monde. Le Canada arrive en deuxième place, avec 22 % du marché. Le Japon, au 3^e rang, consomme 4 % des volumes mondiaux, et les autres pays comptent pour 22 % du total.

Le Québec est le principal producteur mondial de sirop d'érable, bien que sa contribution au marché international diminue progressivement. De fait, entre 1998 et 2005, le Québec détient 79 % de la production mondiale (MAPAQ 2006). Cette part diminue à 73,3 % pour la période 2006-2010, puis à 70,7 % pour 2011-2015. Des personnes rencontrées au Témiscouata considèrent que ces statistiques sous-estiment la production hors Québec, au Nouveau-Brunswick et aux États-Unis notamment, et croient que la part du Québec sur le marché mondial se situe en deçà des chiffres fournis par le MAPAQ. Il est vrai que, depuis

6. Le MAPAQ produit des rapports quinquennaux concernant le sirop d'érable. Les données fournies ici sont donc les plus récentes.

le milieu des années 2000, la production états-unienne gagne du terrain, et ce, pour deux raisons principales. La première réside dans l'augmentation soutenue du nombre d'entailles observée entre 2006 et 2015. Elles sont passées de 7,3 millions en 2006 à 11,9 millions en 2015. Au Québec, le nombre d'entailles a atteint un sommet en 2011 (43,1 millions) et s'est stabilisé depuis. La seconde vient des rendements par entaille plus élevés aux États-Unis qu'au Québec (3,2 lb versus 2,5 lb) (MAPAQ 2016, p. 12). Cela s'expliquerait, selon certains informateurs, par l'utilisation d'équipement de pointe (souvent mis au point au Québec, ironiquement) par les nouveaux acériculteurs états-uniens, alors qu'au Québec plusieurs producteurs recourent encore à des équipements devenus désuets pour qui vise des rendements compétitifs. Autrement dit, le caractère domestique et familial de l'acériculture subsiste encore au Québec, alors que dans le pays voisin, c'est la version entrepreneuriale qui domine largement. Puisque la production états-unienne augmente et contribue à l'approvisionnement de son marché interne, la part des exportations québécoises qui y sont destinées a diminué ces dernières années. Les acériculteurs québécois sont bien au fait de cette situation. Au Témiscouata, la croissance de la production états-unienne est vue comme une menace par les producteurs de la région. C'est pourquoi ils pressent la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) – un regroupement sectoriel affilié à l'Union des producteurs agricoles et créé en 1966 – de leur permettre d'augmenter considérablement le nombre d'entailles de leur érablière.

Rappelons que la FPAQ a mis en place, à partir des années 1990, une série de mesures visant à professionnaliser l'activité, à faire croître les rendements, à faciliter la mise en marché et à stabiliser les prix. La première d'entre elles est l'adoption d'un programme à frais partagés⁷ en 1990. En vertu de ce plan, comme c'est aussi le cas dans d'autres secteurs agricoles au Québec, «les producteurs peuvent réglementer la production et la mise en marché de leur produit et en négocier collectivement les conditions de vente» (FPAQ 2018a). Le programme à frais partagés de la FPAQ vise tous les produits issus de la sève d'érable. D'autres

7. «En vertu d'un plan conjoint, les producteurs peuvent réglementer la production et la mise en marché de leur produit et en négocier collectivement les conditions de vente».

mesures suivent à la fin des années 1990 et au début des années 2000. En 1998, la Fédération signe une première convention de mise en marché du sirop d'érable en vrac; en 2000, elle crée la réserve mondiale stratégique de sirop d'érable puis, en 2002, l'agence de vente de sirop d'érable en vrac qu'elle gère elle-même. En 2003, entre en vigueur le Règlement sur le contingentement de la production acéricole. Les acériculteurs québécois comptent ainsi, à l'instar des producteurs de lait, d'œufs et de volaille, sur un système de gestion de l'offre visant à stabiliser les prix et à assurer des revenus stables à ses membres. Comment le tout fonctionne-t-il, concrètement?

Le Règlement sur le contingentement de la production acéricole stipule que, pour être en mesure d'exploiter leur entreprise acéricole, les producteurs québécois de sirop doivent acquérir des contingents de volumes de production annuels, qu'on appelle communément des *quotas*. Il est possible pour les acériculteurs de produire au-delà du contingent attribué; dans ce cas, les volumes en question doivent être livrés à la Fédération, qui les entrepose dans sa réserve.

Cette réserve, on vient de le mentionner, voit le jour en 2000. Sa mission consiste à « pallier les impacts importants que la fluctuation annuelle de la production pourrait avoir à la baisse ou à la hausse sur les prix de sirop d'érable » (FPAQ 2018a). Cette année-là, la production atteint des sommets inégalés. La Fédération procède alors à un appel d'offres pour faire pasteuriser et entreposer les volumes invendus, afin d'assurer leur conservation. C'est ainsi que la réserve commence à se constituer. Elle procède à plusieurs agrandissements au cours des années qui suivent, alors que les saisons fructueuses se répètent. Deux entrepôts peuvent abriter des dizaines de milliers de litres de sirop.

Pour sa part, l'agence de vente unique mise en place par la FPAQ en 2002 « agit comme agent de vente de sirop d'érable mis en grands contenants (plus de 5 litres ou 5 kg) [et] établit les modalités de paiement aux producteurs acéricoles » (FPAQ 2018a). La grande majorité des volumes produits au Québec sont commercialisés par l'intermédiaire de cette agence: en 2015, il s'agit de 91% de la production, soit 97,5 millions de livres⁸ de

8. Un kilogramme équivaut à 2,2 livres.

sirop. Le reste est vendu en petits contenants, selon des modalités présentées plus loin. Les acheteurs de sirop en vrac, soit une cinquantaine d'entreprises autorisées⁹ par la Régie des marchés agricoles, recueillent le sirop directement des producteurs et le conditionnent ou le transforment pour le distribuer ensuite sur les marchés mondiaux. Ces entreprises sont regroupées au sein du Conseil de l'industrie de l'érable, qui les représente afin de négocier, chaque année, une convention de mise en marché avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, qui regroupe, pour sa part, l'ensemble des producteurs (CIÉ 2018). Cette convention précise, entre autres, les prix minimums qui leur seront versés pour le sirop livré en vrac (en barils) aux acheteurs autorisés. Le contrôle de la qualité étant devenu un enjeu important pour la FPAQ, « tous les barils reçus des producteurs doivent être déclarés et rapidement classés et inspectés par le mandataire de la Fédération, Acer division inspection » (FPAQ 2018b). Ainsi, tout comme dans le cas du lait de consommation, l'agence de vente unique, qui relève d'une fédération de producteurs affiliée à l'UPA, gère les ententes qui sont prises entre producteurs et acheteurs, pour les volumes qu'elle ne met pas en vente elle-même ; c'est elle qui reçoit les sommes correspondantes de la part des acheteurs et c'est elle, aussi, qui paie les producteurs.

Au Témiscouata, on trouve deux grandes entreprises qui comptent parmi les acheteurs autorisés par la FPAQ : Sirop de l'Est et Decacer. Cette dernière possède un entrepôt, un centre de conditionnement du sirop et une usine de transformation à Dégelis¹⁰. Elle a mis au point un procédé de déshydratation sous vide qui lui permet de produire des flocons et du sucre d'érable granulé, en versions conventionnelle (80 %) et biologique (20 %). Ces produits constituent un débouché pour le sirop ayant des défauts de saveur : celui-ci est déclassé et ne peut être vendu sous forme fraîche. À Dégelis, l'entreprise fournit de l'emploi à temps plein à une quarantaine de personnes (jusqu'à 55 en période de

9. Les entreprises qui veulent être reconnues comme acheteurs autorisés doivent en faire la demande sur une base annuelle. Au moment de déposer cette demande, elles doivent préciser les volumes d'achat anticipés.

10. Dégelis est l'une des 19 municipalités de la MRC de Témiscouata. Elle est localisée à la limite sud du lac Témiscouata. Sa population était de 2 882 habitants en 2018 (MRC de Témiscouata 2018).

pointe), ce qui en fait un des plus gros employeurs de la MRC (Decacer 2015). Les installations de Sirop de l'Est sont, pour leur part, localisées à Saint-Eusèbe.

Le sirop qui n'est pas réquisitionné par des acheteurs-transformateurs au moment de la récolte annuelle est dirigé vers la réserve, où il est classé, pasteurisé et entreposé dans des barils à usage unique. Il peut alors être conservé pendant une vingtaine d'années, au besoin. En cas de mauvaise année (on redoute de plus en plus les effets des changements climatiques sur les récoltes québécoises), les acheteurs-transformateurs peuvent s'approvisionner dans cette réserve, sans que la rareté du produit provoque de hausse des prix.

Le plan conjoint, on l'a vu, ne concerne que le sirop qui circule en vrac, dans des contenants de plus de 5 litres (ou de 5 kg). La vente directe par les acériculteurs est permise, dans la mesure où le sirop est écoulé en contenants de plus petit calibre, que ce soit à la ferme, dans des cabanes à sucre ou en marché public. En 2015, 5% des volumes produits au Québec (5,5 millions de livres), l'équivalent de 37% de la consommation québécoise, ont été vendus de cette manière (MAPAQ 2016, p. 9). Les 4% (4,2 millions de livres) restants ont été écoulés par des intermédiaires (commerces de détail, établissements hôteliers et restaurants) (MAPAQ 2016, p. 9).

En plus du sirop, les produits issus d'une transformation effectuée sur place peuvent aussi être mis en vente directe par les acériculteurs. C'est la voie qu'ont choisi d'emprunter les propriétaires de l'érablière du Toulidou, située à Auclair¹¹. L'entreprise familiale, dont les activités relèvent de la petite production marchande, met elle-même en conserve et en marché le sirop biologique issu de son érablière. Elle fabrique aussi du beurre d'érable et des gelées d'érable aromatisées aux petits fruits et au sapin. La vente de ces produits transformés génère des revenus immédiats, sans avoir à attendre les versements étalés que la FPAQ verse aux acériculteurs qui lui font parvenir leur production en barils. Le Domaine Acer situé lui aussi à Auclair suit à sa manière cette voie de l'agrotransformation. Depuis 1997, cette entreprise

11. Auclair est une municipalité située sur les plateaux appalachiens, à l'est du lac Témiscouata. Elle compte environ 500 habitants.

met en vente des boissons alcoolisées à base de sève d'érable, qu'elle qualifie d'acers, ainsi que des produits fins dérivés de l'érable (gelées, beurres, sucres et chocolats à l'érable). Propriété d'un couple ayant repris une érablière familiale, le Domaine Acer propose également un économusée de l'acériculture. Ses installations (érablière, cabane à sucre, panneaux d'interprétation, caves de vieillissement, aire de dégustation, boutique) sont devenues un haut lieu de l'agrotourisme régional.

La prochaine section du chapitre concerne les pratiques et les discours mis en avant par les acteurs de la filière, dans l'espace public, pour soutenir la mise en marché des produits de l'érable. Nous y distinguons trois stratégies de valorisation de ces derniers : la patrimonialisation, la moralisation et l'industrialisation.

4. La patrimonialisation de l'érable : entre agrotourisme et marchés internationaux

La notion de patrimonialisation renvoie à la préservation, à la transmission et à la valorisation de biens, savoirs, paysages ou autres « objets » naturels ou culturels, matériels ou immatériels, considérés comme des marqueurs identitaires forts d'une collectivité donnée. Ce processus implique la transmission d'imaginaires qui subissent, néanmoins, de constantes transformations (Aubertin et Sicotte 2013) selon les choix effectués par les acteurs qui ont le pouvoir de rédiger le « script » correspondant. C'est bien le cas pour les produits de l'érable.

Pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le secteur acéricole « fait désormais partie du patrimoine agricole québécois et le sirop d'érable constitue un élément clé de l'identité culturelle et culinaire québécoise » (2016, p. 15). Cette spécificité est vue comme un atout pour sa mise en marché ; un argument de promotion, sur le plan international. De fait, la production commerciale de produits de l'érable remonte à la fin du 17^e siècle, à l'époque où le Québec était une colonie française. La consommation de l'eau d'érable, pour sa part, date de la période précoloniale. Elle était connue des Autochtones et ce sont eux qui l'ont fait découvrir aux Français.

Le sucre d'érable devient une marchandise convoitée dès le début du 17^e siècle. Produit pendant la courte saison de la coulée, dans les érablières des censitaires, il se conserve facilement, contrairement à l'eau d'érable, et ce, même pendant les chaleurs estivales. Il sert à la consommation familiale et est aussi commercialisé pour approvisionner les villes. On en exporte même vers la France, à l'époque (Séguin 1967). L'accès à la ressource permettant de produire cet édulcorant donne lieu, dès lors, à des conflits entre propriétaires terriens et habitants. Les représentants de la couronne française dictent de nouvelles lois visant à restreindre l'accès aux érablières. Séguin rapporte, par exemple, que le 20 mars 1716 les habitants de Bellechasse se voient interdire, par l'intendant Bégon, « d'entailler les érables sur des terres non concédées » (1967, p. 44). En juillet 1730, l'intendant Hocquart « fait défense d'aller sur les seigneuries de madame de Thiersan pour y "gâter les érables en les entaillant pour faire du sucre", sous peine de vingt livres d'amende aux contrevenants » (Séguin 1967, p. 44).

Le sucre d'érable est encore produit, de nos jours, dans les érablières familiales et certaines entreprises de transformation (dont le Domaine Acer); depuis 1970, cependant, sa production est devenue marginale et n'est plus comptabilisée par le MAPAQ (Rhéaume 2018). Ainsi, le sirop d'érable a graduellement remplacé les pains de sucre et constitue aujourd'hui le produit phare de la filière. Dans les années 1920, l'arrivée de la boîte de conserve étanche, en métal, qui permet de le conserver plus longtemps et de l'écouler en petites quantités alors que, jusque-là, il circulait dans des barils de bois d'un gallon dans lesquels il tournait rapidement au vinaigre, aurait contribué de manière significative à la croissance de sa consommation au cours des décennies qui ont suivi (Rhéaume 2018).

La dimension patrimoniale des produits de l'érable est mise en exergue par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec dans le matériel promotionnel destiné au marché domestique et étranger, sur trois des six plates-formes Internet qui relèvent de l'organisation. On y raconte l'histoire de l'acériculture québécoise de diverses manières, pour différents publics. Ces plates-formes résultent d'un processus de mise à niveau des stratégies

de marketing de la FPAQ qui débouche, en 2017, sur l'adoption d'une nouvelle image de marque pour le sirop québécois : une feuille d'érable sur laquelle il est inscrit «érable du Québec» pour le marché québécois et «Maple from Canada» pour la promotion dirigée vers le marché international (FPAQ 2018b, p. 30). Sur les pages des sites fpaq.ca, jaimelerable.ca et siropcool.ca, on découvre (sans que ce soit de manière exclusive) un contenu qui associe les produits de l'érable au passé précolonial et colonial du Québec. [Fpaq.ca](http://fpaq.ca) s'adresse surtout aux producteurs membres et aux acheteurs. On y évoque quelques dates clés de l'histoire de l'acériculture québécoise, sans plus. Le site «jaimelerable.ca» s'adresse pour sa part au grand public. Il contient six sections : «nos recettes», «nos produits», «gastronomie», «bien-être», «sport», «notre histoire». Divers segments de consommateurs sont ainsi ciblés. Le contenu de la section «notre histoire» mène à quatre narrations différentes de l'histoire de l'évolution de la production et de la consommation des produits de l'érable au Québec. Elles recourent à du texte, une vidéo et des dessins destinés aux jeunes de 7 à 12 ans, dont la facture se retrouve par ailleurs dans une autre des quatre plates-formes en question : «siropcool.ca». Cette dernière est destinée aux enseignantes et enseignants du primaire et met en vedette «Siropcool», une goutte d'eau d'érable animée qui se présente comme «le plus futé des superhéros de la Galaxie» disposant de «super pouvoirs alimentés par la puissance de l'érable». L'évocation des vertus fortifiantes de l'érable ne saurait être plus claire!

Dans les trois autres sites (lesproduitsderableduquebec.com, creatifsdelerable.ca et napsi.ca), on s'attarde aux procédés de production, aux vertus écologiques du secteur, aux qualités organoleptiques du sirop et, surtout, à ses caractéristiques «naturelles» et «santé». Ces derniers éléments sont omniprésents non seulement dans le discours de la FPAQ, mais aussi dans celui des entreprises qui commercialisent de l'eau d'érable. C'est dire que si le sirop d'érable a fait l'objet d'une mise en patrimoine, malgré le fait que l'eau et le sucre d'érable le précèdent largement, sur le plan historique, le discours de la Fédération est loin de s'en tenir à cette dimension pour valoriser ce produit. Nous reviendrons plus loin sur les sujets de la nature et de la santé dans la partie qui aborde la moralisation comme stratégie de mise en marché.

Les discours du MAPAQ et de la FPAQ se situent dans un contexte de mise en marché mondiale. Ils font partie d'une stratégie de positionnement qui fait du sirop d'érable québécois un produit ayant une identité territoriale forte, bien qu'il ne bénéficie pas d'une appellation réservée¹². Même s'il est consommé à l'autre bout du monde, on peut facilement l'associer au Québec. Le Québec étant le plus important fournisseur de sirop d'érable sur le marché international, sa provenance même est devenue un signe de qualité.

Au Témiscouata, le sirop et les autres produits dérivés de la sève d'érable, de même que l'acériculture, sont valorisés en tant qu'éléments de patrimoine à l'Économusée de l'acériculture, *spécialité boissons alcoolisées* du Domaine Acer, dont nous avons déjà mentionné l'existence. Les économusées québécois sont des entreprises privées qui recourent, dans leur procès de production, à des techniques ou des savoir-faire traditionnels. Leurs ateliers, auxquels s'ajoutent des lieux d'interprétation et d'animation, sont ouverts au public afin que les artisans qui maîtrisent ces savoirs puissent les faire connaître (Deslauriers 1996).

L'économusée du Domaine Acer est le seul de la région du Bas-Saint-Laurent. Il est installé dans une érablière comptant aujourd'hui 20 000 entailles, alors que l'érablière familiale dont il tire son origine n'avait que 200 entailles. La fabrication de quatre boissons alcoolisées, fabriquées à partir d'eau d'érable, y débute en 1992 et leur mise en marché, en 1998. Deux d'entre elles se distinguent à plusieurs reprises, sur le plan international, depuis 2007. Le Domaine rejoint le réseau des économusées en 2000. Les visiteurs qui le souhaitent peuvent y parcourir différentes stations où on explique les bases chimiques et physiques de la coulée printanière de la sève et des différences de couleur et de saveur du sirop, à mesure que la saison des sucres avance. On y montre aussi comment on transforme l'eau d'érable en sirop et, dans le cas de cette entreprise, en boissons alcoolisées. La tournée se termine par une visite des caves de vieillissement, suivie de la dégustation des quatre « acers » mis au point par la maison. Les bâtiments érigés sur le site sont revêtus de bois qui a grisonné; ils ont un air champêtre et un peu vieillot. L'aménagement est

12. La FPAQ ambitionne qu'une appellation réservée soit créée pour le sirop québécois.

soigné. L'été, des fleurs vivaces disposées le long des bâtiments et des allées viennent ajouter au charme et à l'aspect chaleureux de l'endroit. On a l'impression d'être dans des installations ayant une longue histoire, alors que l'entreprise a moins de 30 ans. De fait, c'est principalement le savoir-faire de l'« acériculteur viniculteur¹³ » artisan Vallier Robert, le principal propriétaire des lieux, qui est mis en relief au Domaine Acer. Ce savoir-faire ne relève pas d'une tradition locale ou régionale ayant un fort ancrage dans le passé, comme on pourrait s'y attendre étant donné le statut muséal accordé à l'entreprise. L'acériculture, source de matière première, sauve la mise. Ainsi, bien que l'innovation ait joué un rôle primordial dans le développement des acers, leur fabrication artisanale, à partir d'eau d'érable, facilite leur valorisation en tant qu'éléments de patrimoine, un patrimoine tout neuf que l'adhésion au réseau québécois des économusées contribue à légitimer.

Le Domaine Acer est une entreprise unique en son genre et n'est certainement pas représentatif du monde acéricole québécois ou témiscouatain. Il offre des produits de niche, fabriqués en quantité limitée et qui sont, par définition, des produits d'exception. De même, la patrimonialisation ne constitue pas la seule stratégie de valorisation des produits de l'érable, au Québec, en 2018. Bien sûr, les cabanes à sucre familiales sont encore des lieux de prédilection pour se rassembler au printemps, et les érablières qui offrent des dégustations de tire sur neige et des repas payants reçoivent leur flot de visiteurs chaque année. Leurs repas « traditionnels », composés de plats assaisonnés au sirop d'érable, souvent servis accompagnés de musique folklorique, contribuent à préserver l'aspect patrimonial de l'acériculture, des produits de l'érable et de la cabane à sucre elle-même. Quoi qu'il en soit, d'autres discours qui relèvent de la moralisation occupent eux aussi une place visible dans le discours des acteurs québécois de la filière de l'érable et dans les pratiques des acériculteurs du Témiscouata. Comme nous le verrons maintenant, morale, passé et nature peuvent s'amalgamer.

13. C'est ainsi que Vallier Robert se désigne, sur le site Internet du Domaine Acer.

5. Les vertus de l'érable et la moralisation des consommateurs

Dans la stratégie de mise en valeur des produits de l'érable mettant en jeu la moralisation, l'accent n'est plus mis sur le passé collectif des Québécois et Québécoises, mais sur leurs décisions d'achat. On les interpelle en tant que consommateurs qui doivent faire les « bons » choix. Cela signifie, en l'occurrence, des choix par rapport aux produits sucrants qu'ils ingèrent et offrent aux membres de leur famille. Dans les discours contemporains des entreprises agroalimentaires, des ONG et des pouvoirs publics sur l'alimentation, de manière générale, les enjeux qui concernent la santé et l'environnement occupent une place importante. En ce qui concerne les produits de l'érable, on remarque que l'insistance est mise tout particulièrement sur l'aspect naturel du sirop d'érable, sur les bienfaits de l'eau d'érable pour la santé et, plus largement, sur la contribution de l'acériculture à la lutte contre les changements climatiques. La moralisation comme stratégie de valorisation des produits de l'érable se manifeste dans le matériel promotionnel de la FPAQ et des compagnies qui commercialisent de l'eau d'érable. Elle influence aussi les stratégies entrepreneuriales des acériculteurs du Bas-Saint-Laurent.

Du côté de la FPAQ, dans une vidéo intitulée « L'histoire des produits de l'érable: de ses origines à aujourd'hui », à laquelle on accède par le site jaimelerable.ca, on voit et on entend Pierre Rhéaume, chercheur, raconter comment la production a évolué depuis le début du régime français. La dernière section de la vidéo est intitulée « L'érable: un produit naturel aux vertus santé ». Cette formule résume à merveille les thèmes forts repris par la FPAQ dans l'ensemble de son matériel promotionnel, à côté de la thématique patrimoniale. On y affirme que les vertus des produits de l'érable étaient connues des peuples autochtones, avant l'arrivée des Blancs sur le continent nord-américain: ils considéraient l'eau d'érable comme un fortifiant. Ce discours contribue à son image de produit vertueux et entièrement « naturel ». Cette idée est d'ailleurs reprise dans d'autres plateformes promotionnelles. On fait aussi remarquer dans la vidéo que, pendant la colonie française, des scientifiques comme Duhamel du Monceau, de l'Académie royale des sciences, et le botaniste Peter Kalm ont émis des

avis selon lesquels la consommation d'eau et de sucre d'érable a des vertus bénéfiques pour les poumons. Autrement dit, il y a des précédents historiques aux recherches scientifiques contemporaines menées en laboratoire par des experts des sciences des molécules. Encore une fois, on insiste sur l'idée que les bienfaits de l'eau d'érable sont depuis longtemps reconnus, ce qui sert en quelque sorte à valider le discours marketing qui l'entoure.

La plateforme lesproduitsderableduquebec.com de la FPAQ vise pour sa part des acteurs du secteur agroalimentaire susceptibles d'être des acheteurs de sirop en vrac ou en petits contenants : emballeurs, industriels, importateurs et restaurateurs. En la parcourant, on constate que dans les pages de ce site Internet, des qualités intrinsèques des produits de l'érable sont mises en avant : il s'agit d'un sucre naturel qui a une saveur agréable (on parle d'umami !) et dont les composantes (vitamines, minéraux, polyphénols) ont des vertus reconnues pour la santé. On insiste aussi, par ailleurs, sur l'idée que les érablières québécoises procurent des « services écologiques essentiels au bien-être des humains », sans toutefois expliquer davantage de quels services écologiques il s'agit. Enfin, on s'adresse directement à la fibre morale des lecteurs et lectrices en affirmant que :

Chaque personne qui choisit les produits d'érable contribue donc non seulement à assurer la pérennité de ces érablières et de leurs services écologiques, mais aussi à augmenter les superficies de forêts naturelles en production.

Ce filon environnementaliste est aussi exploité dans une affiche¹⁴ (au format pdf) mise au point par la FPAQ à partir de données fournies par des consultants externes et intitulée « Bien plus que du sirop. Comment les érablières du Québec favorisent le bien commun ». On y énumère une série de « biens et services écologiques » relevant de trois catégories différentes : 1) l'effet régulateur de la protection des arbres sur le climat, la qualité de l'air et la filtration de l'eau ; 2) l'approvisionnement en denrées alimentaires et en produits médicinaux et ornementaux ; 3) la culture : activités récréatives, éducation et patrimoine. Le texte les identifie comme étant les bienfaits que procurent les érablières

14. L'affiche a été consultée le 26 juin 2018 à l'adresse http://jaimelerable.ca/sites/default/files/fichiers/environnement_infographic_fr.pdf.

du Québec sur les écosystèmes. Le discours présente l'acériculture comme une activité respectueuse de l'environnement et plus encore : elle contribue aussi à sa préservation. Par le biais d'une infographie de facture pédagogique, on chiffre en tonnes métriques (962 200) le volume de carbone stocké annuellement dans les érablières québécoises en production¹⁵ ainsi que son équivalent en carbone rejeté par des voitures, soit 290 000 véhicules, ou 9 % du parc automobile du Québec. On mentionne que les érablières en production sont soumises à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ; cela suggère qu'une augmentation de la quantité d'arbres en production signifierait une plus grande superficie protégée. Ainsi, toujours selon l'affiche en question, les 53 millions d'arbres non exploités du Québec pourraient potentiellement contribuer à capter le carbone rejeté par 770 000 véhicules par année, soit 25 % du parc automobile, même en tenant compte des volumes de carbone générés par l'acériculture, lesquels sont aussi mentionnés : « Les érablières du Québec en production captent et stockent huit fois plus de carbone que les procédés de production n'en émettent. » L'argumentaire présenté se termine par une invitation, s'adressant aux consommateurs, à utiliser des produits de l'érable comme édulcorant au lieu d'un autre produit sucrant. À raison d'une cuillère à thé par jour, une personne permettrait à elle seule la production et la protection de deux érables. Le message transmis est clair : produire du sirop d'érable est une activité économique vertueuse et consommer des produits de l'érable est une manière exemplaire de sucrer sa nourriture, car elle contribue à la protection de superficies forestières. Les arbres étant de bons capteurs de CO₂, l'acériculture pratiquée au Québec participe à la sauvegarde de la planète.

Toujours sur le plan environnemental, la filière acéricole québécoise peut se targuer de fournir la plus grande part de production sous régie biologique pour un secteur agroalimentaire. En 2015, 23 % des volumes de sirop produit au Québec sont certifiés biologiques (MAPAQ 2016, p. 6). Ils proviennent de 385 producteurs (MAPAQ 2016), soit environ 5 % de l'ensemble des entreprises acéricoles de la province. En 2016, il s'agit de 26 % des volumes et de 478 producteurs (6 %), selon les derniers chiffres disponibles à la FPAQ. Le Conseil sur les appellations réservées

15. Insistance ajoutée par l'auteur.

et les termes valorisants (CARTV) évalué en 2014 à 137 le nombre d'érablières (4 233 094 d'entailles) ayant une certification biologique dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cela représente 30 % des entailles certifiées au Québec (Portail bio Québec 2018a). Au Témiscouata, on dénombre une centaine d'entreprises ayant une production acéricole certifiée bio par Ecocert Canada (Portail bio Québec 2018b) sur les 248 producteurs certifiés, tous secteurs agroalimentaires confondus, que compte le Bas-Saint-Laurent. Dans cette MRC, un grand nombre de producteurs bénéficie donc de la prime accordée à la production bio. Celle-ci atteint, pour les saisons 2017 et 2018, 18 ¢ la livre de sirop (FPAQ 2017). Pour donner un ordre de grandeur, les prix versés aux producteurs pour les quatre catégories de sirop conventionnel varient de 2,95 \$ à 2,55 \$ la livre, selon la classe du sirop¹⁶, établie selon son degré de luminosité – qui diminue au fil de la saison de récolte. La prime représente donc une bonification de 6 % à 7 % par rapport aux prix du sirop conventionnel.

Selon plusieurs producteurs avec lesquels nous avons abordé le sujet, obtenir une certification biologique n'impose pas de contraintes très difficiles à assumer, puisque l'on travaille de toute manière en forêt, dans un milieu naturel, avec une matière première entièrement « naturelle » qu'il faut traiter avec précaution pour ne pas l'altérer et obtenir ainsi un produit de qualité (et des revenus conséquents). Les normes en la matière concernent l'aménagement de l'érablière, la diversité végétale, la fertilisation, la lutte contre les ravageurs, l'entaillage, la collecte et la transformation de l'eau d'érable (FPAQ 2018c et d). À vrai dire, selon nos interlocuteurs, la seule différence notable entre la production biologique et conventionnelle concerne les substances permises pour le nettoyage de l'équipement.

Que l'on travaille sous régie conventionnelle ou biologique, la durée des coulées annuelles et les rendements que l'on peut potentiellement obtenir dépendent fortement des températures enregistrées pendant la saison des sucres, ce qui contribue sans doute aussi au fait que les acériculteurs considèrent que leur travail est toujours effectué dans le respect de la nature. Une remontée trop brutale du thermomètre, en pleine saison des

16. Il existe quatre classes de sirop : doré, ambré, foncé et très foncé. Nous y revenons plus loin.

sucres, risque de provoquer des défauts de saveur de type bourgeois, ainsi nommés parce qu'ils sont typiques du goût que prend le sirop en fin de saison. Le sirop présentant des défauts de saveur entraîne des pénalités pour les producteurs; ainsi, le prix qui lui était attribué, en 2017 et 2018, s'établissait à 1,80 \$ la livre, ce qui est inférieur de 29 % à celui correspondant à la classe de sirop très foncé. Les sirops dans lesquels on détecte des défauts de saveur ne sont pas écoulés tels quels sur le marché et sont redirigés vers la transformation.

Les propos précédents ont pour objet l'acériculture et son principal produit, le sirop. Un autre produit issu de cette filière, l'eau d'érable, dont la mise en marché a débuté en 2013¹⁷, donne lieu lui aussi à des efforts de promotion qui jouent sur la fibre morale des consommateurs. Cette fois, ce n'est pas l'environnement qui est le principal enjeu visé, mais la santé.

Le conditionnement, l'emballage et la mise en marché d'eau d'érable comme produit destiné aux consommateurs ont été rendus possibles à la suite de travaux de recherches visant à identifier les composantes pouvant présenter un intérêt sur le plan nutritionnel et à mettre au point un procédé assurant sa conservation. Au Canada, c'est depuis les années 1930 que l'eau d'érable fait l'objet de recherches de la part de chimistes intéressés par sa composition, dans le but de mieux la caractériser et d'en améliorer les procédés de transformation (Dumont 1994). Plus récemment, au milieu des années 2000, dans un contexte où la FPAQ cherchait de nouveaux débouchés pour l'érable, de nouveaux travaux de recherche ont porté plus précisément sur un procédé de conservation de cette eau. En 2013, on a annoncé le lancement d'un nouveau produit: l'eau d'érable stérilisée. Elle est dorénavant offerte en cartons d'un litre, en épicerie. Les entreprises qui la mettent en marché s'approvisionnent auprès de la FPAQ et de l'usine où l'on assure sa stérilisation peu après son extraction, afin d'éviter qu'elle perde ses propriétés. C'est la FPAQ qui se charge du transport de l'eau, à partir de certaines érablières désignées.

17. Comme nous l'avons vu précédemment, l'eau d'érable était connue des peuples autochtones bien avant l'arrivée des Français au Québec. Sans méthode de conservation adéquat et parce qu'elle ne présentait pas un grand intérêt gustatif, elle n'a pas été commercialisée comme telle jusqu'à une date très récente. C'est en sa qualité d'aliment «santé» qu'elle a pu être valorisée.

Pour assurer le respect de normes de qualité établies pour l'extraction, le conditionnement et la mise en marché de l'eau d'érable, la FPAQ a mis au point la certification NAPSI (pour « naturelle, authentique, pure, stérile, intégrale »). Elle se retrouve sur tous les cartons d'eau en circulation. Quand on s'attarde aux discours (emballages et sites web) des entreprises qui commercialisent de l'eau d'érable au Québec en 2018, on remarque que les caractéristiques du produit et leurs bienfaits potentiels pour la santé (et, dans une moindre mesure, pour l'environnement) y sont mis en exergue. Par exemple, Oviva, qui fut parmi les premières à faire sa mise en marché au Québec, insiste sur la présence de polyphénols dans l'eau d'érable, sa faible teneur en calories, son bon goût et la contribution de sa commercialisation à la préservation des forêts. C'est à partir d'une fiche technique élaborée conjointement par des chercheurs de la FPAQ, du centre ACER et de CINTECH Agroalimentaire que ces entreprises font l'éloge des qualités de l'eau d'érable. Parmi celles les plus souvent évoquées :

L'eau d'érable possède la plus grande variété de composés bioactifs reconnus (46 nutriments ; vitamines, minéraux, acides aminés, acides organiques et phytohormones, dont l'acide abscissique) incluant plus de 25 composés phénoliques présents dans l'érable. (Béland *et al.* 2013)

Le site web de l'entreprise Oviva décrit l'eau d'érable comme un produit santé, mais aussi comme un élément de patrimoine : « Fondée en 2012, l'entreprise Eau d'érable Oviva est née du désir commun de vous offrir, sur une base annuelle, un produit unique qui s'inscrit dans notre patrimoine collectif de génération en génération : l'eau d'érable » (Oviva 2018). De même, la mise en valeur du patrimoine en l'occurrence autochtone est faite par une autre entreprise qui vend de l'eau d'érable : Wahta (mot signifiant « érable » qui serait issu du wendat et du mohawk). Le site web met néanmoins l'accent sur les bienfaits de l'eau d'érable sur la santé.

L'élaboration de boissons énergisantes contenant de l'eau ou du sirop d'érable est une autre utilisation récente de l'érable soutenue par la FPAQ et prise en charge, sous forme de produits prêts à consommer, par l'industrie agroalimentaire. Dans ce cas, les vertus de l'érable associées à sa teneur élevée en glucides et en composés antioxydants, mais relativement faible en calories, sont

prises en avant pour convaincre les consommateurs des atouts de l'érable comme hydratant en situation de dépense énergétique soutenue. Le segment de marché visé cette fois-ci est encore plus spécifique; on retrouve quand même un processus de moralisation qui propose des pratiques de consommation présentées comme étant plus vertueuses, sur le plan de la santé, de par l'origine naturelle du produit, que celles qui impliquent des additifs chimiques issus d'une transformation industrielle.

Ainsi donc, de manière générale, l'eau et le sirop d'érable sont, depuis plusieurs années, associés à des choix de consommation « santé ». Leurs propriétés nutritives, leur origine naturelle et leur pureté en font une option attrayante. D'ailleurs, au Canada, depuis 2009, la proportion des sucres raffinés a décliné au profit du miel et du sirop d'érable dans les pratiques de consommation des ménages (MAPAQ 2016, p. 2). Ces derniers sont considérés comme des édulcorants moins nocifs pour la santé que les sucres raffinés. Au Japon, deuxième plus important importateur de sirop canadien après les États-Unis, la demande est forte pour les aliments santé. Un rapport d'Agriculture et agroalimentaire Canada (2018) mentionne que la demande pour le sirop canadien croît de manière soutenue dans ce pays à la population vieillissante et dont le gouvernement soutient des campagnes d'information faisant la promotion des saines habitudes de vie. Puisque les consommateurs se soucient davantage de leur santé, ils se tournent vers les produits de l'érable, considérés comme étant naturels, sans additifs, voire biologiques :

As a result, convenient and tasty packaged food under the health and wellness umbrella is increasing in popularity. The naturally occurring, health-boosting compounds found in both maple syrup and honey make these products especially attractive. (AAC 2012, p. 2)

Pour le MAPAQ, « [le] sirop d'érable est d'abord perçu comme un produit naturel exempt de tout additif et de colorants. Garantir la pureté du produit et préserver ses bienfaits guident les acteurs du secteur » (MAPAQ 2016, p. 16). L'autorité gouvernementale évoque l'empressement des entreprises acéricoles à respecter les normes nationales de l'industrie quant à leur teneur en plomb. En cette matière, la réglementation états-unienne sur la santé publique donne le ton et contraint les producteurs du

Québec à investir pour mettre tous les équipements à des normes minimales sur la présence de plomb, s'ils veulent que leur sirop soit exportable chez le voisin du sud (Vaillancourt 2018).

La patrimonialisation des produits de l'éérable ainsi que la moralisation des consommateurs constituent deux tendances actuelles et concomitantes. Elles renvoient, en partie, à des segments de marché qui sont, de fait, explicitement visés par la FPAQ, et dans lesquels les entreprises acéricoles du Témiscouata trouvent leur place. Dans les deux cas, les caractéristiques spécifiques des produits, leurs qualités uniques, des méthodes de production reconnues, les bienfaits qu'on leur attribue sur le plan environnemental et de la santé, de même que leur insertion dans une histoire locale particulière servent d'arguments de vente. L'industrialisation constitue une troisième stratégie contemporaine de valorisation des produits de l'éérable. Celle-ci joue sur un tout autre registre : celui des acquisitions et de la concentration de la filière, sur le plan international.

6. L'industrialisation du secteur acéricole

L'industrialisation de l'acériculture renvoie à la spécialisation des entreprises acéricoles, à la standardisation des procédés employés, à la mécanisation du procès de production et aux bonds de productivité que ces changements induisent ; en ce sens, elle se manifeste selon des modalités semblables à celles qui ont marqué l'évolution d'autres secteurs de l'agriculture depuis le milieu du 19^e siècle. L'industrialisation de l'acériculture signifie aussi la concentration horizontale et verticale des acteurs de la filière. En agriculture, la concentration horizontale correspond au fait qu'un nombre décroissant de grandes entreprises occupe un secteur. Elle passe par des acquisitions successives et mène, dans sa version aboutie, à une situation de monopole. La concentration verticale, pour sa part, fait référence au fait qu'une même société a la main haute les différents maillons d'une chaîne de valeur, de la production des intrants, par exemple, à la distribution des produits finis.

Bien qu'elle soit considérée comme un élément de patrimoine, l'acériculture québécoise est loin de constituer une activité où prévalent des méthodes de production artisanales, sauf

dans certaines cabanes à sucre familiales dont les propriétaires n'ont pas de velléité d'en faire des entreprises commerciales. La représentation d'une scène traditionnelle où l'eau d'érable est recueillie dans des seaux et transportée vers la cabane dans un baril posé sur un traîneau tiré par un cheval, qui orne les boîtes de conserve de sirop, offre une image romantique du passé et ne correspond pas aux manières contemporaines de faire. Les seaux et les chevaux ont été remplacés par de la tubulure. Apparu à la fin des années 1970 (FPAQ 2018c), l'usage de ce réseau de transport de l'eau d'érable depuis les arbres jusqu'au bâtiment où on la fait bouillir s'est généralisé au cours des décennies qui ont suivi. On a aussi introduit, à la fin des années 1970, un nouveau procédé qui permet de réduire considérablement le temps de chauffe et qui est devenu un standard aujourd'hui : l'osmose inversée. Celle-ci permet de concentrer le taux de sucre dans l'eau d'érable avant qu'elle soit bouillie dans l'évaporateur.

Ces innovations techniques ont contribué à la professionnalisation de l'acériculture. En tant que syndicat spécialisé disposant d'un programme à frais partagés depuis 1990, rappelons-le, la FPAQ a, pour sa part, œuvré à la standardisation des procédés utilisés dans la fabrication du sirop, lesquels sont soumis à des contrôles de qualité de plus en plus serrés. Le sirop d'érable livré en barils aux acheteurs ou à l'entrepôt de la Fédération est systématiquement soumis à une inspection réalisée par une firme indépendante, Acer division inspection. On soutire un échantillon de chaque baril pour vérifier le degré Brix du sirop (le taux de sucre doit atteindre un minimum de 66 % et ne pas dépasser 68,9 %), lui attribuer une classe de couleur¹⁸ (selon son degré de transmission de lumière mesuré par un spectrophotomètre), s'assurer de sa limpidité (il ne doit contenir aucune matière solide) et contrôler sa saveur. Quand des défauts de saveur sont identifiés, le sirop

18. Il existe quatre classes de couleur : 1) doré, goût délicat ; 2) ambré, goût riche ; 3) foncé, goût robuste et 4) très foncé, goût prononcé. La manière de catégoriser le sirop en quatre classes de couleur ne fait pas l'unanimité parmi les producteurs. Plus d'un font la remarque, sur le terrain, que le fait de commercialiser le sirop de tout le Québec en quatre classes, peu importe le terroir de provenance du sirop, est une idée qui leur semble dépassée, voire loufoque : « [C]est comme si la France s'était dit : on se grée d'un modèle. Les vigneron, amenez tout votre stock, on mélange tout ça ensemble, là. On fait une bouteille verte : la même. C'est marqué "Vin de France 2015". Pour le sirop, c'est ça. »

ne peut être vendu à l'état pur et se retrouve dans la catégorie des sirops voués à la transformation. Le sirop québécois est également soumis au Règlement sur les produits de l'érable de la Loi sur les produits agricoles au Canada. Ce dernier porte, notamment, sur l'emballage, l'étiquetage, l'importation et l'exportation, de même que la salubrité et l'authenticité du sirop et des autres produits de l'érable. Concernant l'authenticité du produit, on y stipule que l'ajout de succédanés est proscrit, et que « les produits succédanés à saveur d'érable doivent être adéquatement étiquetés afin d'éviter toute confusion avec les produits de l'érable purs » (FPAQ 2018d). Les idées fortes devenues des normes de certification dans le cas de l'eau d'érable (naturelle, authentique, pure, stérile, intégrale) s'appliquent tout aussi bien au sirop. La marque tient lieu, dans ce cas, de signe de qualité¹⁹ et d'authenticité du produit, car elle est soumise à des normes strictes, spécifiées dans le Règlement sur les produits de l'érable. Seuls les établissements agréés, soumis à ces normes, sont autorisés à commercialiser des produits de l'érable.

Bref, sans entrer davantage dans les détails techniques et énoncer de manière systématique tous les procédés et normes de production, de transport, de conditionnement, d'emballage et de mise en marché du sirop, il est possible d'affirmer que l'acériculture québécoise est devenue un secteur économique où les façons de faire se sont industrialisées au cours des dernières décennies, au même titre que dans la production laitière, par exemple. Les activités ont été mécanisées, voire robotisées. Les entreprises et la main-d'œuvre se sont spécialisées, non seulement dans les érablières, point de départ de la chaîne de valeur, mais aussi dans les lieux de conditionnement, de mise en contenants et de distribution du sirop, sans compter les usines qui transforment le sirop en produits dérivés, comme celle de Decacer à Dégelis.

Parmi des acheteurs autorisés par l'agence de vente de la FPAQ, qui sont regroupés au sein du Conseil de l'industrie de l'érable depuis 2002, on peut dire que l'on assiste à un processus de concentration et de globalisation alors que, jusqu'à tout récemment, elles reposaient sur du capital essentiellement québécois. En effet, de grandes sociétés du domaine agroalimentaire procè-

19. Le sirop d'érable peut, par ailleurs, obtenir une certification biologique ou cachère.

dent à des acquisitions successives et deviennent propriétaires des plus grandes entreprises de transformation québécoises qui embouteillent et distribuent du sirop et d'autres produits de l'érable sur le marché international. Ainsi, en juillet 2017, après avoir fait l'acquisition de trois autres transformateurs québécois, Lantic Rogers²⁰ achète L.B. Maple Treat (LBMT) pour 160 millions de dollars (Ménard 2018a). Puis, en novembre, la même société débourse 40 millions pour acheter Decacer (Bégin 2017), qui détient la plus grande usine de conditionnement et de transformation de l'érable au Témiscouata, et l'une des plus importantes au Québec. On l'a vu précédemment, cette usine produit, en sus de sirop biologique ou conventionnel, des flocons et du sucre d'érable à partir d'un procédé de déshydratation. Au Québec, les flocons de sucre d'érable sont utilisés dans la restauration rapide comme garniture à dessert. Ces produits sont exportés dans environ 25 pays, dont les États-Unis. La demande vient aussi de l'Asie et de l'Europe; il s'agit en fait d'un débouché important pour le sirop de transformation (Decacer 2015).

Selon des propos rapportés par Bégin (2017), pour le directeur général et cofondateur de Decacer, cette transaction permettrait d'ouvrir de nouveaux marchés en tirant profit des réseaux de Lantic Rogers. À notre sens, l'acquisition de Decacer permet à cet empire qu'est Lantic Rogers de diversifier ses produits, tout en se limitant à son domaine de spécialisation, les édulcorants. Ainsi, cette grande compagnie sucrière qui possède des raffineries de sucre de canne depuis la fin du 19^e siècle a vu un fort potentiel dans l'érable, alors que la popularité pour le sucre blanc vacille.

Les fonds d'investissement s'intéressent eux aussi à l'érable, étant donné sa popularité grandissante sur les marchés mondiaux. Par exemple, en mars 2017, le fonds Phoenix Partners fait l'acquisition d'une partie des actifs des Industries Bernard et fils, une entreprise de la Beauce qui, depuis plus de 50 ans, emballe et

20. Lantic Rogers est issue de la fusion, en 2008, de l'Atlantic Sugar Company et de Rogers Sugars. Cette dernière construit une première raffinerie à Vancouver en 1890, tandis que l'Atlantic Sugar Company ouvre une première usine à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, en 1912. En 1984, Atlantic acquiert la raffinerie Saint-Laurent, établie à Montréal depuis 1888. Elle ferme son usine de Saint-Jean en 2000 pour concentrer ses activités dans la raffinerie de Montréal, qui a diversifié ses activités et produit maintenant du sirop d'agave, du stévia, du thé vert et du chocolat chaud (Lantic 2018).

distribue du sirop et d'autres produits de l'érable dans plus de 30 pays. La décision d'affaires serait basée sur la solidité de l'entreprise ; elle tiendrait aussi à la présence d'installations modernes et automatisées et aux différentes certifications détenues, lesquelles sont garantes de la qualité de ses procédés et produits : « Maple syrup is a steadily growing category that is perfectly aligned with consumer trends (100% natural, contains high levels of beneficial nutrients and antioxidants and gluten free) » (Phoenix Partners 2018). D'autres fonds investissent dans l'acquisition d'érablières, non seulement au Québec, mais aussi dans le nord des États-Unis : au Vermont, dans le Maine et dans l'État de New York (Ménard 2018a). C'est d'ailleurs au Vermont que se trouve l'érablière considérée comme la plus grande au monde. Propriété de Sweet Tree Holdings, un fonds d'investissement états-unien, l'érablière de 410 000 entailles s'étend sur plus de 7 000 acres, soit 2 830 hectares. Les énormes évaporateurs de l'usine (on ne parle plus de cabane à sucre, dans un cas pareil !) localisée à proximité sont chauffés à la vapeur, un procédé très performant, mais peu utilisé au Québec. Le sirop biologique, le sirop aromatisé, l'eau d'érable additionnée d'antioxydants et le thé glacé sucré à l'érable, qui sont produits sur place, sont embouteillés à un rythme de 100 bouteilles à la minute. L'entreprise a également aménagé, sur place, une réserve stratégique dans laquelle elle conserve les invendus (peu volumineux) en barils (Ménard 2018b, c), à la manière de la FPAQ. Voilà un exemple de d'emprise sur une grande partie de la chaîne de valeur, à une grande échelle, par une seule compagnie. Si la fabrication des équipements utilisés dans le processus de production relevait elle aussi des mêmes investisseurs (pour le moment, la plupart des équipements utilisés sont, semble-t-il, fabriqués au Québec), l'intégration verticale y serait encore plus achevée.

Les concentrations horizontale et verticale sont des processus associés à l'industrialisation de l'acériculture ; les investissements effectués par des fonds représentent pour leur part une forme de financiarisation du secteur. Dans la mesure où les érablières de l'est de l'Amérique du Nord ont un potentiel de hauts rendements pour la production d'une marchandise convoitée sur les marchés internationaux, tout comme certains minéraux rares et denrées de base (maïs, blé, soya) devenus des marchandises, on peut se demander si nous assisterons, au cours des prochaines années ou décennies, à un processus d'accaparement des forêts d'érables

à sucre états-unienne par des grandes sociétés ou des fonds d'investissement. Cela risque-t-il de se produire au Québec? La concentration y est bien entamée dans le volet de la transformation. En ce qui concerne la production, elle reste pour le moment aux mains d'un grand nombre de petits producteurs (autour de 7 300). Malgré la standardisation des procédés, les producteurs conservent, pour le moment, la haute main sur le déroulement des opérations dans la forêt.

Conclusion

Dans la MRC de Témiscouata, l'acériculture est devenue, depuis une vingtaine d'années, une source de revenus significative et un secteur d'activité emblématique. Dépendant d'une ressource naturelle abondante dans la région, elle représente une alternative à l'extraction des arbres en exploitation forestière. Dans les municipalités les plus éloignées des voies principales d'accès qui relient le Témiscouata à la côte, à l'ouest, ou aux Provinces maritimes, à l'est, la production de sirop d'érable, sa mise en patrimoine (au Domaine Acer) et l'établissement d'usines de transformation contribuent certainement à maintenir une certaine démographie dans les localités touchées par la crise du bois d'œuvre. Le temps où les arbres étaient vus comme un ennemi à abattre afin de pouvoir faire progresser l'agriculture semble bel et bien révolu. La valeur des érables à sucre qui restent sur pied et sont entaillés, année après année, pour en tirer leur précieux acer est aujourd'hui admise, comme l'illustre ce commentaire recueilli sur place :

En plancher de bois franc ou en entaille, c'est quoi le plus rentable par année? Qu'est-ce que l'érable va te donner en dollars au bout de 50, 75, 100 ans? C'est 100 fois ou 150 fois plus rentable de garder un érable debout que de le couper, sur du long terme.

Dans le contexte actuel où la moralisation des consommateurs des pays riches fait croître la demande pour les produits de l'érable, on assiste à une industrialisation accélérée du secteur. En quelques décennies, l'acériculture est passée d'une activité quasi folklorique à une industrie globale en pleine expansion. Les acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation du sirop et des autres produits de l'érable se sont

dotés de procédés, de standards et d'outils de surveillance et de promotion qui ont contribué, entre autres, à une augmentation des rendements et à une stabilisation des prix. De ce fait, tout comme les terres agricoles devenues des marchandises sur les marchés internationaux dans le contexte de la crise financière de 2008, les érablières suscitent de plus en plus l'intérêt du capital : une grande société spécialisée dans le sucre et certains fonds d'investissement se sont commis dans le secteur.

L'industrialisation et la moralisation se conjuguent en tant que modalités de valorisation des produits de l'érable québécois à l'échelle internationale. La patrimonialisation, pour sa part, concerne surtout le marché québécois et celui qui relève du tourisme, peu importe la provenance des visiteurs. Elle associe l'érable au Québec rural du début du 19^e siècle, tout en reconnaissant, dans une certaine mesure, la présence autochtone sur son territoire.

Enfin, comme l'analyse des discours mis de l'avant par le MAPAQ, la FPAQ et certains distributeurs a permis de le démontrer, la nature, l'environnement et la santé sont des thématiques qui occupent une place de choix dans la mise en valeur des produits de l'érable, peu importe le marché visé. L'acériculture et les produits qui en sont issus, qu'il s'agisse du sirop ou de l'eau d'érable, y sont présentés comme des symboles des liens vertueux pouvant unir les humains et la nature, le présent et le passé, les peuples autochtones et les Blancs. Il s'agit, bien entendu, de constructions sociales dans lesquelles certaines qualités des aliments et des procès de production sont mises en avant. À l'heure des changements climatiques, d'une épidémie mondiale d'obésité associée notamment au sucre raffiné et des luttes menées par les peuples autochtones pour une meilleure reconnaissance de leur identité et de leurs droits, les produits de l'érable deviennent hautement désirables. Cette conjonction est favorable aux femmes et aux hommes qui alimentent les flux commerciaux des produits de l'érable depuis la forêt témiscouataine. Reste à voir ce que les changements climatiques ou la progression rapide de l'industrie acéricole états-unienne leur réservent.

Références

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) (2012), « Consumer Trends. Honey and Maple Syrup in Japan », *Market Indicator Report, May 2012*, Ottawa, International Markets Bureau, Consulté sur Internet (<http://www.agr.gc.ca/resources/prod/Internet-Internet/MISB-DGSIM/ATS-SEA/PDF/6164-eng.pdf>) en mai 2018.
- Appadurai, Arjun (1986), *The Social Life of Things: Commodities in Cultural Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Aubertin, Marie-Noëlle, et Geneviève Sicotte (2013), *Gastronomie québécoise et patrimoine*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Bégin, Pierre-Yvon (2017), « Concentration dans le sirop d'érable », *La Terre de chez nous*, consultée sur Internet (<https://www.laterre.ca/actualites/economie/concentration-sirop-derable>) en novembre 2017.
- Béland, Geneviève, Julie Barbeau, Bernard Racette et Alfa Arzate (2013), *Fiche technico-commerciale et spécifications de l'eau d'érable du Canada*, Consulté sur Internet (https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Recherche_Innovation/Acericulture/10C73.pdf) en juin 2018.
- Boulet, Bruno (2015), *Le portrait de la forêt feuillue et mixte à feuillus durs au Québec. Survol historique*, Québec, Bureau du forestier en chef, Consulté sur Internet (http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/02/Portrait-de-la-foret-feuillue_Boulet_Bilan1.pdf) en mai 2018.
- Centre local de développement de la MRC de Témiscouata (2012), *Plan de diversification et de développement économique de la MRC de Témiscouata 2013-2016*, Consulté sur Internet (http://developpementmrcstemiscouata.ca/media/documents/Plan_2013_2016.pdf) en juin 2018.
- Chalifoux, Éric, Adrian L. Burke et Claude Chapdelaine (1998), *La préhistoire du Témiscouata. Occupations amérindiennes dans la haute vallée de Wolastokuk*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, Paléo-Québec n° 26.
- Conseil de l'industrie de l'érable (CIÉ) (2018), Consulté sur Internet (<https://conseiltaq.com/association/cie/>) en juin 2018.
- Decacer (2015), Consulté sur Internet (<https://decacer.com>) en novembre 2015.
- Deslauriers, Hélène (1996), « Le réseau des économusées en expansion », *Continuité*, n° 70, p. 37-39.

- Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (2013), *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, MAPAQ.
- Dumont, Johanne (1994), *L'eau d'érable. Note de recherche*, Saint-Hyacinthe, Centre de recherche de développement et de transfert technologique en acériculture (Acer), consulté sur Internet (http://gestion.centreaucer.qc.ca/fr/UserFiles/Publications/35_Fr.pdf) en juin 2018.
- Dupont, David, François L'Italien et Robert Laplante (2017), *Agir pour relancer les domaines agricole et forestier des régions de l'Est-du-Québec – Se donner les moyens de réussir*, Montréal, Rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC).
- Fortin, Jean-Charles (2003) « La région des grandes scieries, 1895-1964 », *Encyclobec*, Consulté sur Internet (http://encyclobec.ca/region_projet.php?projetid=180) en août 2017.
- Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) (2017), « Sirop d'érable en vrac: entente conclue pour 2017 », *Communiqué de la FPAQ*, Consulté en ligne (<https://fpaq.ca/sirop-derable-vrac-entente-conclue-2017/>) en juin 2018.
- (2018a), *Outils de mise en marché*, consultée sur Internet (<https://fpaq.ca/la-federation/mise-en-marche/outils-de-mise-en-marche>) en juin 2018.
- (2018b), *Rapport annuel 2017. L'érable, créateur de richesse en région depuis 1966*, Longueuil, Maison de l'UPA, Consulté en ligne (https://fpaq.ca/wp-content/uploads/2018/06/FPAQ_RA_2017.pdf) en juin 2018.
- (2018c), *Production et technologie*, consultée sur Internet (<https://fpaq.ca/la-federation/production/production-et-technologie/>) en juin 2018.
- (2018d), *Contrôle de qualité*, Consulté sur Internet (<https://fpaq.ca/la-federation/qualite/controle-qualite/>) en juin 2018.
- Jean, Bruno (1988), « La "ruralité" bas-laurentienne: développement agricole et sous-développement rural », *Recherches sociographiques*, 29, n° 2-3, p. 239-263.
- Ladouceur, Stéphane (2016), *Indice de vitalité économique des territoires. Bulletin d'analyse*, Québec, Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, Consulté sur Internet (<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/bulletin-indice.pdf>) en août 2017.
- Lantic (2018), Consulté sur Internet (<http://www.lantic.ca/fr/>) en juin 2018.

- Le Guédard, Pierre (2005), *Exploitation forestière et colonisation 1890-1950: synthèse historique du développement de la vallée de la Matapédia*, Mémoire de maîtrise, programme en développement régional, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.
- Ménard, Martin (2018a), «Des investisseurs à cravate se lancent massivement dans l'érable», *La Terre de chez nous*, Consulté sur Internet (<https://www.laterre.ca/actualites/foret/investisseurs-a-cravate-se-lancent-massivement-lerable.php>) en mai 2018.
- (2018b), «Étapes de production dans la plus grande érablière au monde», *La Terre de chez nous*, consultée sur Internet (<https://www.laterre.ca/actualites/foret/etapes-de-production-plus-grande-erabliere-monde.php#>) en mai 2018.
- (2018c), «Sweet Tree Holdings, la plus grosse érablière au monde», *La Terre de chez nous*, consultée sur Internet (<https://www.laterre.ca/actualites/foret/sweet-tree-holdings-plus-grosse-erabliere-monde>) en mai 2018.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2006), *Évolution de l'industrie acéricole, 1998-2005*, Québec, Direction des études économiques et d'appui aux filières, MAPAQ, Consulté sur Internet (<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/evolutionindustrieacericole19982005.pdf>) en mai 2018.
- (2010) *Profil de l'industrie agricole de la MRC de TÉMISCOUATA*, Rimouski, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.
- (2016), *Monographie de l'industrie acéricole du Québec 2011-2015*, Québec, MAPAQ / Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires, Gouvernement du Québec, Consulté sur Internet (https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf) en mai 2018.
- Municipalité régionale de comté de Témiscouata (2018), *Les municipalités*, Consulté sur Internet (<http://www.mrctemiscouata.qc.ca/les-municipalites>) en août 2018.
- Oviva (2018), Consulté sur Internet (<http://oviva.ca/a-propos/>) en juin 2018.
- Phoenix Partners (2018), *Current Investments in Phoenix Partners Fund I, L.P.*, Consulté sur Internet (<http://www.phoenix-partners.ca/current-fund/>) en juin 2018.
- Portail bio Québec (2018a), *Données techniques sur les entreprises acéricoles*, consulté sur Internet (<https://www.portailbioquebec.info/donnees-techniques-erablieres>) en juin 2018.

- (2018b), *Entreprises ayant des produits certifiés, région du Bas-Saint-Laurent*, Consulté sur Internet (<https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=01>) en juin 2018.
- Rhéaume, Pierre (2018), *L'histoire des produits de l'érable. De ses origines à aujourd'hui*, vidéo, Consulté sur Internet (<http://jaimelerable.ca/histoire/si-lhistoire-de-lerable-metait-contee#video-de-presenta-tion>) en juin 2018.
- Séguin, Robert-Lionel (1967), « Petite et grande histoire de la cabane à sucre », *Vie des arts*, n° 45, p. 40-45.
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (2017), *Le bois, moteur du développement de la région*, Fiche de connaissances du Parc national du Témiscouata, Consulté sur Internet (<http://www.parcparcours.com/lac-temiscouata/fiches/bois.html>) en octobre 2017.
- Stanek, Oleg (1988), « Crise et colonisation dans l'Est-du-Québec », *Recherches sociographiques*, 29, n° 2-3, p. 201-238.
- Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (2017), Consulté sur Internet (<http://spbcs.ca/>) en novembre 2017.
- Thériault, Carl (2015), « La promesse acéricole du Témiscouata », *La Terre de chez nous en région, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Les-Îles*, vol. 3, n° 3, 11 mars 2015.
- Vaillancourt, Julie (2018), « Des acériculteurs du Québec estiment avoir été mal défendus aux États-Unis », Consulté sur Internet (<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1089035/acericulteurs-plomb-siroperable-quebec-etats-unis-californie-loi-entente-couts-equipement>) en mars 2018.

CHAPITRE 4

Pêcher au Kamouraska : le béluga, l'anguille et l'esturgeon à la croisée de la conservation et de la valorisation

Sabrina Doyon

Introduction

Ce chapitre dresse un portrait de l'exploitation, de la conservation et de la mise en marché de trois espèces emblématiques de l'estuaire du Saint-Laurent, le béluga, l'anguille et l'esturgeon noir, dont la pêche est désormais en péril¹ (Doyon 2018). L'anguille et l'esturgeon noir sont les deux dernières espèces pêchées commercialement dans ce secteur de l'estuaire, et les savoirs, les techniques et les équipements de ces deux pêches s'appuient notamment sur un savoir qui a été acquis grâce à la pêche au béluga, maintenant interdite.

La pêche est encore une activité importante dans la région du Bas-Saint-Laurent, bien que nettement moindre que dans les régions de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine ou de la Côte-Nord. La valeur des débarquements en 2008 s'élève à 9,4 millions de dollars, représentant environ 10% de la valeur des débarquements des pêches du Québec (Gouvernement du Canada 2015). Les pêches du Bas-Saint-Laurent sont surtout représentées par la pêche à la crevette nordique et au crabe des neiges, qui sont très lucratives et dont les débarquements se font dans les MRC de Rimouski et de Matane. Les débarquements et la valeur des pêches de la région de Kamouraska sont minimes en comparaison. Il n'en

1. Ce chapitre est une version modifiée de l'article «Pêches des bélugas, des anguilles et des esturgeons noirs de l'estuaire du Saint-Laurent: entre la protection et la marchandisation». Consultez la bibliographie pour la référence complète. L'auteure remercie la revue *Ethnoécologie*, qui l'a généreusement autorisée à utiliser cet article modifié.

a cependant pas toujours été ainsi, et la pêche y a déjà été une activité florissante, constituant un pivot culturel et économique de la région. En effet, jusque dans les années 1980, toutes les espèces de poissons pouvaient y être capturées et elles avaient pendant des siècles offert un moyen de survivre aux hivers rigoureux puis de s'insérer dans l'économie de marché. Comment cette activité, caractérisée par une technique de pêche à gué, a-t-elle pu se transformer si radicalement ?

À l'intérêt ethnographique d'étudier ces espèces s'ajoute un intérêt disciplinaire. L'étude des pêches d'espèces spécifiques irrigue le champ de l'anthropologie maritime depuis longtemps. Des exemples notoires concernent la pêche à la morue et aux poissons de fonds dans l'Atlantique (Acheson 2011 ; Acheson et Gardner 2004 ; Bavington 2010 ; Davis 2014 ; Davis, Whalen et Neis 2006), et la pêche au flétan, à l'églefin et au saumon dans le Pacifique Nord (Hébert 2015 ; Menzies 2012 ; Pinkerton 2013). Ces travaux ont permis d'examiner les dimensions sociales, économiques, politiques et symboliques propres aux différents aspects de ces pêches spécifiques, tels que les équipements, le temps de travail et la répartition des revenus, les écosystèmes, les organisations locales et les mécanismes de gestion.

L'écologie politique, qui allie des préoccupations pour l'écologie et l'économie politique (Blaikie et Brookfield 1987), s'intéresse aux sources contextuelles des changements environnementaux, aux enjeux locaux pour l'accès à la nature et aux ramifications politiques des changements environnementaux (Bryant et Bailey 1997) marquant la production des lieux et des paysages que supposent ces processus (Brockington et Duffy 2010 ; Peet, Robbins et Watts 2011). En anthropologie maritime, elle a notamment été mise à profit afin d'éclairer les enchevêtrements de l'exploitation industrielle des pêches, la privatisation par l'établissement de quotas de pêche (Carothers 2008 ; Carothers et Chambers 2012 ; Mansfield 2004, 2010 ; McCay 1995 ; Olson 2011 ; Wiber 2000), les luttes locales pour l'accès aux zones de pêche (Andreatta et Parlier 2010 ; Charest, Girard et Rodon 2012 ; Doyon 2002 ; Fraga *et al.* 2008).

Cette perspective sera mobilisée dans ce chapitre afin, premièrement, d'éclairer les conséquences environnementales de l'évolution capitaliste dans l'histoire récente des pêches de

bélugas, d'anguilles et d'esturgeons. Deuxièmement, les politiques de gestion et de conservation, ancrées dans les transformations écologiques et les logiques marchandes, seront explorées. Enfin, l'examen des enjeux d'accès aux ressources, tant marines, financières ou politiques qu'humaines, rencontrés par les pêcheurs, et leurs conséquences pour la survie de ces pêches, sera proposé, mettant en lumière les liens étroits entre la protection de ces espèces et leur marchandisation.

Pour ce faire, ce chapitre présentera d'abord l'évolution de la pêche au béluga qui a permis l'avènement des pêches d'anguilles et d'esturgeons, puis le processus de dégradation environnementale qui a mené à des politiques de gestion ayant contribué à marginaliser les pêcheurs et, enfin, la manière dont cette situation est maintenant liée à une patrimonialisation de ces espèces et à de nouveaux mécanismes de marchandisation.

1. Béluga : de la pêche d'un prédateur carnassier à la conservation d'un mammifère bienveillant

Animal emblématique du fleuve, le béluga y a toujours été pêché, tant par les Autochtones que par les colons français. Jacques Cartier rapporte en avoir vu dès son arrivée dans les eaux de l'estuaire. Les navigateurs qui terminaient leur traversée de l'Atlantique se délectaient de cette chair fraîche après des semaines de consommation de nourriture salée et séchée (Franck 2008).

Les premiers colons ont pêché le béluga sur les rives du Saint-Laurent, en bateau ou à gué. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, les nouveaux arrivés, dont les terres avaient été octroyées par la couronne et qui avaient le titre de seigneur, avaient tous les droits sur les espèces du fleuve faisant face à leurs terres. Cette appropriation fut l'objet de contestations et d'actes de résistance, alors que les habitants des terres seigneuriales ont revendiqué l'accès aux ressources du fleuve qui se trouvaient devant leur propriété et gagné le droit de les exploiter (Musée de la mémoire vivante 2009). Ce type d'appropriation demeure en vigueur encore aujourd'hui avec la pêche à l'anguille et à l'esturgeon.

Différentes techniques de pêche ont été mises en œuvre dans le fleuve Saint-Laurent pour capturer le béluga (Vladykov 1944). La pêche avec un filet maillant et la chasse avec une arme à feu ou

un harpon à bord d'un bateau à moteur ou à voile était pratiquée sur la côte nord du fleuve (Pointe-Lebel, Les Escoumins, l'Île-aux-Coudres). À Rivière-Ouelle, sur la rive sud, les fascines étaient utilisées dès 1720.

Pour ce faire, les pêcheurs disposaient dans l'estran 7000 troncs de petits arbres de 4 mètres de haut dans un demi-cercle de plus de 2000 mètres (38 arpents) espacés de 40 centimètres chacun. Les bélugas s'y engageaient et y restaient captifs en raison des changements de marées. Ils étaient alors harponnés par les pêcheurs, qui décrivaient les animaux pêchés comme étant gentils, naïfs, curieux et faciles à tuer parce que « sans malice » (Vladykov 1940).

L'activité de pêche aux bélugas s'est maintenue pendant deux siècles à un rythme plutôt lent, car l'abondance fluctuante du mammifère ne permettait pas une régularité des prises favorisant l'industrialisation, comme dans le cas des autres activités halieutiques et d'exploitation des ressources primaires du Québec (Innis 1956). Cette pêche, qui offrait néanmoins des revenus intéressants, a permis en 1870 la création d'une société en commandite, une des premières tenues par des francophones au Québec. La société comptait 7 200 actions valant chacune 1 dollar ; chaque actionnaire devait entretenir une partie de la fascine correspondant au nombre d'actions possédées et recevait les redevances de la vente des captures (Musée de la mémoire vivante 2009).

Dès la fin du 19^e siècle, les bélugas pêchés par cette société étaient recherchés principalement pour leur gras, une ressource motivant également les grandes pêches de cétacés dans les mers du monde à cette époque et auxquelles prenaient part les Britanniques, les principaux acheteurs des bélugas du Québec. L'Angleterre achetait ainsi la production d'huile de béluga du fleuve Saint-Laurent, qui était ensuite envoyée par bateau dans la métropole. Dans la première moitié du 20^e siècle, cette huile animale a été envoyée par train aux États-Unis. La chasse aux bélugas répondait à une demande internationale et permettait l'expansion capitaliste des grandes métropoles et de leur empire colonial.



Équipement de pêche à l'anguille, MRC Kamouraska.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Musée de l'anguille, MRC Kamouraska.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Équipement de pêche à l'anguille, MRC Kamouraska.

(Crédit : M.-A. Brochu)



Pêche à l'anguille, MRC Kamouraska.

(Crédit : M.-A. Brochu)



Pêche à l'anguille, MRC Kamouraska.

(Crédit: M.-A. Brochu)

1.1 De l'extermination systématique du « dévoreur des profondeurs » à sa conservation

À la fin du 19^e siècle, un changement perturbe l'évolution de l'exploitation des ressources naturelles du Québec. Les pêcheurs du fleuve constatent une diminution des prises des espèces commerciales lucratives telles que la morue. Les représentants du clergé, alors très impliqués dans toutes les affaires de la vie quotidienne des habitants ainsi qu'en politique, et par extension dans la gestion des ressources naturelles, s'immiscent dans le débat. Ils militent en faveur de la destruction et de l'extermination des bélugas, considérés comme des dévoreurs de morues et de saumons, planche de salut des colons. Le béluga devient dès lors une espèce à abattre, littéralement (Franck 2008). Dans les années 1920, des membres du clergé font pression sur le gouvernement Taschereau et son ministre à vie des pêches (Musée de la mémoire vivante 2009). Ils font valoir l'importance de stimuler l'essor des économies régionales afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. Les politiques de gestion mises en place doivent favoriser l'accroissement des pêches les plus lucratives, dont les systèmes de transformation ont nécessité des investissements financiers d'entreprises nationales et internationales, comme c'est le cas avec la pêche à la morue.

La guerre au béluga est déclarée. Le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries distribue des carabines et des munitions aux pêcheurs pour qu'ils abattent tous les *marsouins* qu'ils voient. Chaque marin qui apporte son arme, lorsqu'il prend la mer, reçoit une allocation mensuelle de 30 \$. Cette mesure incitative est rapidement bonifiée, entre 1928 à 1939, par une prime de 15 \$ remise à quiconque rapporte une queue de marsouin à un représentant du ministère concerné. Ce « *far ouest* » maritime ne semble pas assez efficace aux dires des pêcheurs de morue. D'autres pressions suivent et le gouvernement prend les grands moyens. En cette période d'entre-deux-guerres, de nouveaux moyens techniques sont disponibles. C'est du haut des airs que les troupeaux de bélugas sont chassés. Un pilote est engagé pour les bombarder à partir d'un petit avion de chasse (Franck 2008).

Les recensements de captures montrent rapidement que le nombre de bélugas diminue. La société en commandite, qui a été rachetée par un citoyen de Rivière-Ouelle (Musée de la mémoire

vivante 2009), a certes réalisé en 1929 une pêche miraculeuse lors de laquelle 112 bêtes ont été tuées pendant une seule pêche et 187 bêtes ont été capturées en une saison, mais, après cette date, les captures se font rares et de plus en plus difficiles. Cette diminution ne permet pas au marché du béluga de se consolider.

Les débouchés pour les produits du béluga sont alors pourtant croissants. Le cuir de béluga est reconnu pour sa qualité et sa solidité. Les lacets faits avec sa peau sont particulièrement recherchés. La peau, extrêmement résistante, permettait la confection de vêtements, de chaussures et de sacs. L'huile de béluga, qui contient des acides gras libres, est d'une qualité recherchée, car elle ne s'altère pas. Cette graisse fondue servait surtout de combustible pour les lampes et a connu une période florissante avec l'avènement du chemin de fer ; l'huile de béluga servait alors pour la lubrification des roues de locomotives et de wagons. L'huile provenant de la tête du béluga, plus fine, servait quant à elle à la lubrification de mécanismes délicats, plus particulièrement l'horlogerie et l'armement. La viande était vendue aux éleveurs d'animaux à fourrure. Un béluga de taille moyenne pouvait valoir, en considérant le prix de l'huile, de la peau et de la viande, environ 30 \$ en 1943 ; le prix du litre d'huile de béluga a oscillé dans la première moitié du 20^e siècle entre 13 ¢ le litre d'huile et 6,70 \$ pour celui « d'huile de tête ». Le gouvernement canadien cherchait de plus à ouvrir de nouveaux débouchés économiques et a envisagé de mettre en valeur la pêche sportive de bélugas, dans le même esprit que la pêche au saumon, pour de riches Américains venant profiter des attraits naturels de la « Belle Province » (Vladykov 1944).

Le gouvernement du Québec, par le Département des pêcheries du Québec, entreprend dans les années 1930 des recherches approfondies sur ce mammifère et publie une série d'études sur la biologie des bélugas du fleuve et du golfe du Saint-Laurent, sur leur incidence sur la pêche commerciale de poissons ainsi que sur leur potentiel économique (Vladykov 1940, 1943). Le chercheur principal embauche des médecins et des représentants gouvernementaux qui s'établissent dans les villages côtiers pour les périodes estivales et leur donne la responsabilité de collecter des informations sur les bélugas. Les études révèlent que l'alimentation du béluga ne consiste pas en des espèces commerciales et, après la guerre, la pêche aux bélugas est abandonnée.

Cette situation est également à mettre en lien avec l'avènement du Conseil mondial de protection des baleines. Fondé après la Deuxième Guerre mondiale, l'organisme vise la protection de ces mammifères pour en assurer une exploitation pérenne. Il est d'abord constitué uniquement de membres provenant des pays qui participent à la chasse aux baleines et inclura plus tard des pays non producteurs. Après une évaluation des stocks mondiaux de cétacés, un moratoire est mis en place et des quotas instaurés. À la suite à ces mesures de gestion, certains pays, dont l'Angleterre, se retirent des activités de pêche et de mise en marché des produits de baleine, une activité qui n'est alors plus jugée rentable dans ce contexte et au vu de l'avènement des huiles de synthèse, de l'exploitation des hydrocarbures et de la transformation du pétrole.

Au Canada, tous les types de pêche au béluga, commerciale et sportive, sont prohibés en 1978 et les produits du béluga sont interdits de commercialisation et de consommation². L'espèce est désignée en voie de disparition en 1983 par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Ce statut est toutefois révisé en 2004, et le béluga est alors catégorisé simplement en tant qu'espèce menacée. Il devient par ailleurs l'icône du nouveau parc marin du Saguenay, d'une superficie de 1 245 km carrés, créé entre 1989 et 1998. Grâce à cette nouvelle aire protégée, les activités touristiques d'observation de bélugas sur le fleuve sont plus encadrées, et la précarité de l'espèce est reconnue par différents organismes, dont le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) qui met en place un programme d'adoption symbolique d'un béluga pour 5 000\$. Il figure également sur les listes rouges des grands organismes internationaux de protection de la nature.

En 2013, le béluga revient sur le devant de la scène de façon spectaculaire (voir le chapitre 6 sur la question des luttes environnementales). Il devient l'acteur principal d'un débat autour de la construction d'un port en eau profonde dans le fleuve, où serait acheminé par pipeline le pétrole des sables bitumineux de l'ouest du Canada pour y être transbordé par bateau. Or, la construction de ce port se trouve dans la zone de reproduction et d'élevage des bélugas, désignée comme leur « pouponnière », et menace leur

2. Les Inuits ont le droit de pêcher et de consommer le béluga.

survie. Au nom de la protection du béluga, de nombreux groupes environnementaux et de la société civile militent afin de faire valoir les droits de cette espèce et l'importance de la protection du fleuve contre des marées noires. Leurs démarches, conjuguées à un changement de statut par le COSEPAC, faisant du béluga à nouveau une espèce en voie de disparition, font en sorte que le projet de port en eau profonde est suspendu puis interdit.

En passant d'un réservoir d'huile à extraire à l'emblème charismatique ultime du fleuve, le béluga démontre bien que les perceptions de ce qui est à protéger changent d'une époque à l'autre, et que cette perception est par ailleurs liée aux processus et possibilités économiques d'un moment historique. Aujourd'hui, le béluga, devenu une espèce en péril, est l'indicateur de la santé du Saint-Laurent, le témoin impuissant de l'obsession humaine pour le progrès et la victime de la mondialisation et des ports en eaux profondes qu'elle suppose désormais. Le béluga est passé d'un statut d'un pseudo-poisson nuisible à celui de réserve de carburant puis d'alter ego marin d'*homo sapiens*.

La protection du béluga s'inscrit dans un contexte où la commercialisation de cette espèce était rendue difficile par les fluctuations de la pêche et par les transformations industrielles permettant le remplacement des huiles animales par des huiles minérales et de synthèse. La fin de l'âge d'or de la pêche au béluga correspond également au moment où s'intensifie la pêche à l'anguille, puis à l'esturgeon noir. L'organisation socioéconomique qui a structuré la pêche au béluga a évolué autour d'un système de tenure foncière et de droits d'exploitation des fascines, ainsi que de la création de la société en commandite, ce qui a facilité la transition vers une pêche commerciale plus soutenue de l'anguille et de l'esturgeon.

2. Les anguilles et les esturgeons noirs de l'estuaire du Saint-Laurent : précarisation des ressources, gestion halieutique et marginalisation des pêches

Les pêches d'anguilles et d'esturgeons noirs ont été très généreuses historiquement. Pendant des siècles, ces espèces ont été pêchées dans le Saint-Laurent et son bassin versant. Les premiers colons français rapportent que les Autochtones

pêchaient déjà l'anguille et l'esturgeon à leur arrivée. Jusque dans les années 1950, les anguilles ont été la deuxième espèce la plus pêchée au Québec après la morue. La très probable disparition de ces pêches, conséquente à la possible extinction de ces espèces, est annoncée depuis plusieurs décennies. Les populations d'anguilles sont maintenant à moins de 1 % de leur population originelle (en 2010-2011, seulement 155 000 femelles adultes auraient migré vers la mer des Sargasses) (Caron *et al.* 2007; Robitaille et Tremblay 1994; Verreault, Mingelbier et Dumont 2012), et l'esturgeon noir est désigné en tant qu'espèce menacée au Canada et en voie d'extinction aux États-Unis; seule la population québécoise fait exception (Verreault et Trencia 2011).

L'industrialisation du Saint-Laurent et des Grands Lacs est une source importante de contamination et une des principales causes de la réduction des populations d'anguilles et d'esturgeons. Les industries militaires, de pâtes et papiers, de l'automobile et de l'aluminium ont pollué le fleuve et ses ressources avec des contaminants, dont des bisphénols polychlorés et des organochlorés. L'épandage aérien de pesticides (DDT) pour éliminer les éclosions de moustiques à l'occasion de l'Exposition universelle de Montréal en 1967 et possiblement le dragage et le renflouage liés à l'île Sainte-Hélène et au métro de Montréal ont eu des impacts très néfastes sur ces espèces, menant à la quasi-disparition de l'esturgeon noir jusque dans les années 1980. De plus, les obstructions des 8 400 barrages présents dans le bassin versant du Saint-Laurent et les grandes turbines hydroélectriques au fil de l'eau de la rivière des Outaouais ont anéanti la population de son bassin versant, les turbines de Moses-Saunders et de Beauharnois tuant chaque année 44 % des anguilles en dévalaison migratoire. Cette situation est donc loin d'être naturelle et a des répercussions sur la pêche.

Les changements environnementaux causés par des politiques favorisant la croissance économique, les industries et les installations hydroélectriques ont contribué le plus au déclin des pêcheries. Toutefois, aucune mesure importante n'a été prise par les entreprises ou les États impliqués. Les gouvernements n'ont pas prévenu ni empêché la dégradation environnementale causée par ces industries et ont plutôt demandé, comme nous le verrons, aux pêcheurs de rationaliser leurs activités afin de protéger les

anguilles et les esturgeons. Ce processus reflète une tendance plus large dans le contexte actuel marqué par les valeurs néolibérales qui favorise le développement économique plutôt que la protection environnementale, tout en déléguant la responsabilité de la conservation aux utilisateurs.

Les anguilles argentées et les esturgeons noirs sont désormais soumis à des statuts de conservation. En plus des traités internationaux et des conventions pour protéger ces ressources, les anguilles sont maintenant désignées au Canada par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) comme une espèce en danger³. Cela rend possibles certaines mesures de protection et de mitigation et l'étude de l'évolution des populations. Plus particulièrement, Hydro-Québec a dû installer quatre échelles de montaison pour les civelles d'anguilles, montrant fièrement sa bonne volonté environnementale, c'est bien peu par rapport à ses 5 200 barrages; ironiquement, l'anguille est la mascotte de l'entreprise. Cette dernière tâche aussi de capturer quelques adultes en amont de Beauharnois afin de leur permettre d'éviter les turbines létales. La portée de ces mesures peut sembler insuffisante compte tenu de l'ampleur des moyens et des infrastructures de l'entreprise.

En ce qui a trait à l'esturgeon noir, il est déjà reconnu en tant qu'espèce en danger de disparition internationalement, et le COSEPAC veut en faire de même pour la population du Québec, qui est actuellement menacée, un statut moins précaire. Ce diagnostic est contesté par plusieurs pêcheurs et chercheurs du Québec qui gèrent étroitement cette population depuis plus de 20 ans. En effet, les contraintes imposées depuis les années 1990 sur les prises montrent maintenant leurs effets positifs, et des signes de bonne santé de l'esturgeon noir sont indéniables dans le fleuve et son estuaire. Cependant, le COSEPAC, une agence fédérale, ne prend pas en compte ces recommandations, pas plus que les rapports des ministères provinciaux et des pêcheurs dans

3. L'UICN et Greenpeace ont placé ces espèces sur leur liste rouge. En Europe, elles sont inscrites dans le CITES Appendix II (depuis 1979 pour l'esturgeon et 2007 pour l'anguille) et gérées par l'UE depuis 2009. Aux États-Unis, les anguilles n'ont pas de statut spécial, mais le United States Fish and Wildlife Service et le National Marine Fisheries Service démarchent pour les inscrire sur leur liste d'espèces en danger, alors que les pêches et la consommation d'esturgeons noirs sont interdites.

la mise en place de ces statuts. Les pêcheurs québécois déplorent par ailleurs qu'ils n'aient jamais vu un chercheur de cette agence sur leur territoire et ils mettent en doute la validité et la légitimité de leurs savoirs sur l'espèce.

Le statut précaire des pêches d'anguilles et d'esturgeons est lié à des causes politiques et au contexte historique du développement économique provincial, fédéral et international marqué par l'industrialisation et les idéologies modernistes qui ont contribué à détériorer l'intégrité et la vigueur de l'environnement du Saint-Laurent.

Diverses études anthropologiques se sont penchées sur les pêches au Québec. Elles s'inscrivent notamment dans la foulée des recherches réalisées dès les années 1930 par les étudiants de Robert Redfield, de l'Université de Chicago ; un de ces étudiants, Horace Miner a étudié le village de Saint-Denis-de-Kamouraska. C'est Léon Gérin, dans la deuxième moitié du 19^e siècle, puis Gérald Fortin, au 20^e siècle, qui ont mené les premières études rurales en sciences sociales au Québec. Plus particulièrement, les premières études sociologiques et anthropologiques spécifiques aux localités côtières ont été réalisées à l'Université Laval dans les années 1950 sous la direction de Marc-Adélar Tremblay. Dans les années 1960, ce dernier a dirigé un groupe d'étudiants qui, pour plusieurs, sont à leur tour devenus professeurs à l'Université Laval. Plusieurs études approfondies de villes et de villages ont été faites sur la Basse-Côte-Nord, notamment par Yvan Breton (1995), Paul Charest (1973) et Pierre Beaucage (1968). Ils ont examiné les activités de pêche, les structures sociales et l'organisation économique de différents villages dans le contexte québécois et canadien, et ils ont décrit les facettes multiples de la marginalisation de ces groupes. D'autres études menées par Claude Bariteau et Aliette Geistdeorfer ont examiné les îles de la Madeleine. Certaines études de suivi ont été faites dans les années 1990. Les pêches d'anguilles et d'esturgeons n'ont pas retenu beaucoup l'attention en anthropologie au Québec. Un mémoire de maîtrise en anthropologie (Gilbert 1996) examine la marginalisation économique et la différenciation interne des pêcheurs, et un mémoire de géographie (Levesque 2014) examine cette pêche en regard de l'identité régionale. En sciences naturelles, des études des gouvernements fédéral et provincial ont examiné

le déclin des ressources et l'incidence des contaminants et des barrages hydroélectriques sur la mortalité (Verreault, Mingelbier et Dumont 2012), une équipe de biologistes de l'Université Laval étudie la reproduction des anguilles et un biologiste à Rivière-du-Loup travaille actuellement en collaboration avec les pêcheurs locaux pour poursuivre ces recherches.

2.1 La pêche à l'anguille

La pêche à l'anguille se fonde sur une technique avérée qui a peu changé historiquement et qui a été éprouvée grâce à la pêche aux bélugas. Dans l'estran des eaux saumâtres de l'estuaire, les pêcheurs installent leur filet fixe, la fascine. Ce filet de 7 mètres de hauteur par 40 à 700 brasses de longueur, est posé face à la propriété terrienne des pêcheurs. Le mur de filet que constitue la fascine interrompt la dévalaison migratoire des anguilles à l'automne. Elles sont capturées dans des coffres installés à l'extrémité des filets qui sont relevés lors de chaque marée basse pendant la saison de pêche, qui s'étend de septembre à novembre. En plus des droits de propriété aux sites de pêche, l'équipement nécessaire pour réaliser cette pêche coûte environ 200 000 \$, et plusieurs disent avoir besoin en plus d'environ 5 000 \$ chaque année pour assurer leurs activités. Les pêcheurs sont au nombre de deux à quatre par équipe et appartiennent généralement à la même famille (frères, neveux, père et fils). La pêche aux anguilles occupe les pêcheurs 20 semaines par année, au moment de la pêche elle-même ainsi que lors de l'installation des équipements au printemps et à l'été, et lors de leur entretien avant l'hiver et l'apparition des glaces sur le fleuve. Un aspect important de cette pêche est qu'elle est étroitement liée aux droits de propriété et aux activités terrestres des pêcheurs. En effet, elle dépend directement d'un accès fiable au fleuve et, pour cette raison, elle a été menée par des fermiers dont une des extrémités de leur propriété est limitrophe à l'estran, suivant le patron de distribution des terres instaurées par la colonie française au moment de l'établissement des seigneuries. Cette pêche est réalisée en complément des autres travaux fermiers, dont l'agriculture, l'élevage et la coupe de bois.

Depuis l'arrivée des premiers colons, l'anguille a été pêchée pour la consommation locale, la vente dans les autres villages et

plus tard pour l'exportation. Dès les années 1920, avec la venue du transport sur rails, les prises étaient notamment acheminées aux États-Unis par train, vivantes et sur la glace. Jusqu'aux années 1960, les prix sont restés bas, de sorte que le nombre de pêcheurs n'a pas augmenté pendant cette période. Le gouvernement n'avait alors pas encore établi de mesure de gestion de ces pêches. Dans les années 1950, les prix ont augmenté peu à peu, passant de 9 cents à 1 dollar le kilogramme en 1960, puis à 5 dollars à la fin des années 1960. Ces augmentations sont liées à l'exportation croissante des anguilles en Allemagne et aux Pays-Bas. L'anguille, qui était plutôt une ressource de subsistance, est alors devenue commercialement lucrative. À partir des années 1960, les ventes étaient principalement vouées à l'exportation.

Face à ce contexte favorable, le gouvernement a décidé de donner des permis de pêche à tous ceux qui en faisaient la demande afin que le plus grand nombre profite de cette source de revenus très intéressante dans cette région peu prospère. Bientôt, la région a accueilli plus de 1000 pêcheurs actifs. Le but du gouvernement était d'augmenter les revenus des habitants de la région et de promouvoir sa modernisation. Cela a cependant mené à l'intensification non réglementée de l'effort de pêche.

Dans les années 1960, guidé par le programme fédéral du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec, le gouvernement du Québec a instauré une stratégie concernant les pêches artisanales et recommandé la fermeture de toutes les pêcheries «non productives» et de faible valeur commerciale. Les anguilles échappent au couperet en raison des revenus importants qu'elles génèrent. En 1974, le gouvernement paie même des pêcheurs pour voyager en Scandinavie afin d'y apprendre la maîtrise de techniques plus efficaces. Il a également payé pour la mise à neuf des équipements de pêche et a employé des techniciens pour installer de nouveaux équipements.

Pendant cette période d'abondance de ressources et de revenus, les pêcheurs ont bénéficié de bons prix, mais ils ne décidaient d'aucun aspect de la commercialisation, qui était déléguée entièrement à un intermédiaire qui achetait directement et individuellement aux pêcheurs leur production pour la revendre dans ses réseaux. Cette exclusion des pêcheurs du processus de commercialisation a été exacerbée par leur éloignement physique

des marchés centraux de Montréal, de Toronto et de la côte est américaine, et par leur unilinguisme français.

Dans les années 1970, des études ont montré un très fort taux de contamination des anguilles aux biphényles polychlorés, et leur exportation vers l'Europe a été immédiatement suspendue. Bien que l'innocuité du produit ait été rétablie, les ventes sur le marché international n'ont ensuite jamais repris. Le faible volume pêché depuis les années 1990, lié au déclin radical des populations au Québec, ne le permettrait plus de toute façon.

Les préoccupations gouvernementales au sujet de la dégradation des stocks d'anguilles au Québec ont été limitées jusque dans les années 1990 à un point tel que ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui, par le biais de leur association, ont demandé une rencontre avec des biologistes du gouvernement du Québec pour les informer du déclin alarmant des populations d'anguilles relevées dans leurs fascines. L'association a été très proactive et a cherché des solutions pour reconstruire les stocks. Elle a notamment instauré un programme d'ensemencement, en collaboration avec le gouvernement, permettant de relâcher dans un lac de la région 40 000 civelles achetées au Nouveau-Brunswick. Un des biologistes soutient que, avant que les pêcheurs n'interviennent, personne au gouvernement ne connaissait cette situation et que, sans leur action, les anguilles auraient probablement complètement disparu de l'estuaire. De ces premières collaborations ont émergé de nombreuses autres initiatives (Doyon 2015) qui ont notamment influencé les mesures de mitigations instaurées par Hydro-Québec sur ses barrages hydroélectriques (MRNF 2009).

Une mesure majeure de gestion des populations d'anguilles a été de racheter aux pêcheurs leurs permis de pêche en vue de diminuer de moitié les prises, avec pour objectif une diminution de 10 à 20% du taux de mortalité⁴. Pour y arriver, le gouvernement a, en 2009, financé le rachat volontaire des permis de pêche. Le taux de compensation était de 5 000 \$ par site de pêche, auquel s'ajoutait un pourcentage des revenus de la pêche des trois années précédant le rachat. La compensation par pêcheur pouvait

4. En 2010-2011, les pêcheurs ont capturé 9,2% des anguilles en migration. En 2013, cela a représenté 14 tonnes métriques. En comparaison, les prises atteignaient 1 000 tonnes métriques au début du 20^e siècle et ont oscillé entre 400 et 600 tonnes métriques annuellement jusque dans les années 1980.

s'élever à plus de 100 000\$ pour un montant total de compensations de 2,5 millions. Les pêcheurs qui ont vendu leur permis ont perdu de façon définitive leurs droits d'accès de pêche sur la côte, un droit légué de génération en génération depuis l'arrivée des premiers colons et la pratique de la pêche aux bélugas. Ce programme a permis le rachat de 46 des 67 permis qui restaient dans l'estuaire⁵. Les plus vieux pêcheurs et ceux qui n'avaient personne pour reprendre leur pêche ont notamment tiré avantage de ce programme.

Le programme de rachat a été appuyé par certains pêcheurs actifs, qui y ont vu l'opportunité de diminuer le nombre de pêches et conséquemment d'augmenter leurs propres captures. Parmi les détenteurs des 20 permis encore en vigueur, seulement 15 sont effectivement actifs⁶. Malgré ces nombres réduits, la production totale a continué de diminuer pour atteindre un creux sans précédent de 14 tonnes en 2013. Ceux qui restent dans la pêche sont des producteurs laitiers et des propriétaires de poissonneries. Ils disent qu'ils continuent de pratiquer la pêche, car ils sont des vrais pêcheurs, ceux qui l'ont fait depuis des générations et ceux qui veulent léguer la pêche à leurs enfants. Ils revendiquent leurs droits et leur légitimité de le faire.

En dépit du déclin brutal des anguilles, la fermeture virtuelle de ces pêches est passée relativement inaperçue, et les causes principales ne sont pas abordées dans le débat public. La gestion des pêches d'anguilles a suivi les logiques néolibérales de la privatisation et une rationalité du tout pour le profit. En effet, les politiques de gestion proposent de nouvelles dispositions réglementaires qui modifient la tenure foncière et l'accès aux ressources naturelles. La fermeture temporaire des turbines de barrages hydroélectriques ou la multiplication de passes migratoires sur ces mêmes barrages n'ont pour leur part pas été envisagées, les politiques se concentrant plutôt sur les actions individuelles d'un petit groupe d'acteurs aux intérêts divers. Les pêcheurs se sont, volontairement et graduellement, retirés de la pêche, contribuant à rendre invisible cette situation pour la population en générale.

5. Ils étaient plus de 1 000 jusqu'à la fin des années 1980.

6. Les propriétaires des permis restants paient des frais afin de préserver leurs droits de pêche.

2.2 *L'esturgeon noir*

La pêche de l'esturgeon noir a, quant à elle, une histoire un peu différente, mais elle a conduit elle aussi à l'instauration d'une gestion de la ressource en collaboration avec les pêcheurs qui culmine par une forme de privatisation: l'attribution de quotas de pêche. Cette espèce avait complètement disparu du fleuve de 1967 à 1978. Au milieu des années 1980, les pêcheurs d'anguilles ont vu réapparaître les esturgeons noirs dans leurs fascines, où ils étaient pêchés traditionnellement. Les pêcheurs ont alors entrepris de profiter de cette nouvelle manne au moment où les captures d'anguilles étaient en déclin.

Alors que l'esturgeon noir avait été pêché à gué dans le fleuve, au tournant des années 1980-1990, certains pêcheurs d'anguilles, grâce à un capital amassé notamment avec la pêche à l'anguille et du fait d'une expérience familiale particulière dans le transport maritime, ont entrepris de se munir de bateaux afin d'aller à la rencontre de l'esturgeon au large et d'y tendre des filets pour les capturer. Cette stratégie s'est avérée lucrative pour ces premiers audacieux et, rapidement, d'autres pêcheurs les ont rejoints dans cette nouvelle pratique de pêche. En quelques années, le moyen estuaire a été traversé par de petites embarcations de six mètres des mois de juin à septembre: une nouvelle petite pêche commerciale voyait le jour.

Cette nouvelle pêche au large a favorisé l'apparition de pratiques nouvelles qui ont une incidence sur les rapports sociaux et la gestion des pêches. Les pêcheurs à gué d'esturgeons noirs ont adapté leurs savoirs de la pêche et de la mer à une pratique au large. Ils ont dû tout apprendre, n'ayant même jamais auparavant possédé de bateaux. Les récits qu'ils nous en font témoignent de la forte impression que la pêche leur laisse et du respect qu'ils ont de la mer encore aujourd'hui après plus de 20 ans de pratique. Ils soulignent à plusieurs reprises les risques qu'ils encourent et le caractère très changeant du fleuve qui les a mis souvent dans des positions périlleuses. Les courants, les îles, les saisons, les gels ont dû être appris et apprivoisés par les nouveaux pêcheurs en mer, des dimensions qui, bien qu'importantes pour la pêche à gué, diffèrent complètement une fois en mer.

L'abondance de la pêche au large a certes stimulé les pêcheurs à gué à se convertir, mais cette conversion est due également à l'impératif de défendre et de faire respecter son « territoire ». En effet, les pêcheurs les plus téméraires et avec le plus de savoirs en navigation ont osé aller toujours plus loin pour poser leurs filets, empiétant sur les territoires officiels traditionnels des autres pêcheurs qui continuaient leurs pratiques à gué. Des pêcheurs, traditionnellement à gué, qui ne s'étaient jamais côtoyés dans le cadre de cette activité, chacun étant sur son bout de terre, ont été amenés à travailler ensemble et ont saisi la finitude du fleuve et de ses ressources. La mer, qui était auparavant simplement marquée par des repères terrestres (les terres agricoles qui viennent s'échoir dans la mer et les îles qui s'égrènent face ces dernières), devient un espace disputé entre pêcheurs qui, n'étant plus clairement déterminés par leur appartenance à la terre, ont eu à s'aventurer et à s'approprier ce que d'aucuns jugent leur revenir de droit. Certains parmi eux pensent que le fleuve se donne à ceux qui le comprennent et le défient et que la recherche de bons sites de pêche dans cet espace houleux revient au plus téméraire et au plus connaissant. Dans la foulée, ils ont constaté les quantités importantes d'esturgeons noirs capturées, étonnamment beaucoup plus élevées que celles pêchées à gué. Certains pêcheurs ont alors sonné l'alarme préventivement, menant les responsables gouvernementaux à encadrer cette nouvelle intensité de prélèvement.

La gestion de la pêche à l'esturgeon noir a été établie sur les récents savoirs et pratiques constitués par les pêcheurs en mer. Afin de réglementer la pratique, ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui ont proposé les délimitations des zones de pêches exclusives à partir de leurs connaissances de la mer. Les zones correspondent *grosso modo* aux lieux de vie des pêcheurs qui pratiquent ces pêches. Le savoir plus approfondi des eaux détenu par certains, du fait de leurs expériences en mer pour le transport maritime, a-t-il pu influencer d'une façon ou d'une autre la désignation de ces zones de pêche ? Quoi qu'il en soit, il semble s'être établi un certain déséquilibre dans la capacité de capture entre les divers pêcheurs : pour chacune des zones exclusives de pêche, les pêcheurs se sont vu accorder des longueurs de filets déterminées en fonction de leurs demandes. Certains ont demandé des milliers de brasses de filets de pêche. D'aucuns sont demeurés

modestes dans leur requête, ne sachant pas quel était l'objectif exact du gouvernement et croyant que la situation était à l'étude; un pêcheur explique la situation en disant: «J'en ai demandé seulement 300 pieds, je ne voulais pas être extravagant.» Les attributions sont cependant restées telles quelles, et ce même pêcheur dit qu'avoir su il en aurait demandé beaucoup plus et que désormais il est désavantagé par rapport à d'autres en raison de sa sobriété initiale.

La gestion de l'esturgeon noir par les autorités s'est poursuivie par l'attribution d'un quota par pêcheur en fonction de la longueur de filets à laquelle celui-ci a droit. En plus d'un nombre annuel fixe de poissons, les pêcheurs doivent, sur la base de mensurations réglementées, remettre à l'eau les gros géniteurs ainsi que les juvéniles. Malgré certaines réticences initiales, les pêcheurs collaborent pleinement et ils affirment que ces mesures ont permis d'assurer la santé des stocks de cette espèce très lucrative dont la commercialisation est cependant menacée du fait de la précarité du statut de l'espèce à l'échelle internationale.

Les pêches à l'anguille et à l'esturgeon noir sont associées à la fois par la technique de pêche qui a été utilisée pour les capturer ainsi que par une histoire environnementale et une écologie politique qui en a favorisé l'exploitation. La pêche à l'anguille et à l'esturgeon, et le travail concret qu'elles supposent sont également étroitement chevillés à la gestion traditionnelle et contemporaine qui en est faite et aux principes de conservation qui les ont guidés. Par ailleurs, ce tissu unissant travail, gestion et conservation est lui-même coloré par l'accès et le contrôle des espaces de pêche et aux moyens de travail. Le contexte mondial actuel, dans lequel prévalent des principes néolibéraux pour l'utilisation de la nature, tels que la privatisation, la déréglementation et la responsabilisation individuelle des pratiques, encadre désormais ces pêches.

3. Marchandisation des anguilles et des esturgeons noirs et valorisation du patrimoine local

La mise en marché des anguilles et des esturgeons noirs est rendue précaire par la diminution des prises de ces espèces et de l'intensité des activités de pêche. L'examen de son évolu-

tion révèle d'autres dimensions qui ont influencé son histoire, où les enjeux de protection de ces ressources occupent une place importante.

En ce qui a trait aux anguilles, la vente se concentre depuis les années 1980 sur le marché canadien, plus particulièrement les marchés « ethniques » de Montréal et de Toronto. Dans le marché québécois, les ventes n'ont pas repris après les années 1960. Avec la Révolution tranquille, les familles ont, d'une part, peu à peu cessé leur pratique de jeûne carné les vendredis, les « vendredis maigres », et, d'autre part, d'autres types de poissons, comme les salmonidés et des poissons blancs génériques faciles à cuisiner et au goût peu prononcé, ont envahi les marchés, volant la vedette à ces bêtes « impossibles à tuer », au dire des ménagères canadiennes-françaises.

Jusqu'à il y a environ trois ans, tous les pêcheurs continuaient de vendre leurs captures à un seul acheteur. Pendant longtemps, cette situation leur a convenu, l'acheteur se déplaçait au domicile de chacun des pêcheurs pour chercher les prises et ces derniers n'avaient pas eux-mêmes à chercher des débouchés, une tâche complexe et énergivore s'ajoutant à leurs nombreuses activités journalières liées au travail de la ferme.

Par ailleurs, les pêcheurs n'ont pas, historiquement, voulu se regrouper pour structurer la mise en marché. Ils ont longtemps refusé de collaborer à cette étape du processus par manque de temps pour établir une procédure, mais aussi, car ils craignent de devoir révéler leurs statistiques de captures, révélatrices de leur revenu. Il semble qu'ils ont aussi longtemps pensé tirer un meilleur profit en négociant individuellement avec leur acheteur et en consolidant leur lien personnel avec lui plutôt qu'en collectivisant la mise en marché.

Les jeunes pêcheurs d'aujourd'hui semblent toutefois vouloir changer cette situation. Ils sont insatisfaits du système organisé autour d'un acheteur unique. Ce dernier emploie d'ailleurs des tactiques de négoce dont la plupart ne sont pas dupes. En effet, bien qu'il recueille la marchandise directement auprès des pêcheurs, il ne remplit pas toujours sa part de l'échange selon les « règles du jeu » et ne paie pas immédiatement la marchandise qu'il convoite. Les pêcheurs relatent qu'il emploie différents subterfuges afin de différer les paiements, comme de prétendre

qu'il a oublié l'argent chez lui et qu'il paiera la prochaine fois, ou bien qu'il a des problèmes d'argent à la suite d'un bris sur son camion et qu'il ne peut offrir de meilleurs prix. Les pêcheurs sont conscients de leur situation précaire, savent qu'ils sont dépendants de cet unique lien de vente, et ils se demandent chaque automne si cet acheteur vieillissant se présentera.

Certains poissonniers tentent désormais de proposer une solution de rechange au seul acheteur d'anguilles et de le remplacer en offrant de meilleurs prix aux pêcheurs du coin afin d'assurer leur approvisionnement, mais la confiance de ces derniers doit être conquise. D'autres tentent d'établir un réseau de vente auprès des acheteurs chinois de Toronto, un réseau sur lequel l'intermédiaire exclusif avait jusqu'à présent la haute main. En plus de celle de la langue, plusieurs barrières doivent être levées, dont la consolidation d'équipements pour la conservation et le transport sur une longue distance (plus de 1 000 km) des anguilles vivantes et la compréhension des règles non écrites des transactions dans le cadre d'une autre culture d'affaires, un enjeu dont Tsing (2015) discute notamment de façon éloquente avec le cas des champignons matsutakés, et qui est loin d'être évident.

En ce qui a trait à l'esturgeon, les pêcheurs sont contraints de les vendre localement uniquement, car le statut d'espèce en péril n'autorise pas la vente à l'extérieur de la frontière provinciale. De même, les faibles quantités pêchées ne permettent pas la commercialisation dans un grand nombre de points de vente, et les poissonneries locales tentent le plus possible d'assurer leur approvisionnement en établissant des ententes avec les pêcheurs. Ceux-ci doivent également distinguer leur produit de l'esturgeon d'aquaculture, provenant d'une sous-espèce différente, mais dont la commercialisation mise sur l'attrait historique de l'esturgeon noir sauvage.

3.1 La transformation et les nouveaux marchés

Afin de diminuer ces contraintes de commercialisation et pour avoir de meilleurs prix dans le contexte où les ressources sont moins abondantes, certains pêcheurs ont fondé leur poissonnerie. Ces établissements vendent toutes les prises des propriétaires, eux-mêmes pêcheurs, et achètent de plus les captures de

pêcheurs qui exploitent leurs quotas de pêche à l'esturgeon et certains, leurs permis d'anguilles. Ces poissonniers misent sur la fraîcheur de leurs produits et vendent également une grande diversité de produits qu'ils transforment eux-mêmes (coquilles Saint-Jacques, produits fumés, sauces pour pâtes, pâtés, sushis, etc.). Pendant l'été, certains offrent même un service de restauration. Les habitants de la région s'approvisionnent dans ces commerces, mais ces derniers sont surtout profitables pendant la saison estivale, quand des milliers de touristes viennent visiter la côte et se ravitailler en produits frais.

D'autres pêcheurs, sans posséder une poissonnerie, transforment leurs captures, grâce notamment aux services de l'Institut de transformation agroalimentaire régional de La Pocatière. Cette initiative a été prise lorsque des pêcheurs ont constaté que, malgré l'instauration du programme de rachat de permis de pêche à l'anguille en 2007, les captures, et conséquemment les revenus, n'avaient pas augmenté. La transformation permet bien sûr à ces pêcheurs de bénéficier d'une valeur ajoutée importante.

La transformation s'effectue dans des conditions contrôlées et produit des pâtés, des saucisses de poisson et d'autres produits transformés qui sont vendus dans des marchés de poissons, des épicerie fines et des supermarchés de la région du Kamouraska et ailleurs au Québec. Ils profitent aussi de l'arrivée de touristes estivaux friands de ces produits «du terroir» offerts dans les commerces locaux. Le profit sur les produits transformés est important. Alors que, par exemple, l'anguille vivante est vendue à 8 \$ le kilogramme, le prix peut s'élever, une fois transformée, entre 55 et 85 \$ le kilogramme. La transformation n'est pas simple et elle est très encadrée. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation impose de nombreuses conditions pour l'élaboration de produits transformés et l'émission de permis de vente. Ces pêcheurs et leur famille doivent investir beaucoup de temps, d'argent et d'énergie pour arriver à leurs fins en prenant des cours de cuisine et de mise en marché, en louant un espace pour transformer leurs captures, en s'enregistrant en tant que compagnie et en investissant du temps pour présenter leurs produits dans des festivals et des événements promotionnels généralement éloignés de leur lieu de résidence.

Ces activités représentent un temps considérable et un investissement personnel important, difficiles à conjuguer avec les activités de la ferme et la vie familiale. Certains se sont associés pour mutualiser les coûts, et les résultats sont encourageants. En plus de ventes dans des commerces, ils tentent aussi d'établir des collaborations avec des chefs vedettes dans certains restaurants qui favorisent les menus saisonniers à base de produits québécois distinctifs. Cependant, la concurrence est féroce dans le marché de niche du terroir, et, bien qu'il y ait un véritable intérêt pour les produits locaux, les pêcheurs trouvent ardu de mettre en marché leurs produits dans des épicerie qui sont éloignées et où ils ne peuvent pas faire de suivi direct sur les ventes et la mise en étalage.

3.2 L'indication géographique protégée

L'Association des pêcheurs d'anguilles et d'esturgeons s'est engagée en 2014 dans des démarches afin d'instaurer un statut d'*indication géographique protégée* (IGP) de ces espèces, à la suite d'une sollicitation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation⁷. Une IGP peut être reconnue si un produit est spécifique et qu'il se distingue d'un produit de masse, que l'origine du produit peut être retracée et clairement identifiée, qu'il ne peut être reproduit ailleurs et qu'il soit original, des caractéristiques qui s'appliquent aux anguilles et aux esturgeons de l'estuaire du Saint-Laurent.

L'IGP est pensé par les promoteurs du gouvernement comme un outil de développement qui promeut la dimension artisanale d'un produit, la notion de patrimoine et l'économie du terroir. En faisant la promotion d'un produit par le biais d'une IGP, les responsables nous ont précisé qu'ils visaient notamment le développement régional et économique tout en moussant la popularité du produit. L'IGP permet, selon eux, de redonner de la valeur à ce qui en avait perdu et d'offrir une visibilité à des

7. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation possède un programme de valorisation de produits certifiés, créé dans le cadre de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (2006). Le MAPAQ doit chercher des produits et des groupes de producteurs qui seraient susceptibles de pouvoir s'insérer dans ces procédures et fait donc du démarchage à cet effet.

produits, mais elle ne constitue pas un outil permettant d'augmenter les ventes à court ou moyen terme.

Grâce à l'IGP, les pêcheurs souhaitent bien sûr faire connaître leur produit au Québec et ailleurs dans le monde. Ils espèrent également que cette démarche permette de renseigner la population sur ces espèces mal aimées et de les valoriser. De plus, les pêcheurs ont une autre attente face à l'IGP, celle de protéger les ressources. Ils veulent d'une part la protéger des politiques de gestion et de conservation du gouvernement fédéral qu'ils décrivent comme voulant «fermer ces pêches», notamment par des politiques du COSEPAC qui visent à resserrer leur statut de conservation en classant l'esturgeon noir comme «espèce en voie d'extinction» et l'anguille argentée «espèce menacée». D'autre part, ils veulent que l'IGP protège la spécificité de l'esturgeon de l'estuaire face à la menace que représente la commercialisation d'esturgeons à museau court (*Acipenser brevirostrum*) et d'hybrides dans les Maritimes, d'un côté, et, d'un autre côté, l'exploitation exponentielle des civelles, également dans les Maritimes ainsi que sur la côte de la Nouvelle-Angleterre.

En effet, les pêcheurs d'esturgeons se voient confrontés à la progression de l'aquaculture de l'esturgeon noir au Nouveau-Brunswick pour le caviar. Cet élevage mène à la vente de la chair des mâles, inutiles pour le caviar, sur les marchés québécois et canadien, selon une stratégie de mise en marché qualifiant ce poisson «d'écologique et durable», bien qu'il soit issu d'un prélèvement dans la population de la rivière Saint-Jean (N.-B.). Pour les pêcheurs d'esturgeons noirs du Québec, ce n'est pas un hasard si l'interdiction de pêche qui leur plane au-dessus de la tête (en raison d'une éventuelle révision prochaine du statut de l'espèce, de «menacée» à «en voie d'extinction») coïncide avec le moment où un nouveau marché d'esturgeon d'élevage dans les Maritimes, issu de longues et coûteuses années de recherche et de développement, est arrivé à une phase rentable d'exploitation. Déjà, cette récente capacité de production aquicole sature les grandes surfaces d'alimentation en chair d'esturgeons, alors que celui du Québec n'arrive pas à le pénétrer. L'IGP des esturgeons noirs de l'estuaire permettrait aux pêcheurs de faire reconnaître leur travail et d'éviter la confusion, sur les marchés, des esturgeons d'élevage des Maritimes avec les sauvages du Québec.

Quant aux civelles, elles sont l'objet d'une explosion de pêche dans les Maritimes et sur la côte est des États-Unis, où la production est destinée au marché international⁸. Contrairement aux difficultés de commercialisation de l'anguille argentée dans l'estuaire, le prix des civelles peut atteindre 5 000 \$ le kilo, ce qui suscite un engouement tel que les pêcheurs de l'estuaire craignent pour la reproduction de l'espèce. Ils croient que l'IGP pourrait leur donner un levier supplémentaire pour les protéger d'une éventuelle surexploitation.

Le mécanisme de mise en place d'une IGP dépend d'un responsable au sein du ministère et est encadré dans un processus organisé et fermé. La première étape consiste à réaliser une étude de cas, ce qui a été fait en 2015 par une firme de consultants indépendants du gouvernement présentant les résultats d'une enquête effectuée auprès des pêcheurs sur les pratiques de pêche et la commercialisation de leurs produits (Jacques, Rivas et Danyod 2015). Après cette première étape, le projet doit être accepté par le ministère pour être repris par le Conseil sur les appellations réservées et les termes valorisants, un organisme indépendant du ministère, qui doit le reconnaître et qui s'engage à son tour dans le processus.

Si cette planification peut sembler simple et directe sur papier, dans les faits, les processus sont longs (au moins 3 ans) et incorporent plusieurs enjeux complexes. Notamment, le processus de désignation d'une IGP halieutique fait face à des réalités de production hétérogènes, difficilement commensurables et qui ne correspondent pas toujours aux normes bureaucratiques établies pour baliser la désignation des appellations réservées et des IGP agricoles. Par exemple, le cidre de glace ou l'agneau appartiennent à deux univers agricoles très contrastés avec des caractéristiques qui se comparent difficilement entre eux et avec l'anguille et l'esturgeon. Ce sont des produits qui relèvent d'un procès de travail, de production et de transformation qui peuvent difficilement être encadrés par des critères identiques. Il en va de même pour les organisations professionnelles avec lesquelles le minis-

8. Cela fait suite notamment à l'interdiction de vente de civelles provenant d'Europe sur les marchés internationaux afin d'approvisionner les fermes d'élevage chinoises.

rière doit travailler, qui sont hétérogènes et constituées d'intérêts variés et de perspectives différentes.

Pour les décideurs, cette hétérogénéité rend la situation complexe et résulte dans un flou en ce qui concerne l'avenir de la structuration de l'IGP envisagée par les pêcheurs de l'estuaire. Toutefois, comme nous l'ont précisé des répondants, la question du cahier des charges, qui constitue généralement un problème pour les aspirants à une IGP, ne serait pas un problème dans le cas de l'anguille et de l'esturgeon, car les pratiques de pêche sont encadrées par des techniques de gestion strictes depuis des décennies. Quant à la traçabilité, elle est claire, car la présence des espèces est très localisée. Ces aspects rendent le processus déjà plus simple que dans d'autres cas, comme le vin de glace, où tous les producteurs n'employaient pas les mêmes techniques de production, ce qui influençait la qualité et l'uniformité. Ainsi, bien que les pêcheurs se soient investis dans cette démarche et qu'ils aient posé les actions nécessaires pour lancer l'initiative, il semble que le dossier n'ait pas bougé du côté de l'administration ministérielle.

À cette situation s'ajoutent les coûts très élevés qu'implique la mise en application d'une IGP et qui doivent être assumés par l'Association des pêcheurs et les transformateurs. Comme le précise le rapport, le cahier des charges, le plan de contrôle et les frais annuels pour les deux espèces s'élèveront à plus de 93 000 \$ (Jacques, Rivas et Danyod 2015). Ces frais sont très élevés en comparaison avec les revenus que procure leur pêche et vu le caractère incertain et imprévisible de leurs captures. De plus, la mutualisation des frais n'est pas évidente compte tenu du caractère indépendant des pêcheurs relativement aux questions de commercialisation.

Au même moment que ces mesures de mise en marché sont entreprises, il y a depuis quelques années un intérêt renouvelé pour ces pratiques en tant qu'elles incarnent un patrimoine culturel distinctif. Des nouvelles dans les journaux, des documentaires, des émissions de radio spécialisées, des émissions de télévision, des émissions de cuisine se consacrent à ces espèces et à l'art de les cuisiner, rendant hommage aux racines canadiennes-françaises de ces aliments. En plus de cet intérêt médiatique, diverses initiatives pour faire la promotion de ces pêches pren-

nent place dans les régions: des expositions de photos (ambulantes en 2012-2013) ont présenté l'art de la pêche à la fascine; il y a eu un film documentaire et un festival à Charlevoix (même si on n'y pêche plus depuis des décennies); et un musée privé de l'anguille, géré par une retraitée de la pêche, est ouvert au public l'été. Finalement, l'équipement de la pêche est promu comme dimension patrimoniale du paysage côtier de la région et est mis en évidence sur les routes écotouristiques du Bas-Saint-Laurent. Ces initiatives insistent sur le caractère traditionnel de la pêche, qui plaît aux touristes, mais occultent les enjeux contemporains auxquels les pêcheurs font face.

La récupération patrimoniale des pêches commerciales du fleuve est intéressante d'un point de vue culturel et muséal. Toutefois, les pêcheurs ne voient pas nécessairement de retombées économiques de ces différentes initiatives qui les mettent en avant. Il semble plutôt que l'imaginaire auquel renvoient ces initiatives patrimoniales mette en valeur un fleuve de loisir et de beauté et non pas un lieu de pratiques, d'exploitation et de travail, qui cadrent de moins en moins avec les idéaux conservationnistes qui inondent la région.

Ainsi, la marchandisation des anguilles et des esturgeons ne va pas de soi historiquement, et les démarches récentes impliquant une IGP ne sont pas sans contradictions et défis, notamment quant à la prise en considération des particularités des systèmes socioécologiques de production locale et la rigidité organisationnelle et normative des processus de certification face aux situations économiques diversifiées des producteurs. Le succès d'une IGP dépend notamment d'une compréhension fine du contexte socioenvironnemental et de la prise en compte des particularités de la production et de sa mise en marché. L'effort d'élaboration des IGP pour ces deux pêches phares de l'estuaire témoigne de ce que soulignent Bérard et Marchenay (2002): l'importance du mode de tenure, de la répartition des capitaux et des activités économiques entre les acteurs et de leur histoire sont des aspects qui cadrent parfois difficilement avec le cadre normatif des IGP conventionnelles.

Conclusion

La commercialisation et la protection des bélugas, des anguilles et des esturgeons sont enchâssées dans l'écologie politique de ces pêches ainsi que dans les politiques de conservation et de gestion de ces espèces. Les enjeux de marchandisation sont directement liés à l'écologie de l'espèce, aux transformations environnementales du milieu, aux politiques de développement gouvernemental, à l'économie régionale, à la gestion étatique des ressources et aux politiques de conservation des espèces.

La pêche aux bélugas, anguilles et esturgeons s'ancre dans l'écologie régionale, l'économie mondiale et les cultures locales qui organisent ces pratiques. L'analyse de la pêche au béluga montre que le processus qui l'a marquée, d'une part, a déterminé l'évolution des pêches d'anguilles et d'esturgeons et, d'autre part, descend en droite ligne des politiques économiques nationales de primarisation et du capitalisme international.

L'examen de l'exploitation des anguilles et des esturgeons montre également que les politiques de gestion et de mise en marché ont contribué à la marginalisation de ces activités et à un processus de différenciation socioéconomique dans la région. Le processus de privatisation en cours des pratiques de pêche, par le rachat de permis d'anguilles et par l'attribution de quotas d'esturgeons, a des effets régionaux et crée différentes classes de pêcheurs, comme cela a été le cas dans d'autres contextes (Carothers et Chambers 2012). Les politiques de gestion de ces pêches ont exercé une pression sur plusieurs pêcheurs, et les plus marginaux ont dû abandonner, incapables de maintenir cette pratique dans le contexte de la diminution brutale des stocks et des enjeux de mise en marché. Seuls ceux ayant les reins les plus solides (car héritiers des sites les plus productifs) et pouvant compter sur d'autres activités économiques lucratives (généralement l'agriculture ou la propriété de poissonneries) peuvent s'y maintenir. Certains pêcheurs ayant dû abandonner leurs propres pêches travaillent désormais pour ceux qui possèdent assez de moyens pour les employer. En effet, les quotas d'esturgeons ont permis une forme de contractualisation de la pêche. Certains pêcheurs, parmi les plus marginalisés, se voient dans l'obligation de pêcher les quotas des pêcheurs les plus avantagés, accentuant la différenciation socioéconomique dans cette région éprouvée.

Ainsi, les récentes démarches de transformation, de certification et de mise en marché sont possibles, car les pêcheurs ne dépendent pas uniquement de la pêche pour leur survie. Cette stratégie implique encore une fois que seuls les acteurs dont la sécurité financière est assurée peuvent s'investir dans ces démarches longues et coûteuses, marginalisant encore davantage les autres pêcheurs et ces pêches commerciales dont la disparition se poursuit de façon silencieuse, sans protestation. Les pêches ont été d'une valeur commerciale locale importante et ont toujours été des activités qui ont amené un revenu supplémentaire ou de la nourriture aux familles. Leur disparition ne laissera pas demain sous le choc des centaines de familles à la rue ou toute une collectivité, mais la diversité culturelle, économique et sociale des régions côtières est amoindrie, et la transmission d'un savoir-faire écologique unique est perdue. Ironiquement, la disparition survient alors que la valorisation gastronomique de ces espèces est en cours et que des activités font sa promotion et celle du paysage rural comme une part importante du patrimoine.

Références

- Acheson, James M. (2011), « Coming up Empty: Management Failure of the New England Groundfishery », *MAST*, vol. 10, n° 1, p. 57-86.
- Acheson, James M., et Roy J. Gardner (2004), « Strategies, Conflict, and the Emergence of Territoriality: The Case of the Maine Lobster Industry », *American Anthropologist*, vol. 106, n° 2, p. 296-307.
- Andreatta, Susan, et Anne Parlier (2010), « The Political Ecology of Small-Scale Commercial Fishermen in Carteret County, North Carolina », *Human organization*, vol. 69, n° 2, p. 180-191.
- Bavington, Dean (2010), *Managed Annihilation: An Unnatural History of the Newfoundland Cod Collapse*, Vancouver (BC), University of British Columbia Press, Nature, History, Society Series (Ed. Graeme Wynn).
- Beaucage, Pierre (1968), « Technologie de la pêche au loup-marin sur la côte nord du Saint-Laurent », *L'Homme*, vol. 8, n° 3, p. 96-125.
- Bérard, Laurence, et Philippe Marchenay (2002), « Un exemple de « non patrimonialisation » : la carpe en Dombes », Montpellier, Centre d'études et de documentation « Ressources des terroirs – Cultures, usages, sociétés » du CNRS (Centre national de la recherche scientifique).

- Blaikie, Piers, et Harold Brookfield (1987), *Land Degradation and Society*, Londres, Methuen.
- Breton, Yvan (1995), «L'effet récurrent du capitalisme sur une communauté de pêcheurs: St. Paul's River, Basse-Côte-Nord», dans F. Trudel, P. Charest et Y. Simonis (dir.), *La construction de l'anthropologie québécoise. Mélanges offerts à Marc-Adélarde Tremblay*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Brockington, Dan, et Rosaleen Duffy (2010), «Capitalism and Conservation: The Production and Reproduction of Biodiversity Conservation», *Antipode*, vol. 42, n° 3, p. 469-484.
- Bryant, Raymond L., et Sinead Bailey (1997), *Third World Political Ecology*, Londres, New York, Routledge.
- Caron, François, Pierre Dumont, Yves Mailhot et Guy Verreault (2007), «L'anguille au Québec, une situation préoccupante», *Le naturaliste canadien*, vol. 131, n° 1, p. 59-66.
- Carothers, Courtney (2008), «Rationalized Out: Discourses and Realities of Fisheries Privatization in Kodiak, Alaska», dans M.E. Lowe et C. Carothers C. (dir.), *Enclosing the Fisheries: People, Places, and Power Symposium*, Bethesda, American Fisheries Society.
- Carothers, Courtney, et Catherine Chambers (2012), «Fisheries Privatization and the Remaking of Fishery Systems», *Environment and Society: Advances in Research*, vol. 3, n° 1, p. 39-59.
- Charest, Paul (1973), «Écologie culturelle de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent», dans M.-A. Tremblay et G.L. Gold (dir.), *Communautés et culture. Éléments pour une ethnologie du Canada français*, Montréal, Éditions HRW Ltée.
- Charest, Paul, Camil Girard et Thierry Rodon (dir.) (2012), *Les pêches des premières nations dans l'est du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Davis, Reade (2014), «A Cod Forsaken Place? Fishing in an Altered State in Newfoundland», *Anthropological Quarterly*, vol. 87, n° 3, p. 695-726.
- Davis, Reade, Jennifer Whalen et Barbara Neis (2006), «From Orders to Borders: Toward a Sustainable Co-managed Lobster Fishery in Bonavista Bay, Newfoundland», *Human Ecology*, vol. 34, n° 6, p. 851-867.
- Doyon, Sabrina (2002), «The Structural Marginalization of Artisanal Fishing Communities: The Case of La Boquita», *Anthropologica*, vol. 44, n° 1, p. 83-98.

- (2015), «Losing Ground: The Marginalization of the St. Lawrence Eel Fisheries in Québec, Canada», *Marine Policy*, vol. 61, p. 331-338.
- Fraga, Julia, Guillermo Villalobos, Sabrina Doyon et Ana Garcia (dir.) (2008), *Gobernanza Costera en México: Descentralización y Manejo Ambiental en la Península de Yucatán*, Plaza y Valdes, Universidad Autónoma de Campeche.
- Franck, Alain (2008), «Les pêcheries de l'estuaire et la guerre au marsouin», *L'escale nautique*, n° 57, p. 64-68.
- Gilbert, Robert (1996), *Marginalité et continuité: le cas des pêcheurs d'anguilles du corridor fluvial du Saint-Laurent*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Gouvernement du Canada (2015), «Revue statistique annuelle 2010-2011», *Pêches et Océans Canada (MPO)*, Consulté sur Internet (<http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/peches-fisheries/statistiques-statistics/2010-2011/index-fra.html>) en 2016.
- Hébert, Karen (2015), «Enduring Capitalism: Instability, Precariousness, and Cycles of Change in an Alaskan Salmon Fishery», *American Anthropologist*, vol. 117, n° 1, p. 32-46.
- Innis, Harold A. (1956), *Essays in Canadian Economic History*, Toronto, University of Toronto Press.
- Jacques, L.-S., A. Rivas et G. Danyod G. (2015), *Perfectionnement des connaissances afin de recommander une démarche d'appellation réservée ou de terme valorisant pour l'anguille d'Amérique et l'esturgeon noir pêchés commercialement dans l'estuaire du Saint-Laurent, pour l'Association des pêcheurs d'anguilles et de poissons d'eau douce du Québec, avec l'accompagnement de la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA)*.
- Levesque, Martin (2014), *La pêcherie d'anguille du Kamouraska: essor et déclin d'une culture et d'une ressource*, Mémoire de maîtrise, département de géographie, Québec, Université Laval.
- Mansfield, Becky (2004), «Rules of Privatization: Contradictions in Neoliberal Regulation of North Pacific Fisheries», *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 94, n° 3, p. 565-584.
- (2010), «“Modern” Industrial Fisheries and the Crisis of Overfishing», dans R. Peet, P. Robbins et M.J. Watts (dir.), *Global Political Ecology*, Londres, New York, Routledge.
- McCay, Bonnie J. (1995), «Social and Ecological Implications of ITQs: An Overview», *Ocean and Coastal Management*, vol. 28, n° 1-3, p. 3-22.
- Menzies, Charles R. (2012), «The Disturbed Environment: The Indigenous Cultivation of Salmon», dans B.J. Colombi et J.F.

- Brooks (dir.), *Keystone Nations: Indigenous Peoples and Salmon across the North Pacific*, Santa Fe, School for Advanced Research.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2009), « Une nouvelle mesure pour assurer le renouvellement de l'anguille d'Amérique », communiqué de presse du 17 mars 2009, Cabinet du ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune.
- Musée de la mémoire vivante (2009), *Le dernier pêcheur de marsouins*, Consulté sur Internet (<http://www.memoirevivante.org/SousOnglets/AfficheSousOnglet?SousOngletId=2>) en octobre 2016.
- Olson, Julia (2011), « Understanding and Contextualizing Social Impacts from the Privatization of Fisheries: An overview », *Ocean and Coastal Management*, vol. 54, n° 5, p. 353-363.
- Peet, Richard, Paul Robbins et Michael J. Watts (dir.) (2011), *Global Political Ecology*, Londres, New York, Routledge.
- Pinkerton, Evelyn (2013), « Alternatives to ITQs in Equity-efficiency-effectiveness Trade-offs: How the Lay-up System Spread Effort in the BC Halibut Fishery », *Marine Policy*, vol. 42, p. 5-13.
- Robitaille, Jean A., et Serge Tremblay (1994), *Problématique de l'anguille d'Amérique (Anguilla rostrata) dans le réseau du Saint-Laurent*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Bibliothèque nationale du Québec, Rapp. Tech. ix +70 p., dépôt légal – ISBN 2-550-29181-6.
- Tsing, Anna. L. (2015), *The Mushroom at the End of the World: On the Possibility of Life in Capitalist Ruins*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- Verreault, Guy, Marc Mingelbier et Pierre Dumont (2012), « Spawning Migration of American Eel *Anguilla Rostrata* from Pristine (1843-1872) to Contemporary (1963-1990) Periods in the St. Lawrence Estuary, Canada », *Journal of Fish Biology*, vol. 81, n° 2, p. 387-407.
- Verreault, Guy, et Guy Trencia (2011), « Atlantic Sturgeon (*Acipenser oxyrinchus oxyrinchus*) Fishery Management in the St. Lawrence Estuary, Québec, Canada », dans P. Williot *et al.* (dir.), *Biology and Conservation of the European Sturgeon *Acipenser sturio**, Actes de conférence.
- Vladykov, Vadim D. (1940), « Nourriture du marsouin blanc sur les bancs de Manicouagan », *Annales de L'ACFAS*, n° 6, p. 120-121.
- (1943), « Studies on Aquatic Mammals II. A Modification of the Pectoral Fins in the Beluga from the St. Lawrence River, Contribution for the Ministry of Fisheries of the Province of Québec », *Le Naturaliste canadien*, n° 70, p. 23-40.

- (1944), «Studies of Aquatic Mammals III. Hunting, Biology and Economic Value of the White Whale or Beluga (*Delphinapterus leucas*) of the St. Lawrence River and Gulf», Contribution for the Ministry of Fisheries of the Province of Québec, Consulté sur Internet (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/111449.pdf>) en mars 2016.
- Wiber, Melanie G. (2000), «Fishing Rights as an Example of the Economic Rhetoric of Privatization: Calling for an Implicated Economics», *Canadian Review of Sociology*, vol. 37, n° 3, p. 267-288.

CHAPITRE 5

Entre contemplation, aventure et sensibilisation : vivre de la nature par l'écotourisme

Olivia Roy-Malo, Nakeyah Giroux-Works et David Bouchard

Introduction

De nature diversifiée, accessible au néophyte comme au plus expérimenté et proposant des produits clés en main, le tourisme de nature et d'aventure est en pleine croissance et voué à un avenir prometteur. Le Québec fait bonne figure à cet égard. Il appuie sa notoriété sur les nombreuses activités qu'on peut y pratiquer, tout comme il est reconnu pour l'immensité de ses espaces où foisonnent une faune et une flore abondantes et diversifiées. (Ministère du Tourisme du Québec 2017, p. 8.)

Le tourisme de nature, l'écotourisme, est présenté comme un tourisme durable et responsable qui met en valeur une nature et une culture considérées comme authentiques, et limite au maximum les conséquences néfastes des visites touristiques sur celles-ci (Gagnon 2010; Lequin 2002; West et Carrier 2004). Des initiatives écotouristiques sont souvent liées à des programmes de conservation et de préservation environnementale dans le but de les financer. Toutefois, de plus en plus de chercheurs constatent que ces modèles favorisent et participent à la marchandisation de la nature, les activités lucratives du tourisme se faisant au détriment des objectifs de conservation (Duffy 2009; Hines 2010a, b, 2012; Sarrasin 2007; Vaccaro et Beltran 2010; Young 1999). Cette marchandisation repose essentiellement sur l'attribution d'une valeur monétaire associée à un esthétisme et à une idée d'authenticité des espaces naturels, une expérience de plus en plus en vogue dans le tourisme. Cette dynamique s'instaure notamment

par le biais de discours au sujet de paysages vantés comme étant représentatifs d'une nature « vraie » et « pure » (Hines 2010a).

Cette marchandisation s'amalgame, dans de nombreux cas, à un phénomène d'embourgeoisement puisque ces milieux seront fortement prisés par des personnes cherchant à profiter de ces cadres de vie dépeints comme idylliques. Ceci a un effet d'inflation du marché immobilier (Simard et Guimond 2011). Cet embourgeoisement, occasionné par l'arrivée de nouveaux ruraux pour la plupart issus des classes économiques moyenne ou aisée des centres urbains, mène également à une transformation des usages et des perceptions de la nature de plus en plus associée à une fonction de villégiature (Brockington et Duffy 2010; Bryson et Wyckoff 2010; Duffy 2009).

Ces dynamiques marquent particulièrement la côte du Bas-Saint-Laurent, les paysages du fleuve Saint-Laurent étant emblématiques de cette région. Dans certains secteurs, comme celui du village de Kamouraska, considéré comme pittoresque, le marché immobilier a grimpé de manière faramineuse, la vue sur ce cours d'eau étant un élément de vente non négligeable. Plusieurs personnes de la région et de nouveaux arrivants à la recherche d'un retour à la terre, dont beaucoup de jeunes familles, convoitent subséquemment les hautes terres où l'accès à la propriété est encore envisageable par rapport à leur revenu¹.

Dans ce contexte, nous cherchons à comprendre comment les initiatives écotouristiques participent ou non à ces transformations de l'espace bas-laurentien. À la lumière des entretiens conduits dans le cadre de cette recherche et d'une recherche de maîtrise réalisée par David Bouchard (2017) portant sur la place qu'occupent la nature et sa mise en valeur dans les processus migratoires et l'essor de l'écotourisme dans le Kamouraska, la réponse s'avère plus ambiguë qu'il n'y paraît. Effectivement, si cette industrie contribue à des dynamiques d'embourgeoisement qui transforment les manières d'habiter le Bas-Saint-Laurent,

1. Par exemple, l'évaluation foncière de 2016 du village de Kamouraska présente un prix moyen de 88 209,73 \$ pour les terrains du village alors que la même année les terrains des villages de Saint-Joseph-de-Kamouraska et de Saint-Gabriel-Lalemant, tous deux situés dans le Haut-Pays kamouraskois, ont des prix moyens respectifs de 20 170,55 \$ et 12 796,59 \$ (Groupe de géomatique Azimut 2016).

elle semble aussi offrir des leviers de développement local et des opportunités de création d'emploi, en plus des initiatives qui s'ancrent dans le territoire en créant des espaces de sensibilisation environnementale.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons recensé 54 entreprises écotouristiques dans la région bas-laurentienne, incluant les territoires de la Matanie². Celles qui ont retenu davantage notre attention se distinguent par leur aspect novateur : elles se démarquent de l'industrie touristique traditionnelle en misant, entre autres, sur des activités de promotion de la nature et de sa conservation (Bouchard 2017, p. 4). Elles présentent un objectif de transfert de connaissances ou de protection de la nature dans certains cas, mais, surtout, de sensibilisation à la nature³.

Au total, 20 entrevues ont été réalisées auprès de trois groupes d'acteurs : un premier représente les acteurs des établissements écotouristiques (acteurs qui, dans certains cas, les ont fondés) ; un deuxième groupe inclut ceux qui habitent la région depuis quelques années seulement, c'est-à-dire les néoruraux ; un troisième groupe est composé des acteurs qui habitent la région depuis leur enfance, soit les ruraux. Ces entretiens visaient plus particulièrement à comprendre l'usage de la nature au sein des initiatives écotouristiques et leur influence sur les manières d'habiter le territoire. Comment l'environnement est-il mis en valeur ? Spécifiquement en ce qui a trait aux établissements écotouristiques, comment ceux-ci allient-ils des activités lucratives basées sur le tourisme avec la conservation environnementale ? Quelles formes cette conservation prend-elle ? Plusieurs questions visaient à éclairer le rôle de ces établissements au sein de leur région et de

-
2. La Matanie est considérée comme l'une des MRC de la région du Bas-Saint-Laurent à l'intérieur du zonage administratif, mais comme appartenant à la région de la Gaspésie pour ce qui est du zonage touristique.
 3. Certaines initiatives touristiques ont été classées dans d'autres catégories. Par exemple, les activités agrotouristiques sont reliées au secteur agroalimentaire. De plus, les divers centres touristiques axés sur l'offre d'activités de plein air telles que le ski et la motoneige n'ont pas été retenus s'ils ne faisaient pas un usage novateur de la nature ou n'avaient pas pour vocation la transmission de connaissances sur la nature, ou les deux. Enfin, puisque nous souhaitions porter un regard plus attentif aux initiatives locales, nous n'avons pas intégré à ce secteur les parcs nationaux et ceux de la SÉPAQ.

leur localité. Permettent-ils un rayonnement de leur région ? Par qui sont-ils fréquentés ?

À ces entrevues s'ajoutent diverses séances d'observation (participantes et non participantes) qui ont permis de se familiariser avec les différents lieux et d'observer la participation des touristes aux diverses activités ainsi que le quotidien de différents villages, plus particulièrement celui de Kamouraska. Une majorité de ces données résultent du travail de recherche ethnographique mené par David Bouchard, qui s'est principalement concentré sur cette région. Enfin, une recension d'articles tant de journaux locaux que provinciaux ou de revues spécialisées sur l'écotourisme et la ruralité a permis d'acquérir une compréhension plus globale de ce secteur dans la région bas-laurentienne.

Ce chapitre aborde d'abord l'histoire touristique de la région et le contexte dans lequel l'écotourisme a pu y faire ses sillons. Après avoir dressé le portrait des différentes initiatives recensées, nous discutons des enjeux auxquels font face les acteurs de ce domaine. Enfin, nous ficelons notre analyse en décrivant comment ces initiatives s'inscrivent dans la région et comment elles peuvent contribuer à certaines dynamiques d'embourgeoisement, mais aussi de réappropriation territoriale.

1. L'entrée en scène de l'écotourisme dans l'espace bas-laurentien

Dans son livre *L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux*, la professeure en aménagement Christiane Gagnon (2010) avance que l'écotourisme est la forme de tourisme vivant la plus rapide croissance dans le monde et que le tourisme en général a amené au Québec plus de 3,3 millions de visiteurs internationaux en 2008, engrangeant 2,26 milliards de dollars (Bouchard 2017, p. 39). Cette importance du tourisme et de l'écotourisme est remarquée par le gouvernement du Québec, comme en témoigne la création de la Stratégie de développement de l'offre touristique au Bas-Saint-Laurent 2014-2020 (Tourisme Bas-Saint-Laurent 2013) et la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent 2014-2020 (Ministère du Tourisme du Québec 2014), où une place importante est accordée à la mise en valeur des attraits naturels des milieux ruraux.



Panneau qui annonce le Camping du Lac de l'Est, MRC Kamouraska.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Vacanciers au fleuve, MRC Kamouraska.
(Crédit : M.-A. Brochu)



Offre écotouristique, MRC Kamouraska.

(Crédit : M.-A. Brochu)

Au Bas-Saint-Laurent, le développement florissant des initiatives écotouristiques découle d'une évolution directe des activités touristiques qui y étaient autrefois pratiquées. La région côtière a longtemps été une destination pour les vacanciers des villes venant profiter de l'air frais et de l'accès au fleuve. À partir du milieu du 19^e siècle et au début du 20^e, des citoyens canadiens aisés, des bourgeois européens et de riches Américains se rendaient dans les villages du Bas-Saint-Laurent pour profiter de son climat plus sain que celui des villes en pleine expansion industrielle à l'époque (Fortin 2003; Fortin et Lechasseur 1993, 1999). Certains d'entre eux, issus de la grande bourgeoisie, en profitaient même pour investir dans l'immobilier lors de leur passage (Gagnon 2001; Zhang 2015).

La villégiature était alors le type de tourisme privilégié par ces touristes estivaux en quête de lieux d'évasion et de repos, mais aussi de chasse et de pêche. Les familles bourgeoises de l'époque fréquentaient les plages de villages côtiers comme Kamouraska, reconnu comme le plus ancien site de villégiature de la bourgeoisie francophone (Prévost 2000; Zhang 2015), et séjournaient dans de luxueuses villas d'été. Le petit village de Cacouna a lui aussi été une station balnéaire, se positionnant même comme l'un des

endroits les plus réputés de l'ensemble de l'Amérique du Nord pour la qualité des services d'hébergement offerts. Des patients issus de l'élite anglo-canadienne qui étaient atteints de maladies pulmonaires ou avaient besoin de quiétude séjournaient dans des villas près du fleuve afin de profiter de l'air frais et des bains de mer salée (Municipalité de Cacouna 2017). D'autres sites de villégiature saisonnière ont aussi été fréquentés pendant cette période, notamment Rivière-du-Loup et Métis (Gagnon 2001). Les circuits de bateaux à vapeur et, de façon complémentaire, le transport par train à partir de la seconde moitié du 19^e siècle (chemin de fer l'Intercolonial) ont sans contredit stimulé le tourisme de villégiature le long du littoral en favorisant la mobilité des estivants.

Le tourisme dans les hautes terres s'est intensifié davantage par le biais des activités de chasse et de pêche. Dans la vallée de la Matapédia, notamment, de nombreux camps de pêche au saumon ont vu le jour entre 1870 et 1930, dont le Matamajaw Salmon, à Causapschal. Le club comptait parmi ses membres des États-Uniens et des Anglais fortunés, et s'était prévalu de droits de pêche sur les rivières Matapédia et Causapschal. Le gouvernement du Québec acheta le club en 1974, marquant du coup son caractère public. Le site est aujourd'hui un centre d'interprétation et appartient depuis 1990 à la ville de Causapschal, qui en a confié la gestion à la Corporation de développement faunique, touristique et culturel FAUCUS (Culture et Communication Québec 2013). Fondée en 1984, cette organisation civique et amicale se charge de l'entretien des bâtiments et de la gestion des activités muséales sur le site, dont la fosse à saumon reconstituée⁴.

Les fondations de la Réserve faunique de Matane et de celle de Rimouski suivent les mêmes jalons historiques. Par exemple, le territoire où se trouve aujourd'hui la réserve faunique de Rimouski a été occupé par un club de chasse et de pêche américain au 19^e siècle pour ensuite être transformé par le gouvernement en plusieurs clubs privés au début du 20^e siècle et être finalement aménagé en petite réserve de chasse et pêche, ouverte à tous, dans les années 1960 (SÉPAQ 2018). Les réserves fauniques, mais aussi les parcs nationaux (Parc national du Lac-Témiscouata situé dans

4. Au printemps 2018, le gouvernement du Québec lui a accordé une aide financière de 391 700 \$ pour restaurer l'ensemble des bâtiments patrimoniaux du centre d'interprétation (Culture et Communication Québec 2018).

les hautes terres et Parc national du Bic dans les basses terres) font partie de l'offre touristique du Bas-Saint-Laurent depuis plusieurs décennies.

Ce tourisme des deux derniers siècles a laissé place à un riche patrimoine culturel, maritime et bâti servant aujourd'hui de socle au tourisme muséal dans la région. Il a aussi pavé la voie à un tourisme nouveau de nature et de plein air axé sur l'expérience « authentique » de l'environnement et son respect. La région du Bas-Saint-Laurent se démarque par la présence d'une diversité d'éléments naturels distinctifs, soit le fleuve Saint-Laurent, les îles, les plans d'eau, la forêt et les montagnes, de même que ses habitats floral et faunique. Ces éléments sont souvent perçus comme faisant partie d'écosystèmes fragiles qui doivent être protégés et valorisés pour leurs apports à la vie et leurs bénéfices dans le quotidien des gens (Bouchard 2017). À bien des égards, la proximité de ces attraits naturels des zones habitées est souvent envisagée comme étant l'un des avantages de la région.

Les villages côtiers ont su tirer profit du caractère attrayant du littoral en accroissant l'offre de leurs produits et services liés à l'utilisation et la contemplation de la nature (kayak, marina, sentier de plein air, etc.), et grâce à leur proximité d'axes de circulation majeurs (autoroute Jean-Lesage et route des Navigateurs, notamment). Le tourisme dans les hautes terres est demeuré largement attaché aux activités halieutiques, mais s'est récemment renouvelé grâce à la création de diverses entreprises offrant des activités comme l'observation des étoiles, la randonnée pédestre, la visite guidée ou libre de la forêt, le ski de fond, le séjour en yourte et le mycotourisme.

Le tourisme prend ainsi plusieurs formes, dont le tourisme traditionnel, ce qui inclut les musées et le plein air, ou encore le tourisme « alternatif ». C'est au sein de cette dernière forme de tourisme que l'écotourisme se situe : il en est une version récente centrée sur la mise en valeur d'un tourisme responsable où l'environnement et la culture locale sont portés aux nues (Bouchard 2017, p. 39). En évolution depuis un peu plus d'une trentaine d'années, l'écotourisme place le visiteur en interaction directe avec la nature, en plus de lui transmettre de nombreuses informations sur la faune et la flore, et de le sensibiliser aux enjeux environnementaux locaux et régionaux.

Les divers attraits naturels du Bas-Saint-Laurent forment la toile de fond de l'offre touristique de la région et ont inspiré la création de diverses entreprises non conventionnelles alternatives qui se sont donné la mission d'en faire la promotion et la conservation. C'est un portrait des entreprises et les défis de ces initiatives, que nous rangeons sous l'appellation d'écotourisme, qui est ici présenté dans le contexte du Bas-Saint-Laurent.

2. L'écotourisme au Bas-Saint-Laurent : un tour d'horizon

Les initiatives écotouristiques dont nous traçons le portrait correspondent généralement à trois types d'organisation : des initiatives locales organisées par les administrations municipales, des entreprises à but lucratif et des organismes à but non lucratif (OBNL). La majorité des initiatives recensées appartiennent aux deux dernières catégories. Elles sont les plus nombreuses sur le terrain, mais occupent aussi une place plus importante parce que généralement plus actives et ayant un succès tant sur le plan économique qu'en termes de rayonnement dans leur région. Certaines ont vu le jour depuis les cinq dernières années alors que d'autres, monuments de l'industrie touristique bas-laurentienne, existent depuis plus de 20 ans. Certaines ont comme mission première la mise en valeur d'un patrimoine culturel et environnemental alors que d'autres sont le fruit d'un projet entrepreneurial représentatif des valeurs de ceux et celles qui les ont fondées.

Nous pouvons identifier deux profils types de ce genre d'initiatives. Un premier est celui d'entreprises, à but lucratif ou non, qui ont d'abord priorisé des projets de conservation et, par la suite, des activités touristiques afin de soutenir financièrement ces premiers. Cette démarche correspond à la définition classique de l'écotourisme, qui consiste en l'arrimage de la conservation d'espaces naturels avec les avantages économiques du tourisme. Ces entreprises cherchent, au travers de ce domaine d'activités lucratives, un levier de développement économique, mais aussi l'opportunité de créer des espaces de sensibilisation, comme l'explique ce participant impliqué dans un OBNL en conservation environnementale :

Pour protéger les îles, il faut pouvoir s'implanter, être présent, contenir les intrusions, voir les potentiels de mise en valeur.

Ça demande de l'argent, ça demande des bateaux, ça demande d'engager du monde. Après un bout de temps, on s'est dit : est-ce qu'on va faire ça pendant les 20 ou 50 prochaines années ? Simplement, surveiller ces îles-là ? Ou ne devrait-on pas plutôt les mettre en valeur, de façon à exploiter au maximum le potentiel éducatif qu'elles représentent ? Il y a beaucoup de faune, il y a des caractères exclusifs à la forêt [...], qui font que c'est un milieu très particulier qui s'est développé au cours des derniers millénaires. [...] Quand on est sur la rue et qu'on voit ce milieu-là, on a spontanément l'intention de s'y rendre. Alors on s'est dit, on va faire une mise en valeur touristique contrôlée, restreinte, qui ne gêne pas ou ne cause pas de préjudices à la faune et au milieu naturel.

Le second profil type est celui d'entreprises qui, à l'inverse, démarrent d'abord un projet touristique qui met en valeur des espaces naturels et qui en vient à introduire des activités de conservation pour veiller à une meilleure sensibilisation aux enjeux environnementaux et pour être conséquent avec les valeurs environnementales promues. La conservation appuie les activités touristiques dans une perspective de durabilité, de respect et de bienveillance envers la nature qui procure une qualité de vie que ces acteurs ont choisie. En ce sens, la nature présente une multitude de possibilités.

2.1 La diversité comme mot d'ordre

Les activités écotouristiques s'avèrent fort variées. Certaines entreprises se spécialisent en hébergement, soit par l'offre de camping à proximité de lieux jugés exceptionnels dont une grande majorité longe le fleuve Saint-Laurent, soit aussi par la promotion d'installations souvent caractérisées en tant qu'hébergement non traditionnel. Plusieurs désirent s'éloigner de la traditionnelle tente de camping pour proposer des nuitées dans des yourtes, dans des cabanes perchées dans les arbres ou encore dans des mini-maisons écologiques pour goûter au ressourcement d'un mode de vie inspiré de la philosophie de la simplicité volontaire. D'autres entreprises se concentrent plutôt sur une gamme d'activités de plein air comme le canot ou le kayak en fleuve ou en rivière. Ceci dit, la grande majorité des intervenants rencontrés insistent sur l'importance et leur désir de créer une

offre de services qui soit diversifiée afin de favoriser la rétention de touristes sur leur site ainsi que dans leur région :

Les gens viennent ici et, après avoir *trippé* chez nous, ils s'en vont dans une autre région. L'année suivante ou dans deux ans, ils reviennent au Kamouraska ou ils passent par le Kamouraska et ils se demandent : « Arrêtons-nous ou pas ? [...] On l'a déjà fait ! On continue. » À l'inverse, [si] je propose une multitude d'activités différentes qui risquent de les intéresser, ils vont rester une nuit de plus et, quand ils vont partir, ils vont dire : « Il va falloir revenir un jour, c'est sûr. »

Cette diversification des activités signifie également une diversification des revenus :

En gros, c'est un organisme qui a des vocations touristiques multiples parce que c'est surtout ça qui nous fait vivre : les entrées payantes. On a aussi maintenant des boutiques : une boutique que l'on gère, puis une deuxième qui est en concession qui nous amène également des revenus. On a une salle à manger et des cafés. Et on fait aujourd'hui des mariages dans l'objectif de rentabiliser les opérations.

Si certaines entreprises mettent en avant une offre de restauration qui, dans certains cas, devient centrale au projet touristique, d'autres greffent plutôt la possibilité de sentiers pédestres à leur offre d'hébergement dans le but de bonifier leurs activités et de faire profiter des lieux autrement. Dans d'autres cas, ce seront des propositions artistiques (sculptures végétales, animation de sentiers pédestres à l'aide de techniques interactives) que choisiront les acteurs pour se démarquer, car le souci d'originalité apparaît comme très important. En fait, cet impératif d'originalité peut même se développer en contrainte, voire en enjeu, car les acteurs devront constamment faire preuve d'innovations pour se différencier et être (ou rester) attractifs⁵. De surcroît, certains types d'activités doivent leur popularité à un effet de mode souvent passager. Il faut savoir quand tirer son épingle du jeu et quand jouer la carte de l'originalité :

5. Ce souci de démarcation apparaît encore plus nécessaire pour les entreprises en dehors de la route touristique qui longe le littoral. Celles-ci doivent alors élaborer une offre de services qui ne doit pas se retrouver ailleurs pour inciter les touristes à « faire le détour » par le Haut-Pays.

J'avais cherché à mettre des tentes au-dessus de la rivière, mais ce sont [un] peu des feux de paille, comme les yourtes il y a quelques années. Aujourd'hui, ça explose et les gens sont un peu blasés et vont maintenant vers les tentes Utopia. Quand tu as une idée, tu la fais maintenant, pas une fois l'idée passée. On l'a vu dans la municipalité voisine: quand ils ont essayé d'installer [le parcours] d'Arbres-en-arbres, le produit était déjà en déclin. Les gens étaient passés à autre chose.

La saisonnalité des activités caractérise cette industrie, qu'elle soit à saveur écotouristique ou non. Dans notre recension, seulement quatre entreprises écotouristiques demeurent actives en hiver et deux d'entre elles maintiennent une offre durant toutes les saisons. Par exemple, l'une d'elles privilégie spécifiquement la période hivernale pour organiser des séances d'escalade sur paroi de glace. Une deuxième offre des hébergements diversifiés (refuge, chalet, yourte, tipi, wigwam) pour toutes les saisons en plus de donner accès à un réseau de sentiers. Une autre organise des sorties, été comme hiver, en vélo à pneus surdimensionnés⁶, et la dernière offre des activités hivernales seulement sous réservation de groupes de six personnes et plus. Cependant, plusieurs ont exprimé leur désir d'étoffer davantage le créneau hivernal, qui demeure sous-représenté dans la région bas-laurentienne. Or, cela n'est pas sans défis, nous souligne l'une de ces intervenantes, puisque la majorité des infrastructures touristiques, y compris les bureaux d'information touristique, cessent leurs activités en automne et n'ouvrent qu'à la veille de la saison estivale. Développer un potentiel attractif en dehors de la saison touristique traditionnelle s'avère très pénible pour des entreprises lorsque la majorité des autres services (restauration, musées, etc.) ferment leurs portes. Encore une fois, la stratégie de diversification de l'offre touristique constitue un élément central à la réussite de la croissance du tourisme hivernal.

6. Le vélo de type *fat bike*, ou à pneus surdimensionnés selon l'Office québécois de la langue française, est équipé de pneus très larges et à crampons qui permettent de s'aventurer dans des sentiers enneigés ou boueux.

2.2 *L'utilisation de la nature : entre contemplation, aventures et sensibilisation*

Les liens que tissent ces initiatives avec la nature apparaissent comme le fondement de leurs activités. Ces entreprises naissent de ces relations et d'une mise en valeur particulière de la nature. Nous relevons trois tendances générales qui s'entrecoupent et se nourrissent mutuellement : celle d'une nature contemplative, d'une nature d'aventures et d'une nature « sensibilisatrice ».

La première tendance regroupe des entreprises écotouristiques qui, d'une certaine manière, mettent en scène la nature. Ces mises en scène peuvent impliquer ou non un travail sur la nature, c'est-à-dire un aménagement des espaces naturels, une nature « créée et apprivoisée » pour reprendre les termes d'un intervenant. D'autres mobilisent plutôt les paysages comme une trame de fond à leur offre ; tel est le cas des hébergements avec vue sur le fleuve ou encore des randonnées qui, notamment par des belvédères, mettent en valeur ces coups d'œil. En fait, l'expérience visuelle paysagère se montre essentielle dans ce genre d'activités dans laquelle la notion de beauté joue un rôle primordial :

Je pense que la beauté nous inspire, surtout dans un monde qui est de plus en plus laid avec des comportements humains, avec les problèmes de surcroissance de la population. Moi, je pense que la beauté a sa place. La beauté nous inspire. Ça nous calme.

D'une certaine manière, ces acteurs créent des espaces qui valorisent la nature dans ses esthétismes et éveillent les gens à l'importance de la joliesse des paysages. Selon plusieurs, cette attention s'avère décisive dans la sensibilisation environnementale puisqu'il s'agit de conscientiser les gens au rôle de la beauté paysagère dans notre qualité de vie. De plus, cet esthétisme paysager témoigne bien souvent d'un travail et de mesures de conservation ou d'amélioration du milieu mises en œuvre par les acteurs de ces établissements écotouristiques. Par exemple, certains ont semé des fleurs sauvages pour renforcer le sol des berges, mais aussi pour le plaisir de la contemplation et pour leur parfum. D'autres ont acquis ou prévoient acquérir des terrains qualifiés d'écosensibles dans le but de poursuivre la consolidation d'un territoire sur lequel ils peuvent avoir une influence

positive et ainsi assurer une certaine protection⁷. Ce souci d'avoir un effet bénéfique sur les lieux investis est très prégnant dans ces entreprises.

La seconde tendance, plus coutumière des initiatives écotouristiques, use de la nature comme sources d'aventures : randonnées, kayak, canot, escalade, etc. Les rivières, les lacs, le fleuve Saint-Laurent et les montagnes deviennent des occasions pour découvrir le territoire autrement. Encore une fois, la beauté doit être au rendez-vous, ce que notent les acteurs interrogés. Un des défis pour l'un d'eux est de convaincre les gens que la rivière sur laquelle son entreprise effectue des descentes en canot et en kayak n'est plus polluée. Dans ce créneau, la nature peut devenir source de défis et d'exploits, mais également de découvertes. Celles-ci peuvent être de nature informative en éduquant les personnes aux réalités environnementales ou encore en racontant l'histoire sociale et politique de ces territoires transformés par les activités humaines. Par exemple, une de ces entreprises organise des ateliers historiques sur l'époque de la drave en plus d'avoir aménagé un espace muséal en plein air sur cette période marquante de la région.

Enfin, le troisième type d'usage de la nature renvoie à une idée de mobilisation environnementale. Les sentiers pédestres, les hébergements, les différentes activités servent explicitement à sensibiliser les gens aux enjeux environnementaux. Ceci peut se faire par l'intermédiaire de panneaux d'interprétation, mais également par des tours guidés. Certains décrivent l'importance de la protection, de la conservation et de la mise en valeur d'espaces forestiers ou du littoral dans leur mission. Une documentation est alors offerte pour transmettre aux gens le sens de leur travail et pour leur faire prendre conscience de l'histoire des lieux fréquentés. Ces derniers ne sont pas non plus exempts de toute perturbation et, si la beauté de la nature peut y être appréciée, c'est parce qu'un important travail de mobilisation a été accompli – et doit être reconnu.

7. Des terres sont définies comme écosensibles lorsqu'elles représentent un potentiel de contribution importante à la conservation et à la préservation de la biodiversité. Ce sont des terres qui sont reconnues pour leur valeur écologique et qui, entre autres, peuvent représenter des milieux fragiles, comme des plans d'eau et des terres humides (Environnement Canada 2011, p. 8).

2.3 Enjeux environnementaux et viabilité économique : rechercher le « juste milieu »

Les personnes rencontrées qui sont au cœur de ces entreprises ne laissent pas présumer de profil type. D'âges variés, elles empruntent toutes des chemins bien différents : certaines ont des formations spécifiques en tourisme d'aventure, d'autres se sont formées en restauration, alors que d'autres ont appris leur métier au fil de leurs expériences. Certaines ont voulu créer, à travers ces activités touristiques, un métier en adéquation avec leurs valeurs et leur mode de vie. D'autres entreprises ont plutôt été fondées pour mettre en valeur et promouvoir un patrimoine naturel et culturel considéré comme exceptionnel. Quelques-uns sont devenus, au fil des ans, des ambassadeurs de leur région. Les Jardins de Métis exemplifient ce potentiel attractif par son rayonnement tant régional qu'international. L'organisation a réussi à acquérir un savoir-faire exceptionnel en botanique ainsi qu'en aménagement paysager. Le Festival international de jardins, organisé annuellement sur les lieux, attire plus de 300 participants d'origines diverses. L'organisme à but non lucratif SEBKA, dans la région de Kamouraska, en est un autre exemple. Promoteur des parois d'escalade situées à Saint-André-de-Kamouraska, l'un des plus importants sites d'escalade du Québec, sa réputation n'est plus à faire. Établie dans la région en 1979, elle ne cesse d'attirer les visiteurs d'année en année, avec son offre d'escalade, certes, mais aussi de randonnée, de séjour en camping près du fleuve et de kayak sur mer.

S'il est plus difficile de tisser un fil commun entre les divers parcours des participants, les valeurs écologiques qu'ils promeuvent lient sans contredit ces entreprises entre elles. La volonté des acteurs de faire de leur projet des espaces de sensibilisation environnementale prévaut pour la grande majorité. Ces actions de sensibilisation sont plurielles. Elles peuvent se concrétiser en informant la population au sujet de caractéristiques environnementales particulières. Souvent, les panneaux d'information le long de sentiers y sont privilégiés. D'autres fois, cette sensibilisation se réalise de manière plus indirecte. Par exemple, une participante cultive un jardin adjacent à son restaurant pour que les gens prennent conscience de la provenance des aliments. Enfin, cette sensibilisation apparaît parfois au cœur même de l'expérience

touristique. Deux établissements d'hébergement se distinguent à cet égard en proposant une « expérience écologique ». Un premier mise sur le camping en milieu sauvage avec des douches solaires et des toilettes à compost, tandis que le second offre des nuitées dans des constructions écologiques sans électricité et dans lesquelles l'approvisionnement en eau est limité, n'étant reliées ni à un puits ni à un aqueduc. L'objectif est d'éveiller les gens à un mode de vie plus respectueux de l'environnement ainsi qu'à leurs pratiques de consommation :

C'est quand on est dans une place comme ici que l'on se rend compte que la nature est fragile et qu'il faut y faire attention. [...] Mais on dirait qu'on se rend moins compte de cela quand on est en ville. Ici, on le voit plus. Dans le fond, c'est une place pour que le monde prenne conscience de tout ça... Comme dans les chalets, il y a un réservoir à eau potable – l'eau qu'ils [les clients] utilisent pour se laver, se faire à manger –, mais c'est que là il y a un réservoir de 300 litres puis on voit le niveau, ça fait qu'ils voient le niveau de l'eau, puis ça conscientise le monde.

Ce travail constant est perçu par certains comme un devoir de leur part, un devoir d'éducation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux, que ce soit au sujet de la pollution locale ou à une échelle plus grande, comme la problématique des changements climatiques. Ce désir conduit, dans certains cas, à des projets de conservation. D'ailleurs, la volonté de protéger un milieu se trouve parfois à l'origine même de l'établissement écotouristique :

En fin de compte, le but derrière tout ça, c'était de protéger la forêt parce que ce sont des terres publiques qui étaient touchées partout et n'importe comment. Puis on s'est dit qu'avec un sentier, il fallait protéger 100 mètres autour du sentier. Et on a demandé une protection des lignes. Au début, on demandait 20 mètres. Ils nous ont accordé 20 mètres. Puis là, on demande 30 mètres de protection parce que, essentiellement, c'était 10 mètres de protection des lignes et de tout cours d'eau. On disait que ce n'était pas suffisant. Ça fait qu'on demande présentement 110 mètres de protection parce qu'on a d'autres projets comme du canot-camping.

Ce souci de protection est également à l'unisson la vision de développement que partagent ces acteurs, qui choisiront les activités selon la pression anthropique qu'elles peuvent engendrer. Subséquemment, un participant révélait refuser que certains

événements se produisent sur son site en raison des perturbations qu'un achalandage trop élevé pourrait avoir sur les berges et les prairies environnantes. D'autres entreprises en conservation refusent même de promouvoir leur site afin d'éviter les dérives qu'une trop grande fréquentation pourrait induire.

Un autre visage de cette sensibilisation fait plutôt échos aux relations humaines, ce qu'un intervenant a surnommé « l'humanisation ». Cela renvoie à une réappropriation sociale des milieux naturels, certes, mais aussi à une « redécouverte du côté humain », un aspect souvent escamoté de nos jours, au dire de ce même acteur de la scène écotouristique bas-laurentienne. Accueillir les gens dans la bonne humeur, apprendre leur prénom, les questionner sur leur journée et s'intéresser à leur histoire sont toutes des facettes de ces bonnes relations que nous pourrions traduire par la bienveillance. Cela va de pair avec l'esprit décontracté et familial que plusieurs souhaitent communiquer, soit devenir « un endroit où il fait bon vivre », où les gens pourront se ressourcer, relaxer et profiter des paysages qui les entourent.

Pour ainsi dire, les activités écotouristiques « [célèbrent] et [conservent] la nature de ces lieux [en permettant] de profiter de ses attraits de manière respectueuse, limitant autant que possible les effets de l'activité humaine sur l'environnement » (Bouchard 2017, p. 64). Un des participants surnomme cette dynamique comme « l'enjeu du juste milieu » : les entreprises écotouristiques qui s'arment à une démarche écoresponsable sont souvent aux prises avec le dilemme de la rentabilité ou de la protection environnementale. Comment faire pour mener suffisamment d'activités et recevoir un achalandage adéquat pour survivre comme entreprise tout en s'assurant de ne pas empiéter sur le milieu environnant ? Ce sont là des questionnements auxquels se trouvent constamment confrontés ces acteurs.

3. Enjeux et défis d'un tourisme ancré au territoire

L'écotourisme est caractérisé par un souci de valoriser la nature et la culture locale, de même que les pratiques durables et responsables. Son objectif premier est d'offrir un tourisme de nature et d'aventure ancré tant dans les besoins des populations locales que ceux de la faune et la flore, dans un effort de respecter

ce qui fait l'objet du tourisme et ce qui en est environnant. En ce sens, l'écotourisme est dépendant de son environnement, c'est-à-dire de ce qui l'entoure, le nourrit et lui donne forme. Dans le Bas-Saint-Laurent, cet environnement siège dans un espace investi par un héritage agricole, forestier et maritime, mais est aussi traversé par des structures politiques et sociales qui encadrent sa configuration, son appropriation et son accessibilité. Cette section explore les problématiques des initiatives écotouristiques liées à leur contexte d'existence, à *leur environnement*, attaché à un territoire, des enjeux régionaux, des politiques gouvernementales et des défis d'ordre climatique.

3.1 *L'attrait du fleuve versus l'attrait des hautes terres*

Bien que réparties à travers tout le territoire du Bas-Saint-Laurent, les entreprises touristiques sont principalement situées dans les MRC en bordure du fleuve: Kamouraska, Rivière-du-Loup et Rimouski comptent sur leur territoire 61 % de toutes les initiatives touristiques et écotouristiques. Cela s'explique par la plus grande densité de population de ces MRC, mais aussi par l'attrait général du fleuve, qui est au cœur de l'offre touristique de nombreuses entreprises. Les activités de kayak de mer, de camping sauvage en bordure de l'eau et de visites guidées des îles du fleuve sont particulièrement dépendantes de la proximité du fleuve Saint-Laurent.

Les quelques initiatives touristiques créées dans les hautes terres se retrouvent principalement près de la route 132. Plutôt que de profiter de la présence du fleuve, celles-ci misent généralement sur les attraits naturels du Haut-Pays: forêt, cavernes, rivières et chutes d'eau sont les principaux sites mis en valeur. Certains acteurs font de leur mission première la promotion de ces éléments naturels en exploitant des établissements à haut potentiel d'attraction auprès de la clientèle touristique. Le Parc régional du Haut-Pays du Kamouraska en est un exemple. Dans la volonté de «réunir une partie du Kamouraska sous un même thème», aux dires d'un acteur local, ce parc issu de la combinaison des efforts des municipalités du Haut-Pays mise sur l'exploitation touristique de ses caractéristiques naturelles, culturelles et historiques, mais jette aussi des bases structurantes sur d'autres

thématiques, dont l'énergie, l'agroalimentaire et le prélèvement de la matière ligneuse. De nombreuses entreprises misant sur la valorisation de la nature sont promues par l'organisation. En plus de participer à la qualité de vie des citoyens, elles colorent avec originalité l'offre touristique de l'espace bas-laurentien :

Certains projets mettent en valeur la nature, ainsi que la protection. L'un d'eux [...] met en valeur le matériau de bois. [Il y a] le camp musical, le lac Morin, la piste dans le bois, etc. On met les gens en contact avec la nature. On a envoyé les jeunes marcher au sentier d'Ixworth plutôt que de les envoyer à l'aquarium de Québec. On met les gens en contact avec « leur » environnement, et c'est déjà une façon d'être plus sensible à la nature. Le sentier d'interprétation à Saint-Bruno, avec le mycotourisme, c'en est un autre moyen.

L'originalité est le mot d'ordre pour attirer les touristes dans le Haut-Pays et se démarquer des autres initiatives. Des attraits naturels déjà prisés par les locaux et les touristes, à l'instar du canyon des Portes de l'enfer et ses sentiers annexes, à Saint-Narcisse-de-Rimouski, rayonnent dans la région par la création sur le site de nouveaux établissements qui marient aventure, monde imaginaire et technologie : les parcours de géocachette et de géocaching⁸ sont sur ce point innovants, puisqu'ils mobilisent le système de géolocalisation GPS pour la découverte de lieux inédits. D'autres initiatives optent plutôt pour la revitalisation des infrastructures et sentiers donnant accès aux attraits naturels qu'ils promeuvent, et ce, dans l'objectif d'améliorer l'expérience des visiteurs et de les amener à rester plus longtemps dans la région.

Les points de vue des acteurs écotouristiques du Haut-Pays convergent, peu importe la nature de leurs activités : la diversification, la nouveauté et la conservation des sites où ils installent leurs entreprises sont d'une importance capitale pour se démarquer, surtout en raison du défi qu'implique leur localisation en marge des routes principales. La très grande majorité des initiatives touristiques se trouvent près de l'autoroute 20 et de la route 132, deux voies d'accès menant à la Gaspésie et permettant de

8. Ces activités de type rallye et à caractère éducatif impliquent l'utilisation d'un géonavigateur qui invite les visiteurs à suivre un parcours doté de bornes pour trouver des indices et des trésors.

traverser tout le Bas-Saint-Laurent. Le tourisme dépend de la présence de visiteurs ; les initiatives touristiques sont donc généralement établies près des routes principales. Le manque d'achalandage routier dans les hautes terres explique entre autres, selon les acteurs interrogés, la popularité stagnante des initiatives en écotourisme :

Ce n'est pas un avantage d'être à 35 kilomètres en dehors de la route touristique conventionnelle, mais, avec de la patience puis des efforts, ça rapporte ! Lorsque les gens sont rendus ici, ils oublient le détour qu'ils ont fait. Mais pour les amener jusqu'ici, ça, c'est un gros défi. Ce qui va être plus facile dans les années futures, c'est qu'il y a une troisième route touristique qui va voir le jour cette année : la route des Monts Notre-Dame qui, elle, longe la route 232, tout ce qui est dans le Haut-Pays. [...] Avec la venue de cette route-là, ça peut juste nous aider.

La route des Monts Notre-Dame est une initiative régionale mise en œuvre dans le but de pallier les défis de l'achalandage touristique. Elle parcourt la chaîne de montagnes du même nom et offre des paysages typiques du Haut-Pays, qui sont composés de lacs, de champs, de rivières et de forêts. Inauguré en 2016, son tracé de 163 kilomètres traverse de nombreuses municipalités, débutant par Dégelis et se terminant à Sainte-Luce, en passant par le Haut-Pays de la MRC Neigette. Cette route signalée par des panneaux bleus agit comme outil de visibilité pour de nombreuses entreprises⁹. Le défi reste tout de même d'amener les touristes à considérer dans leur itinéraire de voyage ce type de routes éloignées du littoral. Un porteur de projets du Kamouraska remarque que le cyclotourisme offre une plateforme prometteuse pour la visibilité du tourisme dans les hautes terres :

Souvent, c'est « le fleuve, le fleuve, le fleuve » qui est attractif, et les régions en haut sont toujours laissées pour compte. De plus en plus de cyclistes empruntent les chemins en haut parce qu'il y a moins de touristes, moins de voitures, et les gens se rendent compte que ça bouge et qu'il y a du potentiel.

9. La mise en place de la route des Monts Notre-Dame emboîte le pas à d'autres routes et circuits déjà implantés au Bas-Saint-Laurent. Parmi ceux-ci figurent la route des Navigateurs, la route des Frontières, les circuits cyclables de la route Verte, les routes Bleues du sentier maritime du Saint-Laurent ainsi que les circuits patrimoniaux, d'arts et de paysages exceptionnels. Le site Internet de Tourisme Bas-Saint-Laurent en fait notamment la recension.

Des entreprises sont en perte de popularité marquée malgré leur proximité avec les routes principales et touristiques. Pour une participante inscrite dans le créneau muséal, la baisse d'achalandage des musées, qu'elle lie en partie à l'essor du tourisme de plein air et d'observation, force ceux portant le tourisme muséal à s'investir plus ardemment dans la diversification, en prenant soin d'y inclure des établissements qui intéressent et impliquent la population. La tenue d'événements animés et de soirées musicales fait partie du lot d'activités imaginées pour attirer les touristes, mais surtout les locaux. Les difficultés institutionnelles, telles que celles liées au financement, minent à bien des égards l'implantation de nouveaux projets.

3.2 Des projets hors normes : discussions et négociations

Dans plusieurs cas, l'originalité de certains projets et leur vision hors norme complique leur implantation du fait que les réglementations se montrent souvent inadaptées à leurs visions de même qu'à leurs manières de faire. Un des participants a relaté les négociations qu'il a eues avec l'instance municipale concernant son projet d'installation de minimaisons sur roues. Quoique ces constructions aient été pensées pour être déplacées, les responsables municipaux refusaient de les considérer comme des constructions mobiles. Reconnaître ces installations comme des chalets « fixes » impliquait l'implantation de maintes autres infrastructures comme l'aménagement d'un chemin public, d'une fosse septique ainsi que d'un champ d'épuration pour chacune des constructions, ce qui venait dénaturer la vision du projet qui prenait alors une tournure beaucoup plus invasive que le plan original. Finalement, après deux ans de discussions avec le maire et le directeur général de la municipalité en question, les minimaisons ont été considérées comme des roulottes mobiles et le projet a pu se concrétiser.

Un autre témoignage du genre nous a été communiqué par des participants qui ont un projet de restauration et de camping rustique. L'idée même de leur projet privilégie des installations septiques compostables dans le but de produire le moins de déchets possible. Malgré ce plan, et en raison des normes en vigueur, les inspecteurs ont refusé de revoir à la baisse la gran-

deur de la fosse septique à installer en vue de l'obtention de leur permis :

Participante : Eux autres, ils jugent que tu es comme un McDonald. C'est comme 180 litres d'eau par jour par campeur si tu offres la douche.

Chercheur : J'en déduis que tu ne fais pas réellement 180 litres d'eau par campeur !

Participante : Bien, jamais de la vie ! Le gars qui est venu vider notre fosse, il nous a dit : « C'est ridicule, une si grande fosse pour... rien. » [...] Moi, je me fais imposer une fosse septique à 70 000 \$ pour pas grand-chose, puis l'agriculteur sur ce sol qui est non perméable, il épand 26 cuves de merde de vache. Tu sais, où ça s'en va, ça ? [Dans le Fleuve !] Mais moi, je suis respectueuse, je veux faire du mieux que je peux. Je veux mettre des toilettes à compost, puis ils ne m'offrent aucun compromis à « ça ». Je suis obligée de payer 70 000 \$ plus 30 000 \$ pour mes toilettes, mais le voisin qui étend son purin partout, ça, ce n'est pas grave.

D'autres fois, c'est plutôt le zonage qui freine les projets écotouristiques – ce qui n'avantage d'ailleurs pas le Haut-Pays, dont le territoire est largement réglementé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA). Il est alors impossible d'implanter de tels projets à moins d'une demande de dérogation, un processus coûteux en temps et en argent.

Ceci dit, outre l'enjeu des réglementations, nous avons eu vent de plusieurs échecs de projets écotouristiques dus à un manque d'organisation (l'hébergement étant un domaine d'activités très exigeant), à une mauvaise communication entre les promoteurs et les différentes instances municipales ou ecclésiastiques, ou à un manque de ressources financières. Ce dernier point demeure le nerf de la guerre – comme c'est le cas pour plusieurs autres secteurs d'activités comme l'agriculture ou la conservation, et ce, surtout pour les organismes à but non lucratif, qui sont souvent à la remorque des demandes de subventions. Effectivement, la mise en œuvre de plusieurs projets dépend des enveloppes budgétaires des différents programmes subventionnaires. Ces organismes se montrent alors très vulnérables aux coupes budgétaires et aux décisions des gouvernements au pouvoir.

Ces situations financières ont convaincu certains de se détourner d'une formule à but non lucratif pour privilégier le modèle entrepreneurial. Cela dit, il existe d'autres difficultés de financement puisque le secteur du plein air n'est pas considéré comme un secteur très lucratif, notamment en raison de son caractère saisonnier. Dans ce domaine, les organisations financières peuvent présenter une vision conservatrice du développement touristique, notamment par rapport à la grandeur de l'entreprise. Par exemple, il peut être difficile pour une petite entreprise de se faire accorder des prêts, car elle sera jugée non profitable :

J'avais regardé les différentes avenues, en OBNL, en coopérative, puis au final je préférais être maître de ma destinée parce que, même avec des subventions, ça aide et c'est le fun, mais tu as des comptes à rendre – et déjà on a une paperasse incroyable à faire. Tu manques de latitude. Puis en plein air, la réaction, c'est que tu ne vivras pas et qu'il n'y a pas de sous. J'avais même cogné à certaines portes et on me disait que mon projet n'était pas assez gros pour qu'on m'en donne, et d'autres me disaient que je n'étais pas un jeune entrepreneur comme j'ai plus que 35 ans.

À cela s'ajoutent des problèmes de recrutement et de rétention du personnel. Ces entreprises, pour la plupart saisonnières, ne peuvent offrir une période de travail que de quatre à cinq mois. Certains employés combinent ces boulots avec un travail pendant l'hiver, mais plusieurs touchent aux prestations d'assurance emploi. Ainsi, il est nécessaire d'offrir un nombre d'heures intéressant et surtout de très bonnes conditions de travail pour que les employés veuillent revenir l'année suivante. Ceci étant dit, de nombreux facteurs de réussite sont externes à ces organisations qui n'ont pas réellement de prises sur ces enjeux.

3.3 *Vulnérabilité des entreprises aux contraintes externes*

Le succès de l'écotourisme au Bas-Saint-Laurent est affecté par plusieurs facteurs externes d'ordre économique, environnemental et politique. Parmi ceux-ci figure la valeur du dollar par rapport à la devise nationale d'autres marchés touristiques. Actuellement, la valeur du dollar canadien est dépréciée par rapport au dollar américain et à l'euro, ce qui favorise un tourisme d'intérieur et la venue de touristes internationaux. Globalement,

les entreprises étudiées se disent majoritairement visitées par une clientèle québécoise, mais n'ont pas mentionné avoir connu une hausse du tourisme d'intérieur qu'ils pourraient associer directement à la dévaluation du huard. Certains croient toutefois que les touristes québécois pourraient préférer sortir du pays pour visiter les États-Unis si le dollar canadien venait à s'apprécier par rapport à l'américain.

Le prix de l'essence à la pompe peut aussi jouer sur l'achalandage touristique régional, qui implique dans bien des cas des déplacements en voiture sur des centaines de kilomètres. Fait intéressant : quand le prix de l'essence baisse en été, les Québécois sont plus nombreux à quitter la province pour leurs vacances. Une étude menée par le ministère du Tourisme du Québec (2015, p. 8) révèle qu'une baisse du prix de l'essence représente un gain de pouvoir d'achat, « ce qui pourrait inciter les Québécois à voyager davantage en automobile ou à augmenter le nombre de kilomètres parcourus à l'occasion de leurs voyages ». Au contraire, une hausse du prix du carburant de 1% a pour conséquence d'augmenter le nombre de Québécois qui voyagent dans leur province. Toujours selon l'étude du ministère du Tourisme, les périodes de hausse et de baisse prolongée du prix du carburant ont aussi une incidence marquée sur le nombre de visiteurs de l'extérieur du Québec, particulièrement ceux de l'Ontario et des États-Unis. Plus le prix de l'essence monte, moins nombreux sont ces visiteurs à se déplacer au Québec et inversement.

Cette conjoncture doit cependant être mise en relation avec divers autres facteurs incluant la concurrence entre les différents marchés touristiques au Québec¹⁰, mais aussi ceux du reste du Canada et de l'étranger. Les contraintes financières des voyageurs entrent également en ligne de compte.

Outre ces facteurs d'ordre économique, des facteurs environnementaux peuvent aussi se dresser au rang d'obstacles au développement favorable des initiatives. L'écotourisme est une industrie fortement dépendante des conditions météorologiques puisqu'elle implique de mettre les touristes en relation directe avec des attraits naturels qui, par essence, sont exposés aux aléas et aux intempéries. Par exemple, des expéditions de kayak sont

10. Pensions à la Gaspésie, à Charlevoix ou encore au fjord du Saguenay.

parfois retardées ou annulées en raison de forts vents. Ou encore, des sentiers pédestres connaissent une baisse de fréquentation non négligeable lorsque les étés s'annoncent pluvieux.

Les établissements qui ont donné une vocation muséale et d'interprétation à leur affaire ont généralement l'avantage d'offrir des activités à l'intérieur, mais restent tout de même vulnérables aux conditions météorologiques. Lorsque le mauvais temps persiste, les séjours au soleil ou les activités intérieures à proximité de chez soi sont souvent privilégiés. La planification des vacances estivales des Québécois est relativement tardive (mai/juin pour 39% des vacanciers) et il en est de même pour le choix final de la destination (juin/juillet pour 43% des vacanciers), dévoile le plan stratégique de développement de Tourisme Bas-Saint-Laurent (2013, p. 6). Les prévisions météorologiques de court et moyen terme sont donc des variables qui influencent la destination et les activités des touristes.

Nombreux sont ceux portant la volonté de « combattre la saisonnalité », tel que l'exprime un acteur de l'écotourisme, en travaillant à l'offre de produits et services touristiques de quatre saisons ou, du moins, en tentant de prolonger leur période d'ouverture dans l'année. Une telle stratégie permettrait d'apporter des gains économiques supplémentaires lorsque la saison estivale s'avère moins fructueuse que prévu. Tel qu'il a été mentionné précédemment, seulement quatre établissements touristiques de notre recension demeurent actifs en hiver et deux d'entre eux maintiennent une offre durant toutes les saisons. Des défis d'ordre financier et d'attractivité doivent être abordés pour mener avec brio ce tournant.

Un enjeu environnemental également important est celui des changements climatiques, selon plusieurs. Cette réalité se colle à des défis monétaires puisqu'elle implique que des fonds soient attribués à la prise en charge des imprévisibilités et des modifications environnementales qu'elle engendre. Par exemple, un établissement dont les activités gravitent autour de la culture et la contemplation de la flore explique subir et craindre les contre-coups de l'influence des changements climatiques sur l'érosion et le couvert de neige au sol :

Nous, on gère presque un kilomètre du fleuve, là. On observe des modifications. On ne fait rien parce que c'est trop coûteux, mais

on constate que le terrain s'affaisse, il y a des zones de glissement à court terme qui se présentent. [...] On a cette réalité avec laquelle on va devoir réagir minimalement. [...] On sent, depuis 10 ans, qu'il y a des modifications qui se font dans le jardin. Quand il neige pour nous, c'est important. Ça protège, l'hiver, ce qui est le plus fragile. Quand il n'y a pas de neige, on perd des plants. Alors si la neige commence à arriver plus tard ou fond plus vite, c'est sûr qu'on risque d'avoir des problèmes de gestion auxquels la seule réponse est de modifier le type de plante qu'on cultive.

Pour pallier les différents changements environnementaux qui ponctuent le contexte climatique actuel, un autre établissement a décidé de « travailler en fonction des changements climatiques » en élaborant un plan d'affaires qui prend en compte les vulnérabilités de son offre d'hébergement écologique aux facteurs environnementaux externes, soit les marées et la submersion côtière. C'est à la suite de la tempête dévastatrice du 6 décembre 2010¹¹ que les propriétaires ont pensé au concept de chalets sur roues. Ceux-ci peuvent être installés en bordure de fleuve en saison estivale et ensuite déplacés à l'abri des grandes marées ou pour toute autre raison.

Ça ne sert à rien de se battre contre l'environnement; il faut travailler avec l'environnement. [...] Il faut être capable de réagir, pas contre, mais avec la nature. [...] Il va y en avoir d'autres, des marées. Il faut s'attendre à ce qu'il en ait d'autres puis ils vérifient ça chaque année pour être capables de voir s'il y en a une grosse et comment ça va réagir. Nous autres, on produit des types d'hébergement avec des chalets autonomes écologiques sur roues, on serait les seuls au Canada. On ne veut pas dire nécessairement en Amérique du Nord; mais, au Canada, il n'y en a pas d'autres qui font ça comme ça.

Dans un même élan, les fondateurs de l'entreprise ont aussi semé différentes fleurs indigènes en bordure du fleuve pour freiner l'érosion de la terre où sont installés les chalets écologiques sur roues. Ce couvert végétal participe à la protection du sol contre l'érosion. Le type d'hébergement offert – des chalets écologiques munis de panneaux solaires et fabriqués de bois fourni

11. Il s'agit d'une tempête majeure qui a tout particulièrement causé des dommages aux infrastructures dans les régions situées sur la rive sud de l'estuaire maritime et la rive nord de la baie des Chaleurs (Quintin, Bernatchez et Jolivet 2013).

par des entreprises régionales – dénote d'autant plus un souci d'agir directement sur les causes énergétiques des changements climatiques.

Ces mêmes changements forment ainsi un enjeu de taille qui affecte de près la pérennité des initiatives dont traite notre recherche. Celles possédant des infrastructures en bord du fleuve sont plus particulièrement touchées en raison de l'érosion des rives et de la hausse du niveau de l'eau.

Des enjeux politiques s'ajoutent aussi à ce lot de contraintes économiques et environnementales. Les projets énergétiques d'exploitation des ressources naturelles freinent souvent les efforts de valorisation de l'esthétisme des paysages. La banalisation des paysages bas-laurentiens constitue un enjeu considérant leur valeur d'attractivité pour le tourisme, mais aussi considérant leur part importante dans les milieux de vie. Les premières installations « archaïques » des éoliennes dans la région ont notamment causé beaucoup de remous dans les villages comme Saint-Léandre. La paroisse figure parmi les tout premiers sites au Québec, à la fin des années 1990, à avoir accueilli un parc d'éoliennes¹². Actuellement, plus d'une centaine d'éoliennes parsème le panorama de Saint-Léandre et des municipalités avoisinantes. Au gré des contrats signés avec les propriétaires, les éoliennes se sont imposées dans le paysage et le quotidien des villageois, ce qui a généré des tensions de voisinage, notamment. Sur le plan touristique, l'attraction des éoliennes est mitigée. Certains s'émerveillent de la symbolique qu'elles offrent au regard, d'autres s'exaspèrent de leur présence qui fait de l'ombre à une image idéalisée de la ruralité. Quel type de paysages doit-on privilégier comme marque de commerce ? Comment négocier sa place, à titre de ruraux, dans le façonnement des paysages qui répondent à différents intérêts ?

Les entreprises, lorsqu'elles sont confrontées à des projets d'envergure comme ceux des industries éolienne, sylvicole, mais aussi pétrolière – sujet que nous aborderons plus en détail dans le chapitre 6 portant sur l'environnementalisme – font valoir l'im-

12. Le développement de l'industrie éolienne au Québec a débuté en 1998 avec le projet Le Nordais, un parc situé sur deux sites distincts, soit Cap-Chat, en Gaspésie, et la MRC de la Matanie (Saint-Ulric, Saint-Léandre et Matane) (MERN 2018).

portance économique de l'esthétisme des paysages et des attraits naturels pour l'industrie touristique. «Si le Bas-Saint-Laurent est laid [...] bien, je vais perdre ma clientèle», concède un acteur. Résilients, ils veulent être les exemples démontrant que l'écotourisme est un autre levier de développement pour les sociétés d'exploitation et d'extraction :

[C'est de faire] en sorte que c'est une excitation environnementale, politique et économique; [c'est] pour montrer que l'environnement, le pouvoir vert, peut être rentable. Il peut être aussi important que le pétrole et les grosses compagnies.

Il s'agit en fait de proposer des projets économiques qui n'ignorent plus les populations environnantes et qui s'éloignent de la vision strictement «ressourcistes» de l'exploitation de la nature. Par exemple, l'écotourisme permet de ne plus valoriser la forêt que pour la matière ligneuse qu'elle procure, mais plutôt pour la qualité de son esthétique et l'expérience «authentique» qu'elle offre de la nature (Bouchard 2017, p. 39). L'écotourisme permet ainsi de jouer sur les valeurs pratiques associées à la nature, ce qui ouvre de nouvelles avenues économiques qui se distinguent d'autres plus conventionnelles.

En bref, les entreprises touristiques font face à de multiples défis, qu'ils soient internes à leur organisation ou externes à celle-ci. Leur environnement territorial, social, politique et naturel leur pose des contraintes économiques avec lesquels elles doivent composer et innover. Les acteurs de ces entreprises sont aussi soumis au regard que leur milieu pose sur elles, particulièrement par rapport à leur influence générale sur le milieu de vie ainsi que sur l'économie régionale et leur accessibilité. La section qui suit explore plus spécifiquement les enjeux de la dévitalisation rurale et de l'embourgeoisement du littoral, et leurs liens étroits avec l'industrie touristique.

4. Faire partie de la vague du tourisme et en contrer les effets

Ces entreprises s'inscrivent dans des contextes sociaux, politiques et économiques pluriels. Elles participent au domaine touristique, une économie de plus en plus en vogue dans cette région et dans la province de Québec de manière générale, tout

en se campant dans des réalités locales qui sont parfois à des lieues des réalités des touristes qui proviennent majoritairement des grands centres urbains comme les villes de Québec et de Montréal. Les municipalités bas-laurentiennes sont aux prises avec diverses problématiques, notamment celle de la fermeture des services de proximité et d'une baisse démographique importante. Par exemple, en 2018, le Mouvement Desjardins annonçait la fermeture de nombreux guichets automatiques dans les petites municipalités, une situation dénoncée par plusieurs. Certains centres hospitaliers peinent à trouver des professionnels de la santé. Plusieurs villages n'ont plus de bureau de poste. D'autres font des pieds et des mains pour assurer l'ouverture d'une classe de maternelle ou encore pour conserver leur école primaire ouverte. Bref, il est possible d'observer une conjoncture dans laquelle les municipalités se retrouvent à devoir user d'imagination et de créativité pour maintenir un minimum de services sur leur territoire (Roy-Malo 2017).

Dans ce contexte décrit comme une dévitalisation rurale, un terme peu apprécié par les acteurs rencontrés puisqu'il évacue la multitude d'entreprises dynamiques existantes sur le territoire, les initiatives touristiques peuvent avoir un effet pervers : celui de populariser des milieux qui seront par la suite l'objet de convoitise et la cible d'une spéculation immobilière, de même que mettre en valeur certains types d'entreprises qui offrent des produits moins accessibles pour la population locale. C'est le cas du village de Kamouraska, fortement publicisé pour ses attraits patrimoniaux et paysagers. Or, cela n'a pas toujours été ainsi : il y a quelques années, le caractère champêtre de ce village faisait plutôt place à un « village de pêcheurs abandonné », témoigne un participant qui a grandi dans la région. Son visage actuel est le produit d'un plan de développement et de lois municipales axés sur la promotion touristique du village, et surtout de sa beauté paysagère (Bouchard 2017).

Les pratiques touristiques participent à ces transformations en mettant en valeur le paysage par la tenue d'activités qui utilisent ses caractéristiques uniques pour attirer plus de clients (Bouchard 2017, p. 77). En ce sens, les représentations de la nature jouent un rôle de premier plan dans le phénomène de l'embourgeoisement rural, les espaces ruraux étant bien souvent conçus comme des

« espace[s] de vie bucolique[s] et idyllique[s], refuge[s] à l'abri de tous les maux urbains » (Simard et Guimond 2012).

La beauté des paysages, les grands espaces et la vie rurale en attirent, certes, plus d'un dans la région du Bas-Saint-Laurent (Bouchard 2017). Parmi ces migrants figurent des retraités ou préretraités, aisés financièrement, qui désirent profiter d'une maison d'été pour se reposer et profiter de la vue sur le fleuve et des couchers de soleil. Les résidents permanents rencontrés dans le village de Kamouraska affirment que les chalets occupés par ces estivants composent plus du tiers des habitations (Bouchard 2017; MAMOT 2016). L'arrivée des riches vacanciers dans les villages côtiers comme Kamouraska change les dynamiques locales d'accès à la nature et au foncier, et mène à une forme d'embourgeoisement du littoral qui a de nombreuses conséquences. L'un des effets principaux est la hausse du marché immobilier, qui réduit du coup l'accès à la propriété des populations natives de la région puisqu'elles sont généralement plus désavantagées financièrement – un phénomène observé dans d'autres régions rurales du Québec et du Canada (Mitchell 2013; Simard et Guimond 2012):

Les achats de maisons d'été, c'est plus dans les villages où [on voit] le fleuve. Il y a des résidences plus « de luxe », et le fleuve, c'est très attractif. En même temps, c'est un beau problème, parce qu'au niveau foncier, tu as des maisons de quelques centaines de milliers de dollars qui se vendent, mais tu as une perte de tes gens locaux. Ce sont des gens de la ville qui viennent habiter ici; mais l'hiver ils ne sont pas là. Ça fait des villages fantômes. Tu n'as pas de commerces l'hiver [...]. Tu as de l'argent parce que les taxes rentrent, mais ça devient un problème majeur.

Pour éviter de payer un prix trop élevé pour se loger, de jeunes migrants en provenance des villes, mais aussi des ruraux privilégient les résidences situées dans les hautes terres :

Comme moi, ici, j'ai un beau *spot* au bord de la mer, mais oublie ça, là. Oublie ça, ce temps-là. Les maisons, ça se vend à un prix de fou. L'accessibilité, disons à la maison, à la terre... Le monde qui arrive pis qui se cherche une terre, on les envoie pratiquement tous [dans les hautes terres] parce que là ce n'est encore pas trop cher, jusqu'à preuve du contraire. [...] Ça fait que le bord de l'eau, c'est réservé aux retraités qui ont du *cash*. Pis ce n'est pas juste

ici, là, c'est un peu généralisé. Pas mal sur toute la côte. Tsé, [c'est comme] acheter le paysage, comme si la vue se monnait.

Or, l'embourgeoisement prend aussi d'autres formes. Il se présente également comme un phénomène où les pratiques de consommation et les représentations sociales se retrouvent transformées par l'arrivée d'acteurs de classes plus aisées (Phillips 2002, p. 286). Toutefois, il faut ajouter que la popularité touristique présente aussi de nombreux éléments positifs. Comme l'ont exposé Thompson, Johnson et Hanes (2016, p. 173), le tourisme permet notamment une diversification de l'économie régionale. Il accroît les occasions de commerce pour les petites entreprises locales, comme c'est le cas pour des entreprises maraîchères dont les produits sont recherchés par des restaurateurs qui souhaitent s'approvisionner localement et offrir une table gastronomique.

Les entreprises écotouristiques que nous avons recensées et documentées s'inscrivent à la fois dans la foulée de ce phénomène d'embourgeoisement et à la fois en contre-exemple. D'abord, elles profitent bien évidemment de l'essor du tourisme dans la région bas-laurentienne, tout particulièrement celles qui se situent le long du littoral. Elles nourrissent cet imaginaire d'une nature authentique et champêtre par les activités qu'elles offrent en contribuant à la fois à la vague de tourisme et à l'attractivité de leur région pour des acheteurs potentiels à la recherche d'un tel cadre de vie. Ceci dit, plusieurs acteurs du secteur d'écotourisme ont souligné leur souci et leur souhait de voir « des choses plus abordables, plus familiales » dans leur région. En ce sens, plusieurs ont exprimé leur désir d'offrir des activités accessibles pour la population locale, quoique cela puisse poser un défi dans certains cas puisque le pouvoir d'achat de cette population se trouve souvent en deçà de leur offre de prix. Comment rendre ces offres plus inclusives ? C'est une question à laquelle peu ont des réponses, sinon celle de créer des partenariats avec, par exemple, les commissions scolaires afin de faire découvrir les lieux aux enfants de la région ou encore d'offrir des forfaits à prix réduit pour les habitants de la municipalité dans laquelle ils se trouvent.

Aussi, ces établissements écotouristiques se distinguent par les stratégies qu'ils emploient afin que l'expérience d'un tourisme en nature devienne une opportunité d'éducation, tant au sujet de l'environnement qu'au sujet de la région de manière plus géné-

rale. Cette sensibilisation ne vise pas que les visiteurs, elle se fait également auprès de la population locale. Par exemple, certains acteurs écotouristiques s'impliquent activement dans leur localité pour faire la promotion de lieux qui sont plutôt mal aimés. Un important travail de sensibilisation sur la qualité de l'eau des rivières et la beauté des paysages est mené par ces personnes afin de stimuler une réappropriation de ces milieux par les gens de la région. Il s'agit d'une certaine manière de déboulonner certains préjugés et d'informer la population au sujet du milieu qu'elle habite. De plus, la majorité des acteurs impliqués dans ces entreprises ont fait preuve d'une grande attention aux répercussions de leurs activités sur le milieu, et plusieurs décident de se contraindre pour respecter leurs valeurs environnementales.

Enfin, nous avons observé une solidarité entre les différentes entreprises, certaines devenant une vitrine pour d'autres. Plusieurs des protagonistes de l'écotourisme croient que recommander les visiteurs à d'autres participe implicitement à leur propre succès puisque cela contribue à faire connaître l'offre touristique de la région. Le bouche-à-oreille, bien que simple, demeure une stratégie des plus efficaces pour allonger les séjours des touristes dans la région et ainsi consolider ce levier de développement que les acteurs cherchent avant tout à assurer localement.

Conclusion : réfléchir le développement rural par l'écotourisme

L'écotourisme au Bas-Saint-Laurent a de multiples facettes : il prend la forme d'occupations diverses allant du kayak de mer à des activités d'interprétation et de sensibilisation, en passant par la contemplation des paysages et l'hébergement non traditionnel. Ces activités perpétuent et construisent une forme particulière de nature, valorisée pour sa beauté, son authenticité et sa simplicité (Bouchard 2017, p. 103), qui donne acte à sa conservation, pierre angulaire de toute interaction humaine avec elle. Les liens que tissent les entreprises écotouristiques avec la nature font écho à « l'enjeu du juste milieu » qui consiste à répondre à des obligations de rentabilité dans les limites de pratiques écoresponsables à faible empreinte écologique.

Les projets de ces entreprises s'inscrivent parfois dans une démarche de conservation environnementale que l'activité touristique vient soutenir financièrement, parfois dans une démarche d'abord touristique qui introduit ensuite des activités de conservation et crée des espaces de sensibilisation environnementale. Quel que soit leur parcours, ces entreprises partagent un souci de protéger une qualité de vie en région, en conformité avec leur vision de la ruralité, du progrès et du tourisme. Leur vision de la conservation environnementale se situe à une échelle locale et humaine, où la nature est assignée à un rôle de levier dans le développement économique et sert au besoin d'une réappropriation sociale de l'espace bas-laurentien.

Dans la pratique, l'écotourisme implique une valorisation inégale des milieux naturels qui se remarque par la forte présence d'entreprises écotouristiques le long du littoral et leur plus faible proportion dans les hautes terres (Bouchard 2017, p. 103). L'enjeu de l'éloignement géographique fait partie de la réalité de ces entreprises dont la qualité des activités, faut-il le rappeler, n'est pas moindre que celle de leurs collègues des basses terres. Les projets écotouristiques du Bas-Saint-Laurent ont en commun d'être originaux, innovants et diversifiés. Ils participent chacun à leur manière aux rayonnements de la région par leurs propositions innovantes aux usages traditionnels de la nature, des propositions qui s'éloignent du paradigme de l'exploitation industrielle des ressources. Leur vision « hors norme » se bute souvent à des réglementations municipales et gouvernementales qui les poussent à revoir leur projet, ou à les escamoter. Or, c'est par ce même regard innovant qu'ils apprivoisent et affrontent les défis économiques, politiques et climatiques qui se présentent à eux.

Les entreprises écotouristiques étudiées sont bien campées dans les réalités de leur contexte d'existence. Elles sont conscientes des dynamiques d'embourgeoisement et de dévitalisation dans lesquelles elles évoluent, et s'appliquent bien souvent à les déstabiliser en offrant des activités plus accessibles à leur population et en créant des partenariats avec des établissements d'enseignement, d'autres initiatives écotouristiques, voire avec des producteurs locaux. Étant particulièrement visitées, les entreprises touristiques mettent souvent de l'avant des produits locaux afin de promouvoir le terroir, mais surtout afin de mettre en valeur

le travail des autres petites entreprises locales. Cette synergie est considérée comme vitale pour la valorisation de la région et est un moyen préconisé pour contribuer positivement au développement régional.

Références

- Bouchard, David (2017), *Dynamiques d'occupation côtière et valorisation de l'environnement: la néoruralité et le tourisme au Kamouraska*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Brockington, Dan, et Rosaleen Duffy (2010), «Capitalism and Conservation: The Production and Reproduction of Biodiversity Conservation», *Antipode*, vol. 42, n° 3, p. 469-484.
- Bryson, Jeremy, et William Wyckoff (2010), «Rural Gentrification and Nature in the Old and New West», *Journal of Cultural Geography*, vol. 27, n° 1, p. 53-75.
- Culture et Communication Québec (2013), «Site patrimonial de pêche Matamajaw», *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, Consulté sur Internet (<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92719&type=bien#.W1i2FshKhEY>) en juillet 2018.
- (2018), «Une aide financière de 391 700 \$ pour des travaux de restauration au site patrimonial Matamajaw», *communiqué du ministère de la Culture et des Communications du Québec*, publié le 26 avril 2018, Consulté sur Internet (https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=8080&tx_ttnews%5BbackPid%5D=2&cHash=a1bd2b382ba0150abdf34c781a837b5a) en octobre 2018.
- Duffy, Rosaleen (2009), «Neoliberalising Nature: Global Networks and Ecotourism Development in Madagascar», *Journal of Sustainable Tourism*, 16, n° 3, p. 327-344.
- Environnement Canada (2011), *Guide du Programme des dons écologiques du Canada*, Gatineau, Service canadien de la faune, Consulté sur Internet (http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ec/CW66-157-2010-fra.pdf) en mai 2019.
- Fortin, Jean-Charles (2003), «Le bas du fleuve et le tourisme de villégiature», *Encyclobec*, Consulté sur Internet (http://encyclobec.ca/region_projet.php?projetid=187) en octobre 2018.
- Fortin, Jean-Charles, et Antonio Lechasseur (1993), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- (1999), *Le Bas-Saint-Laurent*, Sainte-Foy, Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture.
- Gagnon, Christiane (2010), *L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux. Entre conservation, participation et marché*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Gagnon, Serge (2001), *Le tourisme et la villégiature au Québec : une étude de géographie régionale structurale*, Thèse de doctorat, département de géographie, Québec, Université Laval.
- Groupe de géomatique Azimut (2016), *Services en ligne Gonet*, consulté sur Internet (<https://989883.site123.me/services-en-ligne-gonet>) en octobre 2016.
- Guimond, Laurie, et Myriam Simard (2011), «Les néo-ruraux et les ruraux de longue date sont-ils si différents au Québec? Analyse de leur mobilité, sens des lieux et engagement», *Revue canadienne des sciences régionales*, 34, n° 4, p. 149-161.
- Hines, J. Dwight (2010a), «Rural Gentrification as Permanent Tourism: The Creation of the "New" West Archipelago as Postindustrial Cultural Space», *Environment and Planning D: Society and Space*, 28, n° 3, p. 509-525.
- (2010b), «In Pursuit of Experience: The Postindustrial Gentrification of the Rural American West», *Ethnography*, 11, n° 2, p. 285-308.
- (2012), «The Post-Industrial Regime of Production/Consumption and the Rural Gentrification of the New West Archipelago», *Antipode*, 44, n° 1, p. 74-97.
- Lequin, Marie (2002), «L'écotourisme. Expérience d'une interaction nature-culture», *Téoros*, 21, n° 3, p. 38-42.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (2018), *Projets éoliens au Québec*, Consulté sur Internet (<https://mern.gouv.qc.ca/energie/energie-eolienne/projets-eoliens-au-quebec/>) en août 2018.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (2016), «Tableaux par municipalité de l'évaluation foncière uniformisée», *Affaires municipales et Occupation du territoire Québec*, Consulté sur Internet (http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/evaluation_fonciere/renseignements_donnees/tableau_par_muni_evaluation_uniformisee.xls) en octobre 2016.
- Ministère du Tourisme du Québec (2014), *Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020 et plan d'action 2014-2017*, consulté sur Internet (<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publi->

- cations/publication/strategie-mise-valeur-saint-laurent-touristique-2014-2020-plan-action-2014-2017-280.html?categorie=43) en novembre 2015.
- (2015), *Déévaluation du huard, baisse du prix de l'or noir et tourisme: État de la situation*, Consulté sur Internet (<https://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Tourisme-Taux-Change-2015.pdf>) en août 2018.
- (2017), *Nature aventure. Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure au Québec*, Consulté sur Internet (<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/strat-mev-tourisme-nature-aventure.pdf>) en août 2018.
- Mitchell, Claire J.A. (2013), «Creative Destruction or Creative Enhancement? Understanding the Transformation of Rural Spaces», *Journal of Rural Studies*, vol. 32, p. 375-387.
- Municipalité de Cacouna (2017), *Une riche histoire*, Consulté sur Internet (http://cacouna.ca/presentation_generale/?id=cacouna-histoire) en juillet 2018.
- Phillips, Martin (2002), «The Production, Symbolization and Socialization of Gentrification: Impressions from Two Berkshire Villages», *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 27, n° 3, p. 282-308.
- Prévost, Robert (2000), *Trois siècles de tourisme au Québec*, Québec, Septentrion.
- Quintin, Chantal, Pascal Bernatchez et Yvon Jolivet (2013), *Impacts de la tempête du 6 décembre 2010 sur les côtes du Bas-Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs. Rapport d'analyse: volume I*, Rimouski, Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières et Chaire de recherche en géoscience côtière, Université du Québec à Rimouski.
- Roy-Malo, Olivia (2017), *Le lac de l'Est, un espace négocié: ethnographie d'un processus de création d'aire protégée dans la région de Kamouraska*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Sarrasin, Bruno (2007), «Quelques dimensions politiques de l'écotourisme: l'attractivité de la nature n'est pas «naturelle»», *Études caribéennes*, vol. 1, n° 6, p. 8.
- SÉPAQ (Société des établissements de plein air du Québec) (2018), *Réserve faunique de Rimouski. Portrait*, Consulté sur Internet (<https://www.sepaq.com/rf/rim/portrait.dot>) en août 2018.

- Simard, Myriam, et Laurie Guimond (2012), «Que penser de l'embourgeoisement rural au Québec? Visions différenciées d'acteurs locaux», *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 3, p. 527-553.
- Thompson, Cameron, Teresa R. Johnson et Samuel Hanes (2016), «Vulnerability of Fishing Communities Undergoing Gentrification», *Journal of Rural Studies*, vol. 45, p. 165-174.
- Tourisme Bas-Saint-Laurent (2013), *Stratégie de développement de l'offre touristique au Bas-Saint-Laurent 2014-2020*, Consulté sur Internet (<http://www.bassaintlaurent.ca/documents/membres/strategie-de-dev-de-l-offre-bsl-2014-2020.pdf>) en août 2018.
- Vaccaro, Ismael, et Oriol Beltran (2010), «Conservationist Governmental Technologies in Western European Mountains: The Unfinished Transformations of the Pyrenees», *Journal of Political Ecology*, vol. 17, n° 30, p. 29-41.
- West, Paige, et James G. Carrier (2004), «Ecotourism and authenticity: Getting Away from It All?», *Current Anthropology*, vol. 45, n° 4, p. 483-498.
- Young, Emily H. (1999), «Balancing Conservation with Development in Small-Scale Fisheries: Is Ecotourism an Empty Promise?», *Human Ecology*, vol. 27, n° 4, p. 581-620.
- Zhang, Ting (2015), *Le développement socio-économique touristique du Bas-Saint-Laurent: l'évolution du tourisme entre 1988 et 2012*, Mémoire de maîtrise, département sociétés, territoires et développement, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.

CHAPITRE 6

La lutte citoyenne contre les hydrocarbures au Bas-Saint-Laurent

Sarah Pezet et Nakeyah Giroux-Works

Introduction

Le mouvement environnementaliste québécois, alimenté par la Révolution tranquille, est né au début des années 1970 grâce aux contributions de l'écologue Pierre Dansereau. À partir des années 1980, le mouvement a pris « un second souffle », avec l'apparition de nouvelles préoccupations environnementales, telles que les pluies acides, le trou dans la couche d'ozone et les émissions de gaz à effet de serre (GES), couplées à des inquiétudes à l'égard de projets de développement comme ceux de centrales nucléaires le long du fleuve Saint-Laurent (qui ont été bloqués à l'exception de la centrale de Gentilly). De nombreuses organisations environnementalistes – qui comptent aujourd'hui des employés, des milliers de membres, et gèrent des budgets – ont alors pris de l'ampleur (Vaillancourt 1981, 1992).

Différentes luttes ont motivé les acteurs du mouvement environnementaliste québécois au cours du temps : la conservation de la nature, la protection du paysage, la diminution de la pollution, la réduction des déchets domestiques, mais aussi la promotion des énergies renouvelables et de la mobilité durable, de même que la lutte contre le nucléaire et les changements climatiques, plus récemment (Vaillancourt 1981 ; Vaillancourt et Perron 1998). Ces enjeux d'échelle locale, régionale ou nationale concernent l'ensemble de la société (Vaillancourt 2008). Depuis son émergence, le mouvement s'est transformé en « une vaste nébuleuse environnementale » aux perspectives multiples (Vaillancourt et Perron 1998, p. 213) dont les composantes se sont progressive-

ment regroupées en coalitions¹. Toutes ces alliances ont permis d'étendre la portée des actions des environnementalistes « dans les diverses institutions de la société et dans les différentes catégories du territoire » (Vaillancourt 2008, p. 79). Vaillancourt concluait ses travaux de 1998 en affirmant que le développement durable constituait alors la position centrale de cette « nébuleuse environnementale » hautement politisée (Vaillancourt et Perron 1998).

Les changements climatiques constituent une menace grandissante pour les écosystèmes et les sociétés. Depuis les premières prises de conscience dans les années 1980, ils sont devenus une priorité pour les environnementalistes, au Québec comme ailleurs dans le monde. La lutte contre les changements climatiques regroupe plusieurs revendications politiques. Parmi elles, on retrouve l'adoption de cibles plus audacieuses de réduction des émissions de GES de la part du gouvernement provincial, une planification stratégique claire et rigoureuse pour atteindre ces cibles ainsi que le démantèlement de projets qui visent à augmenter l'exploitation et la consommation d'énergies non renouvelables comme les hydrocarbures. Depuis une dizaine d'années, le Québec est convoité par plusieurs compagnies pétrolières et gazières, avec la diminution mondiale des stocks de pétrole conventionnel (Agence internationale de l'énergie 2010). Celles-ci aspirent à tirer parti de la localisation géographique de la province pour l'exportation et à exploiter les ressources en hydrocarbures non conventionnels qu'on y retrouve. Des projets d'exploration, d'exploitation et de transport gaziers et pétroliers se sont ainsi succédé au Québec. Ils sont à l'origine de nombreuses contestations, tant à cause de leur incompatibilité avec les luttes sociales et environnementalistes contre les changements climatiques qu'en raison de leurs risques pour l'environnement et les populations à proximité. Le Bas-Saint-Laurent, notamment, a été le théâtre de diverses spéculations quant à ses ressources en hydrocarbures et un carrefour important pour les rassemblements citoyens² et les

-
1. Comme les différents Conseils régionaux de l'environnement et le Réseau des groupes écologistes québécois (Vaillancourt 2008, p. 80).
 2. Comme nous le verrons au cours de ce chapitre, une grande partie des opposants aux projets d'hydrocarbures se qualifient de militants « citoyens ». Nous reprenons donc ce qualificatif entendu ici, non pas comme un statut

luttons environnementalistes. Comment la résistance aux projets d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures non conventionnels s'organise-t-elle au Bas-Saint-Laurent? Quelles sont les relations entre les groupes environnementalistes québécois et les contestations locales à ces projets?

C'est avec une perspective relevant de l'écologie politique que nous nous intéressons à ces questions dans ce chapitre. Cette façon de voir combine l'analyse d'enjeux écologiques et politico-économiques à différentes échelles, en faisant des discours, des pratiques et des savoirs sur l'environnement les points focaux de son investigation (Bryant 1992; Neumann 2009; Robbins 2012). Elle nous permet d'acquérir une compréhension des dynamiques de pouvoir impliquées dans les luttes citoyennes et environnementalistes contre les hydrocarbures, en questionnant les injustices sociales attachées, d'une part, à la gestion et à l'utilisation du « bien commun » naturel et, d'autre part, à l'expérience différenciée de la vulnérabilité aux dégradations environnementales selon les catégories d'individus (Rocheleau, Thomas-Slyter et Wangari 1996 ; Robbins 2012). Ici, nous nous pencherons surtout sur les stratégies de résistances conçues par des acteurs locaux dénonçant les hauts risques de déversement et de contaminations écologiques associés à des projets pétroliers et gaziers, et sur la participation non négligeable de ces derniers à la problématique des changements climatiques. Ainsi, après un survol des circonstances entourant la naissance de divers groupes citoyens bas-laurentiens contre des projets d'hydrocarbures annoncés dans cette région, nous nous pencherons sur les luttes qu'ils ont menées jusqu'à aujourd'hui, particulièrement celle liée au projet Énergie Est et son port pétrolier à Cacouna. Nous aborderons aussi les stratégies qu'ils mettent en place pour protester et lutter contre les « Goliaths » de la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles et leurs discours, ce que les sociologues des mouvements sociaux appellent le répertoire d'action³ (Neveu 2015). Enfin, nous

institutionnel, mais comme une posture politique qui s'inscrit « dans un projet collectif, d'intérêt général » (Bier 2014, p. 83).

3. Le répertoire d'action est un ensemble de formes d'action et de stratégies virtuellement disponibles pour une contestation, choisies selon le contexte et l'expérience passée, et constituées d'actions soit spectaculaires, soit très routinières (Mathieu 2004; Neveu 2015).

examinerons l'engagement de ces citoyens pour la protection et la valorisation de la nature dans le Bas-Saint-Laurent et le Québec, leurs valeurs, ainsi que les défis qu'ils rencontrent et les alliances qu'ils mettent en place.

Ce chapitre s'appuie sur des données collectées dans le cadre d'une recherche doctorale sur le mouvement environnementaliste antihydrocarbures au Québec réalisée dans le projet de recherche orchestrant cet ouvrage. La recherche a réalisé un total de 35 entrevues semi-dirigées entre décembre 2015 et septembre 2017, dont 7 entrevues avec des militants bas-laurentiens, ainsi qu'une année et demie d'observation participante (entre mai 2017 et décembre 2018) au sein d'un comité citoyen local (Stop oléoduc Capitale-Nationale, aujourd'hui Transition Capitale-Nationale) et du conseil d'administration d'un regroupement de comités citoyens mobilisés contre les hydrocarbures (la Fondation Coule pas chez nous!). Ce chapitre se base aussi sur des données colligées à l'occasion d'une recherche de terrain menée à Cacouna en 2015, où 18 acteurs ont été rencontrés afin de connaître leurs discours et implications dans les initiatives de protection du béluga du fleuve Saint-Laurent, alors menacé par un projet de transport pétrolier dans la petite municipalité (Giroux-Works 2015).

1. Émergence des différents groupes mobilisés contre les hydrocarbures au Bas-Saint-Laurent

Entre 2008 et 2018, sept initiatives citoyennes ont vu le jour en réaction aux projets pétroliers préparés par des compagnies qui convoitaient le Bas-Saint-Laurent. En 2013, notamment, l'annonce d'un projet d'oléoduc majeur – Énergie Est de TransCanada – a fait un tollé. C'est dans le Bas-Saint-Laurent que l'opposition citoyenne à Énergie Est est née. Cet oléoduc menaçait de traverser la région afin d'exporter du pétrole issu des sables bitumineux vers les marchés internationaux. Il impliquait aussi un port pétrolier à Cacouna, au cœur d'une « pouponnière » de bélugas. Le projet Énergie Est a finalement été annulé en octobre 2017. Cependant, de nouveaux projets d'exploration et d'exploitation de gaz et de pétrole conventionnels inquiètent les militants (Petrolympic 2015; Radio-Canada 2015). Nous allons ici explorer les circonstances de la naissance de ces sept comités bas-laurentiens, l'évolution de leurs missions ainsi que leurs particularités.

1.1 *Stop oléoduc Kamouraska et Stop oléoduc Témiscouata*

Stop oléoduc Kamouraska fut le premier comité Stop oléoduc à être créé. Tout commença à l'été 2013, lorsqu'une agente de développement local dut, à la place du maire, se rendre à une réunion d'information qui s'avéra être la présentation du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada Corp. Étant déjà réseautée avec de nombreux organismes et associations environnementalistes québécois, elle les alerta et, ensemble, ils organisèrent rapidement une réunion d'information publique sur le projet et les solutions de remplacement au pétrole à Mont-Carmel, au Bas-Saint-Laurent. Ce fut un franc succès : « Cette première soirée-là, la salle était remplie, il y avait au-dessus de 150 personnes. » Lors de cette rencontre, des liens se développèrent avec le réseau politisé préexistant du Kamouraska. De là, environ 35 personnes se réunirent à la microbrasserie Tête d'allumette pour organiser la répartition des tâches de leur nouveau comité qu'ils nommèrent Stop oléoduc, inspiré du mouvement Stop the pipeline dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (Mouvement Stop oléoduc 2014).

La rencontre d'information publique de Mont-Carmel fut réitérée dans d'autres régions du Québec. Ainsi naquirent, chronologiquement, Stop oléoduc Témiscouata, Stop oléoduc Portneuf-Saint-Augustin, Stop oléoduc Capitale-Nationale, Stop oléoduc Bellechasse-Lévis, Stop oléoduc Montmagny-L'Islet, Stop oléoduc Île-d'Orléans et Stop oléoduc Outaouais. Au fil de leurs créations, ces groupes d'opposition se réseautèrent et organisèrent des rencontres « interrégionales ». En outre, c'est lors d'une réunion interne de Stop oléoduc Kamouraska, en préparation à une réunion interrégionale, que l'idée d'une campagne est née : la campagne Coule pas chez nous ! Ces grandes rencontres incluaient aussi, occasionnellement, d'autres groupes comme les Pétroliques anonymes, la COVO (Coalition vigilance oléoduc) de la région de Montréal et le Regroupement vigilance hydrocarbures du Québec (RVHQ) qui était né de la lutte contre le gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent quelques années auparavant. Les comités Stop oléoduc, composés exclusivement de citoyens bénévoles, partageaient tous une volonté de coordonner leurs efforts, ce qui les mena à se joindre au RVHQ à titre de membres. Cependant, les comités Stop oléoduc, comme ceux

du Kamouraska ou du Témiscouata, continuèrent de mener leurs luttes locales quant aux spécificités des impacts d'Énergie Est sur leur territoire, comme l'augmentation du trafic ferroviaire ou le projet de port pétrolier à Cacouna que nous aborderons plus loin.

Avec l'annulation du projet Énergie Est en octobre 2017, les comités Stop oléoduc ont tous annoncé leur dissolution, à l'exception de Stop oléoduc Capitale-Nationale, qui est devenu Transition Capitale-Nationale, et Stop oléoduc Outaouais, dont l'enjeu principal est le projet d'installation d'un dépotoir nucléaire à Chalk River, en Ontario, à proximité de la rivière des Outaouais. Notons toutefois que certains membres des comités dissous sont toujours engagés vis-à-vis de l'environnement.

1.2 *Coule pas chez nous!*

La campagne *Coule pas chez nous!* est issue de la nécessité de mettre en œuvre des outils de mobilisation de plus grande ampleur contre Énergie Est, dans le but d'atteindre le public (municipalités, citoyens, propriétaires terriens, etc.) avec une « signature différente », nous explique un de ses membres fondateurs. Lorsque l'idée a été apportée aux Stop oléoduc et aux autres groupes présents à la rencontre interrégionale : « Tout le monde a embarqué d'un coup, et l'équipe graphiste s'est mise à faire le travail, puis à développer des outils. On s'est créé un site web, on l'a fait bénévolement de A à Z [...]. C'était incroyable le travail bénévole qui a été fait », se remémore un militant.

La campagne *Coule pas chez nous!* a été lancée le 10 mai 2014 à l'occasion du départ de la première Marche des peuples pour la Terre Mère. La marche a porté la campagne au cœur des villages, sur le tracé de l'oléoduc, depuis Cacouna vers Kanesatake : « Les pancartes *Coule pas chez nous!*, tout le matériel de promotion et d'information, ils ont abondamment diffusé tout ça. Ça a vraiment transporté la campagne et unifié le tout. C'était vraiment un bon *timing* », relate une militante. La campagne fut un succès, et les pancartes *Coule pas chez nous!* fleurirent dans tout le Québec.



Rang littoral, MRC Kamouraska.

(Crédit : M.-A. Brochu)



Coucher de soleil, vue de la rive nord du fleuve depuis le belvédère de Rivière-du-Loup, MRC Rivière-du-Loup.

(Crédit : M.-A. Brochu)

En novembre 2014, Gabriel Nadeau-Dubois⁴ décida de remettre son prix littéraire de 25000 \$ du gouverneur général, décroché pour son livre *Tenir tête* qui aborde la grève étudiante de 2012, à la campagne Coule pas chez nous! Plus encore, lors de son passage à l'émission *Tout le monde en parle* pour présenter son ouvrage, il appela la population à doubler la mise. L'opération permit finalement de récolter 387000 \$. Les citoyens militants portant la campagne furent stupéfaits :

Nous déjà, on se dit: «Peut-être qu'on va obtenir 50000 \$. T'imagines ce qu'on peut faire avec ça?» [...] Puis ce n'est pas 50000 \$ qu'on a obtenus, c'est 387000 \$. T'imagines! Pour des groupes qui ne sont même pas enregistrés, là! 387000 \$ pour des gens qui n'ont aucun statut légal, de purs groupes citoyens bénévoles. Évidemment, ça crée un défi.

Avec une telle somme, 14 groupes citoyens fondateurs⁵ ont créé une fondation et élaboré ensemble des règlements généraux pour déterminer la manière dont les fonds pourraient être utilisés (Fondation Coule pas chez nous! 2018). Les délibérations furent longues et complexes. Il s'agissait de respecter ce pour quoi les donateurs avaient fait des dons et de satisfaire les demandes et les besoins des divers groupes militants présents :

Évidemment, il y avait des accrochages parce qu'il y avait de la jeune génération, de la vieille génération, des gens plus radicaux, des gens moins radicaux. Il y avait vraiment une espèce d'éventail assez large dans Coule pas chez nous! Mais on a finalement réussi à s'entendre, puis on [a officiellement créé] la Fondation Coule pas chez nous! au mois de mars 2015.

Au terme de ces délibérations, la mission de la Fondation Coule pas chez nous! a été élargie à la lutte contre les projets de transport d'hydrocarbures non conventionnels par oléoduc, train ou navire-citerne. Depuis le 16 juin 2018, à la suite de la victoire

-
4. Gabriel Nadeau-Dubois était un des porte-parole du mouvement étudiant de 2012, appelé «Printemps érable», contre l'augmentation des frais de scolarité. Depuis, il s'est davantage impliqué en politique et a été élu député de Gouin pour Québec Solidaire en 2017.
 5. Soit les six Stop oléoduc, Non à une marée noire dans le Saint-Laurent, Prospérité sans pétrole, les Pétroliques anonymes, le CVH (Comité vigilance hydrocarbures), le RVHQ, Alerte pétrole Rive-Sud, la Marche des peuples pour la Terre Mère et la COVO.

contre Énergie Est, la mission de la fondation a été élargie à « la lutte contre les projets d'hydrocarbures d'origine fossile, de la prospection à l'extraction jusqu'au transport et [l'appui à] la transition énergétique, écologique, sociale et économique ». La fondation a pour rôles de financer des projets citoyens (conférences, projections, etc.), de fournir des outils d'information et de sensibilisation aux comités citoyens, de faire la promotion d'une transition énergétique juste et de récolter des fonds. Elle a un conseil d'administration, avec certaines fonctions exécutives, qui se réunit mensuellement. Il en est de même pour le comité financement qui analyse et évalue toutes les demandes venant de groupes citoyens. Les membres du conseil et ceux du comité financement sont bénévoles. La charge d'administrateur étant particulièrement lourde, la fondation a embauché en 2015 un gestionnaire de projet pour assurer certaines tâches et coordonner le travail. Tous les groupes membres détiennent un droit de vote et sont invités à se réunir environ trois fois par année en assemblées générales durant lesquelles les demandes de financement de plus de 1 000 \$ sont évaluées, l'orientation de la fondation peut être réajustée et d'éventuelles campagnes de communication sont discutées et votées selon un processus horizontal et participatif. Coule pas chez nous! a bien grandi depuis sa naissance comme campagne de mobilisation dans le Bas-Saint-Laurent. La fondation est maintenant en lien avec des militants et des groupes citoyens de toute la province. Elle est également réseautée avec des groupes d'échelle nationale et internationale.

1.3 Non à une marée noire dans le Saint-Laurent

Le groupe citoyen Non à une marée noire dans le Saint-Laurent a été cofondé, à l'automne 2009, par deux militants du Bas-Saint-Laurent originaires de la vallée de la Matapédia. L'initiative est née de l'indignation face à la tenue de deux Évaluations environnementales stratégiques à Rimouski pour la « valorisation des hydrocarbures », une à propos de l'estuaire maritime et l'autre concernant le golfe du Saint-Laurent et la baie des Chaleurs. Un de ses fondateurs nous explique :

Donc il y avait un parti pris assez prononcé. Ça avait été confié à une firme d'ingénierie qui, suite au scandale de la commission Charbonneau, a dû changer de nom [...] et nous, on était

un peu indignés qu'une telle évaluation du Saint-Laurent n'ait pas été confiée à des chercheurs dignes de ce nom, étant donné qu'on avait l'ISMER [Institut des sciences de la mer de Rimouski] ici à Rimouski [...]. Fait que ça nous a poussés à nous réunir à l'automne 2009, puis on a vraiment mis en branle « Non à une marée noire » à partir de la catastrophe de BP [British Petroleum] dans le golfe du Mexique [...].

À sa naissance, le groupe axait ses activités sur la sensibilisation et l'information de la population à propos des risques environnementaux et socioéconomiques des projets d'exploration et d'exploitation dans tout le golfe du Saint-Laurent, notamment au large des Îles-de-la-Madeleine (projet Old Harry). Plusieurs permis d'exploration avaient alors été délivrés dans le golfe du Saint-Laurent depuis le sud d'Anticosti jusqu'à Montréal⁶. Les membres du groupe ont créé un logo, fait imprimer des t-shirts puis de la documentation et ont organisé diverses conférences et activités de sensibilisation comme aux Îles-de-la-Madeleine en 2010, nous raconte un militant :

Chaque soir pratiquement on allait dans les bars, dans les zones où il y avait beaucoup de touristes et beaucoup de Madelinots, comme les salles de spectacle [...] on se prenait une table, puis on arrivait avec nos chandails, de l'information, des pétitions, etc. Donc, on sensibilisait les gens sur toute la question des hydrocarbures. Et le momentum était parfait parce que la crise sévissait dans le golfe du Mexique.

En 2010, la menace de l'exploitation du gaz de schiste arriva dans la vallée du Saint-Laurent et les droits d'exploration de nombreux autres territoires furent attribués à des sociétés pétrolières⁷. L'île d'Anticosti fut également l'objet de projets d'exploration de pétrole de schiste. Non à une marée noire élargit alors sa zone géographique d'activités, puis son champ d'action, à toutes les formes d'extraction non conventionnelles, réseautant par la

-
6. Les permis délivrés sur les zones au sud d'Anticosti ont été suspendus en 2010; le gouvernement a malgré tout continué de délivrer des permis d'exploration au large de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (Radio-Canada 2013). Cependant, le projet Old Harry a perdu son investisseur principal en juin 2018 (Shields 2018).
 7. Ce sont les *claims*, des droits d'exploration attribués à une compagnie spécifique pour des terrains donnés .

même occasion avec les autres groupes qui luttait contre ces projets.

En 2013, avec l'arrivée du projet Énergie Est et l'inversion de la ligne 9B d'Enbridge à proximité de Montréal, le groupe Non à une marée noire a étendu sa mission au transport d'hydrocarbures par oléoduc ainsi que par voies ferroviaires et maritimes. Cette lutte s'est déroulée en association rapprochée avec les autres groupes, notamment à travers la fondation Coule pas chez nous!, dont il est membre. Aujourd'hui, Non à une marée noire dans le Saint-Laurent se compose de trois personnes. Elles ont choisi de rester une entité libre, au fonctionnement horizontal et à effectif très réduit afin de ne pas « perdre ce côté atome libre, mais aussi l'efficacité, la rapidité à réagir dans les médias selon l'actualité », nous explique un de ses créateurs.

1.4 Marche des peuples pour la Terre Mère

La toute première marche organisée au Québec portait le nom de « Moratoire d'une génération » et a eu lieu en 2011. Elle se rendait de Rimouski à Montréal (700 km en 34 jours) pour réclamer un moratoire complet de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures au Québec, pendant une durée minimale de 20 ans. Trois ans plus tard, avec les débuts de la lutte contre énergie Est, ceux qui avaient participé au Moratoire d'une génération ont décidé d'organiser une seconde marche citoyenne contre les hydrocarbures et les oléoducs, puisque les médias ne parlaient pas encore de ces enjeux. Elle a été baptisée la « Marche des peuples pour la Terre Mère » et partait de Cacouna, dans le Bas-Saint-Laurent, pour se rendre à Kanesatake. La marche regroupait une cinquantaine de personnes, et diverses manifestations ont été organisées lors de son passage à Québec et à Montréal, ajoutant ainsi des centaines de personnes à l'événement.

La solidarité avec les luttes autochtones est primordiale au sein de ce groupe. C'est entre autres pour cela que la marche s'achevait dans une réserve mohawk. La marche était aussi un lieu d'échanges et d'éducation populaire de tous les instants où les membres de la « communauté » prenaient les décisions ensemble, de manière consensuelle et autogérée.

La Marche des peuples pour la Terre Mère a également permis à la campagne Coule pas chez nous! de bénéficier d'un solide lancement. Ainsi, lors de la création de la fondation, elle est devenue un de ses membres fondateurs.

La Marche est un groupe citoyen distinct, puisque c'est « un groupe qui est très organique, qui n'a pas de structure, qui n'a pas de personnes. C'est un groupe que pas mal tout le monde peut intégrer et s'approprier ». Ils n'ont pas de rencontres mensuelles, et les gens qui décident de faire des actions peuvent le faire au nom de la Marche, nous explique l'une de ses membres.

Une autre marche, organisée en 2016, a fait le tour de la Gaspésie pour, cette fois, mettre l'accent sur les projets d'exploration et d'exploitation dans cette région. Toutefois, elle n'a pas été organisée par les mêmes individus que la marche de 2014, remarque une marcheuse :

C'est drôle parce que nous, le groupe qui a organisé celle en 2014, on est beaucoup à avoir participé à celle en 2011, puis là [les personnes] qui ont participé à celle de 2014, ce sont elles qui ont organisé celle de 2016. C'est beau, c'est comme quelque chose à relais.

Les personnes qui s'identifient à la Marche s'identifient aussi à une certaine forme de militantisme « un peu plus action directe, plus sur le terrain », qu'elles jugent complémentaire aux autres stratégies, et s'en servent pour attirer l'attention médiatique et ainsi « être une espèce de renfort à d'autres groupes », nous explique une marcheuse.

1.5 Les Pétroliques anonymes

Il s'agit d'un groupe citoyen de Rivière-du-Loup, né de l'initiative de quatre jeunes autour des années 2007. Ceux-ci ont souhaité utiliser la table jeunesse de la ville comme plateforme de diffusion de films et de conférences sur les enjeux environnementaux. À l'arrivée du projet Énergie Est, alors que de nouvelles personnes voulaient rejoindre ce comité, un problème est apparu : les personnes de 35 ans et plus ne pouvaient pas se joindre à une table jeunesse. Ces dernières ont alors fondé Pétroliques anonymes, un groupe citoyen ouvert à tous dont la mission est

de mener des actions de sensibilisation pour «se libérer collectivement de notre dépendance au pétrole», explique une militante. Le point focal de ce groupe a principalement été l'oléoduc Énergie Est. Aujourd'hui, le groupe est en dormance ; sa page Facebook est tout de même active et permet aux personnes de la région d'être informées de l'actualité concernant le pétrole ainsi que des événements organisés par les autres groupes de la région. Le groupe fait partie du RVHQ et est également membre de la Fondation Coule pas chez nous!

1.6 Prospérité sans pétrole

Prospérité sans pétrole est un groupe citoyen de Rimouski qui a été créé en 2013 et dont la mission est «d'informer, de consulter et de mobiliser la population sur les enjeux pétroliers liés aux hydrocarbures et ses alternatives afin de s'en libérer politiquement et économiquement et de pouvoir faire des choix politiques et économiques éclairés», indique leur site Internet (Prospérité sans pétrole 2014). Ce groupe est né alors que s'organisait un colloque visant à convaincre plusieurs compagnies pétrolières d'implanter leurs sièges sociaux à Rimouski pour en faire leur «capitale pétrolière», nous explique un militant de Rimouski. Ces citoyens l'ont contrecarré en organisant, en parallèle, un autre colloque sur les énergies renouvelables. C'est ainsi que Prospérité sans pétrole a été fondé. Ce groupe est également membre de la Fondation Coule pas chez nous! et il a participé à la lutte contre Énergie Est.

Ces groupes sont nés de l'indignation de citoyens éclairés à l'égard de divers événements ou projets. Au Bas-Saint-Laurent, il s'agit majoritairement de trentenaires, ruraux et néoruraux, qui ont bénéficié d'une éducation des cycles supérieurs et qui, pour la plupart, sont politisés depuis de nombreuses années. Beaucoup d'entre eux s'étaient déjà impliqués dans un organisme environnementaliste par le passé. L'inaction n'étant pas envisageable, ces individus se sont réseautés, renseignés et organisés afin de lutter contre les divers projets qui ont menacé, ou menacent encore, leur région et le Québec.

2. Les luttes menées

Le Bas-Saint-Laurent est la scène de diverses luttes contre des projets énergétiques. Par le passé, dans la région de Rivière-du-Loup, deux projets de parcs éoliens privés et un projet de barrage ainsi qu'un projet de port méthanier à Cacouna ont soulevé de nombreuses contestations. Ils n'ont jamais vu le jour. La lutte contre Énergie Est, quant à elle, est plus récente. Elle a été menée sur tout le territoire québécois puisque le projet devait traverser la province. Comme nous allons le voir, cette longue bataille a impliqué plusieurs objets de lutte, à différentes échelles géographiques et politiques.

2.1 *Chronologie de la lutte contre Énergie Est : les grandes étapes qui ont mené à la victoire*

Le projet d'oléoduc Énergie Est visait à acheminer chaque jour, vers des terminaux pétroliers au Québec et au Nouveau-Brunswick, environ 1,1 million de barils de pétrole extraits des sables bitumineux de l'Alberta, depuis Hardisty. Ce pétrole était destiné à l'exportation à hauteur de 80 % des volumes transportés (Fondation Coule pas chez nous! 2018; Pineault 2016).

Une partie des travaux visait à convertir un gazoduc déjà existant en oléoduc jusqu'à quelques kilomètres au sud de Montréal, et à poursuivre avec un nouvel oléoduc le long du Saint-Laurent, en traversant notamment le Bas-Saint-Laurent, jusqu'à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Il impliquait également la construction d'un terminal au Nouveau-Brunswick et d'un autre au Québec, ce dernier étant initialement prévu à Cacouna, dans le Bas-Saint-Laurent. L'approbation réglementaire finale de ce projet d'envergure était estimée à la fin 2015 et la mise en service en 2018 par TransCanada (Pineault 2016). Toutefois, l'entreprise a annoncé l'annulation du projet le 5 octobre 2017. S'il est clair que des raisons économiques ont mené à l'abandon du projet par TransCanada – les variations des cours du pétrole en sont notamment responsables (Shields 2017a) –, il semble que les luttes citoyennes et environnementalistes et les retards qu'elles ont engendrés dans la progression des travaux ont contribué à remettre la viabilité du projet en question.

En 2014, alors que TransCanada effectuait ses tournées d'information de village en village, Greenpeace dévoilait le Plan Edelman (Greenpeace 2014) : un plan stratégique de communication sur le projet Énergie Est auprès de la population québécoise, élaboré par la firme Edelman. Ce fut un scandale dans le monde militant, car il confirmait certains soupçons sur la manipulation de la population, la surveillance des militants et les alliances avec des personnalités publiques et influentes (Pineault 2016). En effet, la firme Edelman conseillait à TransCanada de vanter la sécurité des oléoducs par rapport au transport ferroviaire, peu de temps après la catastrophe de Lac-Mégantic. Elle suggérait aussi de choisir un vocabulaire plus positif comme « ressources naturelles », plutôt que « sables bitumineux », et de mettre l'accent sur les avantages économiques du projet, notamment auprès des habitants de Cacouna. Elle mettait aussi la multinationale en garde contre les militants, leur proposant de créer des relations stratégiques avec des tierces parties – des experts, des individus reconnus et respectés de la société, des journalistes, etc. – pour donner écho à leur voix et discréditer celle des militants, comme l'illustre cet extrait du rapport :

In order to add layers of difficulty for opponents, we will work with third parties and arm them with the information they need to pressure opponents and distract them from their mission. [...] We will arm them with the materials they need to combat opposition messaging. (Edelman 2014, p. 30-31.)

Le 2 avril 2015, dans la foulée de la mobilisation massive de divers groupes citoyens et associations qui ont mis en avant la dangerosité des oléoducs et surtout la vulnérabilité des bélugas, TransCanada renonçait au port pétrolier de Cacouna. L'autorisation de forages préliminaires (donnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) a été suspendue en septembre 2014 à la suite d'un jugement de la Cour supérieure, puis réautorisée à partir du 15 octobre (Radio-Canada 2014; GREMM 2015). Cependant, le ministère a ordonné à nouveau leur arrêt, car des militants et experts avaient apporté des preuves que la compagnie dépassait le bruit autorisé dans ses activités. La décision d'abandon du port a coïncidé avec l'expiration du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (Shields

2017b). Pour les militants, ce n'était que le début de la lutte, le recul de la multinationale les confortant dans leurs chances de remporter la victoire.

Pendant plus de deux ans, TransCanada a refusé de se conformer à la législation sur la qualité de l'environnement du Québec et de fournir un avis de projet nécessaire pour ensuite produire une étude d'impact (Shields 2017b). Les militants ont dénoncé ces manquements, et plusieurs groupes ont déposé une demande d'injonction. Le gouvernement provincial a finalement fait de même avec le dépôt d'une injonction en mars 2016, tout en autorisant, le lendemain, le report des travaux de relevés sismiques de la multinationale (Shields 2016a, b). Ces événements ont beaucoup retardé le projet. Lors de son abandon, TransCanada, qui avait finalement accepté de se plier à cette exigence, n'avait toujours pas produit l'avis de projet (Shields 2015).

Alors que Stephen Harper avait promis – en août 2013 – un examen indépendant du projet Énergie Est par l'Office national de l'énergie (ONÉ) (Porter 2013), un scandale, révélé par le *National Observer*, éclatait en 2016: les commissaires de l'ONÉ ont rencontré l'ancien premier ministre du Québec Jean Charest en janvier 2015, alors qu'il était consultant pour Énergie Est (De Souza 2016). La controverse sur l'impartialité des commissaires a finalement conduit à la suspension des audiences de l'ONÉ de 2016, grâce à l'interruption de la première journée des audiences par des militants (Shields 2017b). Une militante de la Marche des peuples pour la Terre Mère nous raconte :

On a interrompu l'Office national de l'énergie et ça a fonctionné [...]. Mon ami qui s'est jeté en avant, on ne savait pas qu'il allait faire ça, mais ça a été ultra efficace. Nous, on est allés le rejoindre en avant, on a demandé à Denis Coderre de partir. Il est parti, ça a duré 30 minutes et on a dit: « C'est fini! »

Ainsi, les commissaires de l'ONÉ ont dû se récuser.

Finalement, les audiences n'ont jamais eu lieu, bien que de nouveaux commissaires eussent été nommés pour évaluer le projet. En août 2017, à la demande répétée des citoyens militants et des groupes environnementalistes, l'ONÉ décidait de prendre en considération les émissions de gaz à effet de serre durant toute la durée de vie du projet (depuis l'extraction jusqu'à la combus-

tion du pétrole), ce que le gouvernement québécois n'avait jamais accepté de faire lors des évaluations provinciales (Shields 2017c). D'après une étude de l'Institut Pembina⁸, «la production de brut nécessaire pour remplir Énergie Est pourrait générer annuellement jusqu'à 32 millions de tonnes de gaz à effet de serre en plus» (Institut Pembina 2014). TransCanada a alors demandé la suspension de l'évaluation, puis annulé le projet le 5 octobre 2017.

L'abandon du projet Énergie Est a été une victoire partagée entre tous les acteurs du mouvement, que ce soit les ONG et les associations, mais aussi tous les comités citoyens du Québec. Les experts engagés et les journalistes qui ont eu à cœur de documenter les différents enjeux, de prendre en charge les actions judiciaires le cas échéant et de relayer l'information ont également eu un rôle primordial. Ce travail collectif a permis de convaincre une multitude d'acteurs, comme de nombreux maires – dont le maire de Montréal de l'époque – ou encore l'Union des producteurs agricoles (UPA), de se prononcer contre le projet.

2.2 *Le répertoire d'actions des groupes militants du Bas-Saint-Laurent dans la contestation du projet Énergie Est et les autres luttes menées*

Les comités citoyens du Bas-Saint-Laurent ont participé à leur échelle à la victoire contre Énergie Est à travers plusieurs types d'actions. Ils ne se sont pas cantonnés à l'oléoduc puisque d'autres enjeux menaçaient leur région, comme l'augmentation des trafics ferroviaires et maritimes de pétrole qui accompagnait le projet de TransCanada. Il faut savoir que la diminution du trafic ferroviaire, grâce à l'oléoduc, était un récit tenace, répandu par la multinationale et ses alliés, qui a nécessité beaucoup d'actions de sensibilisation locales: au contraire, l'oléoduc aurait mené à plus de circulation, par train, de diluants à pétrole et d'autres produits dangereux. Cette hausse du trafic ferroviaire est également une tendance indépendante d'Énergie Est et constitue encore aujourd'hui un enjeu important pour le Bas-Saint-Laurent, que ce soit pour le transport de gaz naturel liquéfié, de pétrole

8. L'Institut Pembina est un groupe d'experts consultants spécialistes des questions énergétiques dans une optique de protection des écosystèmes et des populations (Institut Pembina 2018).

ou d'autres matières dangereuses. Comme l'explique un article du *Devoir* de 2013, le trafic ferroviaire de matières dangereuses a augmenté de 25 % de 2009 à 2012 et le trafic maritime, de 13 % de 2009 à 2011, et ce, partout au Canada (Bourgault-Côté 2013).

Les diverses actions de sensibilisation relèvent des missions de la majorité des groupes du Bas-Saint-Laurent et du Québec. À cet égard, ils ont créé des outils de communication visuelle simples, comme les t-shirts de Non à une marée noire dans le Saint-Laurent et les pancartes de Coule pas chez nous! La sensibilisation s'effectue aussi par des outils de vulgarisation scientifique richement documentés, comme des dépliants élaborés collectivement et présentant un argumentaire en dix points sur le projet d'oléoduc et les trafics ferroviaires et maritimes d'hydrocarbures associés. Les comités citoyens ont également organisé de multiples conférences, seuls ou en collaboration avec des experts engagés dans des regroupements comme le RVHQ. De cette façon, ils sont parvenus à vulgariser le problème de l'expansion de l'extraction de ressources fossiles :

« On arrive quand même bien à expliquer que les trains, les bateaux, tout ça, c'est lié par l'exploitation des sables bitumineux. [...] On a fait beaucoup de communications autour des trains; ce n'est pas limité seulement aux oléoducs », nous explique ce militant de Stop oléoduc Kamouraska. La rigueur scientifique est un élément très important de leur démarche, nous explique ce militant de Non à une marée noire dans le Saint-Laurent à propos des quelque 200 conférences qu'ils ont données un peu partout au Québec: « Les références scientifiques sur la question des hydrocarbures, ça, ça nous a aidés beaucoup pour crédibiliser notre démarche. »

Les médias sociaux sont un autre outil de sensibilisation et de mobilisation; chaque comité citoyen a une page Facebook, et quelques-uns ont même un site Internet. Ils y partagent beaucoup d'articles de presse sur les projets pétroliers et gaziers au Québec et au Canada. L'actualité scientifique sur la dégradation de l'environnement, la politique internationale en matière de gestion de ces risques ainsi que les articles de presse traitant de commerce de pétrole et de gaz circulent également sur ces réseaux. De même, des pétitions et des événements (conférences, manifestations, etc.) ayant lieu partout sur le territoire sont communiqués au plus grand nombre. Ces pages Facebook ont des répercussions locales

indéniables sur les sympathisants à la cause : par exemple, la page de Prospérité sans pétrole est suivie par plus de 1 200 personnes. Elles servent aussi de liens entre les comités et avec les ONG et les associations, même si, la plupart du temps, les véritables échanges militants s'effectuent par courriels, lors de réunions en ligne ou par téléphone.

Les groupes militants mobilisent également leurs élus locaux, que ce soit les maires et les conseillers municipaux ou encore les députés, comme nous explique ce militant : « On a approché certains députés pour qu'ils parrainent, par exemple, une pétition qu'on a rédigée sur le train, donc au niveau provincial. »

Un autre type de stratégie consiste à participer aux diverses consultations publiques, comme les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Nombre des groupes militants y ont déposé des mémoires afin d'exprimer leurs opinions, bien qu'ils restent très critiques face à ces consultations. Ils les considèrent comme peu objectives, en faveur des multinationales. Aussi, certains aspects législatifs sont mis de côté par les institutions responsables, comme l'obligation pour TransCanada de déposer un avis de projet ou encore de fournir des documents en français (Équiterre 2015). En outre, lorsque l'ONÉ a sollicité les commentaires du public sur les listes de questions des audiences du projet Énergie Est en mai 2017, les militants ont massivement répondu à l'appel et en ont profité pour y exprimer leurs inquiétudes quant aux effets à long terme du projet pétrolier sur le climat. En conséquence, les nouveaux commissaires de l'ONÉ ont annoncé que les émissions de GES de tout le cycle de vie du projet seraient évaluées.

Les marches sont aussi des actions qui ont un impact local et médiatique. La Marche des peuples pour la Terre Mère, qui débutait à Cacouna en 2014, a véritablement permis de renforcer les liens entre les comités et de sensibiliser la population tout le long de son parcours. Au gré des rencontres avec les propriétaires terriens, les marcheurs ont pu constater l'isolement de ces derniers et leur sentiment d'impuissance face à la toute-puissante multinationale TransCanada, raconte une marcheuse :

On avait des gens qui étaient à vélo, puis qui allaient faire du porte-à-porte. Ils allaient rencontrer les propriétaires terriens qui s'étaient fait approcher par les compagnies et on s'était rendu

compte qu'il y avait vraiment eu une grosse intimidation de la part des représentants de TransCanada, [qui avaient dit] «il n'y a rien que vous pouvez faire, nous on vient mettre le pipeline dans votre cour». La plupart des gens qu'on rencontrait étaient vraiment apeurés, mais ils ne sentaient pas qu'il y avait vraiment beaucoup de choses qu'ils pouvaient faire [...] Puis là, quand ils voient 50 personnes qui sont en train de marcher pendant 34 jours pour lutter contre ce projet-là, puis que ça commence à être médiatisé, puis que ça commence à être un enjeu qui est discuté [...] ça a cassé le défaitisme.

À la suite de cette marche, «on a senti comme un pivot, puis après ça, on en entendait tout le temps parler d'Énergie Est», raconte-t-elle. La visibilité médiatique des discours d'opposition à ces projets pétroliers est un aspect très important de la lutte.

À cet égard, les militants font volontiers des entrevues avec les journalistes locaux. Ils les contactent lors d'événements particuliers et deviennent souvent des experts de terrain que les journalistes sollicitent à leur tour lorsqu'ils ont besoin de réactions ou de références. La presse alternative est également un bon moyen pour les militants de faire circuler leurs arguments: «Après ça, c'est beaucoup d'articles de journaux; on a écrit beaucoup dans le *Le Mouton noir*, un journal de Rimouski qui couvre le Bas-Saint-Laurent. Dans le fond, c'est gratuit, c'est distribué un peu partout au Québec, notamment dans l'est», nous explique ce militant.

Enfin, la désobéissance civile non violente et l'action directe sont d'autres stratégies choisies par certains militants. L'interruption des audiences de l'ONÉ, évoquée plus tôt, en est un exemple. À l'automne 2014, plusieurs participants de la Marche des peuples pour la Terre Mère ont aussi organisé un camp autogéré de trois semaines en protestation contre le projet d'inversement de la ligne 9 d'Enbridge, au sud de Montréal. Le camp a reçu jusqu'à 200 personnes et était situé sur le «terrain de propriétaires d'une pépinière qui avaient déjà eu un déversement de la ligne 9 sur leurs terres avant qu'elle soit inversée», nous apprend une militante. Les individus plus «radicaux» s'identifient davantage à ce type d'action. Les camps et les marches sont aussi des revendications d'un mode différent d'organisation sociale, comme nous l'explique cette militante:

Ça nous a permis de voir un mode de vie dans lequel nous ne voulions plus être, comment prendre des décisions respectueusement ensemble, comment ne pas avoir des prises de pouvoir [...] pour qu'il y ait un mode de vie vraiment sain aussi, puisqu'on s'identifie à ce mode de vie là. Parce que, oui, on se bat contre, mais il y a aussi ce qu'on veut créer qui n'est pas juste une voiture électrique, mais vraiment un mode de vie qui est différent.

Des ateliers divers, sur l'art engagé par exemple, étaient offerts tous les jours au camp de la ligne 9B. Cela a aussi été l'occasion de s'entraîner pour une action qui a fait la une de plusieurs journaux : quatre jeunes femmes qui s'étaient enchaînées à la raffinerie Suncor de Montréal le 7 octobre 2014 en protestation contre l'exploitation des sables bitumineux et l'inversion de la ligne 9B (La Presse canadienne 2014). L'inversion de la ligne 9B, un oléoduc construit dans les années 1950, n'a cependant pas pu être empêchée. Malgré tout, les militants continuent de suivre le dossier, et c'est grâce à leur travail de surveillance que certaines fuites ou des travaux sont connus, comme nous le raconte ce militant de la Marche des peuples :

Il y a beaucoup d'activistes plus indépendants qui ne sont pas nécessairement associés, qui sont des électrons libres. Quand il y a des travaux sur les réseaux de pipelines, comme dernièrement la ligne 9B, ou en plein hiver, [les techniciens vont] inspecter les tuyaux parce qu'ils craignent qu'il y ait une fuite. Ils vont creuser et puis nous on fait une espèce de vigile-escouade qui va aller directement sur le site. Peu importe : on fonce, on va prendre les photos de l'état du tuyau parce que, sinon, il n'y a aucune façon. La compagnie n'est pas transparente, donc on n'aura jamais un accès s'il y a eu une fuite à cet endroit-là. Le tuyau est-il rouillé, prêt à fendre ? Donc, c'est notre façon d'agir.

Les citoyens militants sont extrêmement réseautés entre eux. Ils le sont aussi avec des experts et des ONG ; certains portent même plusieurs chapeaux. Ils démontrent également une capacité à s'emparer d'un large répertoire d'actions. Les comités du Bas-Saint-Laurent, loin de se cantonner à leur région, s'adressent à des enjeux plus larges et à d'autres objets de luttes socioenvironnementales comme le trafic ferroviaire de matières dangereuses ou la ligne 9B d'Enbridge. Même s'ils ne peuvent pas toujours apporter un soutien physique aux autres groupes militants du Québec, ils s'affichent en solidarité, relayant souvent

les informations de différents groupes militants et accueillant parfois des conférences sur des sujets externes à leur région. Les enjeux gaziers et pétroliers que connaît actuellement la Gaspésie en sont un parfait exemple : tous les groupes citoyens du Québec ont relayé l'actualité sur le procès de Gastem contre la ville de Ristigouche Sud-Est pour obtenir des dédommagements à cause de leurs règlements de protection de l'eau potable, ainsi que la jurisprudence occasionnée par la victoire juridique de la petite ville gaspésienne (Radio Canada 2017).

Afin de documenter davantage les contestations et les tensions qui animent les groupes citoyens militant contre les projets pétroliers du Bas-Saint-Laurent, nous allons évoquer plus en profondeur une étape clé de la bataille contre Énergie Est : la lutte pour la protection des bélugas dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent face à la construction d'un port pétrolier à Cacouna.

2.3 Lorsqu'une espèce emblématique du fleuve Saint-Laurent sert à la lutte citoyenne antihydrocarbure : le cas de la municipalité de Cacouna

En juin 2017, le premier ministre Philippe Couillard désignait le fleuve Saint-Laurent comme lieu historique, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (2012). Geste avant tout symbolique, une telle assignation reconnaît la riche histoire du fleuve en tant que « garde-manger » des Québécois et voie de navigation ayant permis le développement d'une économie basée sur l'exploitation et la consommation de ses ressources, paysages et rivages. Le béluga participe à l'histoire du fleuve Saint-Laurent, particulièrement en raison de son potentiel économique pour la société québécoise. Au fil du temps, « le béluga s'est tour à tour vu attribuer le rôle de ressource commerciale en abondance, d'espèce nuisible pour les pêches, de réservoir d'huile à extraire et, finalement, d'emblème anthropomorphisé de la vie du fleuve » (Doyon 2018 ; voir aussi Franck 2008 ; Musée de la mémoire vivante 2009 ; Vladykov 1944). C'est avec cette dernière image que les luttes contre Énergie Est se sont liées au sort du béluga du fleuve Saint-Laurent. Le béluga est alors devenu l'acteur principal d'un débat autour de la protection de la biodiversité et du paysage sonore du fleuve, tous deux jugés menacés par les activités industrielles menées par TransCanada.

Depuis le 19^e siècle, le fleuve Saint-Laurent est témoin de l'industrialisation de ses berges et d'une croissance continue du trafic maritime, ce qui a eu des répercussions sur la population de béluga. Entre 1980 et 2007, une vingtaine d'articles scientifiques ont rapporté la présence, dans le corps des bélugas de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, de divers polluants persistants tels que les BPC (biphényles polychlorés) et le DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane) (Leboeuf 2009). Un réseau de récupération de carcasses, établi en 1984, et un programme de biopsies instauré en 1983 auquel collabore le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) permettent, à ce jour, de compiler des connaissances sur la quantité et les types de produits toxiques accumulés dans les tissus du béluga, et d'en tirer des liens de causalité avec son haut taux de mortalité et de cancers. Les menaces pesant sur le béluga ont ainsi basculé de sa chasse commerciale⁹ à la pollution causée par les industries et le passage répété de navires commerciaux qui accentue les risques de marées noires, de collisions et de pollutions sonores.

Au nom de la protection du béluga, de nombreux groupes environnementaux et de la société civile, nommés précédemment, ont allié leurs efforts afin de sensibiliser la population québécoise aux conséquences négatives qu'aurait le port en eau profonde sur l'écologie du fleuve. Leurs stratégies consistaient à vulgariser le discours scientifique dans des médias locaux¹⁰ et nationaux, rendre visible la mobilisation citoyenne par des pétitions et des manifestations, et, ultimement, donner la parole aux bélugas, autrefois « sans voix » et actuellement victimes des activités humaines.

Afin de rallier le plus grand nombre de personnes à leur cause, les groupes citoyens ont volontairement usé de la tactique de l'anthropomorphisme, comme l'avance ce militant :

Le béluga a l'air de sourire et il est tout blanc. Il y a aussi le fait que ce soit les femelles qui vont près de Cacouna pour mettre bas et nourrir leurs petits. Il y a une sensibilité qui se crée parce qu'on conçoit le béluga comme un être fragile, donc sans défense. Nous, les humains, nous avons une responsabilité de défendre la

9. Voir le chapitre 4, de Sabrina Doyon.

10. Les journaux *Epik* de Cacouna et *Rumeur du Loup* de Rimouski, par exemple.

veuve et l'orphelin. Donc, il y a beaucoup de symbolique qui vient rejoindre l'humain.

La physionomie du béluga interpelle notre côté affectif. Nous le voyons comme un semblable. Cette pensée biocentrique s'articule autour de l'événement de la maternité, incarné dans l'espace spécifique d'une « pouponnière », et s'ancre à des valeurs d'entraide et de solidarité.

Appuyés par des groupes environnementaux de plus grande envergure (Greenpeace et la Fondation David Suzuki, par exemple), ces groupes civils ont attribué au béluga le titre d'espèce emblématique du Saint-Laurent et ont mis en avant-scène les menaces pesant sur lui, en prenant soin d'ancrer leur discours à des expertises scientifiques. L'argumentaire entourant le béluga pour critiquer le projet de TransCanada a connu un engouement plus prononcé auprès de la population québécoise que ceux concernant la pétrodépendance et les changements climatiques, constate un militant. C'est pour cette raison que l'imaginaire entourant cet animal a été sollicité de façon plus régulière dans les mobilisations.

L'argumentaire de l'emploi a quant à lui donné un autre ton au mouvement, en ralliant davantage de gens du pays à la cause. Des politiciens et des citoyens engagés estimaient que peu d'emplois permanents seraient créés par l'implantation du port pétrolier, d'autant plus que ces derniers seraient spécialisés et donc moins accessibles aux travailleurs du coin. Cette information, relayée dans les médias et dans des rencontres citoyennes, a soulevé des doutes quant aux réelles intentions de TransCanada de générer des retombées économiques dans la région.

Les suspicions sont un véritable moteur d'actions pour les militants environnementaux. En 2014, des citoyens engagés, des groupes environnementaux et des scientifiques ont mené des activités de surveillance – en kayak ou à partir des berges – des bateaux de TransCanada pendant que ces derniers effectuaient des travaux exploratoires de relevés sismiques dans la zone projetée d'implantation du port. Leurs vigiles, conjuguées à l'expertise juridique du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), ont permis de démontrer que TransCanada ne respectait pas le seuil maximal de décibels pour le bruit de ses activités. Le changement de statut du béluga effectué à la fin de

l'année 2014 par le Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC), faisant de nouveau du béluga une espèce en voie de disparition¹¹, venait d'autant plus légitimer les efforts des militants ayant porté la lutte contre le projet de TransCanada.

2.4 Tensions sociales dans la population de Cacouna

La stratégie de l'anthropomorphisation du béluga, utilisée par les groupes environnementalistes et citoyens pour sensibiliser la population aux enjeux liés aux hydrocarbures, s'est cependant révélée être à double tranchant : leurs détracteurs les ont accusés d'user d'une rhétorique animaliste et de manipuler ainsi l'opinion publique. Parmi ces opposants figuraient des citoyens de Cacouna en faveur de l'implantation d'un port pétrolier en eau profonde. Pour eux, le béluga est perçu comme un frein au développement économique de leur petite ville. En effet, sa présence, mais surtout l'imaginaire anthropomorphique dont il fait l'objet, mine les efforts de la municipalité¹² d'accueillir un projet d'envergure au port de mer Gros-Cacouna, sous-utilisé depuis son inauguration en 1981¹³. Pour ces citoyens, le béluga est une espèce nuisible au développement économique de même qu'un dommage collatéral au maintien d'une industrie pétrolière dont tous les Québécois dépendent. Dans cet argumentaire, améliorer des conditions de vie « d'humain à humain » est préconisé, malgré les conséquences environnementales que cela pourrait engendrer.

-
11. Après la fin des campagnes d'abattage des bélugas en 1979, le COSEPAC a attribué au béluga le statut d'espèce en voie de disparition en 1983, d'espèce menacée en 2004 et d'espèce en voie de disparition de nouveau en 2014.
 12. Le port est une propriété gouvernementale fédérale (Transport Canada), mais sa gestion est locale. Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de vendre le port de mer Gros-Cacouna et d'autres ports situés dans l'Est du Québec. Les Malécites et le gouvernement du Québec sont intéressés.
 13. Les trois projets industriels attirés à ce port ont avorté : 1) le projet pilote de l'Arctique (1980) visant le transport de gaz naturel liquéfié de l'île Melville, dans l'Arctique canadien, jusqu'aux marchés du sud-est du Canada (Brassard et Harrison 1981, p. 256); 2) la construction d'un terminal sur le site de Gros-Cacouna par Énergie Cacouna (2004-2008). Malgré des inquiétudes environnementales partagées dans la population, c'est avant tout la chute des prix du gaz naturel qui a fait avorter ces projets; 3) le projet de construire un terminal pétrolier, un pipeline et des infrastructures connexes par TransCanada (2013).

À l'opposé, de nombreux citoyens ont démontré leur désaccord quant à l'implantation d'un port pétrolier à Gros-Cacouna et, par extension, à l'oléoduc y acheminant le pétrole depuis l'Alberta. La voix scientifique, mais, surtout, la mémoire collective de catastrophes pétrolières passées – l'explosion de la plateforme pétrolière DeepWater-Horizon (2010) et la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic (2013) – ont renforcé la méfiance de ces citoyens envers les projets de transport pétrolier, qu'ils doivent se réaliser par voie terrestre, ferroviaire ou navigable, ou par oléoduc. Les risques de pollution de l'eau et des berges, la détérioration de la santé humaine et des écosystèmes associés à ces catastrophes, ainsi que la tranquillité rompue par les activités industrialo-portuaires, leur ont permis d'envisager le pire des scénarios si un déversement pétrolier survenait à proximité de Cacouna. À titre de solution de remplacement économique, l'industrie écotouristique leur semble plus prometteuse sur le long terme. L'organisation des activités d'observation des mammifères marins, à partir des berges ou sur l'eau, et la mise en valeur des attraits naturels sont des exemples d'activités économiques préconisées par les répondants.

Ces opinions divergentes sur le sort des installations industrialo-portuaires de Gros-Cacouna ont mené à des tensions au sein de la petite population de Cacouna. Comme nous l'avons mentionné précédemment, deux positions ont divisé la population : ceux en faveur de la construction du port en eau profonde et ceux en défaveur d'un tel projet. Ces conflits se sont matérialisés par des affiches placardées sur des commerces et des maisons, plus exactement celles de la campagne Coule pas chez nous! et celles du groupe Vitalité Cacouna, un comité citoyen militant pour la construction du port pétrolier et la «revitalisation» de l'économie de Cacouna par des projets industrialo-portuaires.

Comme le soulèvent plusieurs répondants, la loi du silence a été la règle tacite suivie par les membres de la petite ville de Cacouna pour contenir les divisions qu'engendraient le débat sur le port pétrolier : certains ont évité de fréquenter des commerces affichant des pancartes de Coule pas chez nous!, et d'autres se sont abstenus de partager leurs opinions par peur de perdre leur clientèle. Certains ont même banni ce sujet de conversation de leur maisonnée pour prévenir les chicanes de famille. Comme

l'explique un répondant, le projet pétrolier a « créé une division dans le village. Cacouna étant une petite communauté, les gens à un moment donné préfèrent ne pas se prononcer sur la place publique s'ils sont pour ou contre parce que ça devient conflictuel ». La présence répétée de journalistes à Cacouna pour couvrir la progression des événements liés à l'oléoduc et au port a aussi généré un certain agacement chez des citoyens qui refusaient de faire de ce débat leur sujet principal de conversation. Qu'ils soient pour ou contre le port pétrolier, tous s'entendent pour dire que ce projet a atteint le tissu social de la petite population et réactivé un vieux débat entourant le devenir du port de Gros-Cacouna.

En bref, le mouvement social érigé par les militants environnementaux visait plus à mobiliser les gens contre le transport d'hydrocarbures en sol québécois qu'à militer pour la protection des bélugas, même si les actions du mouvement social ont été présentées comme des pratiques de solidarité aux « marsouins blancs ». Le béluga a servi de « baromètre » dans les discours militants et citoyens pour exprimer les conséquences passées et projetées de l'agir humain sur l'environnement. L'image d'un béluga-victime, dressé au rang de porte-étendard des « occupants » du fleuve Saint-Laurent, a fait écho dans le discours de nombreux citoyens du Québec, notamment les Cacounois, en leur inspirant de l'empathie et un sentiment de responsabilité envers cet animal. À l'inverse, d'autres citoyens de la petite ville se sont insurgés d'une telle mise en scène privilégiant le bien-être animal avant celui des humains. Manifestations, pétitions et placardage d'affiches ont ponctué ce conflit dans la population de Cacouna jusqu'à l'annonce officielle, en 2015, de l'abandon du projet de port pétrolier en eau profonde, puis de l'oléoduc Énergie Est en 2017.

3. Engagements, espoirs et défis

L'exemple du défunt projet de construction d'un port pétrolier à Cacouna nous a permis d'illustrer une stratégie originale qui dénonce à la fois le développement effréné de la filière mondiale des hydrocarbures et le sort des bélugas de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Ce souci de contextualiser, à l'échelle locale, les enjeux environnementaux globaux est perceptible chez

l'ensemble des groupes citoyens rencontrés. Au-delà de leur large répertoire d'action, ces militants antihydrocarbures du Bas-Saint-Laurent témoignent de fortes valeurs sociales et environnementales qui nourrissent leur engagement envers le territoire qu'ils habitent. Après un tour d'horizon des valeurs qu'ils portent et de l'influence de celles-ci sur leurs revendications, nous aborderons les défis qu'ils affrontent dans la lutte. Pour finir, nous évoquerons les alliances ponctuelles ou durables qui se sont opérées au sein du mouvement citoyen, avec les organisations environnementalistes (associations, ONG, etc.) et avec d'autres mouvements sociaux, et mettrons en exergue les conséquences de ces rapprochements.

3.1 *L'engagement citoyen et le lien à la nature et au territoire*

Le mouvement citoyen contre les projets d'hydrocarbures s'est construit en relation avec des organisations environnementalistes. Toutefois, les comités citoyens ont des revendications très fortes et se veulent plus indépendants et autonomes du système politique que les ONG ou les structures institutionnalisées : « On trouvait des fois que les ONG étaient un petit peu bâillonnées sur certains angles qu'ils n'osaient pas traiter, de par leurs sources de financement. Donc, on arrivait un peu en atome libre sur une initiative citoyenne », explique un militant.

À la lumière des données recueillies, on constate que les acteurs se définissent par des qualificatifs politiques et sociaux : des citoyens, libres, indignés, « soucieux du bien commun » et de la « défense de leur territoire au niveau environnemental et même économique ». Pour la plupart, ils ne se reconnaissent pas dans les catégories « environnementaliste » ou « écologiste », jugées trop écocentristes, à l'image d'une caricature qui voit « l'humanité comme parasite ». C'est dire que les aspects sociopolitiques prennent une grande place au sein de leur engagement envers la nature :

Parce que, quand on dit « Ah ! les écologistes, les environnementalistes, les activistes », on sent qu'il y a comme un fossé où les gens se sentent moins inclus que « Regarde, je suis un citoyen qui est soucieux du bien commun » ; donc, la question sociale, la question environnementale, la question économique : tous les angles des préoccupations.

D'ailleurs, leur représentation de la nature – un milieu intrinsèquement équilibré dont l'humain est partie prenante – explique bien cette prise de position politique : « La nature, ça m'évoque l'habitat ultime, donc le berceau et le tombeau [...]. C'est quelque chose de vital dont on ne peut pas se dissocier. C'est comme si présentement on est en train de se suicider collectivement. C'est quelque chose d'indissociable à l'humanité », confie ce militant. C'est aussi cette forte connexion, parfois spirituelle, qui est à la source de leur engagement et qui leur donne l'énergie et la détermination pour lutter, en particulier quand il s'agit d'un milieu qu'ils habitent : « Le défendre, ce territoire-là, c'est pour ça que tu fais ça. [...] Moi, ça me donne l'énergie de continuer. Je sais que ça va se passer à 6 kilomètres en haut, ici ; je les vois, les arbres qu'ils vont bûcher », explique ce citoyen à propos du passage de l'oléoduc dans Kamouraska.

L'énergie militante se nourrit de la relation au territoire et à la nature et, bien évidemment, de l'indignation face à des projets qui, pour ces citoyens, ne font aucun sens. C'est une façon d'habiter le territoire et d'appartenir à la société que de le défendre, tel que l'illustre cet extrait d'entrevue :

Moi, je suis originaire d'Amqui, d'un milieu familial qui était très impliqué [dans le] communautaire, donc cette importance-là de redonner à mon milieu [...]. Ça a toujours été naturel chez moi, l'approche communautaire. Le saut pour transférer vers le bien commun, vers les ressources naturelles, la protection du territoire s'est fait quand même assez vite.

3.2 Embûches et défis dans la lutte

Outre l'énergie contestataire qui se nourrit de la relation intime que ces militants partagent avec le territoire et la nature, ces derniers font face à de nombreux défis liés à la lutte. D'abord, ils souffrent d'un manque notoire de ressources financières et humaines. Il arrive que le mouvement s'essouffle à cause de l'épuisement des militants, de la difficulté à concilier militantisme et vie personnelle, ou encore en raison de la longue stagnation politique autour d'un conflit. Le recrutement de militants est un enjeu récurrent dans les mouvements sociaux ; et les luttes aux hydrocarbures non conventionnels au Bas-Saint-Laurent ne font

pas exception (Neveu 2015). Par conséquent, les militants investissent beaucoup d'énergie dans la mobilisation de sympathisants et de militants à travers les actions de sensibilisations que nous avons abordées plus tôt. La posture – citoyenne – est également un moyen de mobiliser la population :

C'est un peu le leitmotiv qu'on utilise encore aujourd'hui. Plutôt que de dire groupes environnementaux ou groupes écologistes, on voulait quelque chose [...] qui pouvait permettre à monsieur ou madame tout le monde de se dire: «Bien, moi aussi, je suis préoccupé», explique un militant.

Cette mobilisation citoyenne comporte son lot de défis dans une région comme celle du Bas-Saint-Laurent: la marginalisation des militants, leur isolement géographique de même que leur difficulté à faire publier dans les médias nationaux leurs enjeux locaux sont des facteurs qui freinent l'engagement militant, à la lumière de nos analyses. Dans le cas de Cacouna, par exemple, les conflits intracommunautaires ont brimé l'élan de militantisme d'individus qui appréhendaient des représailles de leurs concitoyens, particulièrement pour ceux qui possédaient des commerces. Pour ceux qui ont décidé de prendre part à des groupes citoyens militants, l'immensité du territoire québécois pose quelquefois des difficultés pratiques pour la coordination des actions (manifestations, etc.) et l'organisation des réunions. En ce qui concerne l'accès aux médias nationaux, l'utilisation fréquente des réseaux sociaux permet de dépasser en partie cette problématique, puisqu'ils offrent la possibilité d'y faire circuler facilement des articles de presse locale pour atteindre un plus grand public.

Finalement, les divergences d'opinions et de stratégies au sein des comités citoyens et entre les comités et les groupes environnementaux constituent des défis relationnels et de coordination à part entière. Ainsi, l'action directe n'est pas une stratégie qui fait l'unanimité, car, pour ses opposants, elle implique des risques légaux, renforce dans bien des cas l'image négative des militants et entrave, par ricochet, le recrutement de nouveaux alliés. Malgré les désaccords sur ce point, il n'en demeure pas moins que des actions directes ont ponctué les événements phares de la victoire contre le projet Énergie Est. Pour les partisans de l'action directe, ces stratégies plus radicales sont complémentaires aux autres

actions menées par l'ensemble du mouvement, puisque « ça va aller chercher d'autres personnes pour lesquelles ça ne fonctionne pas de faire des trucs gentils, parce que ces gens-là comprennent qu'il y a une urgence d'agir [...]. Puis des fois c'est juste une question de vraiment causer des pénalités aux compagnies », explique cette activiste.

Tout au long de la lutte, les relations entre les différents groupes québécois se sont maintenues bon gré mal gré, et les opinions de chacun se sont transformées au contact des autres. Les formations en désobéissance civile non violente sont aujourd'hui beaucoup plus en demande qu'au commencement de la lutte contre Énergie Est, même si quelques désaccords persistent. Les victoires ont aussi conforté les groupes dans leur capacité d'agir en partenariats. Ainsi, comme l'explique cette militante, le lutter-ensemble reste un défi, mais c'est aussi une revendication d'un modèle de fonctionnement social :

Plus on accroît les moments de rassemblement entre personnes qui s'identifient à des mêmes valeurs, plus on se renforce en tant que réseau aussi. Le but, c'est de construire ce réseau-là qui devient de plus en plus fort. [...] Ce n'est pas qu'on soit tous pareils, mais plutôt qu'on apprenne à être en lien, ensemble, même si on a des différences. Puis c'est de faire en sorte qu'on fonctionne dans cette espèce de réseau là, avec des groupes qui ont différentes façons de fonctionner, mais qui arrivent à travailler ensemble de manière plus ou moins harmonieuse !

3.3 *Espoirs et alliances*

Au fil des luttes, le réseau entre les groupes citoyens et les ONG s'est considérablement renforcé autour d'enjeux et de territoires communs. Tous travaillent ensemble, sur un pied d'égalité et dans une complémentarité concertée, notamment à travers le Front commun pour la transition énergétique, comme l'explique ce militant :

Dans la mobilisation, depuis trois, quatre ans, j'ai vu des précédents historiques au niveau de la lutte environnementale, c'est-à-dire que des groupes qui ne se parlaient pas se parlent. Des directeurs et directrices d'organismes comme Équiterre, Greenpeace, David Suzuki, Nature Québec, etc. mettent tous de l'eau dans leur vin

puis travaillent ensemble sous une même bannière qui s'appelle le Front commun pour la transition énergétique avec les groupes bénévoles citoyens des régions rurales.

Le Front commun regroupe des organismes environnementaux, des groupes militants autochtones, des comités citoyens (dont la plupart des groupes du Bas-Saint-Laurent) et même des syndicats. Il continue encore aujourd'hui son travail de coordination et de dialogue entre divers acteurs de la société civile pour «faire échec aux orientations prohydrocarbures de nos gouvernements» et exercer une pression politique pour mettre en place la «transition énergétique, porteuse de justice sociale» (Front commun pour la transition énergétique 2018). En ayant fait la démonstration de la force militante qui les habite, les regroupements de comités citoyens, comme la Fondation Coule pas chez nous! et le RVHQ, sont en grande partie responsables de la présence des groupes citoyens dans ces dialogues. La création de la fondation a également permis de pallier en partie le manque de ressources financières que connaît la mobilisation citoyenne. Le RVHQ, quant à lui, était d'ores et déjà en réseau avec divers experts (biologistes, chimistes, juristes, géologues, etc.) dont les contributions ont été déterminantes relativement à tous les projets pétroliers et gaziers.

Les groupes citoyens du Bas-Saint-Laurent sont également très réseautés avec les groupes militants gaspésiens de par leur proximité géographique et les enjeux qu'ils partagent, comme le trafic ferroviaire de produits dangereux : «On est tous liés par le même tracé, les trains passent dans Kamouraska puis dans la baie des Chaleurs, alors on essaie d'obtenir de l'information», explique un militant bas-laurentien.

Des alliances avec d'autres mouvements sociaux, comme les luttes étudiantes et autochtones, se sont élaborées de manière plus sporadique. Ce sont des relations qui s'établissent généralement lors d'événements ponctuels. Par exemple, une femme innue qui participait à la Marche des peuples pour la Terre Mère a permis de remettre «la parole des femmes autochtones à l'intérieur de la lutte environnementale» à travers les échanges entretenus avec les autres militants, précise une marcheuse.

La convergence des luttes concorde avec la volonté des militants antihydrocarbures de troquer un système sociopolitique

néolibéral, extractiviste et colonialiste, basé sur un modèle de croissance illimitée, pour un système juste, égalitaire et durable: «Si tu ne changes pas le système, tu restes un système exploiteur, capitaliste, sans démocratie réelle et extractiviste. Tu as beau vouloir te protéger, te défendre des projets, tu n'en finiras plus. Il faut faire ça en même temps», déclare un militant. Cependant, il s'agit là d'un long processus dans lequel la diversité des points de vue et des identités est à la fois nécessaire, mais rend aussi la collaboration complexe. Par exemple, plusieurs militants ont des revendications indépendantistes qu'ils jugent nécessaires à la transition énergétique du Québec, et cette posture diffère largement des revendications autochtones, notamment. De plus, les militants sont extrêmement sollicités par les luttes qu'ils mènent et n'ont pas toujours la possibilité concrète d'apporter leur soutien à d'autres causes.

Les conflits qui naissent en réaction à des projets d'exploitation de ressources naturelles non renouvelables sont indispensables aux processus démocratiques puisqu'ils cherchent à provoquer des changements politiques (L'Italien 2011). Outre les luttes, ces acteurs éprouvent la nécessité d'avoir des projets positifs et de participer activement à la transition énergétique, confirme ce militant: «Si le gouvernement annonçait un moratoire total sur toute la filière des hydrocarbures non conventionnels, on arrêterait peut-être ça là, mais on poursuivrait aussi peut-être sur la transition, la décarbonisation par exemple». Ainsi, les militants bas-laurentiens s'impliquent dans des activités politiques, sociales et environnementales de divers horizons. Ils prennent notamment part à un hébergement collectif autogéré, une coopérative de solidarité qui offre notamment la compensation d'empreintes carbone par la plantation d'arbres, ou encore un jardin en permaculture. Ces initiatives annexes leur permettent d'habiter le territoire autrement qu'en le défendant: ils participent ainsi à la vie de la société en mettant en place des initiatives durables, en concordance avec leurs valeurs. Notons également que les militants du Bas-Saint-Laurent sont réseautés avec de nombreux porteurs de projets agroalimentaires dont il était question dans le chapitre précédent. Ces initiatives additionnelles sont aussi des façons de lutter et de résister puisqu'elles incarnent la construction d'un autre système sociopolitique, fondé sur l'«habitation», c'est-à-dire l'occupation d'un monde où «l'économie n'est pas

un domaine séparé de la société» et du territoire (L'Italien 2011, p. 16).

Conclusion : quand l'union fait la force

La production mondiale de pétrole conventionnel stagne depuis 2006, approximativement, même si la demande en hydrocarbures augmente d'année en année, rendant ainsi les hydrocarbures non conventionnels plus rentables (Agence internationale de l'énergie 2010, p. 7). Or, le Québec détient plusieurs réservoirs potentiellement exploitables avec des techniques non conventionnelles, en plus d'occuper une situation géographique intéressante pour l'exportation par le fleuve Saint-Laurent et les Provinces maritimes. Ainsi, divers projets d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures continuent d'être annoncés, même depuis l'annulation de l'oléoduc Énergie Est. Le Bas-Saint-Laurent, en particulier, est un corridor pour le transport ferroviaire et maritime de matières dangereuses, et un lieu prisé pour des projets d'exploitation de gisements non conventionnels de pétrole et de gaz, notamment dans la région de la Mitis (Petrolympic 2015 ; Radio-Canada 2015).

Guidées par la perspective de l'écologie politique, nous avons montré dans ce chapitre qu'il existe un rapport de force inégal entre les opposants aux projets pétroliers et gaziers et les compagnies qui les mènent. Au contraire des groupes militants citoyens, et même des groupes environnementalistes, les sociétés pétrolières et gazières ne manquent pas de ressources financières et humaines. Ces corporations recourent régulièrement à des stratégies discursives peu transparentes. Ces discours (sécurité, avantages économiques, etc.) ont eu pour conséquence de diviser l'opinion publique et de créer des tensions au sein de la population (particulièrement fortes à Cacouna). Comme le Plan Edelman l'a démontré, les compagnies essaient aussi de tisser des liens étroits avec des personnes haut placées pour maximiser leur influence locale et ainsi discréditer les éventuels opposants. On peut aussi supposer que ces alliés locaux puissent impressionner les propriétaires terriens touchés par des projets et les dissuader d'y contrevenir. Dans le cas du projet Énergie Est, la compagnie TransCanada a aussi instrumentalisé la double juridiction provin-

ciale et fédérale des projets d'oléoducs transprovinciaux pour tenter de se soustraire aux lois et aux normes environnementales québécoises.

Face à ces «Goliaths», l'opposition citoyenne s'organise de manière plurielle, en particulier avec des stratégies de sensibilisation et de mobilisation de la population face aux risques amenés par ces projets (conférences, documentation papier, pancartes, médias sociaux, mise en avant de la vulnérabilité d'une espèce emblématique, etc.). De nombreux comités citoyens sont intervenus auprès des élus municipaux ou régionaux, ont participé aux consultations publiques ou encore ont protesté de manière classique, avec des manifestations et des pétitions par exemple. Certains citoyens militent aussi avec des marches, sur le modèle des stratégies de protestation autochtones et en solidarité avec ceux-ci, ou encore avec des actions directes de désobéissance civile non violentes.

La visibilité médiatique de ces luttes est d'une grande importance. Elle s'effectue notamment par la couverture d'événements originaux ou d'envergure (comme les marches), mais aussi à travers des entrevues (tenues à la radio ou la télévision, ou rapportées dans la presse écrite), certains militants étant devenus des experts généralistes sur ces projets (aspects socio-politiques, techniques, écologiques, etc.). Les journalistes se révèlent des alliés secondaires à la lutte en faisant connaître les enjeux à la population, mais certains d'entre eux sont devenus des alliés de premier ordre en faisant de ces questions leur cheval de bataille et en se tournant régulièrement vers les militants pour faire entendre des discours différents des tirades habituelles sur le progrès économique des régions et de la province.

La «nébuleuse environnementale», décrite en introduction de ce chapitre, a poursuivi son expansion (Vaillancourt et Perron 1998). Cependant, le développement durable n'est plus le consensus au centre de la contestation puisqu'il reste dans la lignée du concept néolibéral de développement (Mead 2015). Les militants contre les hydrocarbures sont au contraire convaincus, en majorité, par la nécessité de mettre fin à la croissance économique infinie, basée sur l'exploitation de ressources naturelles finies. Tout comme l'écrivain Serge Mongeau le préconise dans ses écrits sur la simplicité volontaire (Mongeau 2011), ils insis-

tent sur l'urgence d'un changement de société, sur nos façons de consommer et de nous déplacer et de vivre face aux problèmes environnementaux qui émergent. Ce changement ne peut s'opérer que dans notre manière d'habiter le territoire, c'est-à-dire de concevoir une économie qui fait sens avec les dimensions écologiques et sociales d'un espace de vie (L'Italien 2011). Le militantisme, pour un temps ou pour toute une vie, est une stratégie prometteuse pour atteindre cet objectif de bien-vivre avec et dans l'environnement. Bien que les citoyens militants demeurent réalistes quant à l'immensité du défi, la finalité de leur démarche est de provoquer urgemment une transition énergétique juste, notamment en exerçant une pression sur les gouvernements provinciaux et fédéraux, comme nous confie ce militant :

Je souhaite évidemment qu'on mette en place des politiques de développement local, régional, des circuits courts, donc faire place à une plus grande autonomie régionale, une décentralisation. Ça, c'est pour les régions. Globalement, c'est sûr que je souhaite que le Québec soit un leader en matière d'énergie renouvelable [...] et évidemment qu'il y ait un moratoire de la filière des hydrocarbures, du développement des énergies fossiles non conventionnelles.

Dans cette optique, les liens entre groupes militants (autochtones, citoyens, syndicats, environnementaux) se sont resserrés avec la création du Front commun pour la transition énergétique. Les groupes environnementaux, issus directement du mouvement environnementaliste, apportent un soutien à la mobilisation par leur visibilité, leur réputation ou leurs réseaux et parfois même de manière technique (prêt et stockage de matériel par exemple). Toutefois, les citoyens préfèrent rester indépendants de ces groupes pour conserver leur liberté, tant pour ce qui est de leurs discours que de leurs actes, et pour mettre en avant l'aspect fondamentalement social de leur lutte et ainsi se démarquer, du moins en partie, des préjugés contre les environnementalistes. Les experts constituent aussi des alliés de choix pour gagner en crédibilité, notamment pour les aspects juridiques et techniques des tenants et aboutissants de projets d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures (géologues, ingénieurs, biologistes, etc.), afin de mettre en évidence les incohérences dans les discours des corporations et des politiciens. Certains citoyens, parfois en alliance avec des organisations environnementales (ONG et associations), s'organisent aussi pour surveiller les activités et les

déclarations des industries ainsi que de leurs alliés politiques, et font appel, le cas échéant, à leur réseau d'experts.

Plus localement, les groupes militants d'une même région, comme le Bas-Saint-Laurent, ou de régions voisines, comme la Gaspésie ou Montmagny-L'Islet, travaillent régulièrement ensemble contre des projets qui les menacent. Après l'annulation de l'oléoduc Énergie Est, les deux comités Stop oléoduc bas-laurentiens se sont dissous. Cependant, les acteurs de ces deux groupes sont restés sensibilisés et réseautés avec le reste du mouvement citoyen et des groupes environnementaux québécois qui poursuivent leur travail de sensibilisation et de mobilisation, et exercent une pression relativement influente sur les sphères politiques.

Références

- Agence internationale de l'énergie (2010), *World Energy Outlook 2010*, Paris, OCDE/AIE.
- Bier, Bernard (2014), « Construire ensemble une citoyenneté politique », *Cahiers de l'action*, vol. 42, n° 2, p. 79-85.
- Bourgault-Côté, Guillaume (2013), « Matières dangereuses – Hausse importante du trafic au Canada », *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/politique/canada/385306/hausse-importante-du-traffic-au-canada>) en juin 2018.
- Brassard, Charles et Peter Harrison (1981), « à la recherche d'une raison d'être: le complexe portuaire de Gros-Cacouna », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 25, n° 65, p. 255-268.
- Bryant, Raymond L. (1992), « Political ecology: an emerging research agenda in Third-World studies », *Political geography*, vol. 11, n° 1, p. 12-36.
- De Souza, Mike (2016), « Quebec's Jean Charest had private meeting with pipeline watchdog after TransCanada hired him », *Canada's National Observer*, Consulté sur Internet (<https://www.nationalobserver.com/2016/07/07/news/quebecs-jean-charest-had-secret-meeting-pipeline-watchdog-after-transcanada-hired>) en juin 2018.
- Doyon, Sabrina (2018), « Pêches des bélugas, des anguilles et des esturgeons noirs de l'estuaire du Saint-Laurent: entre la protection et la marchandisation », *Ethnoécologie*, n° 13, Consulté sur Internet (<https://journals.openedition.org/ethnoecologie/3472>) en novembre 2018.

- Edelman (2014), *Energy East Pipeline. Strategic plan: Quebec, Calgary*, Daniel J. Edelman Company.
- Équiterre (2015), « Un BAPE à rabais pour Énergie Est », *Communiqué*, Consulté sur Internet (<http://equiterre.org/communiqué/un-bape-a-rabais-pour-energie-est>) en juin 2018.
- Fondation Coule pas chez nous! (2018), Consulté sur Internet (<http://www.couplepascheznous.com/>) en juin 2018.
- Franck, Alain (2008), « Les pêcheries de l'estuaire et la guerre au marsouin », *L'Escale nautique*, n° 57, p. 64-68.
- Front commun pour la transition énergétique (2018), consulté sur Internet (<https://www.pourlatransitionenergetique.org/>) en juin 2018.
- Giroux-Works, Nakeyah (2015), *Protection des bélugas du fleuve Saint-Laurent à Cacouna face à l'implantation du terminal pétrolier de TransCanada: défense de l'environnement et développement économique*, Rapport de formation pratique de fin de baccalauréat en anthropologie, Québec, Université Laval.
- Greenpeace (2014), « Greenpeace lève le voile sur une campagne déloyale de TransCanada pour la promotion d'Énergie Est », *Actualités*, Consulté sur Internet (<http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/Greenpeace-leve-le-voile-sur-une-campagne-deloyle-de-TransCanada-pour-la-promotion-dEnergie-Est/>) en juin 2018.
- GREMM (Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins) (2015), « Projet de port pétrolier à Cacouna: un danger pour les bélugas », *Baleines en direct*, consulté sur Internet (<https://baleinesendirect.org/projet-de-port-petrolier-a-cacouna-un-danger-pour-les-belugas/>) en juin 2018.
- Institut Pembina (2014), « Énergie Est: un nouveau rapport évalue l'impact de l'oléoduc sur le climat – Le projet d'oléoduc ouest-est aurait des répercussions majeures sur l'environnement », *Media Releases*, consulté sur Internet (<http://www.pembina.org/media-release/2521>) en juin 2018.
- (2018), Consulté sur Internet (<http://www.pembina.org/our-approach>) en juin 2018.
- La Presse canadienne (2014), « Trois activistes bloquent l'accès à la raffinerie de Suncor », *Faits divers*, consulté sur Internet (<http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201410/07/01-4807020-trois-activistes-bloquent-lacces-a-la-raffinerie-de-suncor.php>) en juin 2018.

- Leboeuf, Michel (2009), « La contamination du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent par les polluants organiques persistants en revue », *Revue des sciences de l'eau*, vol. 22, n° 2, p. 199-233.
- L'Italien, François (2011), « Habiter le pays », *Relations*, n° 749, dossier Les racines d'un Québec vert, p. 11-26.
- Mathieu, Lilian (2004), *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Éditions Textuel, collection La discorde.
- Mead, Harvey (2015), « En parlant du rapport Brundtland : l'échec du développement durable », dans I. Marcil (dir.), *Sortir le Québec du pétrole*, Montréal, Éditions Somme toute.
- Mongeau, Serge (2011), « L'urgence d'un changement de société », *Relations*, n° 749, dossier Les racines d'un Québec vert, p. 11-26.
- Mouvement Stop oléoduc (2014), Consulté sur Internet (<http://www.stopoleoduc.org/>) en juin 2018.
- Musée de la mémoire vivante (2009), *Le dernier pêcheur de marsouins*, Consulté sur Internet (<http://www.memoirevivante.org/SousOnglets/AfficheSousOnglet?SousOngletId=2>) en octobre 2016.
- Neumann, Roderick Paul (2009), « Political Ecology », dans R. Kitchin et N. Thrift (dir.), *The International Encyclopaedia of Human Geography*, vol. 8, p. 228-233.
- Neveu, Erik (2015) [1996], *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- Petrolympic (2015), « le potentiel pétrolier et gazier du Bas-Saint-Laurent révélé », *Communiqué*, Consulté sur Internet (<http://petrolympic.com/index.php/2013-12-09-20-06-59/2013-12-09-20-08-20/2015-news-fr/145-le-potentiel-petrolier-et-gazier-du-bas-saint-laurent-revele>) en mai 2018.
- Pineault, Éric (2016), *Le piège Énergie Est. Sortir de l'impasse des sables bitumineux*, Montréal, Écosociété.
- Porter, Isabelle, (2013), « Oléoduc Énergie Est - Harper promet un examen indépendant », *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/politique/canada/384373/harper-promet-un-examen-independant>) en juin 2018.
- Prosperité sans pétrole (2014), Consulté sur Internet (<http://sanspetrole.wixsite.com/prosperitesanspetrole>) en juin 2018.
- Radio-Canada (2013), « Les permis de forage de pétrolières dans le golfe du Saint-Laurent inquiètent », *Rubrique Environnement*, Consulté sur Internet (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/640948/permis-forage-moratoire>) en juin 2018.

- (2014), «Les ambitions de TransCanada compliquées par le statut d'espèce en voie de disparition donné au béluga», *Rubrique Région de Montréal*, Consulté sur Internet (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/696310/beluga-espece-envoie-de-disparition>) en juin 2018.
 - (2015), «Les hydrocarbures du Bas-Saint-Laurent intéressent aussi les pétrolières», *Rubrique Bas-Saint-Laurent*, Consulté sur Internet (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/738209/petrole-bas-saint-laurent-hydrocarbures-potentiel>) en juin 2018.
 - (2017), «Procès Gastem: la cause fera jurisprudence, selon l'avocat de Ristigouche», *Rubrique Environnement*, Consulté sur Internet (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1056085/proces-gastem-ristigouche-sud-est>) en juin 2018.
- Robbins, Paul (2012), *Political Ecology: A Critical Introduction*, Oxford, Blackwell.
- Rocheleau, Dianne, Barbara Thomas-Slyter et Esther Wangari (dir.) (1996), *Feminist Political Ecology: Global Issues and Local Experiences*, New York, Routledge.
- Shields, Alexandre (2015), «Retard majeur au Québec», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/429362/energie-est-retard-majeur-au-quebec>) en juin 2018.
- (2016a), «D'abord la permission, ensuite l'injonction», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/464815/les-leves-sismiques-se-poursuivront>) en juin 2018.
 - (2016b), «Des autorisations cohérentes, estime le ministre Heurtel», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/464975/leves-sismiques-de-transcanada-des-autorisations-coherentes-estime-le-ministre-heurtel>) en juin 2018.
 - (2017a), «Pipeline Énergie Est: la logique d'affaires l'emporte», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/509791/energie-est-la-logique-d-affaires-l-emporte>) en juin 2018.
 - (2017b), «Cinq controverses qui ont marqué le projet Énergie Est au Québec», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/509841/cinq-controverses-qui-ont-marque-le-projet-energie-est-au-quebec>) en juin 2018.
 - (2017c), «Les émissions de GES du projet Énergie Est seront évaluées», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com>).

- com/societe/environnement/506360/energie-est-l-one-evaluera-les-gaz-a-effet-de-serre) en juin 2018.
- (2018), «La fin de l'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/530043/la-fin-de-l-exploration-petroliere-dans-le-golfe-du-saint-laurent>) en juin 2018.
- Vaillancourt, Jean-Guy (1981), «Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises: de la contre-culture et du conservationnisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme», *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n° 1, p. 81-98.
- (1992), «Deux nouveaux mouvements sociaux québécois: le mouvement pour la paix et le mouvement vert», dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- (2008), «Le mouvement vert québécois hier, aujourd'hui et demain», *Possibles*, vol. 32, n° 1-2, p. 75-85.
- Vaillancourt, Jean-Guy, et Bertrand Perron (1998), «L'élargissement de la question écologique au Québec», *Possibles*, vol. 2, n° 3-4, p. 203-217.
- Vladykov, Vadim D. (1944), *Studies of Aquatic Mammals III. Hunting, Biology and Economic Value of the White Whale or Beluga (Delphinapterus Leucas) of the St. Lawrence River and Gulf*, Québec, Contribution for the Ministry of Fisheries of the Province of Québec.

CHAPITRE 7

La conservation environnementale au Bas-Saint-Laurent : initiatives locales pour préserver et habiter le territoire autrement

Olivia Roy-Malo et Sabrina Doyon

Introduction

La région du Bas-Saint-Laurent est bien connue pour ses paysages spectaculaires mettant en scène le fleuve, les villages du littoral et les montagnes des Appalaches. Peu de gens sont au fait cependant que ces attributs sont notamment protégés par des actions locales qui cherchent à préserver la nature et la mettre en valeur. Menées par des citoyens, des comités de protection de la nature et des organismes à but non lucratif, elles proposent une manière d'habiter le territoire qui porte en son sein un souci de responsabilité sociale et environnementale de même qu'un désir de sensibilisation à la nature.

Ces conceptions de la conservation environnementale sont différentes des prescriptions étatiques dans la mesure où elles naissent directement de l'initiative, spontanée ou mûrement réfléchie, d'acteurs locaux et ne répondent pas en ce sens à une injonction gouvernementale. Elles n'évoluent cependant pas en vase clos, totalement en marge de l'État, car voilà un secteur fortement structuré par l'appareil étatique et souvent associé au modèle des aires protégées.

Ces nouvelles formes de conservation intéressent depuis peu les anthropologues. Certaines recherches ont examiné le développement de telles initiatives dans le cadre de projets impliquant des aires de conservation pensées et aménagées par des populations locales, autochtones et non autochtones (Brosius, Tsing et Zerner 2005 ; Doyon et Fraga 2005 ; Fraga 2006 ; Fraga et al. 2008 ; Mulrennan, Mark et Scott 2012). D'autres ont étudié les

collaborations entre des réserves fauniques, des aires protégées étatiques et des citoyens dont la propriété foncière est mise au service de la conservation (Doyon et Sabinot 2015). Elles peuvent également incarner des modèles qui s'éloignent des aires protégées et qui proposent des modes de vie différents, par exemple, dans des écovillages (Beau-Ferron 2015; Lockyer et Veteto 2013). Elles peuvent prendre la forme de pratiques de mise en valeur et d'aggradation de la biodiversité et de « subsistance digne » par la promotion de certaines formes d'agroécologie et de permaculture (Veteto et Lockyer 2015). Les initiatives de décroissance et de *buen vivir* (Abraham, Levy et Marion 2015; Kallis 2011; Martínez-Alier 2012) sont d'autres exemples qui ne formulent pas leurs préoccupations dans les canons de la conservation environnementale internationale.

Les nouvelles expérimentations de la conservation ne sont toutefois pas unidimensionnelles et lisses. Elles diffèrent entre elles et peuvent également porter en leur sein des visions du monde complexes et contradictoires. Elles peuvent, notamment, instrumentaliser la conservation à des fins privées, comme dans le cas d'aires protégées privées destinées à l'écotourisme, ou s'appuyer sur les principes néolibéraux des rapports sociaux et de la marchandisation de la nature, comme avec « l'économie verte », les crédits carbone ou les services écosystémiques, répliquant alors les effets des modèles de conservation conventionnels critiqués par maints anthropologues (Brockington et Duffy 2010; Büscher et Dressler 2007; Fletcher 2010; Van Auken 2010). Nous postulons que la considération et la compréhension de la diversité des formes de conservation et des expériences de l'environnement importent, particulièrement dans un contexte où une uniformisation des imaginaires des rapports à la nature est à l'œuvre et s'appuie sur une vision globalisante de la conservation.

Les recherches sur la conservation au Québec (voir Roy-Malo et Doyon 2019) s'intéressent davantage à la catégorisation des aires protégées, comme formulée par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec (LCPN) (Boisvert et Marchand 2007; Brisson 2007; Gagnon et Gagnon 2006; Lapointe 2011; Lequin 2009). Dans cette perspective, un débat animé au sujet de la prédominance des aires strictes sur les aires non strictes s'incarne dans les discussions entourant l'implantation des futures aires

protégées (Deshaies 2014; Nature Québec 2014; Roy-Malo 2017). La question de la participation sociale marque considérablement la littérature de ce domaine, mettant en lumière les articulations entre ces travaux de conservation environnementale et les projets des collectivités locales (Fortin et Gagnon 1999; Gagnon 1998; Lequin 2009). Cette articulation est aussi examinée par la question du développement régional, du tourisme et de l'écotourisme (Gagnon 1998; Gagnon et Gagnon 2006; Lapointe 2011; Lapointe et Gagnon 2011)¹. Enfin, les programmes de conservation environnementale en terres privées, comme les réserves naturelles reconnues, sont depuis peu étudiés sous un angle sociopolitique. Craig-Dupont et Domon (2015) ont écrit un des rares articles sur le sujet dans lequel ils examinent les interprétations du bien public et des intérêts privés relativement à la nature.

Dans ce chapitre, nous explorons des initiatives différentes de protection du paysage et de conservation de la nature du Bas-Saint-Laurent en nous penchant plus particulièrement sur les acteurs qui l'animent, la façon dont ce secteur est structuré et le type d'activités privilégié. Ceci nous permettra de comprendre comment ces initiatives cherchent à habiter autrement le territoire, comment elles mettent en valeur la nature différemment et pourquoi elles ont fait leur apparition. Afin de les situer, nous présenterons d'abord brièvement le portrait de la conservation environnementale et des aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent.

1. La conservation par l'État : le réseau des aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent

Au Québec, une aire protégée est définie par la LCPN comme «un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées» (LCPN 2002, p. c.1-a.2). Cette description reprend de manière rigoureuse les termes de l'Union internationale pour la

1. Consulter le chapitre 5 portant sur l'écotourisme dans la région du Bas-Saint-Laurent.

conservation de la nature² (UICN), l'une des organisations internationales les plus influentes en matière d'environnement. De fait, la loi québécoise s'appuie sur cette conception de la conservation environnementale pour structurer le réseau d'aires protégées en 32 désignations juridiques³ reprises à l'intérieur de six catégories subdivisées en deux ensembles, soit les catégories d'aires strictes et non strictes (elles renvoient à la restriction ou non d'activités d'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur des espaces protégés; MDDELCC 2019b – voir l'annexe 2).

Le réseau d'aires protégées bas-laurentien de catégorie stricte couvre 4,68% du territoire de la région et se situe largement dans l'espace côtier, bien que les aires protégées soient constituées de petites surfaces disparates (MDDELCC 2019c). Le réseau ne présente pas une importante «connectivité» dans ce secteur – ni dans aucun autre secteur par ailleurs. L'espace côtier se retrouve protégé principalement par des zones décrétées comme habitats fauniques qui composent la majorité du territoire protégé du Bas-Saint-Laurent et représentent 2,25% du territoire protégé (MDDELCC 2019c – voir la carte 2). Ces habitats fauniques, au nombre de 99 parcelles, consistent majoritairement en des aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

L'espace aquatique est majoritairement protégé par le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, qui gonfle le pourcentage du réseau: cette zone équivaut à 1,17% du réseau, car il comprend les diverses îles des MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et des Basques (Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent 2011; MDDELCC 2019c).

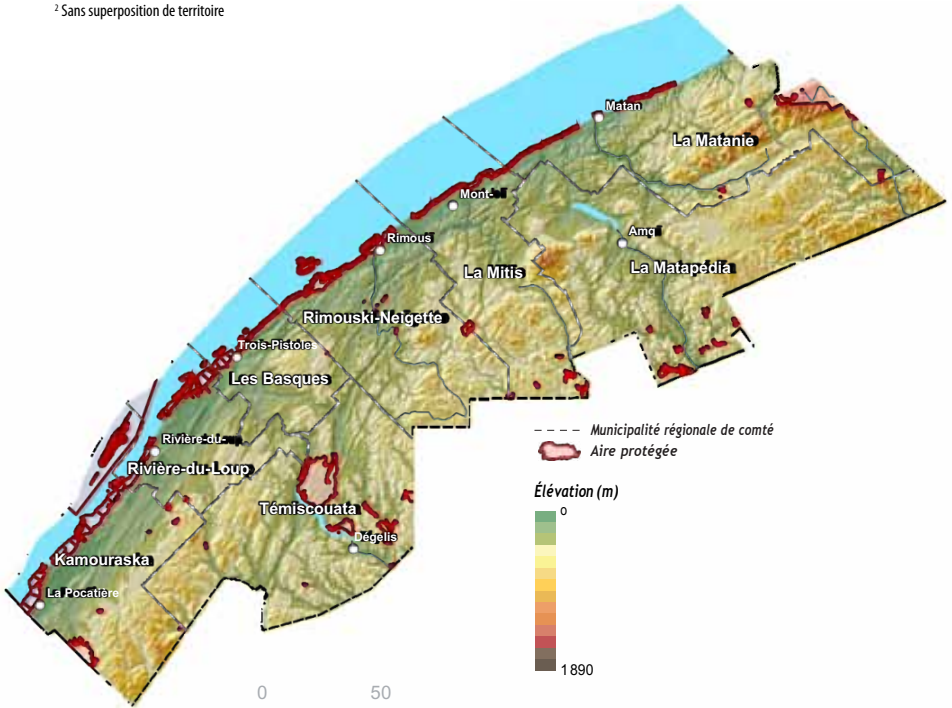
-
2. Fondée en 1948 par l'UNESCO, l'UICN rassemble une diversité d'acteurs tels des représentants gouvernementaux et des organisations publiques et non gouvernementales. En portant un regard sur la situation de la conservation mondiale, elle se définit comme une référence pour «les bonnes pratiques, les outils de conservation et les directives et normes internationales» (UICN 2016).
 3. Parmi ces statuts, certains ne sont pas de la responsabilité du MDDELCC; c'est le cas des écosystèmes forestiers exceptionnels, des parcs nationaux et des habitats fauniques qui relèvent du MFFP (MDDELCC 2019a).

Carte 2
Les aires protégées par désignation dans la région du Bas-Saint-Laurent

Désignation	Nombre ¹	Superficie ² dans la région (km ²)	Pourcentage de la superficie ²
Écosystème forestier exceptionnel	15	6,22	0,02
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	4	1,83	0,01
Habitat faunique	128	637,82	2,25
Milieu naturel de conservation volontaire	5	3,66	0,01
Parc marin	1	331,29	1,17
Parc national	3	323,82	1,14
Refuge biologique	19	35,33	0,12
Refuge d'oiseaux migrateurs	2	8,07	0,03
Réserve de biodiversité projetée	1	7,93	0,03
Réserve écologique	3	21,51	0,08
Réserve nationale de faune	3	6,94	0,02
Réserve naturelle reconnue	8	1,97	0,01
Total		1326,42	4,67

¹ Nombre d'aires protégées ou de partie d'aires protégées

² Sans superposition de territoire





Panneau du parc côtier Kiskotuk.

(Crédit: M.-A. Brochu)



L'île du gros pèlerin, MRC Kamouraska.

(Crédit: M.-A. Brochu)



Panneau annonçant l'interdiction de circuler dans un marais saumâtre, MRC Kamouraska.

(Crédit : M.-A. Brochu)

Les aires strictes sont d'une superficie modeste, et de plus en plus d'acteurs font la promotion des aires non strictes dans l'objectif de compléter le réseau constitué des noyaux de conservation que forment les aires strictes (Deshaies 2014). Un premier modèle d'aire protégée de catégorie non stricte est celui des aires protégées polyvalentes qui prévoient dans leur gestion la restauration ou la conservation des milieux naturels qui apparaissent ou qui sont utilisés comme des lieux d'exploitation (Comité de coordination APP 2016, p. 7). Certains acteurs œuvrant dans le domaine de la conservation environnementale appellent à la prudence face à ce nouveau modèle : une fois ces aires protégées officialisées, il serait encore plus difficile de négocier des aires protégées strictes avec les localités avoisinantes et les acteurs participant à l'exploitation des ressources naturelles (Roy-Malo 2017). Un deuxième type d'aire protégée de catégorie non stricte qui a aussi provoqué de nombreuses discussions est celui des paysages humanisés (Audet 2006 ; Domon 2009). Ce statut repose sur la valorisation des dimensions culturelles des milieux naturels : il est question de protéger un paysage qui est l'œuvre de l'interaction entre les éléments naturels et les actions humaines. Applaudie par une vaste majorité d'acteurs, la mise en place de ce statut essuie plusieurs critiques, principalement en raison des démarches des acteurs municipaux auprès du MDDELCC (Domon 2015 ; Pelletier 2017). Leur lourdeur et leur longueur essoufflent les porteurs de projets, qui décident dans bien des cas d'abandonner. Les réserves de biodiversité constituent une autre proposition d'espaces protégés où certaines activités sont permises. Elles contribuent à la tenue d'activités récréotouristiques et à des activités de chasse et de pêche, mais toute forme d'activité d'exploitation des ressources naturelles en leur sein est interdite. Peu de recherches en sciences sociales ont examiné les effets de ce type d'aire protégée au Québec, bien que ce soit l'un des statuts privilégiés par le MDDELCC depuis ses orientations publiées en 2011 (MDDEP 2011 ; Roy-Malo 2017). Présentement, il n'y a que 5 réserves de biodiversité établies et 80 projetées (c'est-à-dire qui attendent leur statut officiel), et cela, sans compter tous les travaux d'identification qui ont été menés dans différentes régions québécoises.

De telles opérations d'identification de territoires d'intérêt ont été conduites au Bas-Saint-Laurent en 2013, mais n'ont

toujours pas abouti à l'attribution de statuts, ni même à des projets. Nous nous sommes intéressées spécialement au cas du lac de l'Est, situé à Mont-Carmel, dans la région de Kamouraska. Notre étude ethnographique a examiné le processus de négociation d'activités de planification ébauchées par divers acteurs duquel est issue une aire protégée (Roy-Malo 2017; Roy-Malo et Doyon 2019). Ce secteur a été identifié à la fois comme un site de conservation potentiel par le MDDELCC et à la fois comme un territoire porteur par la municipalité qui prévoit y conduire un programme de « gestion multi-ressources » inspiré des forêts communales. Au cœur de ces négociations se joue la capacité des acteurs municipaux à pouvoir imaginer et mettre en œuvre la pérennisation de leur dynamisme local au travers d'un programme forestier communal.

En somme, les seules aires protégées d'envergure sont les parcs de la SÉPAQ du lac Témiscouata et du Bic ainsi qu'une partie du parc de la Gaspésie. Ce sont aussi les rares zones de conservation qui se situent dans les hautes terres. Cette répartition n'est pas étrangère aux activités de l'industrie forestière, et ce territoire forestier a la particularité d'avoir une grande superficie sous tenure privée. Cette économie politique du territoire permet de saisir les enjeux sociaux, politiques et économiques qui façonnent les décisions en conservation (Roy-Malo 2017). C'est aussi dans ce contexte particulier qu'émergent les initiatives que nous avons documentées dans le secteur de la conservation environnementale.

2. Les initiatives locales de protection et de valorisation de la nature : vers une conservation novatrice et complémentaire au réseau étatique

Les initiatives locales qui visent volontairement la conservation de la nature au Bas-Saint-Laurent naissent d'initiatives citoyennes le plus souvent structurées par des comités et des organismes sans but lucratif. Chacune à leur manière, ces initiatives mettent en avant des activités de mise en valeur et de protection de la nature par la participation à des projets ponctuels, des programmes d'éducation et de sensibilisation ou par un projet d'envergure, comme la création d'une aire protégée privée.

Cependant, et il est important de le mentionner, les activités recensées ne se limitent pas au territoire privé. Plusieurs des initiatives menées de front par des comités citoyens visent à mieux protéger des écosystèmes en terre publique, à freiner leur dégradation souvent engendrée par des actions humaines. D'une certaine manière, notre définition de la conservation locale et volontaire dans cette recherche est plus large que celles généralement avancées dans le domaine de la conservation environnementale.

Les portraits présentés dans ce chapitre sont issus d'une recension des initiatives de conservation de la région (19), incluant des programmes de conservation du patrimoine naturel et paysager qui ont mené à la réalisation d'entretiens semi-dirigés (22) et de séances d'observation (une vingtaine) entre 2015 et 2018. Ces dernières s'avèrent d'une grande diversité : de la visite des lieux à la participation d'activités de nettoyage des berges et à la promenade dans des sentiers d'interprétation et de sensibilisation. Quant aux entretiens, ils ont porté sur différents axes thématiques tels la conception de la conservation environnementale, les représentations sociales de la nature, les motivations et l'engagement des personnes participant à une démarche de conservation de même que leur vision de l'avenir. Nous nous sommes attachées à comprendre quelle est l'importance de ces actions selon eux et comment ces actions influencent leur manière d'habiter le territoire.

La conservation locale volontaire large abordée dans ce chapitre s'incarne sous trois formes principales. Une première se rapporte au patrimoine naturel en terre privée. Plusieurs stratégies de protection existent en ce sens. Par exemple, pour la protection de milieux humides, certains propriétaires accepteront de signer une déclaration d'intention qui les engage moralement à faire les actions nécessaires pour assurer la conservation de ces écosystèmes. Puisque cette mesure ne possède aucune valeur juridique, certains acteurs ont cherché à structurer d'autres voies légales pour garantir la pérennité de la conservation environnementale en milieu privé. C'est de ce constat qu'est né, au Bas-Saint-Laurent, l'organisme de conservation à but non lucratif Horizon nature Bas-Saint-Laurent, qui cherche à protéger à perpétuité certains des écosystèmes sensibles et à valeur écologique de la région. L'organisme pourrait, par exemple, faire

l'acquisition de propriétés privées soit par legs testamentaire, par don, par le biais d'une servitude ou d'une vente. Si quatre chantiers de conservation étaient en cours au moment de cette recherche, aucune entente de ce genre n'a été encore conclue. Un troisième type de conservation en milieu privé plus répandu est celui des « réserves naturelles reconnues », soit des aires protégées créées par des propriétaires sur des terres privées. Ces réserves sont reconnues par le MDDELCC depuis 2002 à la suite de l'intégration d'un article à la LCPN qui autorise l'implantation d'aires protégées en territoire privé, à l'initiative des propriétaires fonciers, et ce, sans que ces derniers aient à se départir de leur droit de propriété privée. La mise sous protection d'écosystèmes sur une propriété privée peut, subséquemment, être envisagée si ceux-ci représentent un intérêt de conservation selon les critères ministériels (MDDELCC 2018). Les caractéristiques recherchées sont, entre autres, la présence d'un marais, d'un cours d'eau, d'un habitat exceptionnel pour la faune et la flore, d'un « paysage pittoresque », ou encore la présence d'une espèce rare (MDDELCC 2018). Le propriétaire devra conclure soit avec le MDDELCC ou un organisme de conservation à but non lucratif une entente et un plan de conservation qui, dans le dernier cas, devra être approuvé par le ministère. Celui-ci établira les conditions de la gestion de ce milieu naturel, quoique le propriétaire puisse décider d'enclaver certaines zones pour que les règlements soient moins prohibitifs. Nous pouvons penser par exemple à la coupe de bois, à la pratique de la chasse, etc.

Les initiatives citoyennes de protection, deuxième volet de notre recension, se présentent aussi comme étant très importantes. Elles sont, généralement, organisées par des comités citoyens et font la promotion d'activités de protection en mobilisant de façon ponctuelle la participation des habitants locaux. Enfin, la protection du paysage est une autre initiative de conservation et de protection de la nature qui table sur des mesures individuelles et municipales de protection d'éléments esthétiques, paysagers et patrimoniaux qui constituent un ensemble avec la nature du Bas-Saint-Laurent.

Ces différentes initiatives veulent préserver la nature bas-laurentienne et mettre en valeur la singularité du paysage, où se côtoient un littoral décrit comme exceptionnel et un monde

forestier et montagneux. Elles veulent limiter les pressions anthropiques sur la forêt et la côte, dont celles des activités industrielles de coupe, de pollution et de construction d'infrastructures, entre autres immobilières, qui contribuent à dégrader le paysage.

2.1 Les « réserves naturelles reconnues » au Bas-Saint-Laurent : avoir une aire protégée dans sa cour

Nous retrouvons sept réserves naturelles reconnues dans la région du Bas-Saint-Laurent⁴ instaurées par quatre propriétaires fonciers, une municipalité, un groupement forestier et un organisme à but non lucratif⁵. Six de ces aires protégées se trouvent le long du littoral, et deux d'entre elles protègent des îles au large de la côte. Au final, ce réseau en territoire privé ne représente qu'un maigre pourcentage de la superficie du réseau bas-laurentien, soit 0,01 % – le même pourcentage pour ce qui est du réseau québécois. De manière générale, les acteurs qui se sont engagés dans ces actions de conservation ont une grande connaissance scientifique des écosystèmes. La plupart ont une formation universitaire et un emploi reliés au domaine environnemental. Autrement dit, peu de propriétaires ignoraient le potentiel écologique de leur milieu. Certains en sont venus à ce choix d'action dans un contexte d'urgence. Dans l'un des cas documentés, un propriétaire a bousculé sa démarche auprès du ministère afin d'éviter qu'un projet d'infrastructure écotouristique dénature un écosystème considéré exceptionnel : l'un des seuls sites où les marais salés ne sont pas affectés par une pression anthropique. D'autres propriétaires ont plutôt opté pour la conservation afin de devenir des exemples en conservation et en gestion territoriale, « une question de développement durable » a répondu l'un d'eux. Ces espaces deviennent alors des vitrines pour la sensibilisation environnementale.

Présentement, un des enjeux les plus préoccupants concernant ce type d'aire protégée est qu'il demeure méconnu auprès du public : c'est par pur hasard ou parce que le MDDELCC a fait des démarches auprès d'eux que la plupart des propriétaires

4. Le MDDELCC en compte huit, mais la dernière, implantée en 2016, constitue un agrandissement à une réserve naturelle reconnue déjà existante (depuis 2009).

5. Les superficies de ces réserves naturelles sont de 23,53 ha, 0,9 ha, 19,83 ha, 1,17 ha, 5,4 ha, 79,5 ha et de 90,9 ha.

rencontrés ont été mis au fait de cette possibilité de conservation. Les quelques acteurs qui en avaient connaissance travaillent dans le domaine.

Un autre enjeu a trait au manque de soutien et de réseautage entre propriétaires de ces réserves naturelles :

Il devrait y avoir des associations avec, entre autres, des départements de biologie ou autres, anthropologie, etc., pour les faire connaître, les étudier parce que c'est tout un réseau qui se construit. C'est très, très, diversifié ! Éventuellement, il devrait y avoir des documents ou peut-être des documentations vidéo pour expliquer ce que l'on a présentement comme patrimoine en milieu privé qui est couvert. Le ministère n'est pas particulièrement actif là-dessus.

Si certains frais, d'arpentage par exemple, sont assumés par le MDDELCC, il reste que certaines dépenses doivent être prises en charge par les propriétaires pour l'aménagement de ces écosystèmes à moins qu'ils établissent des partenariats avec des organismes de conservation à but non lucratif.

Parmi certains avantages cités par le ministère, le congé de taxes foncières et scolaires sur ces superficies n'est pas le moindre. Or, certains propriétaires privés expliquent que cela n'est pas leur motivation profonde et que ce facteur ne peut justifier à lui seul toutes les démarches, souvent qualifiées de fastidieuses, que nécessite une telle entreprise. Par ailleurs, la valeur marchande de leur propriété peut aussi être dévaluée du fait de la présence d'une aire protégée, souvent établie à durée perpétuelle :

Il y a l'enjeu que c'est une propriété privée ; donc, elle a une valeur marchande et il faut la garder attrayante. Pour moi, si j'étais sur le marché et que je cherchais un lieu où habiter, on me dirait qu'il y a une réserve naturelle dessus, je dirais : « Wow ! » Toute de suite, je serais davantage intéressé ; mais, pour la plupart des gens, ce n'est pas le cas.

Pour plusieurs, être propriétaire d'une réserve naturelle reconnue signifie faire preuve de persistance, de ténacité et d'engagement envers son territoire :

J'ai ressenti le plaisir de l'impression d'avoir accompli quelque chose et de voir le bonheur de mes enfants. Parce qu'on est dans une société imbuée de la valeur monétaire pis je pense que c'est

une erreur parce qu'il y a des choses dans la vie qui valent beaucoup plus que l'argent pis moi quand que je vais être beaucoup plus vieux – il me reste encore plusieurs années, mais lorsque la seule chose que je vais avoir à faire, c'est de me bercer, je vais être heureux.

2.2 *La force des initiatives citoyennes*

Les activités citoyennes que nous avons documentées se regroupent sous deux profils. Certaines sont faites annuellement et de manière ponctuelle afin de porter des actions directes sur un milieu, les plus populaires étant certainement celles de nettoyage des berges du fleuve Saint-Laurent et de sites particuliers comme des chutes ou des lieux caractéristiques des milieux locaux. Ces initiatives sont souvent organisées par des associations ou des OBNL, mais réunissent plusieurs citoyens de ces territoires. Elles sont parfois menées par les écoles comme activités de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

D'autres activités citoyennes témoignent plutôt d'un contexte d'urgence, un contexte qui nécessite un engagement soutenu et actif, voire militant. Ces groupes citoyens se sont structurés en comité ou en organisation afin de propulser des revendications de protection des écosystèmes particuliers et exceptionnels. C'est d'ailleurs souvent dans ces cas que le secteur de la conservation se marie avec celui de l'activisme et de l'environnementalisme. Par exemple, un comité citoyen s'est constitué en réponse aux menaces bien réelles de l'exploitation forestière dans un milieu décrit par plusieurs comme étant unique de par sa très riche biodiversité, mais aussi comme très fragile de par son altitude. Un des porte-parole a expliqué que ce comité restera en place tant et aussi longtemps que la protection de ce territoire ne sera pas assurée, car « si personne ne se bat pour cette nature, pour ces paysages magnifiques, on va finir par tout perdre ».

Dans un autre cas, un groupement citoyen a eu comme idée de créer un projet écotouristique pour contrer un projet d'exploitation minière (carrière de roche) de même qu'un projet éolien. En mettant en avant l'importance de la mise en valeur de ce secteur du littoral, la MRC en question a mis un frein à ces projets et a acquiescé à la poursuite du projet de valorisation : « Si personne

n'avait parlé de mise en valeur dans ce corridor-là, peut-être qu'il y aurait une carrière, peut-être qu'il y aurait des éoliennes, mais là, ce n'est pas le cas. On a réussi par des initiatives citoyennes à orienter le développement. »

2.3 Les paysages : enjeu collectif et individuel de conservation

Certains intervenants jugent qu'il y a présentement un enjeu concernant la dégradation des paysages dans la région bas-laurentienne, une dégradation qui peut se rapporter à des activités d'exploitation, comme les carrières et les sablières, à des pratiques domestiques polluantes (laisser à ciel ouvert un amont de détritiques) ou encore à des activités de commercialisation, comme l'usage de panneaux publicitaires qui détonnent avec le milieu naturel.

La valorisation des paysages, comme témoins d'un milieu de vie, d'un environnement façonné par les pratiques humaines et reflétant d'une certaine manière la santé d'un milieu, est une autre initiative au cœur de la conservation au Bas-Saint-Laurent. En prenant acte de ce qui nous entoure, il s'agit de percevoir comment, comme être humain, nous sommes intégrés à cet environnement. À travers la question des paysages, c'est l'histoire du territoire qui est prise en compte, comme l'explique une des participantes qui travaille à cette sensibilisation :

Et puis, c'est le patrimoine dans toutes ses dimensions. Donc, on s'occupe à la fois de patrimoine bâti, d'architecture, d'archéologie, d'histoire, de paysages, d'aménagement. La vision qu'on essaie de travailler, c'est d'avoir une vision intégrée de tous ces volets-là. Parce qu'à travers un paysage il y a du bâti, il y a des savoir-faire, de l'humain, de l'environnement. On essaie de travailler de cette façon-là pour mieux comprendre un territoire.

En 2012, le ministère de la Culture a annoncé un nouveau statut de conservation qui implique, certes, un volet biologique, mais qui englobe d'autres dimensions de l'histoire du lieu comme l'environnement bâti, les activités qui ont caractérisé cet endroit, etc. Ce statut est celui de paysage culturel patrimonial. Contrairement, aux aires protégées, ce statut reconnaît un territoire dans et pour ses dimensions culturelles, sociales, historiques. Ce statut est défini dans la Loi sur le patrimoine culturel comme

« tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservés et, le cas échéant, mis en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire » (LPC 2011, c. 21, a. 2). De fait, l'une des grandes différences de ce statut avec celui des aires protégées renvoie à la démarche de reconnaissance : ce sont les municipalités qui doivent entreprendre les démarches nécessaires auprès du ministère et non pas le ministère qui sélectionne des territoires.

Au Bas-Saint-Laurent, un dossier de paysage culturel patrimonial est en cours à Rivière-Ouelle pour le secteur de la Pointe-aux-Orignaux. La municipalité en question travaille présentement sur un plan de conservation qui devra être approuvé par le ministère. Les personnes investies dans ce plan le conçoivent comme un levier de développement :

Ça permet de responsabiliser les gens sur leur milieu, leur qualité de vie, ce qu'ils veulent préserver. Plusieurs projets sont déjà en cours. Depuis qu'on a fait l'étude de paysage, il y a des comités de développement ou d'embellissement ou qui vont avoir des initiatives de valorisation. Par exemple, la petite chapelle, le nettoyage des berges. Il y a plein d'initiatives sous-jacentes qui émergent de tout ça. Je pense que c'est un tout et [...] ça aide à développer la prise en charge du milieu.

Un des objectifs des acteurs qui œuvrent dans le domaine paysager est celui de faire prendre conscience aux gens de la valeur des paysages, tant pour le milieu de vie que pour leur attrait touristique – un aspect de plus en plus reconnu :

Ce n'est pas juste « c'est beau, c'est beau ». Ils se rendent compte que les paysages ont une valeur économique. La question touristique, par exemple. Il y a la question du milieu de vie, oui, mais il y a la question économique qui fait en sorte que les paysages, bien il faut en prendre soin si on veut avoir des touristes et que leur expérience soit agréable. Donc, tu as intérêt à faire attention à ça.

Il existe d'une certaine manière deux domaines au travail paysager : un travail qu'il appartient aux municipalités d'accomplir en réglementant certaines pratiques et en en faisant la promotion ; puis, un travail qui relève des propriétaires. Ce dernier volet comporte divers enjeux, dont celui du financement. Si certains acteurs souhaitent que les propriétaires soient plus attentifs à

l'entretien de leur grange et aux autres bâtiments à valeur patrimoniale sur leur propriété, force est d'avouer que les ressources financières se font plutôt rares⁶. Certains programmes de subvention pour le patrimoine bâti ont déjà existé, mais les enveloppes n'ont pas été reconduites. Dans tous les cas, discuter de paysages semble présenter des défis, notamment en raison de la complexité de ce concept :

Prendre soin de son milieu, de son bâti, de ses granges. De faire en sorte d'embellir, de gérer les friches, de gérer les haies brise-vent. C'est une prise en charge du citoyen de son milieu et de les sensibiliser à la beauté de ce qu'ils ont autour d'eux et de la compréhension de ce territoire-là. Ça, c'est au niveau si tu veux du citoyen, mais il y a encore beaucoup à faire au niveau des municipalités, des élus. C'est au même titre que de l'environnement ou d'autres choses, c'est une notion, mais c'est une notion qui est difficilement... C'est plus difficile à expliquer que le phragmite qui envahit. Ça, c'est tellement concret ! Les paysages, c'est un tout. Ce sont des notions qui sont plus difficiles à expliquer. Parce que c'est une notion globale.

2.4 Le sens d'une responsabilité

Parmi toutes les activités recensées et documentées dans le domaine de la conservation environnementale, l'engagement des acteurs qui s'y impliquent et s'y investissent témoigne d'un sentiment de responsabilité et de devoir envers ces milieux. Pour certains, ceci se traduit par un engagement pour protéger des écosystèmes rares et exceptionnels qui n'ont pas encore subi les pressions des activités humaines et qu'il est important de préserver. Quelques-uns ont abordé cette responsabilité comme un rôle de « gardien temporaire d'un lieu », un rôle qui donne aussi un sens, une direction à leurs actions. D'une certaine manière, de sensibiliser, de travailler à la protection de milieux naturels, de veiller à la survie des espèces se vit comme une responsabilité en tant qu'être humain envers les mondes vivants et non-vivants :

6. Des mesures financières sont possibles pour les propriétés zonées patrimoniales. En contrepartie, certains nous ont confié que ces demeures perdent énormément de valeur marchande en raison des réglementations très strictes qui régissent les travaux de rénovation.

Ça a donné un sens à ma vie parce que je me suis dit : « Nous, l'Homme, avec un grand H, on a tendance à s'imaginer que la Terre nous appartient et à nous accaparer tout. Mais il y a des endroits qu'il faut laisser à d'autres que les hommes ». Je me suis dit : « Si l'Homme s'accapare l'île à ses propres fins, où iront les autres êtres vivants ? » Alors cette journée-là, je me suis dit que j'allais aménager l'île et l'aménager pour les canards. [...] D'avoir du respect pour la vie, du respect pour les êtres vivants et de travailler en symbiose et en harmonie avec la nature.

Ces actions cherchent aussi à se poser en contre-balancier avec un rapport à la nature que nous avons développé comme société à travers notre système de consommation et d'exploitation des ressources naturelles. Comme l'explique un des intervenants : « On partage la planète, et, dans le moment, ce n'est pas un partage : c'est du pillage qu'on fait. » Ainsi se lie à cette responsabilité envers la nature un devoir de sensibilisation aux mondes animal et végétal :

La mission, c'est de protéger les habitats naturels dans l'estuaire du Saint-Laurent. Mettre en valeur, mais dans un cadre éducatif, ces habitats-là, et travailler à la promotion de l'idée de l'importance de la conservation des milieux naturels.

Cependant, comme nous l'exposerons, ce travail de sensibilisation et d'éducation peut s'avérer bien ardu.

3. Les activités de conservation environnementale : multiplier les usages

Les établissements que ces acteurs ont mis sur pied prennent diverses formes et mettent en avant différentes stratégies. Il peut s'agir d'initiatives de promotion d'un territoire par des activités touristiques, d'encourager la sensibilisation dans l'action, d'être portés sur l'éducation ou encore de viser à bien gérer la conservation de certains écosystèmes en exerçant différentes activités scientifiques. Ces établissements cherchent bien souvent à lier différents types d'activités et proposent de valoriser la multifonctionnalité des espaces de conservation.

3.1 *L'écotourisme : se donner des moyens de protéger*

Le domaine de la conservation et celui de l'écotourisme sont généralement intimement liés, le second étant souvent une source de financement privilégiée pour les activités de protection environnementale. Une grande majorité d'organisations rencontrées mènent de front des activités touristiques tant à des fins d'éducation qu'à des fins lucratives pour financer leurs activités de gestion en conservation. Ce modèle est largement répandu, l'exemple le plus connu étant celui de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), qui essuie, toutefois, de plus en plus de critiques concernant sa propension à concevoir ses offres touristiques au détriment des activités de conservation (Rettino-Parazelli 2018). Ceci dit, le financement étant le nerf de la guerre et plusieurs ayant comme mission la sensibilisation à l'environnement, nombre d'entre elles se tournent vers ces activités pour «financer une grande partie des autres opérations qui ne sont pas rentables», explique un participant investi dans un OBNL en conservation.

Ces activités sont diverses : il peut s'agir de formes d'hébergement originales⁷, ou encore s'inspirer du prêt-à-camper de luxe (dit *glamping* en anglais). Elles prennent aussi la forme de tours guidés, de randonnées pédestres offerts au public gratuitement ou non. Certaines organisations réfléchissent même à la possibilité d'offrir des activités d'agrotourisme qui mettront en valeur les produits des agriculteurs de proximité.

Souvent, ces accès au territoire privilégient des espaces d'observation de la faune et de la flore pour en faire des plateformes éducatives :

Cette année, on a aussi amélioré [le] contenu éducatif en offrant sur place une expérience client toujours axée sur la nature. [...] Ça devient une plateforme éducative extraordinaire. On amène les gens voir les oiseaux marins et on leur donne des explications sur les habitudes très spéciales de cette faune-là. On fait des observations. C'est un tourisme qui est toujours axé sur la nature ! L'enrichissement personnel, l'appréciation des paysages, de la grandeur des paysages !

7. Comme des dômes, des yourtes et tipis. Pour de plus amples exemples, consulter le chapitre 5 sur l'écotourisme.

Ceci dit, ce volet n'est pas sans comporter de nombreux défis comme celui du financement des infrastructures, de la recherche de ressources financières pour engager des employés saisonniers et, le principal, de l'effort fait pour éviter qu'un achalandage assidu n'exerce sur ces milieux une pression trop importante. Certains acteurs ont même expliqué ne pas vouloir promouvoir des territoires protégés, même s'ils sont publics, pour éviter les inconconvénients engendrés par un trop-plein de visiteurs.

3.2 Activités de sensibilisation et d'éducation

Le travail de sensibilisation et d'éducation s'effectue différemment selon les organismes. Dans certains cas, comme les activités de nettoyage des berges du Saint-Laurent ou d'autres sites comme des sections de forêt publique considérées comme exceptionnelles, la sensibilisation implique une dimension active. Le thème de la responsabilité demeure très présent dans les réponses des participants à ces activités. Une participante, qui se fait un devoir d'aider au nettoyage des berges chaque année, nous expliquait qu'il allait de soi de s'impliquer dans ces activités : en tant qu'être humain, il est naturel et nécessaire de ramasser des déchets laissés par d'autres êtres humains et qui affectent la vie marine. Elle-même, lorsqu'elle se promène sur les plages, transporte toujours un sac de poubelle pour collecter les détritiques. Cela ne doit pas se réduire à une activité annuelle, mais bien devenir un réflexe. Plusieurs personnes prennent conscience d'ailleurs de la pollution des berges après une telle journée qui permet d'amasser des pneus, des bidons, une multitude de petits déchets de plastique, des bouteilles de produits chimiques, etc.

La sensibilisation peut se faire aussi de manière plus contemplative. Une des pratiques fortement répandues est l'utilisation de panneaux d'interprétation le long de sentiers pédestres et cyclables. Ils informent tant des comportements des espèces animales, des raisons pourquoi elles sont menacées, des conditions de leur réhabilitation, de leurs représentations cosmogoniques que des aspects historiques des lieux. Il s'agit d'aider les gens à comprendre leur territoire et le milieu dans lequel ils évoluent. Ce genre d'activités se lie également à une autre stratégie de sensibilisation, celle de la vulgarisation scientifique. Souvent, l'objectif est de rendre visible l'invisible. En ce sens, le fleuve Saint-Laurent est

le sujet de plusieurs de ces initiatives, qui cherchent à démystifier cet écosystème, à rendre concrète la réalité des espèces animales et végétales qui caractérisent ce milieu fragile. Cette mission est celle de plusieurs des personnes engagées dans les organismes que nous avons étudiés :

Bien, la principale mission c'est vraiment de mettre en valeur les plantes de bord de mer pour valoriser le Saint-Laurent et le garde-manger marin pour que le monde se réapproprie un peu ce [milieu]. Responsabiliser les gens par rapport à leur milieu. [...] Mais aussi toute la question globale de la santé du Saint-Laurent. Que finalement, c'est *cool*, les battures. Ce n'est pas une décharge publique. C'est un jardin. [...] C'est comme ma première mission que ça serve pour défendre le Saint-Laurent.

Les personnes impliquées dans la conservation soulignent que ces démarches de sensibilisation ne sont pas évidentes et qu'il existe encore de nombreux préjugés face à la conservation et à la protection environnementale. Ces idées ne semblent pas être étrangères aux histoires d'expropriation qui ont eu lieu dans les années 1970 lors de la création des parcs nationaux du Bic et de Forillon. Vraisemblablement, ces événements ont marqué l'imaginaire des habitants du Bas-Saint-Laurent. Certains de ces préjugés sont liés aussi à une méconnaissance des statuts de conservation environnementale souvent imaginés dans un modèle restrictif alors que plusieurs aires protégées de la région prévoient une certaine utilisation du territoire comme la chasse et la pêche :

Comme dans tout dossier, ton premier ennemi c'est la mécompréhension. Volontaire ou non. Il y en a qui comprenaient moins bien les finalités. Il y en a pour qui « aire protégée », ça sonnait « réserve écologique ». Même si tu dis « une réserve de biodiversité », eux autres ne voyaient pas la différence. Il y a eu beaucoup d'éducation à faire, beaucoup d'apprentissages.

3.3 Activités scientifiques et de gestion

L'un des régimes d'activités les plus actifs menés par les éco-initiatives relève du domaine scientifique et de la gestion de la faune et de la flore. Parmi ces activités, les principales sont la conduite de travaux d'inventaire ornithologique, l'élaboration de plans d'aménagement, les suivis de qualité de l'eau de même que

l'entretien des infrastructures selon les cas (sentiers, belvédères, panneaux d'interprétation, etc.). Quelques-uns des organismes étudiés, ainsi que certains propriétaires de réserves naturelles reconnues, mènent ces activités de front, les ministères responsables leur déléguant la gestion de ces espaces. Ceci a pour effet de rendre plusieurs de ces acteurs dépendants du financement des instances gouvernementales pour mener leurs activités :

Les coupures de budget à Environnement Canada [...] ont carrément entraîné des coupures au niveau du contrat de gestion qu'on avait pour gérer la réserve. Avec les montants qui étaient sur la table, on n'était plus capables... Moi, je ne pouvais pas dire : « On coupe la moitié du budget et on garde les mêmes responsabilités. » Ça ne marche pas, là !

Ce mode de fonctionnement illustre bien les enjeux d'une centralisation de la conservation environnementale. Les organismes locaux, aux premières loges pour observer les phénomènes qui touchent à la faune et à la flore, doivent répondre aux orientations gouvernementales. Si plusieurs admettent l'importance de conserver une vue d'ensemble sur ce qui se fait en matière de protection et de conservation, ils sont nombreux à insister sur le fait que les ministères gagneraient à établir plus de partenariats locaux, à l'instar de la position de cet intervenant : « Parce que ce n'est pas à partir de Québec ou d'Ottawa que vous allez pouvoir faire mieux avec moins d'argent. C'est vraiment de vous fier aux gens dans le milieu. » Ainsi se dessine un des grands défis qu'affrontent ces organismes, celui d'agir dans un milieu local tout en ayant à faire avec une gestion à distance de leurs activités.

4. Conserver contre vents et marées : défis des aléas politiques, économiques et naturels

Différents défis se posent aux organismes qui œuvrent en conservation environnementale. Certains se montrent fragiles aux aléas politiques et économiques selon les gouvernements en place. D'autres doivent réagir devant des situations écologiques parfois alarmantes. La vaste majorité d'entre eux trouveront maintes stratégies pour conduire leurs activités de conservation ou de sensibilisation malgré tout, même malgré les minces budgets avec lesquels ils doivent composer.

4.1 Effets d'une gestion à distance

Tel que cela a été énoncé à plusieurs reprises dans ce chapitre, un enjeu important de la conservation est celui de la centralisation qui induit *de facto* une gestion à distance. Plusieurs acteurs nous ont décrit cette manière de faire comme étant un non-sens : le ministère gère des espaces sans en connaître les réalités sur le terrain, sans avoir la connaissance fine qu'eux ont pu acquérir dans les dernières années. « Je lui avais répondu : "Écoutez, vous protégez quelque chose que vous n'avez jamais vu !" J'ai dit : "Ça ne marche pas." »

Nombreux sont ceux à vouloir s'inspirer du modèle des parcs naturels français qui laisse une place beaucoup plus importante aux populations qui habitent ces territoires. Plusieurs souhaitent pouvoir instituer, pour reprendre les termes d'un des protagonistes de la conservation au Bas-Saint-Laurent, « des parcs naturels qui sont gérés par la communauté [et] dont les règlements seraient fixés par la communauté en plus du fonctionnement ». Cette volonté n'est pas nécessairement opposée aux aires protégées strictes. Au contraire, la majorité des intervenants admet leur importance pour préserver de grandes superficies de territoire et pour conserver des espaces témoins des éléments de la biodiversité. Ces espaces de conservation volontaire auraient plutôt l'avantage de créer une connectivité entre ces grands territoires protégés. Le maillage de ces deux formules garantirait une meilleure protection de la biodiversité en plus de pouvoir répondre à une autre critique émise à propos de la gestion des aires protégées et de la conservation de manière générale, celle de la non-prise en compte des savoirs locaux :

Les gens ici, [ce sont] des gens extraordinaires et [il] faut les utiliser. Regarde la pêche au corégone : on a un problème, on fait des suivis, puis moi je ramasse des statistiques chaque année avec les pêcheurs, et on se rend compte qu'il y a un déséquilibre dans les classes d'âge. Puis là, j'étais avec les biologistes du ministère l'autre jour et on se creusait la tête pour comprendre comment ça se fait que c'est déséquilibré. Moi, je suis arrivée, par expérience : c'est parce que les poissons, ils montent par vagues, et nous autres on prend nos échantillons à telle heure. À minuit, deux, trois heures du matin, il en monte peut-être encore. Ça, je l'ai eue cette info par les gens de la place [...] ils le savent eux autres.

Ce genre de reconnaissance permettrait une gestion qui soit plus enracinée dans le territoire, ce que souhaitent les organismes de conservation : une prise en charge et une valorisation par les populations locales. En fait, l'enjeu de la gestion à distance résultant d'une centralisation dépasse largement le cadre de la conservation environnementale. Elle constitue une logique d'État qui est critiquée à plusieurs niveaux dans les milieux ruraux et dont les réalités diffèrent de celles des centres urbains où se trouvent les bureaux ministériels. Divers acteurs ont dit perdre de nombreux leviers de développement régional et être inquiets pour la suite. Selon plusieurs, nous revenons à un âge où prédominent deux solitudes : les grands centres et le monde rural. Face à cette situation, nombreux sont ceux qui, en région rurale, réclament un système qui soit davantage décentralisé :

Bien moi, je pense que, de toute façon, les ministères, ils n'ont pas les ressources pour être sur le terrain, pis ce n'est pas leur vocation d'être sur le terrain. Je ne pense pas qu'il faut donner plus d'argent ou plus de ressources forcément pour que les ministères centralisés nous gèrent mieux. [...] Je suis pour une vraie décentralisation. Davantage. C'est plus ça que je trouve intéressant.

4.2 Pressions naturelles et anthropiques sur les milieux

Plusieurs écosystèmes à conserver font face à des pressions importantes, tant naturelles qu'anthropiques, sur leur milieu. Une première est la menace des plantes envahissantes, comme le phragmite, particulièrement agressif dans la région du Kamouraska, la renouée japonaise ainsi que la berce du Caucase, une plante fortement médiatisée depuis les deux dernières années en raison de la gravité des brûlures cutanées qu'elle peut causer. Selon certains acteurs, l'un des facteurs propices à leur propagation est la contamination d'outils utilisés lors de travaux d'aménagement routier ou de constructions d'infrastructures. Une autre explication est la méconnaissance du public quant à la nocivité de ces plantes : certains citoyens choisissent la renouée japonaise pour en faire des haies en ignorant leur toxicité pour le sol. Les effets de cette situation alarmante sont encore sous-estimés selon certains :

La question des espèces envahissantes est un enjeu qui est croissant, qui va continuer d'être croissant. Et je pense qu'on sous-

estime un peu les conséquences de ça, pis on sous-estime aussi la situation actuelle. Plus on s’y intéresse, plus on se rend compte que la dégradation est plus avancée qu’on le pensait. [On] se rend compte [que ça] se déplace et [que] ça prolifère assez vite.

Si l’enjeu des plantes envahissantes affecte particulièrement la faune et la flore, des intervenants rappellent qu’il s’agit également d’un enjeu relatif à la qualité de vie :

Ce n’est pas juste un enjeu environnemental, c’est aussi un enjeu de qualité de vie parce que, si on transposait le marais de La Pocatière [qui est envahi par le phragmite] dans le village de Saint-André, on ne verrait plus l’eau. On ne verrait plus que cette plante-là. On verrait l’eau, mais loin. On n’aurait plus ce contact-là [avec le fleuve]. Ça change complètement l’environnement.

Cette graminée, connue aussi sous le nom de *roseau commun*, est certainement l’une des grandes préoccupations de la région du Kamouraska. Très envahissante, la plante colonise les milieux humides et les assèche. Elle élimine les autres plantes, notamment les quenouilles, de par sa production de biomasse qui fait concurrence tant pour la lumière que pour les nutriments dans le sol (Lavoie 2008). On la retrouve le long des autoroutes au Québec et le long du littoral du Saint-Laurent dans quelques milieux, dont celui des marais salés du Kamouraska. Ceci dit, sa propagation se fait souvent à la suite d’une perturbation du milieu. Certains pensent que la construction des aboiteaux est l’un des facteurs de l’accroissement des colonies.

Une autre pression tout aussi importante est de nature anthropique et fort controversée, celle de l’industrie forestière. Il importe cependant de mettre cette industrie en contexte. La forêt au Bas-Saint-Laurent occupe une place très importante dans le quotidien de ses habitants, surtout pour ceux des régions qui forment le Haut-Pays (Lewis 2008). La forêt est une source de revenus primordiale tant pour les travailleurs embauchés par les compagnies forestières en terres publiques que pour les propriétaires forestiers ou les groupements forestiers en terres privées. Plusieurs propriétaires s’assurent d’un revenu annuel grâce à la vente de leur bois aux groupements forestiers. Pour reprendre les termes d’un intervenant, les forêts bas-laurentiennes sont très utilisées : « C’est une forêt qui est très diversifiée, qui est riche. Les gens sont très près de cette forêt-là. Vraiment. Ils l’utilisent. »

Ayant plus de 40 % de superficie en tenure privée, une organisation particulière au Québec, elle apparaît comme une forêt habitée. Les activités forestières font partie intégrante de l'identité bas-laurentienne : « Regarde, c'est une forêt qui est habitée, dans certains coins, depuis plus de 100 ans et de manière plus générale de 50 à 100 ans facilement. Donc, les gens se sont approprié le territoire. La chasse, la pêche, ça l'a toujours existé. L'exploitation forestière également. »

Cette relation étroite avec les pratiques forestières témoigne également d'un enjeu économique central à ces régions, celui de la dépendance économique des collectivités à cette activité d'exploitation : « La santé sociale du Haut-Pays passe par la santé de la forêt, autrement dit. » Dans ce contexte, la forêt se voit d'abord par sa valeur économique. Certains organismes, de plus en plus, cherchent à changer le regard porté sur le milieu forestier qui le dépeint comme une série de madriers en puissance. En ce sens, un des plus grands défis de ces dernières années, selon les acteurs rencontrés, se rapporte à la conservation et à la préservation des milieux humides sur les terres forestières, des surfaces jugées comme « improductives » dans une perspective économique de la matière ligneuse. Un important travail a été fait, notamment, avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans la conservation des milieux humides sur leur propriété. Effectivement, il n'est pas rare de constater que les propriétaires ont asséché ou remblayé ces milieux pour les reboiser. Cela dit, les organisations que nous avons recensées demeurent rarissimes dans ces territoires. Plusieurs intervenants expliquent cette situation par la forte dépendance à l'économie forestière, alors que d'autres mentionnent l'hésitation des propriétaires à déboursier pour réaliser des projets de conservation supervisés par les groupements forestiers.

Les gens, quand tu leur parles de l'environnement, c'est très important pour eux. [Et plus tard], ils disent finalement : « Bien là, si je fais ça, ça va me rapporter combien ? » Là, l'aspect économique prend beaucoup plus de place. C'est encore comme ça. Ils disent oui et après [quand on leur parle de coûts] ils ne sont plus intéressés. Bon. Ça revenait tout le temps à ça.

Compte tenu de ce contexte, plusieurs citoyens souhaiteraient mettre la forêt sous protection, comme celle des Chic-Chocs. D'ailleurs, c'est la conduite d'activités d'exploitation forestière qui a motivé des citoyens à se regrouper en 2008 et à lancer une pétition en faveur de l'arrêt des opérations. Ils ont alors récolté plus de 10 000 signatures à travers la province, un dossier qui avait bien impressionné le MDDELCC. Or, un intervenant précisait que la problématique ne se situe pas que du côté des compagnies forestières, mais aussi au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), qui inclut cette zone dans le calcul des possibilités forestières. Une position qui n'est pas partagée par tous. Certains arguent que la participation de l'industrie forestière dans les efforts de conservation peut être un poids :

Leurs propositions, c'était ce que j'appelais affectueusement des «chiures de mouches». C'est que tu regardais leur carte du Bas-Saint-Laurent, et ils avaient sélectionné tout ce qui n'avait pas d'impact sur la possibilité forestière: les pentes fortes, ce qui était déjà protégé d'office ou qu'ils ne pouvaient pas aller couper parce que c'était une vasière, parce qu'il y avait une contrainte à l'aménagement forestier. Pis là, ben, tu regardes, c'est comme des chiures de mouches sur une feuille de papier. C'est des petites superficies éparpillées un peu partout.

À cela, quelques intervenants ont expliqué que les prochains efforts de conservation devront se faire en dehors de la forêt publique, un territoire qui aurait bientôt atteint un point de saturation relativement aux interventions de conservation.

4.3 Le financement, le nerf de la guerre

Comme la majorité des secteurs d'activités que nous avons documentés dans le cadre de cette recherche, la question du financement demeure un enjeu de taille. Plusieurs des organisations dépendent du financement gouvernemental et s'avèrent donc très fragiles face aux conjonctures politiques :

Notre projet, c'est environ un million de dollars. Pis là, on était vraiment dans un contexte d'austérité au provincial et au fédéral. Donc, vraiment pas un bon contexte! Mais là, présentement, les planètes sont en train de changer. Au niveau provincial, éventuellement, on va avoir des pré-élections.

La dépendance aux enveloppes subventionnaires fédérales et provinciales essouffle ces organisations qui, en plus de conduire leurs activités, siègent à diverses tables et conseils d'administration. Par exemple, une de ces organisations s'est vue dans l'obligation de se retirer des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire qui regroupaient une diversité d'acteurs pour discuter de l'aménagement forestier, comme cela est prévu dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Comme nous l'a exposé un intervenant, la situation n'est pas advenue par choix, mais bien par manque de ressources financières pour permettre à un employé de cette organisation d'assister aux rencontres de cette table de concertation.

Cette dépendance aux enveloppes budgétaires et aux programmes de financement gouvernementaux a comme autre conséquence d'orienter l'action de certains organismes de conservation, qui élaborent des projets correspondant aux axes prioritaires définis par les organisations ministérielles provinciales et fédérales. Ne pouvant pas déroger de ces objectifs, il s'avère difficile pour ces organismes de répondre à la diversité de leurs missions: «Le seul argent que nous avons reste attaché à des projets précis.»

Un autre enjeu soulevé est celui du financement de projets de conservation en territoire privé ou municipal. Pour réaliser des aménagements qui permettront d'améliorer les habitats, les propriétaires ou les instances municipales devront établir et développer des partenariats avec des organismes. Ces démarches peuvent s'avérer longues et, au final, reposent sur l'engagement et la volonté des acteurs à mener ces activités. C'est aussi dans ce contexte de précarité financière, dans le but d'augmenter leurs revenus, que plusieurs organismes de conservation priorisent des activités lucratives afin d'accroître l'achalandage touristique, une pratique qui peut se faire au détriment du volet de conservation. Certains s'interrogent sur le mode de financement de la conservation et des parcs et le fait que ce soient les utilisateurs qui paient à l'usage, et non l'ensemble de la population.

Conclusion : la conservation de la nature pour habiter son milieu et lui appartenir

Les initiatives de conservation qui se mettent en place au Bas-Saint-Laurent visent à protéger l'environnement contre la pollution des zones côtières et riveraines, la destruction du patrimoine naturel, bâti et paysager, la contamination et l'érosion des berges, la disparition des écosystèmes à cause de la promotion immobilière ou de la coupe de bois. La majorité des intervenants rencontrés situent, de plus, leur implication dans le contexte des changements climatiques : «La sixième grande extinction de masse sur Terre est en cours, pis elle est causée par l'humain. On perd des espèces à un rythme vraiment accéléré, pis la dernière d'avant, c'était celle des dinosaures, pis c'était une météorite qui était tombée sur la Terre, pis on bat ça en termes de rapidité.»

Les actions mises en avant par les organismes de conservation relèvent globalement de trois grands champs d'initiatives : la protection contre des destructions anthropiques, le tourisme et l'écotourisme, et les activités scientifiques. Ce sont des pratiques qui, bien que volontaires, s'ancrent dans ce qui est compris comme la conservation conventionnelle (Adams et Hutton 2007; Doyon et Sabinot 2015; Vaccaro, Beltran et Paquet 2013). Leur pertinence dans le contexte québécois de la conservation est cependant exemplaire. En effet, la conservation dans le sud du Québec est précaire et ne couvre que peu de superficies, le gouvernement ayant favorisé jusqu'à maintenant la création de programmes de conservation dans des territoires en tenure publique faiblement représentés au sud du fleuve Saint-Laurent. Ainsi, les réserves naturelles reconnues, mais les autres activités de conservation également, permettent d'augmenter la superficie de territoire protégé en incluant des lots en tenure privée et en permettant de tendre vers plus de connectivité entre ces zones. Ces initiatives seraient certainement à valoriser et à intensifier si l'État souhaite être cohérent avec ses objectifs de conservation. Les visions de la conservation disputées entre des tenants de conceptions restrictives ou ouvertes de la conservation au sein des ministères concernés sont peut-être une partie de l'équation.

Compte tenu du contexte d'urgence d'agir vécu par plusieurs, de l'implication de certains dans les mouvements locaux citoyens, environnementalistes et de protection de la

nature⁸, des voix s'élèvent pour penser en termes de diversité de stratégie de conservation et donc pour intégrer tant des aires protégées strictes que des espaces de conservation qui pourraient être multifonctionnels. Certains individus pensent même que ces derniers auraient des effets plus importants sur la protection des écosystèmes puisque les activités d'exploitation seraient alors directement réglementées.

Ce que mettent en avant ces acteurs relève davantage d'une conception particulière de l'occupation du territoire. Comment pouvons-nous habiter et vivre dans la nature tout en ayant une influence positive, tout en la valorisant ? Cette manière de penser la conservation sous-tend une dimension interactive entre l'humain et la nature. Dans cette vision, les aires de conservation et les aires protégées ne sont toutefois pas envisagées comme une coupure avec le territoire. Au contraire, elles sont perçues comme un levier de réappropriation sociale de ces milieux par les citoyens. Le rôle de l'aire protégée, en plus de protéger la biodiversité, serait « d'ouvrir le territoire aux citoyens », notamment par des activités écotouristiques. La conservation, en ce sens, contribuerait au dynamisme et à l'attractivité des territoires, voire à contrer les effets de dévitalisation ressentis dans certaines municipalités bas-laurentiennes.

Le territoire se définit alors comme un espace relationnel entre cette nature et les êtres humains. La relation, pour certains, devrait se concrétiser par des efforts pour « maintenir » un milieu tel qu'il est alors que, selon d'autres, elle ne devrait pas se caractériser par un passéisme. Les tenants de cette conception s'accordent tout de même sur la nécessité de restreindre l'accès à certains lieux qui nécessitent une protection stricte. Or, l'interdiction d'activités doit aussi tenir compte des réalités des milieux :

Si nous autres, on avait voulu mettre une cloche de verre sur ce territoire-là, il y aurait eu plus d'effets négatifs que positifs. Je pense qu'il faut composer environnement et économie. Et je crois qu'il faut y aller dans ce sens-là. On ne peut pas faire des parcs nationaux partout. Ça, c'est un territoire qui était déjà occupé. [...] Je pense que c'est plus le modèle des parcs naturels comme en France, où ce sont les communautés qui prennent en charge, qui

8. Voir le chapitre 6 sur l'environnementalisme.

travaillent ensemble pour faire de la mise en valeur en favorisant l'économie et l'environnement.

L'exploitation du territoire et la protection environnementale ne sont pas, pour certains, des antonymes pour autant que les activités d'exploitation soient encadrées et suivent un protocole strict. C'est d'ailleurs le pari de certains qui font la promotion d'un nouveau modèle d'aire protégée : l'aire protégée polyvalente. Elle « fait référence à un mode de gestion des activités dans une aire protégée qui permet de rendre mutuellement bénéfiques, sur un même territoire et de façon synergique, l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection de la biodiversité » (Comité de coordination APP 2016, p. 7). En ce sens, plusieurs acteurs de la région se réjouissent d'un tel modèle qui pourrait concilier conservation, protection et usages des territoires :

Des paysages humanisés, ça fait tout son sens ici, ou des aires protégées polyvalentes où tu peux faire des activités industrielles, mais différentes de ce que tu peux faire ailleurs. Moi, je suis plus quelqu'un qui prône une diversité parce qu'on est dans une région habitée. Parce qu'il y a des êtres humains et parce que ces êtres humains-là utilisent le territoire. Donc, il faut des endroits où on fait une cloche de verre et il faut des endroits où on continue à bénéficier de ce paysage-là.

Ces propositions dépassent d'une part les questions de tenure publique et privée pour plutôt proposer des modèles repensant les zones de protection. De plus, les croisements des usages, des visions et des conceptions favorisant les activités économiques et la conservation environnementales peuvent être considérés comme une avenue originale qui dépasse ce que les initiatives de conservation conventionnelles ont proposé jusqu'à maintenant dans la mesure où ce n'est pas purement une marchandisation de la nature, mais une autre façon de l'investir et de s'y projeter.

Cette proposition laisse entrevoir la création de paysages conservés et habités qui ressemblent aux lieux où ils se déploient et qui reflètent les activités et la vie même des lieux où ils se déploient. Dans ce contexte, la conservation n'a pas pour effet de créer des occasions de travail ou de capital (Doyon et Sabinot 2015), mais de construire et de consolider une identité par une appartenance à l'environnement, au milieu. Il ressort des propos

des participants que, si on élaborait un projet social commun dont l'assise serait l'environnement, nous pourrions accroître ce sentiment et les élans de protection.

Ça a manqué, [le sentiment d'appartenance]! Eille, la plus belle nouvelle qu'on a eue cette année, sais-tu ce que c'est? Le taux de change américain! Pour dire. Les gens sont restés au Québec.

Pourquoi aimes-tu tant un enfant? C'est parce que tu as un sentiment d'appartenance! Aussi simple que ça. Alors si on a une approche respectueuse, on développe un sentiment d'appartenance. [...] Le jour où on va développer un plus grand sentiment d'appartenance envers certains projets et qu'ils vont devenir des projets de société, c'est comme ça qu'on va pouvoir se différencier. C'est ce que je pense.

C'est ce sentiment d'appartenance à un territoire, à un environnement, qui se traduit également en des termes de cohabitation qui est le moteur des organismes recensés dans le domaine de la conservation. C'est aussi de ce sentiment que surgit une frustration des acteurs lorsque leurs actions trouvent difficilement écho dans les rouages d'une bureaucratie dont les agents ne peuvent pas toujours partager le même sentiment d'urgence ou d'engagement envers un territoire.

Références

- Abraham, Yves-Marie, Andrea Levy et Louis Marion (2015), « Comment faire croître la décroissance? », *Socialisme*, n° 14, p. 25-31.
- Adams, William M., et Jon Hutton (2007), « People, Parks and Poverty: Political Ecology and Biodiversity Conservation », *Conservation and Society*, vol. 5, n° 2, p. 147-183.
- Audet, Véronique (2006), *Le paysage humanisé comme aire protégée: une construction sociale qui reste à faire*, Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Beau-Ferron, Catherine (2015), « Écocommunautés et décroissance: limites et potentialités de l'expérimentation locale », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 14, p. 164-172.
- Boisvert, Nelson, et Hélène Marchand (2007), « Les aires marines protégées gérées par Parcs Canada et l'exemple du projet d'AMNC aux Îles-de-la-Madeleine », *Études canadiennes*, n° 62, p. 43-62.

- Brisson, Geneviève (2007), « Consulter le public et intégrer le paysage vécu: le rendez-vous manqué du parc de conservation d'Anticosti », *Études canadiennes*, vol. 33, n° 62, p. 73-83.
- Brockington, Dan, et Rosaleen Duffy (2010), « Capitalism and Conservation: the Production and Reproduction of Biodiversity Conservation », *Antipode*, vol. 42, n° 3, p. 469-484.
- Brosius, Peter J., Anna L. Tsing, et Charles Zerner (dir.) (2005), *Communities and Conservation: Histories and Politics of Community-based Natural Resource Management*, Lanham, Rowman Altamira.
- Büscher, Bram, et Wolfram Dressler (2007), « Linking Neoprotectionism and Environmental Governance: On the Rapidly Increasing Tensions between Actors in the Environment-Development Nexus », *Conservation and society*, vol. 5, n° 4, p. 586-611.
- Comité de coordination APP (2016), *Projet d'expérimentation d'aires protégées polyvalentes. Tome 1: proposition d'une vision pour le Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, Consulté sur Internet (http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/polyvalentes/tome1-projet-experimentation.pdf) en octobre 2018.
- Craig-Dupont, Olivier, et Gérald Domon (2015), « Protection privée de la biodiversité et fiscalisation du marché de la *wilderness*: une histoire de la conservation volontaire au Québec (1980-2014) », *Recherches sociographiques*, vol. 56, n° 2-3, p. 381-417.
- Deshaies, Marie-Ève (2014), *Expérimentation d'une nouvelle approche en conservation: l'aire protégée polyvalente et le rôle d'un comité d'experts*, Mémoire de maîtrise, département des sciences forestières, Québec, Université Laval.
- Domon, Gérald (dir) (2009), *Le paysage humanisé au Québec, nouveau statut, nouveau paradigme*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- (2015), « Le paysage humanisé au Québec. Un statut d'aire protégée victime de la complexité du paysage », *Projets de paysage*, n° 12, Consulté sur Internet (http://www.projetsdepaysage.fr/le_paysage_humanise_au_quebec) en octobre 2018.
- Doyon, Sabrina, et Catherine Sabinot (2015), « La construction sociale de l'espace côtier yucatèque et de sa conservation: au carrefour de la pêche, du tourisme et des aires protégées », dans S. Doyon et C. Sabinot (dir.), *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale. Pêche, sel et flamants roses dans les réserves de biosphère yucatèques au Mexique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Doyon, Sabrina, et Julia Fraga (2005), « Desarrollar un área marina protegida: iniciativa local, retos institucionales y transformaciones sociales en México », dans J.P. Fernández et D.F. del Corral (dir.),

- ¿Protegiendo los recursos? Áreas protegidas, poblaciones locales y sostenibilidad, Sevilla, ASANA.
- Doyon, Sabrina, et Catherine Sabinot (dir.) (2015), *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale. Pêche, sel et flamands roses dans les Réserves de biosphère yucathèques au Mexique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Fletcher, Robert (2010), «Neoliberal Environmentalism: Towards a Poststructuralist Political Ecology of the Conservation Debate», *Conservation and Society*, vol. 8, n° 3, p. 171-181.
- Fortin, Marie-Josée, et Christiane Gagnon (1999), «An Assessment of Social Impacts of National Parks on Communities in Quebec, Canada», *Environmental Conservation*, vol. 26, n° 3, p. 200-211.
- Fraga, Julia (2006), «Local Perspectives in Conservation Politics: The Case of the Ría Lagartos Biosphere Reserve, Yucatán, México», *Landscape and Urban Planning*, vol. 74, n° 3-4, p. 285-295.
- Fraga, Julia, Guillermo J. Villalobos, Sabrina Doyon et Ana García (2008), *Descentralización y manejo ambiental: gobernanza costera en México*, Ottawa, CIID.
- Gagnon, Christiane (1998), *Tourisme viable et parcs nationaux: quel avenir pour les communautés locales? Actes du forum tenu les 5 et 6 juin 1998 à Sacré-Coeur-sur-le-fjord-du-Saguenay*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales.
- Gagnon, Christiane, et Serge Gagnon (dir.) (2006), *L'écotourisme: entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des communautés*, Québec, Presses de l'Université du Québec
- Kallis, Giorgos (2011), «In Defence of Degrowth», *Ecological Economics*, vol. 70, n° 5, p. 873-880.
- Lapointe, Dominic (2011), *Conservation, aires protégées et écotourisme: des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs? Thèse de doctorat, département sociétés, territoires et développement*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.
- Lapointe, Dominic, et Christiane Gagnon (2011), «À l'ombre des parcs: la conservation comme enjeu de justice environnementale pour les communautés locales?»: dans D. Blanchon, J. Gardin et S. Moreau (dir.), *Justice et injustices environnementales*, Paris, Presses universitaires de Paris.
- Lequin, Marie (2009), «Création d'une aire protégée et logiques d'action de l'état et du milieu: analyse d'une irréconciliabilité constructive à l'œuvre», *Études caribéennes*, n° 12, Consulté sur Internet (<http://etudescaribeennes.revues.org/3565>) en avril 2015.

- Lockyer, Joshua, et James R. Veteto (dir.) (2013), *Environmental Anthropology Engaging Ecotopia: bioregionalism, Permaculture, and Eco-villages*, New York, Berghahn Books.
- Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) (2002), C-61.01, Assemblée nationale, Éditeur officiel du Québec.
- Loi sur le patrimoine culturel (LPC) (2011), P-9.002, Québec, Assemblée nationale, Éditeur officiel du Québec.
- Martínez-Alier, Joan (2012), «Environmental Justice and Economic Degrowth: An Alliance between Two Movements», *Capitalism Nature Socialism*, vol. 23, n° 1, p. 51-73.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2018), *Paysage humanisé*, Consulté sur Internet (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/paysage/index.htm>) en octobre 2018.
- (2019a), *Les aires protégées au Québec*, consulté sur Internet (http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm#pq) en mai 2019.
- (2019b), *Registre des aires protégées par désignation*, consulté sur Internet (http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm) en mai 2019.
- (2019c), *Aires protégées au Québec – Bas-Saint-Laurent*, Consulté sur Internet (<https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>) en mai 2019.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2011), *Orientations stratégiques en matière d'aires protégées. Le Québec voit grand! Période 2011-2015*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Mulrennan, Monica E., Rodney Mark et Colin H. Scott (2012), «Revamping Community-based Conservation through Participatory Research», *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, vol. 56, n° 2, p. 243-259.
- Nature Québec (2014), *L'aire protégée polyvalente. Un outil de plus pour la conservation au Québec*, Consulté sur Internet (<http://www.naturequebec.org/fileadmin/fichiers2015/projets/APP/Fiche%20descriptive%20APP.pdf>) en novembre 2016.
- Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (2011), *Plan de zonage. Document d'information*. Consulté sur Internet (http://parcmarin.qc.ca/wp-content/uploads/2016/03/Plan_de_zonage-Document_informations-2011.pdf) en octobre 2018.

- Pelletier, Élise (2017), *L'acceptabilité sociale d'une initiative locale de développement : l'approbation communautaire du projet de Paysage humanisé de l'Estran (Gaspésie)*, Mémoire de maîtrise, département sociétés, territoires et développement, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.
- Rettino-Parazelli, Karl (2018), «La SÉPAQ tente de redresser la barre», *Le Devoir*, Consulté sur Internet (<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/517729/la-sepaq-tente-de-redresser-la-barre>) en octobre 2018.
- Roy-Malo, Olivia (2017), *Le lac de l'Est, un espace négocié : ethnographie d'un processus de création d'aire protégée dans la région de Kamouraska*, Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Québec, Université Laval.
- Roy-Malo, Olivia, et Sabrina Doyon (2019), «Planifier une aire protégée : idéation et négociations de la conservation environnementale au Bas-Saint-Laurent (Québec)», dans N. Lewis et D. Busca (dir.), *Penser le gouvernement des ressources naturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (2016), *À propos*, consulté sur Internet (<https://www.iucn.org/fr/secretariat/%C3%A0-propos>) en novembre 2016.
- Vaccaro, Ismael, Oriol Beltran et Pierre-Alexandre Paquet (2013), «Political Ecology and Conservation Policies: Some Theoretical Genealogies», *Journal of Political Ecology*, vol. 20, n° 1, p. 255-272.
- Van Auken, Paul M. (2010), «Seeing, Not Participating: Viewscape Fetishism in American and Norwegian Rural Amenity Areas», *Human Ecology*, vol. 38, n° 4, p. 521-537.
- Veteto, James R., et Joshua Lockyer (2015), «Applying Anthropology to What? Tactical/Ethical Decisions in an Age of Global Neoliberal Imperialism», *Journal of Political Ecology*, vol. 22, n° 1, p. 357-367.

CONCLUSION

D'espoir et d'environnement: s'engager pour l'avenir de la région

Nakeyah Giroux-Works, Sarah Pezet et Olivia Roy-Malo

Dans cet ouvrage, nous avons examiné comment des organisations de la région du Bas-Saint-Laurent valorisent et actualisent des manières différentes d'habiter le territoire et d'être en relation avec l'environnement. Elles œuvrent dans une pluralité de domaines d'activités, soit en conservation environnementale volontaire, en écotourisme, en production alimentaire responsable, en cueillette et culture de produits forestiers non ligneux (PFNL) et en environnementalisme. Nous avons pu démontrer que, plus qu'une idéation écologique, leurs activités constituent des formes d'engagement concrètes au carrefour de préoccupations locales, régionales et environnementales.

En filigrane de notre enquête ethnographique, nous avons cherché à saisir les espoirs et les aspirations des personnes qui s'investissent dans ces organisations. Quelles sont leurs motivations à s'impliquer dans ces activités? Quels souhaits, idées et convictions inspirent leurs actions? La notion d'espoir social nous invite à réfléchir et à analyser ces aspirations dans leur contexte, de manière à jeter un regard sur les conditions et les événements desquels elles sont nées (Jansen 2014, 2016; Narotsky et Besnier 2014). De manière générale, les personnes rencontrées ont démontré une volonté à s'engager dans leur communauté, à participer au dynamisme local tout en cherchant à faire valoir des pratiques plus respectueuses de la nature et qui peuvent faire voir autrement les différents secteurs d'activités. Ces volontés d'action s'incarnent dans le contexte particulier d'une région rurale qui connaît plusieurs défis relatifs à une baisse démographique induite essentiellement par un vieillissement de la population de même que par l'exode des jeunes vers les centres urbains. À ces défis démographiques s'ajoutent plusieurs défis

d'ordre socioéconomique découlant de coupes budgétaires qui ont secoué les institutions régionales. Chacun des chapitres est consacré à exposer ces conjonctures pour mieux saisir les pratiques des protagonistes.

Si les espoirs sociaux répondent, certes, à des événements passés, ils sous-tendent également des prises d'action pour faire advenir des possibilités jugées positives et donc souhaitables pour l'avenir. Or, quel est cet avenir que les acteurs cherchent à concrétiser ? Quelle vision d'avenir entretiennent-ils et partagent-ils ? Puisque ces projections vers l'avenir sont souvent corollaires à des situations marquées par des incertitudes, c'est parce que les individus font face à des avenues incertaines qu'ils travailleront à la réalisation de leurs espoirs et aspirations (Jansen 2016, p. 454), nous reviendrons d'abord sur ces éléments qui ponctuent le contexte de la région bas-laurentienne. Cela nous permettra d'aborder, par la suite, les significations que les acteurs attribuent à leurs actions et à leurs engagements au sein et par le biais de leurs projets respectifs.

1. Des contextes incertains : bouleversements écologiques et autonomie régionale

Deux éléments d'incertitude imprègnent le discours des acteurs rencontrés. Premièrement, et de manière prépondérante, ils s'inquiètent de l'avenir de notre planète à l'ère des bouleversements climatiques et de la crise écologique mondiale. Une grande majorité des personnes rencontrées nous ont exprimé leur crainte devant cette situation d'échelle tant locale que mondiale. Leurs soucis proviennent d'une prise de conscience que d'importants changements sont urgemment nécessaires pour renverser la tendance de la dégradation accélérée du climat et de l'environnement en général. La crise de la biodiversité – due à la pollution, à l'introduction de nouvelles espèces, à la surexploitation des ressources naturelles et la fragmentation des écosystèmes ainsi qu'aux changements climatiques – touche particulièrement les activités de pêche, d'agriculture et de cueillette au Bas-Saint-Laurent. Les changements climatiques affectent la rentabilité de ces secteurs de manière variable et souvent imprévisible : les calendriers de récolte et de cueillette s'en trouvent chamboulés,

les cultures sont plus sujettes à des gels précoces, et l'érosion des berges affecte grandement les infrastructures et les écosystèmes littoraux, menaçant du même coup les activités écotouristiques.

Ces préoccupations d'ordre écologique et climatique s'arriment aussi au constat du manque de volonté politique des gouvernements de soutenir résolument des solutions de rechange aux industries à l'origine des dégradations environnementales. Les institutions et les gouvernements optent plutôt pour un encadrement des pratiques industrielles pour mitiger leurs répercussions écologiques (pollutions des eaux, barrages hydroélectriques, surpêche) sans les remettre véritablement en cause, que ce soit en regard de la pêche aux anguilles, aux esturgeons noirs ou aux autres espèces en déclin dans le Saint-Laurent, à propos de la mise en œuvre de projets liés aux hydrocarbures, ou encore au sujet des populations de pollinisateurs, de la santé des sols et de la conservation de variétés ancestrales et diversifiées de plantes dans l'agriculture québécoise. Paradoxalement, cet immobilisme ambiant motive les mêmes acteurs à agir en cherchant d'autres modèles d'exploitation et de conservation, d'autres manières d'habiter le territoire, bref en cherchant à faire vivre et fleurir des rapports socioenvironnementaux qui soient plus respectueux des environnements et de leurs limites.

Un second ordre d'incertitudes exprimées par les participants a trait à l'avenir de leurs organisations dans une région décrite par les indices de vitalité économique du Québec comme généralement dévitalisée (MAMH 2018). Comment leurs projets s'inscrivent-ils dans ces dynamiques sociales, politiques et économiques? Comment les participants peuvent-ils contribuer au dynamisme de ces territoires? Auront-ils accès aux ressources – matérielles, financières et humaines – nécessaires pour que leurs activités perdurent? Si certains rejettent le terme « dévitalisation » en évoquant le nombre d'initiatives florissantes qui animent leur territoire, d'autres adoptent un ton alarmiste en cherchant sérieusement à savoir si leur région a atteint un point de non-retour. La décroissance démographique, le taux de chômage élevé et le revenu moyen plus bas au Bas-Saint-Laurent en comparaison avec les zones urbaines expliquent ce sentiment, exprimé davantage par les acteurs vivant dans les villages des hautes terres que par ceux habitant le littoral.

Toutefois, cherchant à dépasser les descriptions quantitatives soutenues par les indicateurs économiques, nous avons voulu comprendre comment cette région peut être l'arène de plusieurs réalités qui se révèlent plus complexes que ce que laisse supposer la boîte noire « dévitalisation » mobilisée par le gouvernement provincial pour se prononcer sur le sort des régions périphériques. Ainsi apparaissent des enjeux socioéconomiques plus spécifiques auxquels se heurtent les instigateurs de ces organisations. D'abord, la question de l'accès à la terre est particulièrement importante pour le secteur agricole en raison de l'augmentation des prix des terres cultivables, du fait que la majorité de celles-ci occupent de très grandes surfaces indivisibles et à cause de plusieurs réglementations élaborées pour un modèle agricole conventionnel dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Le principe d'indivisibilité des terres enchâssé dans la loi décourage certains individus à réaliser ou reprendre des projets agricoles de petite ou moyenne échelle en région. Parmi les plus opiniâtres, quelques agriculteurs recourent à la location ou au prêt de terres, une option intéressante financièrement, mais moins sécurisante que la propriété quant à leur garantie d'accès à ces parcelles pour une longue période.

Aussi, nous avons pu constater que, dans quelques cas, les infrastructures régionales, comme les MRC, les municipalités et les organismes subventionnaires, n'arrivent pas toujours à soutenir convenablement les personnes qui souhaitent démarrer des projets différents mettant en valeur d'autres types de ressources. Leurs promoteurs pourront être traités « d'originaux » et trouveront difficilement appui à leur démarchage. Leurs volonté, persévérance et contacts avec des personnes-ressources de l'extérieur seront plutôt les gages de leur succès. Pourtant, l'impact positif de ces organisations tant au niveau local que régional ne semble plus devoir être démontré. Ces difficultés à financer des activités non conventionnelles peuvent par ailleurs s'expliquer par divers facteurs comme les coupes budgétaires opérées dans les subventions gouvernementales, les critères restrictifs de financement (âge, formation, activités) et les délais et ressources nécessaires pour « faire ses preuves » auprès d'investisseurs ou de banques. Certains entrepreneurs dans le domaine des PFNL trouvent difficilement du financement auprès de ces institutions, car leurs activités demeurent considérées comme marginales, notamment en

raison de leur caractère saisonnier. Cependant, cet argent leur est indispensable pour implanter des installations de base nécessaires à la transformation agroalimentaire, ce qui compromet certains de leurs projets.

Un autre enjeu qui fragilise l'avenir des initiatives étudiées lors de cette recherche touche les réglementations relatives à l'aménagement territorial. Il arrive effectivement que des pratiques plus respectueuses de l'environnement, comme l'installation d'infrastructures minimalistes telles que des toilettes à compost pour certains établissements écotouristiques, soient réprochées par les instances chargées de l'aménagement du territoire parce qu'elles ne correspondent pas aux normes et modèles convenus dans ces réglementations.

À ces difficultés s'ajoute celle découlant de l'éloignement des grands centres urbains, qui s'avère particulièrement problématique pour de petites entreprises en raison des coûts de transport des marchandises issues du « terroir » vers les marchés urbains et internationaux, que ce soit des produits de la pêche, des PFNL ou encore des produits cultivés ou transformés. Certains porteurs de projets expriment aussi un sentiment d'isolement, voire de solitude face aux défis qu'ils rencontrent. L'entraide et la coopération sont les principales stratégies pour faire face à ces obstacles. Ainsi les acteurs rencontrés mettent en place des coopératives de transformation, de distribution et de partage d'outils, des stratégies de vente collective et de proximité (marchés publics, réseaux de vente de poissons auprès d'acheteurs ciblés, etc.), et des réseaux avec d'autres acteurs de la région (ententes avec les propriétaires de forêts pour la cueillette, échanges de savoirs, outils de réseautage, liens avec les voisins, avec des collectifs citoyens, etc.). La diversification des activités telle la transformation de produits maraîchers, forestiers ou de la pêche permet aussi de faciliter la rentabilité des entreprises. En outre, les activités écotouristiques permettent de collecter les fonds nécessaires à la conservation d'un milieu et répondent en même temps à une volonté de sensibilisation et d'éducation de la population quant à la nature, aux enjeux environnementaux (écotourisme, conservation et agriculture), aux activités traditionnelles (pêche) et artisanales (agroalimentaire).

Dans ce contexte marqué d'incertitudes, les acteurs s'interrogent sur la pérennité de leur entreprise et l'avenir de la région du Bas-Saint-Laurent. Comment peuvent-ils assurer le rayonnement de leurs projets et le dynamisme des localités rurales en contournant les *modus operandi* des établissements conventionnels d'exploitation et de conservation environnementale ? À cette question, nous répondons que les organisations étudiées exploitent de nouvelles avenues de valorisation et de patrimonialisation de la nature qui ont le pouvoir de soutenir les aspirations citoyennes en matière d'autonomie et de dynamisme régional ou, du moins, de leur donner corps.

2. Valoriser la nature comme espace de vie : un engagement

En dépit de tous les défis qu'ils affrontent, les porteurs de projets à visée écologique profitent d'un contexte favorable à leur épanouissement. En effet, on constate un intérêt grandissant pour les produits du terroir, gages à la fois d'une valeur qualitative (du point de vue du goût et de la santé), environnementale et même identitaire, puisque cette moralisation de la consommation s'accompagne d'une patrimonialisation des produits et de la nature dans laquelle ils s'inscrivent. Avec cet engagement à valoriser la nature et la région, les acteurs amorcent un changement dans les façons de se représenter les espaces environnementaux bas-laurentiens : le fleuve incarne un garde-manger riche dont l'équilibre demeure fragile, en plus d'être l'habitat d'une multitude d'espèces animales ; la forêt se dessine comme un écosystème complexe qui abrite plus qu'une matière ligneuse ; le territoire agricole fait partie d'un tout où l'agriculture et l'agroalimentaire doivent se mettre au diapason des phénomènes naturels, la santé du sol et la biodiversité étant probablement les deux éléments les plus significatifs de cette conception agricole.

Plus particulièrement, la valorisation des produits de l'érable et des PFNL permet la diversification des usages commerciaux de la forêt, en plus de participer à la transformation des régimes de valeur entourant les ressources naturelles de l'espace forestier. Les érables et d'autres espèces d'arbres et de plantes deviennent plus désirables sur les marchés que celles coupées

pour leur matière ligneuse en raison des revenus croissants que ces ressources peuvent offrir ainsi que leurs apports matériels et symboliques à la préservation d'une forêt « debout ». Cette situation n'est pas étrangère aux initiatives agricoles, agroalimentaires et agroforestières qui se présentent, d'une part, comme des façons de mettre en valeur les espaces agricoles dévalorisés et en friche, et, d'autre part, comme des opportunités d'établir des agrosystèmes à échelle humaine, c'est-à-dire ancrés dans les besoins des populations locales et adaptés aux limites écologiques de l'environnement. De leur côté, les entreprises d'écotourisme et de conservation environnementale volontaire s'attellent à promouvoir la valeur esthétique, écologique et sociale des attributs naturels du Bas-Saint-Laurent, qu'ils soient des éléments paysagers du littoral ou des attraits enclavés dans la forêt et les montagnes de l'arrière-pays. Finalement, les initiatives environnementalistes revendiquent l'idée que l'environnement incarne un espace de vie dont dépendent autant les humains que les non-humains. Ce milieu de vie devient par conséquent un territoire à défendre dans son intégralité, sans faire de scissions entre les lieux d'exploitation industrielle et ceux de conservation environnementale.

Ces différentes avenues de mise en valeur de la nature invitent à penser le territoire et ses espaces environnementaux non pas comme des objets de consommation, mais plutôt comme des lieux d'habitation à valoriser pour ce qu'ils ont à offrir aux collectivités humaines à proximité (L'Italien 2018), soit de multiples expériences de plein air, de socialisation et d'apprentissage. Les échelles de ce territoire bas-laurentien sont toutefois envisagées différemment selon les acteurs. Si pour certains il incarne un tout, pour d'autres il représente une entité administrative qui regroupe de nombreuses réalités, parfois à des lieues de différence. Selon des habitants du Témiscouata ou de la Matapédia, les enjeux auxquels ils se trouvent confrontés se comparent difficilement à ceux de la région de Rimouski, de Kamouraska ou encore de Rivière-du-Loup, principalement en raison de leur éloignement des centres urbains régionaux. Cette dynamique reflète, selon plusieurs, l'écart entre les réalités sociales et économiques des municipalités du littoral versus celles des hautes terres. Conséquemment, diverses solutions adaptées aux spécificités locales doivent être envisagées pour répondre adéquatement aux défis de ces régions. Dans tous les cas, les personnes que nous avons rencontrées aspi-

rent à contribuer activement au dynamisme de leur localité en faisant de leur établissement des leviers de développement local pour assurer l'avenir de la vie sociale de ces villages. Elles souhaitent pouvoir offrir des emplois aux gens de leur région tout en participant au rayonnement de celle-ci.

Ces organisations construisent et instrumentalisent la valeur marchande de la nature dans l'objectif de contribuer à l'économie régionale, de créer de l'emploi et de parer aux dégradations des milieux naturels amenées, par exemple, par les activités industrielles de coupe de bois, les déversements pétroliers et les modèles conventionnels de production agricole. En ce sens, elles sont de véritables prises de pouvoir sur le devenir du Bas-Saint-Laurent : leurs activités prennent la forme de projets politiques à la croisée de préoccupations comme le développement économique, l'amélioration du niveau de vie, une alimentation saine et des comportements respectueux de l'environnement. Les protagonistes de ces initiatives cherchent à développer des liens profonds et durables avec les populations locales dans le but de pérenniser ce dynamisme et de s'approcher d'une autonomie politique, économique et alimentaire, à la fois locale et régionale.

Le sentiment de responsabilité qui anime ces acteurs influence leur manière d'habiter le territoire. Pour plusieurs, cela se traduit par un engagement à sensibiliser et éduquer la population à protéger les milieux naturels, à veiller à la survie des espèces qui y vivent et, donc, à adopter des rapports à la nature qui soient plus harmonieux du maintien des écosystèmes. Le tourisme écologique est une stratégie souhaitée et empruntée par plusieurs pour arriver à cette fin. Cette forme de tourisme s'éloigne d'un modèle consumériste pour s'approcher davantage d'un partenariat entre les visiteurs et les acteurs qui la mettent en œuvre. Les premiers viennent d'abord encourager ces organisations locales, mais aussi apprendre sur des pratiques, des modes de vie, des manières différentes de faire en lien avec l'environnement. Le tourisme devient en ce sens une opportunité pour sensibiliser, renseigner la population à propos de divers enjeux qui traversent la région, mais qui influencent aussi la société de manière plus générale. Cependant, et il est important de le mentionner, les personnes qui partagent cette ambition d'un tourisme écologique insistent sur le fait que le public touristique ne doit pas être le seul

interpellé par ces initiatives, les populations à proximité doivent l'être aussi – une position partagée par les entreprises écotouristiques. Considérant ceci, il apparaît essentiel que les initiatives participent à la vie sociale des localités dans lesquelles germe leur projet. Selon les acteurs, cet ancrage permettrait d'éviter les écueils de ce développement économique qui constitue un important vecteur d'embourgeoisement des espaces littoraux.

Cette façon de penser l'ancrage de leurs activités au territoire bas-laurentien par le biais de la mise en valeur de la nature sous-tend que le territoire est avant tout un espace relationnel entre cette nature et les êtres humains où ces derniers travaillent à la protection du premier. Depuis cette perspective, la nature est une « actrice » de premier plan de la qualité de vie qui se trouve en région (Castonguay 2006; Judd 2006; Fressoz *et al.* 2014) puisqu'elle permet de fournir de la nourriture saine, des emplois durables et des conditions de vie agréables aux individus, du moment qu'ils s'engagent à limiter son exploitation, à respecter la biodiversité et le rythme de régénéscence des ressources. C'est donc dans un esprit de partenariat et de partage que les organisations définissent leurs rapports à la nature et s'appliquent à la valoriser.

3. Différents en quoi ? Le « juste milieu » des rapports à la nature

L'une de nos premières interrogations qui auront servi de fil conducteur tout au long de cette recherche est de comprendre comment la valorisation environnementale, mise en œuvre par l'intermédiaire de ces organisations, peut être étroitement liée à un dynamisme régional. L'un des volets de notre réponse à cette problématique renvoie à la dimension d'engagement. Une très vaste majorité des personnes rencontrées ont à cœur le développement de leur région et elles conçoivent leurs activités en vue de sa pérennité. Cette dernière implique d'emblée une seconde notion, celle du « juste milieu » entre une exploitation, un développement et la protection du territoire. Cette notion implique de créer de la richesse économique autrement que par des modes productivistes, soit par des pratiques de commerce équitable, telles qu'elles sont envisagées par des acteurs œuvrant dans les

PFNL, soit encore par des pratiques écoresponsables à faible empreinte écologique, telles qu'elles sont préconisées par des organisations écotouristiques. Cet équilibre dans les manières d'entrer en relation avec la nature apparaît comme la condition *sine qua non* pour penser en termes de longévité et de véritable durabilité environnementale.

Dans la foulée des critiques de chercheurs en sciences sociales et humaines formulées à l'endroit de la conservation environnementale conventionnelle (Adams et Hutton 2007; Brockington *et al.* 2008; Doyon et Sabinot 2014; Vaccaro et Beltran 2009), nous nous interrogeons sur l'efficacité de ces pratiques de valorisation par rapport aux modèles étatiques et institutionnalisés de conservation, comme celui des aires protégées. Les recherches ont généralement été critiques de ces grands chantiers de conservation. Elles ont démontré qu'ils sont rarement réalisés au détriment des industries d'extraction et d'exploitation des ressources naturelles. De fait, il n'est pas rare de constater que ces aires de conservation sont établies dans des secteurs protégés *de facto* par les caractéristiques de leur localisation (terrain accidenté, éloignement, faible possibilité forestière, etc.).

Face à ce constat, ne serait-il pas intéressant de repenser les termes de la conservation environnementale en promouvant les pratiques de valorisation environnementale que mettent en avant les projets présentés dans cet ouvrage? Est-ce que la diffusion de ces principes de valorisation environnementale pourrait être un plus grand apport à la protection de la biodiversité que les principes de conservation liés au modèle des aires protégées? Évidemment, nous sommes conscientes que la réponse à cette question se doit d'être nuancée: le modèle des aires protégées apparaît tout de même essentiel pour la protection de grandes superficies territoriales et comme levier politique pour freiner l'exploitation d'écosystèmes fragiles, distinctifs et représentatifs de la biodiversité régionale. Or, l'existence d'activités humaines porteuses de dynamisme territorial et qui protègent voire régènerent des milieux naturels, semble avoir été exclue des discussions au sujet de la protection de la biodiversité.

À l'heure des discussions sur l'urgence d'une lutte efficace contre les changements climatiques et la nécessité d'une transition énergétique vers des énergies moins émettrices de gaz à

effet de serre et une certaine sobriété énergétique, ces diverses initiatives constituent pourtant des avenues pertinentes pour orienter les activités humaines vers un paradigme autre que celui de la croissance économique qui conduit à l'exploitation abusive des ressources naturelles et à la consommation non soutenable d'énergies fossiles. À cet égard, certaines de ces initiatives se rapprochent du concept de « transition », imaginé par Rob Hopkins (2010) et inspiré de la philosophie permaculturelle pour démocratiser positivement le récit d'une société décroissante, porteuse de bien-être, égalitaire et résiliente aux changements environnementaux et socioéconomiques. En effet, plusieurs acteurs rencontrés déclarent leur volonté de participer à défaire la région (et par extension la société) de sa dépendance aux hydrocarbures. Cela se traduit par des efforts constants pour réduire leur empreinte écologique, mais aussi par l'offre de solutions de remplacement au modèle consumériste à travers leur entreprise. De surcroît, certains ont pour objectif d'avoir une influence positive et régénératrice sur leur environnement, en créant dans un milieu, par exemple, davantage de biodiversité qu'il n'y en avait à leur arrivée. En outre, toute la solidarité et la coopération que nous avons observées s'insèrent dans un des fondements de base de la « transition », soit : agir collectivement pour la résilience des collectivités face aux crises environnementales et économiques (Hopkins 2010, 132). D'autres entreprises étudiées s'inscrivent plutôt dans une vision de « développement durable » et de « croissance verte » pour leur région, avec l'objectif de croître dans la mesure du respect de leurs valeurs. Pour les porteurs de ces projets, la question de la vitalité économique de leur localité, et plus largement de leur région, demeure prioritaire. Néanmoins, plusieurs d'entre eux cherchent activement à concilier la rentabilité de leurs activités en regard des limites des espaces environnementaux dans lesquels celles-ci prennent place.

Il nous apparaît que toutes ces initiatives, dans leur diversité, constituent des prises d'action à privilégier par leur valorisation de stratégies d'utilisation durables et justes de la nature, en termes de répartition des ressources dans la population (notamment à travers l'économie circulaire et les circuits courts). En revanche, pour s'assurer que de telles organisations ne reproduisent pas un modèle de développement croissantiste, il est primor-

dial que les valeurs des acteurs restent connectées à la nature et au territoire.

Il serait intéressant de poursuivre cet exercice ethnographique afin d'avoir une compréhension à la fois plus large et plus fine de leur potentiel de préservation environnementale arrimée à une cohabitation des activités humaines. Un tel programme de recherche dans d'autres régions québécoises permettrait également d'étoffer et de complexifier notre compréhension des dynamiques et réalités du monde rural. Quoique ces organisations demeurent proportionnellement marginales aux modèles conventionnels, leur popularité semble croître de plus en plus auprès des différents publics (touristiques, gastronomiques, environnementalistes, etc.). Cette influence semble se confirmer du fait que plusieurs acteurs du milieu du développement régional montrent un intérêt grandissant pour elles. Grâce à leur étude, ce sont d'autres manières d'habiter le territoire, de le réfléchir, d'être en relation avec l'environnement et, surtout, de penser l'avenir de la ruralité dont il est question. Une telle démarche renoue avec les chantiers d'études anthropologiques effectués dans les années 1960 à 1980 dans les régions rurales et éloignées du Québec (Breton 1976; Santerre 1982; Tremblay 1967; Tremblay *et al.* 1969) en offrant un regard qualitatif sur des réalités souvent dépeintes et appréhendées par des indicateurs quantitatifs.

Références

- Adams, William M., et Jon Hutton, 2007. «People, Parks and Poverty: Political Ecology and Biodiversity Conservation», *Conservation and Society*, vol. 5, n° 2, p. 147-183.
- Affaires municipales et Habitation, 2018, *Indices, connaissances et outils: indice de vitalité économique*, consulté en ligne le 15 décembre 2018 (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/indices-connaissances-et-outils/indices/indice-de-vitalite-economique/#c22283>).
- Bariteau, Claude (1978), *Liens de dépendance et stratégies de développement: le cas du Havre-aux-Maisons (Îles-de-la-Madeleine)*, thèse de doctorat, département d'anthropologie, Université McGill.
- Breton, Yvan (1979), «Anthropologie sociale et paysannerie québécoise», dans Bernard Arcand (dir.), *Perspectives anthropologiques. Un collectif*

- d'anthropologues québécois*, Montréal, Les Éditions du Renouveau pédagogique.
- Brockington, Dan, Rosaleen Duffy et Jim Igoe (2008), « Nature Unbound », dans Dan Brockington, Rosaleen Duffy et Jim Igoe (dir.), *Nature Unbound. Conservation, Capitalism and the Future of Protected Areas*, Londres, EarthScan.
- Castonguay, Stéphane (2006), « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », *Revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, n° 1, p. 1-34.
- Doyon, Sabrina, et Catherine Sabinot (2014), « A "New Conservation Space"? Protected Areas, Environmental Economic Activities and Discourse in Two Yucatán Biosphere Reserves in Mexico », *Conservation and Society*, vol. 12, n° 2, p. 133-146.
- Fressoz, Jean-Baptiste., Frédéric Graber, Fabien Lochert et Grégory Quenet (2014), *Introduction à l'histoire de l'environnement*, Paris, La Découverte.
- Hopkins, Rob (2010), *Manuel de transition – De la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Montréal, Les Éditions Écosociété, collection Guides pratiques.
- Judd, Richard (2006), « Approches en histoire environnementale. Le cas de la Nouvelle-Angleterre et du Québec », *Globe: revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, n° 1, p. 67-92.
- L'Italien, François (2008), « Habiter le territoire, un modèle de transition écologique », *Relations*, vol. 798, p. 28-31.
- Santerre, Renaud (1982), « Masculinité et vieillissement dans le Bas-Saint-Laurent (notes de recherche) », *Anthropologie et sociétés*, vol. 6, n° 3, p. 115-128.
- Tremblay, Marc-Adélar (1967), « L'ethnographie de la Côte-Nord du Saint-Laurent », *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 1, p. 81-88.
- Tremblay, Marc-Adélar, Paul Charest et Yvan Breton (1969), *Les changements socio-culturels à Saint-Augustin. Contribution à l'étude des isolats de la Côte-Nord du Saint-Laurent*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Vaccaro, Ismael, et Oriol Beltran (2009), « The Mountainous Space as a Commodity: The Pyrenees at the Age of Globalization », *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine*, vol. 97, n° 3, consulté en ligne le 2 janvier 2019 (<http://journals.openedition.org/rga/1072>).

Annexe 2

Classification des aires protégées dans le Registre

(http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm)

Les aires protégées au Québec sont classées en tenant compte des six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces catégories de gestion, définies dans les lignes directrices produites par l'UICN en 2008, se résument comme suit :

Catégorie Ia Aire protégée administrée principalement pour la science et la protection de la nature

Espace terrestre ou marin, comportant des écosystèmes, des éléments géologiques ou physiographiques ou encore des espèces remarquables ou représentatives, administré principalement à des fins de recherche scientifique et de surveillance continue de l'environnement. Exemple au Québec : le statut de réserve écologique.

Catégorie Ib Aire protégée administrée principalement pour la protection des ressources sauvages

Vaste espace terrestre ou marin, intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère naturel, dépourvu d'habitations permanentes ou importantes, protégé et géré dans le but de préserver son état naturel. Exemple au Québec : aucun.

Catégorie II Aire protégée administrée principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation

Zone naturelle, terrestre ou marine, désignée : (a) pour protéger l'intégrité écologique d'un ou plusieurs écosystèmes pour le bien des générations actuelles et futures ; (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation ; (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins scientifiques, éducatives, spirituelles, récréatives ou touristiques, tout en respectant le milieu naturel et la culture des communautés locales. Exemple au Québec : le statut de parc national québécois, les statuts de réserve de biodiversité et de réserve aquatique.

Catégorie III Aire protégée administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques

Aire caractérisée par un ou plusieurs éléments naturels ou naturels et culturels particuliers d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque. Exemple au Québec : la réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar et le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé.

Catégorie IV Aire protégée administrée principalement aux fins de conservation par l'aménagement

Aire terrestre ou marine dont la gestion fait l'objet d'une intervention active, de façon à garantir le maintien des habitats ou à répondre aux besoins d'espèces particulières. Exemple au Québec: aire de confinement du cerf de Virginie constituée en vertu du Règlement sur les habitats fauniques

Catégorie V Aire protégée administrée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives

Zone terrestre englobant parfois la côte et la mer, dont le paysage possède des qualités esthétiques, écologiques ou culturelles particulières, résultant de l'interaction ancienne de l'homme et de la nature, et présentant souvent une grande diversité biologique. Le maintien de l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentiel à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire. Exemple au Québec: aucun.

Catégorie VI Aire protégée administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels

Aire comportant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée de façon à assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et des produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté. Exemple au Québec: aire de concentration d'oiseaux aquatiques constituée en vertu du Règlement sur les habitats fauniques; il peut s'agir d'un refuge faunique ou d'une réserve nationale de faune.

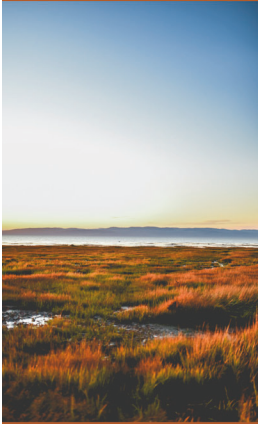
Sans catégorie Aire protégée dont la catégorie UICN est présentement en évaluation.

Pour être inscrits au Registre des aires protégées au Québec, une désignation et un territoire doivent remplir les conditions suivantes :

- Être conformes à la définition d'aire protégée de l'UICN (2008) ou de la LCPN ;
- Répondre aux critères de sélection relatifs à une catégorie définie par l'UICN dans ses Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées.



Plusieurs initiatives nouvelles menées dans le Bas-Saint-Laurent témoignent de formes d'espoir en un avenir environnemental meilleur par la mise en œuvre de manières originales d'être en relation avec la nature. Ce livre en offre un regard nuancé. Il s'intéresse aux organisations locales qui s'investissent autrement dans la valorisation de leur milieu par l'agriculture, la production et la récolte de produits forestiers non ligneux, l'acériculture, la pêche, l'écotourisme et les mouvements citoyens pour la protection et la conservation de la nature. La démarche ethnographique qui fonde cette exploration éclaire la façon dont ces activités sont ancrées au territoire et solidaires des populations qui l'occupent, notamment par des pratiques «écologiques» et des rapports divers, engagés et vivants avec leur environnement. Campées dans une perspective d'écologie politique, les contributions de cet ouvrage permettent de poser un regard différent sur la vie qui palpite dans le Bas-Saint-Laurent, hors des cadres statistiques et des indicateurs gouvernementaux auxquels nous sommes souvent exposés à propos de cette région.



SABRINA DOYON est anthropologue de l'environnement et professeure au Département d'anthropologie de l'Université Laval. Ses recherches et ses enseignements portent sur les dimensions sociales et culturelles de la mise en valeur de la nature dans une perspective comparative entre le Québec, l'Espagne et Cuba où elle examine plus particulièrement les questions de conservation environnementale, d'extraction des ressources naturelles et de production alimentaire non-conventionnelle. Auteure de plusieurs articles scientifiques, elle a notamment codirigé avec Ismael Vaccaro en 2019 un numéro spécial de la revue *Anthropologie et sociétés* intitulé *Repenser la conservation de la nature*, avec Catherine Sabinot en 2015 *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale* et en 2013 *Une révolution de l'environnement. Ethnographie d'un village côtier à Cuba* aux Presses de l'Université Laval.

Les autres collaborateurs à ce livre sont: Manon Boulianne, David Bouchard, Nakeyah Giroux-Works, Sarah Pezet et Olivia Roy-Malo.

Photographies de couverture:
JHA – Photographie

Anthropologie/Ethnologie



Presses de l'Université Laval
pulaval.com